



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 12 décembre 2012**

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif

10.002 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 décembre 2012

10.003 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 décembre 2012

10.004 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 14 novembre 2012

20 – Affaires contractuelles

20.001 Appel d'offres public

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1125110004

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels en architecture, ingénierie électromécanique ainsi qu'en ingénierie de charpente et civil, en acoustique, en architecture de paysage, en développement durable et en conception intégrée afin de réaliser le projet du centre de services animaliers municipal / approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

20.002 Appel d'offres public

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1125110006

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'un économiste de la construction dans le cadre du projet de Centre de services animaliers municipal.

20.003 Appel d'offres public

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1125309009

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour un contrat d'une durée maximale de 36 mois concernant l'acquisition et l'installation de 100 caméras motorisées de type PTZ pour la surveillance du réseau artériel et l'observation des conditions de circulation à partir du Centre de gestion de la mobilité urbaine (CGMU).

20.004 Appel d'offres public

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1121246015

Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la réalisation des travaux d'aménagement du chemin de ceinture dans le bois d'Outremont du parc du Mont-Royal

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.005 Appel d'offres public

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1124132001

Autoriser la Direction de l'approvisionnement à lancer un appel d'offres public pour la fourniture de gaz naturel et des services et de gestion pour le regroupement d'achat de la Ville de Montréal pour les périodes du 1er décembre 2013 au 31 octobre 2017 (période de 23 mois «ferme», suivie de 2 années optionnelles). (Appel d'offres 12-12546).

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Technologies de l'information , Direction - 1123490003

Octroyer un contrat à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, pour la ré-inscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (gammas Lotus, Tivoli, Maximo, WebSphere), pour la période du 1er décembre 2012 au 30 novembre 2013, au prix maximal de 881 528,64\$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1120793003

Accorder un contrat à la Société québécoise de gestion écologique de la peinture (Éco-peinture) pour la récupération et la valorisation des rebuts de peinture dans les écocentres, pour une période de cinq ans, pour une somme maximale de 223 304,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no.12-12414 - deux soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Technologies de l'information , Direction - 1120998002

Accorder un contrat de gré à gré à la firme Information Builders (Canada) inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien des licences WebFocus, pour la période du 30 décembre 2012 au 29 décembre 2015 pour une somme maximale de de 194 012,67 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1125085002

Conclure une entente-cadre d'une durée de 5 ans avec Confidenciel Déchiquetage de documents Inc. pour les services de déchiquetage de documents confidentiels et de destruction de divers documents et supports - Appel d'offres public 12-11853 (4 soum.) (Montant estimé de l'entente: 457 226,83 \$).

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1123447003

Conclure avec la firme Maxi-Métal inc., une entente-cadre collective d'une durée de 4 ans, pour la fourniture et l'installation de grues diverses sur des châssis de camions 10 roues avec plate-forme ou benne basculante, suite à l'appel d'offres public 12-12364 (3 soum.) (Montant estimé de l'entente: 1 670 760,37\$)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.011 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Eau , Direction de l'eau potable - 1122837001

Accorder un contrat à Automobiles Léveillé inc., pour la fourniture de neuf (9) voitures hybrides neuves de marque Toyota, modèle Prius C 2013, pour une somme maximale de 214 391,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12372 - 1 soumissionnaire.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

20.012 Contrat de services professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1125892002

Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services en architecture, en architecture du paysage et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) à la firme Héloïse Thibodeau architecte, Dessau ingénierie et Plania, architecture du paysage, pour la réalisation des plans et devis et les travaux de surveillance liés au projet du nouvel écocentre Sud-Ouest, pour une somme maximale de 729 649,75 \$ taxes et contingences incluses - Appel d'offres public numéro 12-12080 (4 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin.

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.013 Entente

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1120541018

Confirmer le choix du scénario de travaux de réfection du pont d'étagement Rockland pour le maintien de la structure sur un horizon de 15 ans, pour une somme approximative de 10 M\$ / Approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal relative au projet de réfection du pont d'étagement Rockland.

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

20.014 Immeuble - Acquisition

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1121195009

Approuver une promesse d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de Construction ICO inc. l'immeuble situé au 3552-3588, rue Saint-Patrick dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant le lot 1 573 865 du cadastre du Québec, pour le prix de 3 500 000 \$, plus les taxes applicables dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de l'échangeur Turcot et de la relocalisation de l'écocentre Sud-Ouest

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.015 Immeuble - Aliénation

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1121368012

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Développements Préfontaine inc. un immeuble situé dans le quadrant sud-ouest des rues Rachel et Marcel-Pepin, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, au prix de 2 618 000 \$, plus les taxes, si applicables. / Fermer et retirer du domaine public toutes les parcelles des lots 3 635 817 et 4 728 132 du cadastre du Québec qui pourraient être encore inscrites dans le registre du domaine public.

20.016 Subvention - Contribution financière

CG Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain - 1113809001

Accorder un soutien financier spécial non récurrent totalisant la somme maximale de 360 000 \$, aux propriétaires des six bâtiments situés sur la rue Chabanel, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, en vue de la mise aux normes de leurs installations électriques, conformément à la Loi sur les compétences municipales.

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

20.017 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1125054003

Accorder un contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc., pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de 36 mois (2013 à 2016) pour une somme maximale de 5 838 542,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12218 - (2 soumissionnaires).

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

20.018 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Technologies de l'information , Direction - 1126075006

Accorder un contrat à PCD Solutions Inc, pour la fourniture d'une licence IBM « Snap-Mirror », pour une somme maximale de 61 375,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation # 12-12410 - (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.019 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1125317002

Conclure avec la firme TransMontaigne Marketing Canada inc. (37 319 781.24\$) une entente-cadre collective pour la fourniture, sur demande, de diesel clair et biodiesel pour une période de trois ans avec possibilité de deux renouvellements annuels suite à l'appel d'offres public 4284-06-12-54 (3 soum.) piloté par la STM dans le cadre du regroupement d'achats.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.020 Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1124822022

Accorder un contrat à 9129-2201 Quebec Inc. (Les Entreprises Bentech), pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans le boulevard Pie-IX, de la rue Beaubien à la rue Bélanger. - Arrondissement: Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 5 672 865,95 \$ (Contrat: 5 141 865,95 \$ + Incidences: 531 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 225901 - 11 soumissionnaires

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

20.021 Contrat de services professionnels

CE Finances , Direction de la gestion financière - 1120626001

Autoriser une dépense additionnelle de 1 192 320 \$, taxes incluses, pour des modifications à apporter au système des caisses de retraite (Ariel)/Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Morneau Shepell Ltée le 16 mars 2011 (CE11 0326) majorant ainsi le montant total du contrat de 8 659 959 \$ à 9 852 279 \$, taxes incluses.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.022 Contrat de services professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1125309007

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Dessau, Aecom et Cima +, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation pour une somme maximale respective de 1 250 000 \$, 750 000 \$ et 500 000 \$ (Appel d'offres public No 12-12112 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.023 Contrat de services professionnels

CG Capital humain et des communications , Santé mieux-être et administration - 1120589005

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre (CG09 0468) conclue avec la firme Morneau Shepell Ltée, pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une somme maximale de 690 848,88 \$, taxes incluses et pour une période maximale de douze (12) mois, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, majorant ainsi le montant de l'entente-cadre de 2 792 542 \$ à 3 483 390,88 \$

20.024 Entente

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1121035017

Autoriser la cession du contrat de services professionnels intervenu entre la Ville et Pierre Delisle architecte (CE11 0173) en faveur de Archipel architecture inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions. / Approuver un projet de convention à cet effet.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.025 Immeuble - Acquisition

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124306003

Approuver la promesse d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de la compagnie « Édifice 9500 (2001) inc. », un terrain d'une superficie de 60 095,3 m², avec bâtisse dessus érigée, situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à l'est de la rue de l'Esplanade, au nord de la rue Chabanel Ouest et au sud de la rue de Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux fins de l'implantation d'une cour de services ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour le prix de 13 100 000 \$, plus taxes applicables, le cas échéant.

20.026 Immeuble - Servitude

CE Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics - 1123903042

Approuver l'acte de modification de l'assiette de la servitude de passage en faveur de la Ville, sur le lot 1 389 083, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, afin de corriger l'empiètement de 15 cm dans la servitude de passage initiale

20.027 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1121696002

Autoriser une dépense totalisant 99 999 \$ en contributions financières à neuf organismes pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2013, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

20.028 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1120015005

Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre Segal des arts de la scène et verser une aide financière de 50 000 \$ en provenance du budget de fonctionnement de la Direction de la culture et du patrimoine, afin d'appuyer les activités de la saison 2012-2013 du Centre Segal et de développer un partenariat avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce.

20.029 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1124739002

Approuver la signature d'une convention de partenariat d'une durée de trois ans (2013-2014-2015) avec l'Association montréalaise pour le développement des loisirs des tout-petits (AMD L Tout-petits) et octroyer une contribution financière annuelle de 12 175 \$ pour un montant total de 36 525 \$, à même le budget de la ville centrale, pour la réalisation d'un programme de formation à l'intention des intervenants municipaux qui travaillent auprès de la petite enfance.

20.030 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles - 1120956001

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$, à Maison Saint-Gabriel, dans le but de soutenir les activités du 350e anniversaire de l'arrivée des Filles du Roy en Nouvelle-France, pour la période du 1er janvier 2013 jusqu'à la fin de la réalisation de la programmation . Approuver un projet de convention à cet effet.

20.031 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Sécurité incendie de Montréal , Centre de la sécurité civile - 1121887003

Autoriser un soutien financier supplémentaire de 15 000 \$, taxes incluses, pour une durée d'un an à la Corporation de l'École Polytechnique pour la participation de la Ville de Montréal au projet «Évaluation et modélisation des interdépendances et des effets dominos entre réseaux de support à la vie», dans le cadre du programme «Subvention de recherche et développement coopérative du CRSNG (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada)», majorant ainsi le montant total du soutien financier de 60 000 \$ à 75 000 \$. Approuver un projet de modification à l'entente à cet effet.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.032 Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1120660008

Accorder un contrat à la firme Soconex entrepreneur général inc. pour la première phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon (292) - Dépense totale de 629 054,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5619 - 6 soumissionnaires.

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1123642002

Décréter l'imposition d'une réserve sur les lots 4 195 783 et 4 115 607 du cadastre du Québec à des fins de rue, dans le cadre du projet de développement du site Contrecoeur - Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain - 1124360001

Offrir à l'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville, les services professionnels du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, pour les travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales nécessaires à la réalisation d'un projet immobilier sur l'avenue Goulet.

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement - 1124915003

Approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle / Prolonger jusqu'au 1er janvier 2015 la déclaration du conseil de la Ville (CM10 0950) à l'effet d'être compétent pour appliquer les mesures prévues à la Politique de gestion contractuelle, le tout conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1121696003

Approuver l'accréditation de sept organismes oeuvrant en sport et en loisir auprès des personnes handicapées comme organismes PANAM reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes PANAM (panmontréalais).

30.005 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Direction générale , Direction du greffe - 1120892004

Adresser une demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin que la Ville de Montréal participe à la réalisation des projets pilotes visant à favoriser et à améliorer le taux de participation des électeurs lors de la prochaine élection générale du 3 novembre 2013

30.006 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction - 1120341002

Autoriser la vente des immeubles sis au 977 Lucien L'Allier et au 1000-1006 de la Montagne à la compagnie 9269-9388 Québec Inc. au prix de 12 300 000 \$.

30.007 Administration - Adhésion / Cotisation

CM Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles - 1121238002

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2013. Dépense de 358 558.74\$ avec taxes

30.008 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1120382007

Mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour offrir le soutien professionnel et administratif au Conseil du patrimoine de Montréal, et à cette fin, transférer les ressources humaines et financières affectées au Conseil du patrimoine de Montréal à la Direction de la culture et du patrimoine ainsi qu'à ajuster la base budgétaire à compter de 2014.

30.009 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain - 1124040001

Autoriser un virement budgétaire de 687 343,75 \$, en provenance du projet 40134 - Griffintown - Infrastructures et aménagement vers le projet 40138 - Griffintown II - Phase 2/Peel - Phase 3/Sainte-Anne pour permettre d'acquérir un terrain constitué du lot 1 853 528 du cadastre du Québec situé dans le centre-ville dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

30.010 Budget - Virement / Annulation de crédits

CM Direction générale , Administration - 1126115001

Autoriser le virement budgétaire au montant de 6 090 995,33 \$ et la modification d'imputation permettant de récupérer les fonds de la réserve de voirie affectés en 2012 à divers projets d'investissement et autoriser la Direction des Transports à effectuer en 2012 des dépenses de fonctionnement de 1 190 995,33 \$ en provenance de la réserve de voirie locale.

30.011 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1125915013

Approuver pour inscription les projets soumis par les arrondissements (Bloc 5) : Ahuntsic-Cartierville, Lachine et LaSalle au volet régulier du PR@M-FAMILLE édition 2012 (années 2012 et 2013) - Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) et autoriser, pour ce faire, un virement budgétaire total de 636 611 \$.

30.012 Approbation des recommandations des comités et commissions

CG Direction générale , Direction du greffe - 1122714008

Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa première année d'activité
(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

30.013 Emprunt

CE Finances , Direction de la gestion financière - 1121629003

Approbation des documents de clôture de l'emprunt sérié de 80 000 000 \$ CA

30.014 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Société du Parc Jean-Drapeau , Direction - 1124711002

Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 7 459 807,95 \$ pour le projet d'agrandissement et de mise aux normes du pavillon Hélène-de-Champlain à la firme « Les Entreprises QMD » aux prix et conditions de sa soumission datée du 15 août 2012, conformément à l'appel d'offres public #20110716, prévu au budget PTI 2012-2014 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM Finances , Direction du budget - 1125337012

Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires », relatifs à des projets relevant de la compétence du conseil municipal

40.002 Règlement - Adoption

CM Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire - 1125924005

Adopter, sans changement, le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

40.003 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal , Direction - 1120854007

Approuver le Règlement R-141 autorisant un emprunt de 7 086 489 \$ pour le financement du projet de prestation électronique de services billettiques par Internet - Phase 1
(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

40.004 Règlement - Emprunt

CE Finances , Direction de la gestion financière - 1120144005

Adopter un projet de règlement intitulé "Règlement intérieur particulier du comité exécutif sur la délégation du pouvoir d'accepter des offres d'emprunt jusqu'au 31 décembre 2013"

50 – Ressources humaines

50.001 Nomination

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1122418006

Autoriser des promotions de cadres policiers, à compter de la date d'affectation en fonction supérieure

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

50.002 Nomination

CE Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal , Direction - 1120132003

Nomination temporaire de madame Susan Mckercher à titre d'adjointe au directeur du Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

50.003 Nomination

CE Capital humain et des communications - 1125981006

Recommander la nomination de M. Agop Evereklian à titre de directeur principal - affaires institutionnelles à compter du 22 décembre 2012

60 – Information

60.001 L'étude de ce dossier s'est déroulée à huis clos

(CE DOSSIER A ÉTÉ RETIRÉ)

60.002 Dépôt

CM Conseil Jeunesse , Direction - 1120818006

Dépôt pour information de l'avis « Montréal : et les jeunes dans ce bouillon de culture? » portant sur les politiques municipales et la participation culturelle des jeunes Montréalais.

60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1121041011

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 26 au 30 novembre 2012

60.004 Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal , Direction - 1121079012

Dépôt du rapport de la consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine tenue par l'Office de consultation publique de Montréal

60.005 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1120573008

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125054003 : Accorder un contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc., pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de 36 mois (2013 à 2016) pour une somme maximale de 5 838 542,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12218 - (2 soumissionnaires).

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

60.006 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1120573010

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125317002 : Conclure avec la firme TransMontaigne Marketing Canada inc. (37 319 781.24\$) une entente-cadre collective pour la fourniture, sur demande, de diesel non coloré (clair) et biodiesel B5 pour une période de trois ans avec possibilité de deux renouvellements annuels suite à l'appel d'offres public 4284-06-12-54 (3 soum.) piloté par la STM dans le cadre du regroupement d'achats.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

60.007 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1120573011

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE12482022 : Accorder un contrat à 9129-2201 Quebec Inc. (Les Entreprises Bentech), pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans le boulevard Pie-IX, de la rue Beaubien à la rue Bélanger. - Arrondissement: Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 5 672 865,95 \$ (Contrat: 5 141 865,95 \$ + Incidences: 531 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 225901 - 11 soumissionnaires.

60.008 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1120573009

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125309007 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Dessau, Aecom et Cima +, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation pour une somme maximale respective de 1 250 000 \$, 750 000 \$ et 500 000 \$ (Appel d'offres public No 12-12112 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

60.009 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1120573012

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE124306003 : Approuver la promesse d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de la compagnie « Édifice 9500 (2001) inc. », un terrain d'une superficie de 60 095,3 m², avec bâtisse dessus érigée, situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à l'est de la rue de l'Esplanade, au nord de la rue Chabanel Ouest et au sud de la rue de Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuhtsic-Cartierville, aux fins de l'implantation d'une cour de services ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour le prix de 13 100 000 \$, plus taxes applicables, le cas échéant.

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 37
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 15
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 15



**Séance ordinaire du comité exécutif
du mercredi 12 décembre 2012**

ORDRE DU JOUR PUBLIC

10 – Sujets d'ouverture

10.001 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour de la séance ordinaire du comité exécutif

10.002 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil municipal du 17 décembre 2012

10.003 Ordre du jour

CE Direction générale , Direction du greffe

Adoption de l'ordre du jour consolidé de l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 20 décembre 2012

10.004 Procès-verbal

CE Direction générale , Direction du greffe

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du comité exécutif du 14 novembre 2012

20 – Affaires contractuelles

20.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.002 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.003 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.004 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.005 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

20.006 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Technologies de l'information , Direction - 1123490003

Octroyer un contrat à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, pour la ré-inscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (gamme Lotus, Tivoli, Maximo, WebSphere), pour la période du 1er décembre 2012 au 30 novembre 2013, au prix maximal de 881 528,64\$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.007 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Infrastructures transport et de l'environnement , Direction de l'environnement - 1120793003

Accorder un contrat à la Société québécoise de gestion écologique de la peinture (Éco-peinture) pour la récupération et la valorisation des rebuts de peinture dans les écocentres, pour une période de cinq ans, pour une somme maximale de 223 304,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no.12-12414 - deux soumissionnaires

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

20.008 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Technologies de l'information , Direction - 1120998002

Accorder un contrat de gré à gré à la firme Information Builders (Canada) inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien des licences WebFocus, pour la période du 30 décembre 2012 au 29 décembre 2015 pour une somme maximale de de 194 012,67 \$, taxes incluses

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.009 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1125085002

Conclure une entente-cadre d'une durée de 5 ans avec Confidentiel Déchiquetage de documents Inc. pour les services de déchiquetage de documents confidentiels et de destruction de divers documents et supports - Appel d'offres public 12-11853 (4 soum.) (Montant estimé de l'entente: 457 226,83 \$).

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

20.010 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1123447003

Conclure avec la firme Maxi-Métal inc., une entente-cadre collective d'une durée de 4 ans, pour la fourniture et l'installation de grues diverses sur des châssis de camions 10 roues avec plate-forme ou benne basculante, suite à l'appel d'offres public 12-12364 (3 soum.) (Montant estimé de l'entente: 1 670 760,37\$)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

Mention spéciale: Ce dossier a été approuvé à la séance du 7 novembre 2012, 9 h 30, à l'article 20.004 (CE12 1832)

Ce dossier a été soumis à l'assemblée du conseil municipal du 19 novembre 2012 et retourné au comité exécutif (CM12 0983)

20.011 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Eau , Direction de l'eau potable - 1122837001

Accorder un contrat à Automobiles Léveillé inc., pour la fourniture de neuf (9) voitures hybrides neuves de marque Toyota, modèle Prius C 2013, pour une somme maximale de 214 391,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12372 - 1 soumissionnaire.

Compétence d'agglomération : Alimentation en eau et assainissement des eaux

Mention spéciale: Ce dossier a été approuvé à la séance du 7 novembre 2012, 9 h 30, à l'article 20.003 (CE12 1831)

Ce dossier a été soumis à l'assemblée du conseil municipal du 19 novembre 2012 et retourné au comité exécutif (CM12 0982)

20.012 Contrat de services professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1125892002

Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services en architecture, en architecture du paysage et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) à la firme Héloïse Thibodeau architecte, Dessau ingénierie et Plania, architecture du paysage, pour la réalisation des plans et devis et les travaux de surveillance liés au projet du nouvel écocentre Sud-Ouest, pour une somme maximale de 729 649,75 \$ taxes et contingences incluses - Appel d'offres public numéro 12-12080 (4 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin.

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

Mention spéciale: Ce dossier a été approuvé à la séance du 7 novembre 2012, 9 h 30, à l'article 20.009 (CE12 1835)

Ce dossier a été soumis à l'assemblée du conseil municipal du 19 novembre 2012 et retourné au comité exécutif (CM12 0986)

20.013 Entente

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1120541018

Confirmer le choix du scénario de travaux de réfection du pont d'étagement Rockland pour le maintien de la structure sur un horizon de 15 ans, pour une somme approximative de 10 M\$ / Approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal relative au projet de réfection du pont d'étagement Rockland.

Mention spéciale: Ce dossier a été approuvé à la séance du 7 novembre 2012, 9 h 30, à l'article 20.011 (CE12 1837)

Ce dossier a été soumis à l'assemblée du conseil municipal du 19 novembre 2012 et retourné au comité exécutif (CM12 1004)

20.014 Immeuble - Acquisition

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles . Direction stratégies et transactions immobilières - 1121195009

Approuver une promesse d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de Construction ICO inc. l'immeuble situé au 3552-3588, rue Saint-Patrick dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant le lot 1 573 865 du cadastre du Québec, pour le prix de 3 500 000 \$, plus les taxes applicables dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de l'échangeur Turcot et de la relocalisation de l'écocentre Sud-Ouest

Compétence d'agglomération : Élimination et la valorisation des matières résiduelles, ainsi que tout autre élément de leur gestion si elles sont dangereuses, de même que l'élaboration et l'adoption du plan de gestion de ces matières

Mention spéciale: Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier a été approuvé à la séance du 14 novembre 2012, 8 h 30, à l'article 20.013 (CE12 1877)

Ce dossier a été soumis à l'assemblée du conseil municipal du 19 novembre 2012 et retourné au comité exécutif (CM12 0991)

20.015 Immeuble - Aliénation

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles . Direction stratégies et transactions immobilières - 1121368012

Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Développements Préfontaine inc. un immeuble situé dans le quadrant sud-ouest des rues Rachel et Marcel-Pepin, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, au prix de 2 618 000 \$, plus les taxes, si applicables. / Fermer et retirer du domaine public toutes les parcelles des lots 3 635 817 et 4 728 132 du cadastre du Québec qui pourraient être encore inscrites dans le registre du domaine public.

Mention spéciale: Ce dossier a été approuvé à la séance du 7 novembre 2012, 9 h 30, à l'article 20.015 (CE12 1841)

Ce dossier a été soumis à l'assemblée du conseil municipal du 19 novembre 2012 et retourné au comité exécutif (CM12 1007)

20.016 Subvention - Contribution financière

CG Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain - 1113809001

Accorder un soutien financier spécial non récurrent totalisant la somme maximale de 360 000 \$, aux propriétaires des six bâtiments situés sur la rue Chabanel, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, en vue de la mise aux normes de leurs installations électriques, conformément à la Loi sur les compétences municipales.

Compétence d'agglomération : Élément du développement économique qu'est toute aide destinée spécifiquement à une entreprise

Mention spéciale: Dossier déjà soumis à la séance du 14 novembre 2012, 8 h 30, à l'article 20.014

Ce dossier a été soumis à l'assemblée du conseil municipal du 19 novembre 2012 et retourné au comité exécutif (CM12 0988)

20.017 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1125054003

Accorder un contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc., pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de 36 mois (2013 à 2016) pour une somme maximale de 5 838 542,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12218 - (2 soumissionnaires).

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

Mention spéciale: Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.005

20.018 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CE Technologies de l'information , Direction - 1126075006

Accorder un contrat à PCD Solutions Inc, pour la fourniture d'une licence IBM « Snap-Mirror », pour une somme maximale de 61 375,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation # 12-12410 - (1 soumissionnaire)

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

Mention spéciale: Ce dossier a déjà été soumis à la séance du comité exécutif du 28 novembre 2012, 8 h 30, à l'article 20.008

20.019 Contrat d'approvisionnement et de services autres que professionnels

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
- 1125317002

Conclure avec la firme TransMontaigne Marketing Canada inc. (37 319 781.24\$) une entente-cadre collective pour la fourniture, sur demande, de diesel clair et biodiesel pour une période de trois ans avec possibilité de deux renouvellements annuels suite à l'appel d'offres public 4284-06-12-54 (3 soum.) piloté par la STM dans le cadre du regroupement d'achats.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

Mention spéciale: Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.006

20.020 Contrat de construction

CM Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des infrastructures - 1124822022

Accorder un contrat à 9129-2201 Quebec Inc. (Les Entreprises Bentech), pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans le boulevard Pie-IX, de la rue Beaubien à la rue Bélanger. - Arrondissement: Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 5 672 865,95 \$ (Contrat: 5 141 865,95 \$ + Incidences: 531 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 225901 - 11 soumissionnaires

Mention spéciale: Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.007

20.021 Contrat de services professionnels

CE Finances , Direction de la gestion financière - 1120626001

Autoriser une dépense additionnelle de 1 192 320 \$, taxes incluses, pour des modifications à apporter au système des caisses de retraite (Ariel)/Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Morneau Shepell Ltée le 16 mars 2011 (CE11 0326) majorant ainsi le montant total du contrat de 8 659 959 \$ à 9 852 279 \$, taxes incluses.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes d'administration générale

20.022 Contrat de services professionnels

CG Infrastructures transport et de l'environnement , Direction des transports - 1125309007

Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Dessau, Aecom et Cima +, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation pour une somme maximale respective de 1 250 000 \$, 750 000 \$ et 500 000 \$ (Appel d'offres public No 12-12112 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

Mention spéciale: Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats
Ce dossier est en lien avec l'article 60.008

20.023 Contrat de services professionnels

CG Capital humain et des communications , Santé mieux-être et administration - 1120589005

Autoriser la prolongation de l'entente-cadre (CG09 0468) conclue avec la firme Morneau Shepell Ltée, pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une somme maximale de 690 848,88 \$, taxes incluses et pour une période maximale de douze (12) mois, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, majorant ainsi le montant de l'entente-cadre de 2 792 542 \$ à 3 483 390,88 \$

20.024 Entente

CE Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1121035017

Autoriser la cession du contrat de services professionnels intervenu entre la Ville et Pierre Delisle architecte (CE11 0173) en faveur de Archipel architecture inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions. / Approuver un projet de convention à cet effet.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.025 Immeuble - Acquisition

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1124306003

Approuver la promesse d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de la compagnie « Édifice 9500 (2001) inc. », un terrain d'une superficie de 60 095,3 m², avec bâtisse dessus érigée, situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à l'est de la rue de l'Esplanade, au nord de la rue Chabanel Ouest et au sud de la rue de Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux fins de l'implantation d'une cour de services ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour le prix de 13 100 000 \$, plus taxes applicables, le cas échéant.

Mention spéciale: Ce dossier fut soumis à la Commission sur l'examen des contrats

Ce dossier est en lien avec l'article 60.009

20.026 Immeuble - Servitude

CE Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics - 1123903042

Approuver l'acte de modification de l'assiette de la servitude de passage en faveur de la Ville, sur le lot 1 389 083, dans l'arrondissement de Pierrefonds-Roxboro, afin de corriger l'empiètement de 15 cm dans la servitude de passage initiale

20.027 Subvention - Contribution financière

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1121696002

Autoriser une dépense totalisant 99 999 \$ en contributions financières à neuf organismes pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2013, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

20.028 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1120015005

Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre Segal des arts de la scène et verser une aide financière de 50 000 \$ en provenance du budget de fonctionnement de la Direction de la culture et du patrimoine, afin d'appuyer les activités de la saison 2012-2013 du Centre Segal et de développer un partenariat avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce.

20.029 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1124739002

Approuver la signature d'une convention de partenariat d'une durée de trois ans (2013-2014-2015) avec l'Association montréalaise pour le développement des loisirs des tout-petits (AMD L Tout-petits) et octroyer une contribution financière annuelle de 12 175 \$ pour un montant total de 36 525 \$, à même le budget de la ville centrale, pour la réalisation d'un programme de formation à l'intention des intervenants municipaux qui travaillent auprès de la petite enfance.

20.030 Subvention - Soutien financier avec convention

CE Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles - 1120956001

Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$, à Maison Saint-Gabriel, dans le but de soutenir les activités du 350e anniversaire de l'arrivée des Filles du Roy en Nouvelle-France, pour la période du 1er janvier 2013 jusqu'à la fin de la réalisation de la programmation . Approuver un projet de convention à cet effet.

20.031 Subvention - Soutien financier avec convention

CG Sécurité incendie de Montréal , Centre de la sécurité civile - 1121887003

Autoriser un soutien financier supplémentaire de 15 000 \$, taxes incluses, pour une durée d'un an à la Corporation de l'École Polytechnique pour la participation de la Ville de Montréal au projet «Évaluation et modélisation des interdépendances et des effets dominos entre réseaux de support à la vie», dans le cadre du programme «Subvention de recherche et développement coopérative du CRSNG (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada)», majorant ainsi le montant total du soutien financier de 60 000 \$ à 75 000 \$. Approuver un projet de modification à l'entente à cet effet.

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

20.032 Contrat de construction

CM Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières - 1120660008

(AJOUT) Accorder un contrat à la firme Soconex entrepreneur général inc. pour la première phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon (292) - Dépense totale de 629 054,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5619 - 6 soumissionnaires.

Mention spéciale: Dossier déjà soumis à la séance du comité exécutif du 5 décembre 2012, 8 h 30, à l'article 20.018

30 – Administration et finances

30.001 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises - 1123642002

Décréter l'imposition d'une réserve sur les lots 4 195 783 et 4 115 607 du cadastre du Québec à des fins de rue, dans le cadre du projet de développement du site Contrecoeur - Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin

30.002 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain - 1124360001

Offrir à l'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville, les services professionnels du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, pour les travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales nécessaires à la réalisation d'un projet immobilier sur l'avenue Goulet.

30.003 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CG Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement - 1124915003

Approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle / Prolonger jusqu'au 1er janvier 2015 la déclaration du conseil de la Ville (CM10 0950) à l'effet d'être compétent pour appliquer les mesures prévues à la Politique de gestion contractuelle, le tout conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

Mention spéciale: La prolongation de la déclaration de compétence du conseil de la Ville devra être adoptée au conseil municipal à une majorité de 2/3 des voix des membres du conseil, en vertu de l'article de l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal

30.004 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1121696003

Approuver l'accréditation de sept organismes oeuvrant en sport et en loisir auprès des personnes handicapées comme organismes PANAM reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes PANAM (panmontréalais).

30.005 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CM Direction générale , Direction du greffe - 1120892004

Adresser une demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin que la Ville de Montréal participe à la réalisation des projets pilotes visant à favoriser et à améliorer le taux de participation des électeurs lors de la prochaine élection générale du 3 novembre 2013

30.006 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction - 1120341002

Autoriser la vente des immeubles sis au 977 Lucien L'Allier et au 1000-1006 de la Montagne à la compagnie 9269-9388 Québec Inc. au prix de 12 300 000 \$.

30.007 Administration - Adhésion / Cotisation

CM Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles - 1121238002

Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2013. Dépense de 358 558.74\$ avec taxes

30.008 Budget - Budget de fonctionnement / PTI

CM Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine - 1120382007

Mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour offrir le soutien professionnel et administratif au Conseil du patrimoine de Montréal, et à cette fin, transférer les ressources humaines et financières affectées au Conseil du patrimoine de Montréal à la Direction de la culture et du patrimoine ainsi qu'à ajuster la base budgétaire à compter de 2014.

30.009 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain - 1124040001

Autoriser un virement budgétaire de 687 343,75 \$, en provenance du projet 40134 - Griffintown - Infrastructures et aménagement vers le projet 40138 - Griffintown II - Phase 2/Peel - Phase 3/Sainte-Anne pour permettre d'acquérir un terrain constitué du lot 1 853 528 du cadastre du Québec situé dans le centre-ville dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Aménagement et réaménagement du domaine public, y compris les travaux d'infrastructures, dans un secteur de l'agglomération désigné comme le centre-ville

30.010 Budget - Virement / Annulation de crédits

CM Direction générale , Administration - 1126115001

Autoriser le virement budgétaire au montant de 6 090 995,33 \$ et la modification d'imputation permettant de récupérer les fonds de la réserve de voirie affectés en 2012 à divers projets d'investissement et autoriser la Direction des Transports à effectuer en 2012 des dépenses de fonctionnement de 1 190 995,33 \$ en provenance de la réserve de voirie locale.

30.011 Budget - Virement / Annulation de crédits

CE Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement - 1125915013

Approuver pour inscription les projets soumis par les arrondissements (Bloc 5) : Ahuntsic-Cartierville, Lachine et LaSalle au volet régulier du PR@M-FAMILLE édition 2012 (années 2012 et 2013) - Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) et autoriser, pour ce faire, un virement budgétaire total de 636 611 \$.

30.012 Approbation des recommandations des comités et commissions

CG Direction générale , Direction du greffe - 1122714008

(AJOUT) Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa première année d'activité

30.013 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

30.014 Administration - Accord de principe / Mandat régulier

CE Société du Parc Jean-Drapeau , Direction - 1124711002

(AJOUT) Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 7 459 807,95 \$ pour le projet d'agrandissement et de mise aux normes du pavillon Hélène-de-Champlain à la firme « Les Entreprises QMD » aux prix et conditions de sa soumission datée du 15 août 2012, conformément à l'appel d'offres public #20110716, prévu au budget PTI 2012-2014 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Compétence d'agglomération : Annexe du décret - Parc Jean-Drapeau

Mention spéciale: Dossier déjà soumis à la séance du 28 novembre 2012, 8 h, à l'article 30.003

Dossier déjà soumis à la séance du 14 novembre 2012, 8 h 30, à l'article 30.003

Dossier déjà soumis à la séance du 24 octobre 2012, 8 h 30, à l'article 30.001

40 – Réglementation

40.001 Règlement - Avis de motion

CM Finances , Direction du budget - 1125337012

Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires », relatifs à des projets relevant de la compétence du conseil municipal

40.002 Règlement - Adoption

CM Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire - 1125924005

Adopter, sans changement, le Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal.

40.003 Règlement de la Société de transport de Montréal

CG Société de transport de Montréal , Direction - 1120854007

Approuver le Règlement R-141 autorisant un emprunt de 7 086 489 \$ pour le financement du projet de prestation électronique de services billettiques par Internet - Phase 1

Compétence d'agglomération : Transport collectif des personnes

Mention spéciale: Dossier déjà soumis à la séance du 14 novembre 2012, 8 h 30, à l'article 40.004

Dossier déjà soumis à la séance du 7 novembre 2012, 9 h 30, à l'article 40.008

40.004 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

50 – Ressources humaines

50.001 Nomination

CE Police , Direction des opérations - Activités de soutien - 1122418006

Autoriser des promotions de cadres policiers, à compter de la date d'affectation en fonction supérieure

Compétence d'agglomération : Éléments de la sécurité publique que sont les services de police, de sécurité civile, de sécurité incendie et de premiers répondants

50.002 Nomination

CE Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal , Direction - 1120132003

Nomination temporaire de madame Susan Mckercher à titre d'adjointe au directeur du Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal

Compétence d'agglomération : Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération

50.003 (AJOUT) L'étude de ce dossier se fera à huis clos

60 – Information

60.001 L'étude de ce dossier se fera à huis clos

60.002 Dépôt

CM Conseil Jeunesse , Direction - 1120818006

Dépôt pour information de l'avis « Montréal : et les jeunes dans ce bouillon de culture? » portant sur les politiques municipales et la participation culturelle des jeunes Montréalais.

Mention spéciale: Ce dossier a déjà été soumis à la séance du 7 novembre 2012, 9 h 30, à l'article 60.003

Ce dossier a été soumis à l'assemblée du conseil municipal du 19 novembre 2012 et reporté à une séance ultérieure (CM12 0976)

60.003 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1121041011

Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 26 au 30 novembre 2012

60.004 Dépôt

CM Office de consultation publique de Montréal , Direction - 1121079012

Dépôt du rapport de la consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine tenue par l'Office de consultation publique de Montréal

Mention spéciale: Ce dossier fut déposé à la séance du comité exécutif du 31 octobre 2012, 8 h 30, à l'article 60.004 (aucune résolution)

Ce dossier a été soumis à l'assemblée du conseil municipal du 19 novembre 2012 et reporté à une séance ultérieure (CM12 0977).

60.005 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1120573008

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125054003 : Accorder un contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc., pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de 36 mois (2013 à 2016) pour une somme maximale de 5 838 542,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12218 - (2 soumissionnaires).

Compétence d'agglomération : Cas où la municipalité centrale a succédé à une municipalité régionale de comté ou à une communauté urbaine, toute autre matière sur laquelle la compétence appartient à la municipalité centrale et appartenait, en vertu d'une disposition législative, à l'organisme auquel la municipalité a succédé

Mention spéciale: Ce dossier est en lien avec l'article 20.017

60.006 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1120573010

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125317002 : Conclure avec la firme TransMontaigne Marketing Canada inc. (37 319 781.24\$) une entente-cadre collective pour la fourniture, sur demande, de diesel non coloré (clair) et biodiesel B5 pour une période de trois ans avec possibilité de deux renouvellements annuels suite à l'appel d'offres public 4284-06-12-54 (3 soum.) piloté par la STM dans le cadre du regroupement d'achats.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

Mention spéciale: Ce dossier est en lien avec l'article 20.019

60.007 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1120573011

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE12482022 : Accorder un contrat à 9129-2201 Quebec Inc. (Les Entreprises Bentech), pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans le boulevard Pie-IX, de la rue Beaubien à la rue Bélanger. - Arrondissement: Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 5 672 865,95 \$ (Contrat: 5 141 865,95 \$ + Incidences: 531 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 225901 - 11 soumissionnaires.

Mention spéciale: Ce dossier est en lien avec l'article 20.020

60.008 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1120573009

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125309007 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Dessau, Aecom et Cima +, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation pour une somme maximale respective de 1 250 000 \$, 750 000 \$ et 500 000 \$ (Appel d'offres public No 12-12112 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Compétence d'agglomération : Dépenses mixtes

Mention spéciale: Ce dossier est en lien avec l'article 20.022

60.009 Dépôt

CE Direction générale , Direction du greffe - 1120573012

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE124306003 : Approuver la promesse d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de la compagnie « Édifice 9500 (2001) inc. », un terrain d'une superficie de 60 095,3 m², avec bâtisse dessus érigée, situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à l'est de la rue de l'Esplanade, au nord de la rue Chabanel Ouest et au sud de la rue de Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Achats-Cartierville, aux fins de l'implantation d'une cour de services ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour le prix de 13 100 000 \$, plus taxes applicables, le cas échéant.

Mention spéciale: Ce dossier est en lien avec l'article 20.025

70 – Autres sujets

70.001 Levée de la séance

CE Direction générale , Direction du greffe

Levée de la séance

Nombre d'articles de niveau décisionnel CE : 37
Nombre d'articles de niveau décisionnel CM : 15
Nombre d'articles de niveau décisionnel CG : 15

CE : 20.001

2012/12/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.002

2012/12/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.003

2012/12/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.004

2012/12/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 20.005

2012/12/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1123490003**

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, pour la ré-inscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (gamme Lotus, Tivoli, Maximo, WebSphere), pour la période du 1er décembre 2012 au 30 novembre 2013, au prix maximal de 881 528,71\$, taxes incluses

Il est recommandé :

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, pour une période de 1 an, pour la fourniture des services associés au programme Passeport Avantage aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 881 528,71 \$, taxes incluses, conformément aux offres de service de cette firme en date du 16 octobre, 17 octobre et 22 octobre 2012;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Pour le STI, la portion d'agglomération de cette dépense mixte d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée au budget de l'agglomération selon le règlement sur les dépenses mixtes. Pour la portion de la dépense assumée par le Service de police, par le Service de l'eau et par la Direction de l'environnement, la dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par : Michel ARCHAMBAULT**Le** 2012-12-06 08:42**Signataire :**

Michel ARCHAMBAULT

Directeur (CIO)
Technologies de l'information , Direction

Dossier # : 1123490003

IDENTIFICATION

Dossier # :1123490003

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Technologies
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Octroyer un contrat à IBM Canada, par l'entremise de l'entente avec le CSPQ, pour la ré-inscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (gammes Lotus, Tivoli, Maximo, WebSphere), pour la période du 1er décembre 2012 au 30 novembre 2013, au prix maximal de 881 528,71\$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

Au fil des ans, la Ville de Montréal (Ville) a déployé une multitude de services et de systèmes informatiques qui viennent en appui aux services municipaux. Le fonctionnement du parc informatique est assuré par un ensemble de composantes matérielles qui utilisent divers logiciels pour assurer la fonctionnalité et la performance requise au maintien des opérations de l'organisation. Plusieurs systèmes informatiques vitaux pour l'organisation sont basés sur des composants logiciels de la compagnie IBM.

L'importance des services offerts et le maintien de la continuité opérationnelle exigent le renouvellement de l'entente de service avec le fournisseur de logiciels IBM afin de pouvoir bénéficier du support du manufacturier et des services de mise à niveau des composantes. Ce type d'entente est appelé « Passeport Avantage ».

De plus, une telle entente permettra de protéger les investissements faits lors de l'acquisition de divers logiciels de la famille IBM déployés à l'échelle de la Ville.

Le présent dossier vise à accorder un contrat de gré à gré à IBM Canada pour la ré-inscription de la couverture annuelle de l'entretien et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (gammes Lotus, Tivoli, Maximo, WebSphere), pour la période du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2013, pour une somme maximale de 881 528,64\$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG 09 0507 - 17 décembre 2009 - Octroyer un contrat à Microserv par l'entremise du Centre de services partagés du Québec pour la ré-inscription de la couverture annuelle de l'entretien

et du remplacement logiciels selon le programme Passeport Avantage pour les produits au catalogue IBM (gamme Lotus, Tivoli, Maximo, WebSphere), pour les périodes du 1^{er} décembre 2009 au 30 novembre 2012, au prix maximal de 2 503 072,68 \$, taxes incluses. CG 09 0007 - 29 janvier 2009 - Autoriser le renouvellement de l'entretien annuel des logiciels Lotus Notes, Tivoli et Websphere, au montant de 764 127,56 \$, et l'achat de licences supplémentaires, au montant de 425 631,98 \$, requises via le programme Passeport Avantage d'IBM via le Centre de services partagés du Québec (CSPQ), au montant total de 1 189 759,54 \$ pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 30 novembre 2009. (Fournisseur unique).

CG 07 0436 - 29 novembre 2007 - Autoriser le renouvellement de l'entretien annuel des logiciels Lotus Notes, Tivoli et Websphere via le programme Passeport Avantage d'IBM par l'entremise de la FAQ - (Fournitures et ameublements du Québec) au montant de 768 282,51 \$, taxes incluses, et ce, pour la période du 1^{er} décembre 2007 au 30 novembre 2008. Autoriser le Service des affaires corporatives à facturer la dépense aux unités d'affaires concernées. (Fournisseur unique).

CG 06 0502 - 13 décembre 2006 - Autoriser le renouvellement de l'entretien annuel des logiciels Lotus Notes, Tivoli et Websphere via le programme Passeport Avantage d'IBM par l'entremise de la FAQ - (Fournitures et ameublements du Québec) au montant de 664 129,42 \$, taxes incluses, et ce pour la période du 1^{er} décembre 2006 au 30 novembre 2007. Autoriser le Service des affaires corporatives à facturer la dépense aux unités d'affaires concernées. (Fournisseur unique).

DESCRIPTION

La convention Passeport Avantage d'IBM désigne les droits, les devoirs, les obligations de chacune des parties dans la gestion des programmes et l'abonnement aux logiciels et assistance désignée d'IBM.

Le renouvellement de l'entente Passeport Avantage permettra à la Ville de bénéficier du support technique et des mises à jour des logiciels IBM.

Les principaux produits couverts par l'entente sont les suivants :

Lotus Notes : Courrier électronique

Accès sécurisé à partir de l'externe de la Ville
Système de gestion des dossiers décisionnels (GDD)

Tivoli : Système de prise des copies de sauvegarde

Gestion de l'archivage des copies de sauvegarde

WebSphere Intégration de données et présentation sur site Intranet et Internet

Maximo : Gestion d'inventaire et de pièces pour le service des eaux et le SPVM

ILMT : Gestion de la conformité des règles d'utilisation des licences
Inventaire des produits logiciels IBM

La convention faisant l'objet du présent dossier permettra de couvrir les services pour une période d'un (1) an, du 1^{er} décembre 2012 au 30 novembre 2013.

JUSTIFICATION

Le maintien de la continuité opérationnelle des systèmes informatiques basés sur les produits logiciels de IBM est vital pour assurer la prestation de services à la Ville à ses citoyens. En ce sens, il est requis de procéder au renouvellement de l'entente Passeport Avantage. Le renouvellement sur une période d'un (1) an permet au STI de poursuivre ses activités de rationalisation de licences logiciels et d'optimisation des actifs informationnels et des coûts d'exploitation, entre autres: la mise à jour des licences par IBM et la Ville sous la forme de deux (2) audits en 2012 et le STI procède à une étude approfondie de l'application courriel "Lotus Notes" en 2013 qui permettra de confirmer l'application pour plusieurs années, ou de changer l'application courriel pour une solution plus adaptée aux besoins de la Ville et possiblement plus économique.

Firmes soumissionnaires	Prix de base	Autre (préciser)	Total
IBM Canada	881 528,71 \$		881 528,71 \$
Dernière estimation réalisée	1 062 761,55 \$		1 062 761,55 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			881 528,71 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			0 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			0%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			-181 232,84 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-21%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			N/A
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			N/A

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Lors de l'octroi du contrat, la dépense totale de 881 528,71\$ sera imputée sur le budget de fonctionnement de la manière suivante:

Description	2012	2013	Total
ARR-VSM-CESM		4 646,91 \$	4 646,91 \$
SPVM	6 993,46 \$	77 854,11 \$	84 847,57 \$
Gestion des eaux	0,00 \$	167 351,70 \$	167 351,70 \$

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Description	2012	2013	Total
STI	50 030,77 \$	574 651,76 \$	624 682,53 \$

La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée au budget du Conseil d'agglomération (réf. règlement sur les dépenses mixtes, Rég 06-054).

La répartition des montants a été effectuée selon le résultats des deux différents audits (GDD# 1125006002 et 1125006004))avec IBM Canada.

Tableau Comparatif des années antérieures

Passeport Avantage			
Comparaison des années antérieures			
Période	Montants taxes incluses	Différence \$	Différence %
2009-10	801 130,89 \$	N/A	N/A
2010-11	834 285,19 \$	33 154,31 \$	4,14%
2011-12	867 656,59 \$	33 371,39 \$	4,00%
2012-13	881 528,71 \$	13 872,13 \$	1,60%

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le renouvellement du contrat permettra à la Ville de limiter les risques opérationnels en cas de panne de système, il permettra aussi de maintenir à jour certains systèmes informatiques essentiels au bon fonctionnement de l'organisation.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat : décembre 2012.

Bien que la date du 30 novembre est exigée par IBM pour rencontrer les clauses de renouvellement du contrat, un courriel du représentant de la firme (M. Daniel Létourneau) nous confirme qu'un bon de commande émis avant le 28 décembre 2012 sera accepté.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle.

L'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* permet à toute municipalité de se procurer tout bien meuble ou tout service auprès du Centre de services partagés du Québec ou par l'entremise de celui-ci.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Technologies de l'information , Direction (Gilles BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Christian BOISVERT)

Avis favorable avec commentaires :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Pascale COLLARD)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Isabelle NANTAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'eau potable (André PERRON)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de l'épuration des eaux usées (Francis REID)

Avis favorable avec commentaires :

Direction générale , Administration (Patrice TRUDEL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Michel THÉROUX

Chef de section radiocommunications

Tél : 280-3608

Télécop. : 280-9108

ENDOSSÉ PAR

Gervais THIBAUT

Chef de division - Technologies

Tél : 514 280-3567

Télécop. : 514 280-4279

Date d'endos. : 2012-10-29

Dossier # :1123490003

**Dossier # : 1120793003**

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division planification et opérations - Gestion matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Écocentre
Objet :	Accorder un contrat à la Société québécoise de gestion écologique de la peinture (Éco-peinture) pour la récupération et la valorisation des rebuts de peinture dans les écocentres, pour une période de cinq ans, pour une somme maximale de 223 304,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no.12-12414 - deux soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'accorder à la Société québécoise de gestion écologique de la peinture (Éco-peinture), plus bas soumissionnaire conforme, pour une période cinq ans, le contrat de récupération et de valorisation des rebuts de peinture dans les écocentres, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 223 304,45 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no. 12-12414;
2. d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par : Roger LACHANCE**Le** 2012-11-20 13:17**Signataire :**

Roger LACHANCE

Directeur
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement

Dossier # :1120793003

IDENTIFICATION

Dossier # :1120793003

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement , Division planification et opérations - Gestion matières résiduelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Écocentre
Objet :	Accorder un contrat à la Société québécoise de gestion écologique de la peinture (Éco-peinture) pour la récupération et la valorisation des rebuts de peinture dans les écocentres, pour une période de cinq ans, pour une somme maximale de 223 304,45 \$, taxes incluses - Appel d'offres public no.12-12414 - deux soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 16 et du paragraphe 6 de l'article 19 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (L.R.Q., chapitre E-20.001, Loi 75), l'élimination et la valorisation des matières résiduelles sont des compétences d'agglomération. En vertu de l'article 17 de la loi précitée, la municipalité centrale peut agir à l'égard des matières résiduelles constituant les compétences d'agglomération non seulement sur son territoire, mais aussi sur celui de toute autre municipalité liée. La Direction de l'environnement assume cette responsabilité pour l'agglomération.

Le *Règlement sur la récupération et la valorisation des contenants de peinture et des peintures mis au rebut*(c. Q-2, r.20.01) a été remplacé, en juin 2011, par le règlement cadre *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises*(c. Q-2, r.40.1), Chapitre VI, Section 4 : peintures et leurs contenants. Ce règlement oblige toute entreprise qui effectue la mise en marché des peintures à les récupérer ou les faire récupérer. Ceci constitue le principe de Responsabilité Élargie des Producteurs (REP).

La Société québécoise de gestion écologique de la peinture (Éco-peinture), organisme à but non lucratif (OBNL), est le seul organisme mandaté par les entreprises de ce secteur d'activités pour la réalisation de ce programme au Québec.

En 2007, une entente de gré à gré, sans appel d'offres, a été signée avec cet OBNL pour la récupération des rebuts de peinture dans les écocentres. Ce contrat se termine en janvier 2013. Mais depuis juillet 2009, la *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant le domaine municipal* (projet de loi No.45) stipule que "Les contrats municipaux de 25 000 \$ et plus en matière de collecte, de transport, de transbordement, de recyclage et de récupération des matières résiduelles ne pourront plus être accordés de gré à gré à un organisme à but non lucratif (OBNL), mais uniquement à la suite de l'application des règles d'adjudication des contrats."

De ce fait, l'appel d'offres public numéro 12-12414 pour la Récupération et la valorisation des

rebut de peinture dans les écocentres pour une période de 5 ans a été publié dans le SÉAO (Système électronique d'appel d'offres) et LaPresse, le 12 septembre 2012. Le 2 octobre, un addenda a été envoyé aux détenteurs du cahier de soumission et fait partie intégrante du document d'appel d'offres. Il souligne que le prix soumis pour l'article 3 du bordereau des prix, le prix pour les produits non inclus au programme, est sujet à la fluctuation du marché. Les soumissions sont valides pour une période de 120 jours calendriers suivant la date de l'ouverture des soumissions. L'ouverture des soumissions a eu lieu le 10 octobre 2012.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG07 0500 - 20 décembre 2007 - Signer une entente avec Éco-peinture pour la récupération des rebuts de peinture aux six écocentres et autoriser une dépense de 250 000 \$ - toutes taxes incluses.

DESCRIPTION

L'octroi de ce contrat permet la récupération et la valorisation des peintures apportées par les citoyens dans les écocentres sans frais, en raison de la REP. Cependant, les produits non inclus au programme provincial déposés avec la peinture sont facturés. Les produits non inclus au programme sont : la peinture conçue pour usage artistique, l'apprêt et la peinture pour usage industriel, les solvants, diluants, décapants, la peinture contenant des pesticides, la peinture antialissure, les adhésifs et colles, la peinture à signalisation routière, le Stucco, les produits et enduits protecteurs à base de goudron, les produits nettoyants, la peinture à séchage rapide. Le coût annuel de ce contrat est estimé à 44 660,89 \$, taxes incluses, pour un total de 223 304,45 \$ pour une durée de cinq ans.

Afin de maintenir le service aux citoyens à moindre coût, il est recommandé, selon les résultats de l'appel d'offres, de renouveler le contrat avec Éco-peinture pour la récupération des peintures dans les écocentres.

JUSTIFICATION

Avec la signature du contrat avec Éco-peinture, la collecte et le traitement des peintures s'effectueront gratuitement et les frais liés aux produits non inclus au programme provincial et déposés avec la peinture par le personnel des écocentres seront facturés.

Le contrat en cours pour la collecte des peintures dans les écocentres prendra fin le 1er janvier 2013.

Les résultats du processus d'appel d'offres et le comparatif des soumissions reçues sont présentés ci-après, pour un contrat de cinq ans :

Soumissions conformes	Prix (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Éco-peinture	223 304,45	0,00	223 304,45
Service net plus inc.	1 844 811,35	0,00	1 844 811,35
Estimation des professionnels (\$) estimation faite par un professionnel interne	234 060,00	0,00	234 060,00
Coût moyen des soumissions conformes reçues (total du coût des soumissions conformes reçues/nombre de soumissions)			1 034 057,90
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((Coût moyen des soumissions conformes-la plus basse)/la plus basse x 100)			363,07%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)			1 621 506,90
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) ((la plus haute - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)			726,14%
Écart entre l'estimation des professionnels (\$) et la plus basse conforme (la plus basse conforme - estimation)			-10 755,55
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse - l'estimation) / estimation x 100)			-4,60%
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)			1 621 506,90
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)			726,14%

Explication des écarts

Éco-peinture est l'organisme mandaté par les entreprises de ce secteur d'activités pour le programme de récupération et de valorisation des peintures et reçoit de ces entreprises les éco-frais perçus à l'achat des produits. La perception de ces montants permet de défrayer le coût pour la collecte et le traitement des peintures. Pour cette raison, seul Éco-peinture peut offrir un coût nul pour la collecte, le transport et le recyclage de la peinture et des aérosols de peinture. Le second soumissionnaire Service net plus Inc. n'est donc pas en mesure d'offrir un coût nul pour la disposition des peintures en provenance des éco-centres d'où le grand écart entre les deux soumissions reçues.

Dans sa soumission, Éco-peinture maintient le prix unitaire de 1,17 \$/kg, avant taxes, pour les produits non visés au programme soit le même prix que dans l'entente approuvée le 20 décembre 2007. Les quantités ont été révisées à la baisse grâce à une meilleure formation du personnel des éco-centres.

Pour cet appel d'offres public, des quatre preneurs du cahier de soumission, deux entreprises ont soumissionnées (50%). Le détail est présenté à l'intervention du Service de l'approvisionnement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense totalisant 223 304,45\$ taxes incluses, sera imputée au budget de

fonctionnement de la Direction de l'environnement, Division planification et opérations – Gestion des matières résiduelles, au poste budgétaire des services techniques pour la récupération des résidus domestiques dangereux.

Les budgets seront priorisés au budget de la Division planification et opérations - gestion des matières résiduelles.

Cette dépense sera répartie sur cinq ans, du 1^{er} Janvier 2013 au 31 décembre 2017 (voir pièces jointes).

Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne l'élimination et la valorisation des matières résiduelles qui sont une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La collecte des résidus domestiques dangereux ou RDD (les peintures étant des RDD) effectuée par l'agglomération, s'insère parfaitement aux objectifs du développement durable (DD). Une gestion responsable des ressources par un programme de récupération et de valorisation des RDD fait partie intégrante d'un objectif du DD visant à récupérer les matières recyclables et organiques, les RDD, les résidus de matériaux de construction, rénovation, démolition (CRD) et les encombrants.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Sans un contrat signé avec Éco-peinture, nous devons défrayer le coût de collecte et de traitement des peintures récupérées dans les écocentres ce qui irait à l'encontre du *Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises* prônant la REP.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication en accord avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le contrat débutera le 1er janvier 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux documents d'appel d'offres public.

Ce dossier respecte les politiques et encadrements suivants:

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Contingences, incidences et déboursés dans les contrats;
- Confidentialité des estimations des contrats.

L'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licence restreinte de la Régie du bâtiment du Québec.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Direction générale , Administration (Julie LAPOINTE)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement

(Houda KAMIL)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hélène BOISVERT

Conseillère en aménagement

Tél : 514 872-2236

Télécop. : 514 872-8146

ENDOSSÉ PAR

Pierre GRAVEL

C/d planification et opérations (gest mat
résiduelles)

Tél : 514 872-4404

Télécop. : 514 872-8146

Date d'endos. : 2012-10-31

Dossier # :1120793003



Dossier # : 1120998002

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Exploitation et évolution des applications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la firme Information Builders (Canada) inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien des licences WebFocus, pour la période du 30 décembre 2012 au 29 décembre 2015 pour une somme maximale de de 194 012,67 \$, taxes incluses

Il est recommandé

1- d'accorder, conformément à la loi, un contrat de gré à gré à la firme Information Builders (Canada) Inc. pour la période du 30 décembre 2012 au 29 décembre 2015, pour le renouvellement du contrat d'entretien des licences WebFocus, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 194 012,67 \$, taxes incluses, conformément à l'offre de service de cette firme en date du 15 octobre 2012;

d'approuver, à cette fin, un projet d'entente entre la Ville et Information Builders (Canada) Inc. selon les termes et conditions stipulés audit projet;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La portion agglomération de cette dépense mixte d'activités d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée à l'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

Signé par : Michel ARCHAMBAULT **Le** 2012-11-20 20:12

Signataire : Michel ARCHAMBAULT

Directeur (CIO)
Technologies de l'information , Direction

Dossier # :1120998002

IDENTIFICATION

Dossier # :1120998002

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Exploitation et évolution des applications
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat de gré à gré à la firme Information Builders (Canada) inc., pour le renouvellement du contrat d'entretien des licences WebFocus, pour la période du 30 décembre 2012 au 29 décembre 2015 pour une somme maximale de de 194 012,67 \$, taxes incluses

CONTENU

CONTEXTE

En 1996, le Service des finances a fait l'acquisition de licences individuelles WebFocus pour exploiter les données de taxation, le choix est basé sur la technologie de pointe, la stabilité, la simplicité et l'économie. Depuis 2007, la gestion de ce logiciel est sous la responsabilité du Service des technologies de l'information (STI).

Les principaux clients desservis par les produits d'Information Builders (Canada) Inc. (IBI) à la Ville de Montréal sont : le Service des Finances, le Service du Capital Humain et des Communications, le Service de l'Eau ainsi que le Service des Technologies de l'information. Le nombre d'utilisateurs se situe à environ 300 personnes, qui produisent des milliers de rapports par année. Dans la plupart des cas, ces rapports servent d'aide à la décision pour la gestion, l'administration, le contrôle, la vérification et la prévision des activités au sein des services utilisateurs.

La firme IBI est propriétaire et distributrice exclusive des contrats d'entretien des licences de ce produit.

En septembre 2012, le STI a négocié avec IBI le renouvellement du contrat pour une période de trois ans et recommande l'octroi d'un contrat avec le fournisseur pour une somme maximale de 194 012,67 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0515 - 11 avril 2012 - Accorder un contrat de gré à gré à Information Builders inc., fournisseur unique, pour le renouvellement de l'entretien des licences WebFocus, pour l'année 2012, pour une période d'un an, au montant de 64 080,31 \$, taxes incluses.

CE11 0219 - 23 février 2011 - Accorder un contrat de gré à gré à Information Builders inc., fournisseur unique, pour le renouvellement du service d'entretien et de support du logiciel WebFocus, pour l'année 2011, au montant de 58 216,74 \$, taxes incluses.

CG09 0470 - 3 décembre 2009 - Approuver un addenda au contrat octroyé à Information Builders inc. pour l'acquisition d'une licence additionnelle du logiciel WebFOCUS Developer Studio (20 usagers) au montant de 27 076,50 \$, taxes incluses.

CG07 0492 - 20 décembre 2007 - Octroyer un contrat à Information Builders inc. pour l'acquisition de trois licences d'entreprise version Windows du logiciel Webfocus Reporting Server - au montant de 337 049,00 \$ taxes incluses.

CE06 0546 - 19 avril 2006 - Autoriser une dépense pour l'acquisition du logiciel Webfocus Reporting Server incluant l'entretien annuel, comprenant tous les frais accessoires, au montant de 58 426 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

L'entretien des licences des produits IBI permet :

- L'obtention des mises à jour certifiées;
- Le support technique sur les produits visés par le contrat d'entretien;
- L'accès à des ressources techniques IBI;
- La formation pour les ressources impliquées.

L'octroi du contrat couvre l'entretien des produits décrits dans le tableau ci-dessous pour la période du 30 décembre 2012 jusqu'au 29 décembre 2015.

Entretien des licences (assistance logiciel)	Nombre de licences en 2012
WebFocus Reporting Server - PROD	4
WebFocus Reporting Server - TEST	1
WebFocus Reporting Server - PREPROD	1
WebFocus Developer Studio	2

JUSTIFICATION

Le renouvellement de l'entretien des licences acquises permet de respecter les clauses contractuelles associées à l'utilisation des produits et ainsi que les droits d'auteurs associés. Renouveler le contrat d'entretien pour une durée de trois ans permet d'éviter d'avoir une augmentation annuelle appliquée par le fournisseur.

Le renouvellement est nécessaire pour permettre une utilisation optimale du produit et mieux en retirer les bénéfices en :

- S'assurant d'avoir une version à jour du produit, la mise à niveau des licences étant impossible sans contrat d'entretien;
- Bénéficiant des évolutions, correctifs et améliorations des produits;
- Bénéficiant de support technique, de formation et de services de mentorat offerts par des ressources possédant un niveau d'expertise certifiée par le fournisseur.

L'estimation a été effectuée en appliquant le pourcentage d'augmentation annuelle normalement appliqué par le fournisseur, à partir du prix du contrat en cours, soit 5% par année, applicable sur la valeur du contrat de l'année précédente.

Suite aux négociations avec le fournisseur, dans la soumission, une augmentation de 1% est

appliquée pour 2013 et ce nouveau tarif est maintenu, sans majoration, pour les années 2014 et 2015.

Soumissions conformes	Note	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Soumissionnaire 1	N/A	194 012,67 \$	N/A	194 012,67 \$
Dernière estimation réalisée		212 113,84 \$	N/A	212 113,84 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)				(18 101,17) \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				-9 %

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense récurrente sera assumée par le budget de fonctionnement de la Section Gestion de la capacité et soutien à l'amélioration de la division Exploitation et évolution des applications (DEEA) du STI au montant de 194 012,67 \$ taxes incluses comme suit :

	2013	2014	2015	Total
Service des technologies de l'information - Division exploitation et évolution des applications - Section gestion de la capacité et soutien à l'amélioration - Entretien	64 670,89 \$	64 670,89 \$	64 670,89 \$	194 012,67\$
Total des dépenses (taxes incluses)	64 670,89 \$	64 670,89 \$	64 670,89 \$	194 012,67\$

La portion agglomération de cette dépense mixte d'activités d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée à l'agglomération (réf. Règlement sur les dépenses mixtes).

Ce renouvellement ne comporte qu'une augmentation correspondant à 1% de la valeur du contrat précédent, applicable seulement pour la première année du renouvellement, comme illustré dans les tableaux ci-dessous :

Coût de la soumission pour 3 ans (taxes incluses)				
	Année 1 2013	Année 2 2014	Année 3 2015	Total années 1-2-3
Renouvellement avec engagement de trois ans	64 670,89\$	64 670,89\$	64 670,89\$	194 012,67\$
Pourcentage d'augmentation annuelle appliqué suite aux négociations avec le fournisseur	1 %	0%	0%	
Total à payer (taxes incluses) :				194 012,67\$

Estimation : Coût si renouvellement annuel pendant 3 ans (taxes incluses)				
	Année 1 2013	Année 2 2014	Année 3 2015	Total années 1-2-3
Renouvellement standard (année par année)	67 284,33\$	70 648,54\$	74 180,97\$	212 113,84\$
Pourcentage d'augmentation annuelle normalement appliqué par le fournisseur	5%	5%	5%	
Total à payer (taxes incluses) :				212 113,84\$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En l'absence d'un contrat d'entretien, un dysfonctionnement du logiciel pourrait compromettre la bonne marche des opérations de plusieurs services municipaux, notamment la Direction des revenus et de la fiscalité du Service des Finances qui produit quotidiennement les rapports de WebFocus pour gérer les revenus de la Ville.

De plus, en cas de rupture de couverture, pour rétablir les services de soutien qui n'auraient pas été renouvelés, il faudrait payer le prix courant du programme de soutien pour la période manquante en plus des frais de rétablissement.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du présent contrat : Fin décembre 2012.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce contrat respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle ;
- Politique d'approvisionnement ;
- Encadrement « Contingences, incidences et déboursés dans les contrats ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (Gilles BOUCHARD)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Isabelle NANTAIS)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Normand GRAVELINE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hélène BÉNÉTEAU DE LAPRAIRIE

Chef de section

Tél : 514-872-8260

Télécop. : 514-872-1035

ENDOSSÉ PAR

Georges DION

Chef de division

Tél : 514 872-4921

Télécop. : 514 280-9103

Date d'endos. : 2012-11-08

Dossier # :1120998002



Dossier # : 1125085002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services - Collectif , Section de la gestion des inventaires municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre d'une durée de 5 ans avec Confidenciel Déchiquetage de documents Inc. pour les services de déchiquetage de documents confidentiels et de destruction de divers documents et supports - Appel d'offres public 12-11853 (4 soum.) (Montant estimé de l'entente: 457 226,83 \$).

Il est recommandé:

de conclure une entente-cadre collective avec la firme Confidenciel Déchiquetage de documents Inc. pour les services de déchiquetage et de destruction de divers documents et supports, pour une période de (60) soixante mois avec possibilité de prolongation d'un an, aux prix unitaires de leur soumission, conformément à l'appel d'offres public # 12-11853 et au tableau des prix reçus.

d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements et des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par : Jacques A. ULYSSE

Le 2012-11-14 15:27

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

Dossier # :1125085002

IDENTIFICATION

Dossier # :1125085002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services - Collectif , Section de la gestion des inventaires municipaux
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure une entente-cadre d'une durée de 5 ans avec Confidentiel Déchiquetage de documents Inc. pour les services de déchiquetage de documents confidentiels et de destruction de divers documents et supports - Appel d'offres public 12-11853 (4 soum.) (Montant estimé de l'entente: 457 226,83 \$).

CONTENU

CONTEXTE

L'appel d'offres 12-11853 a été lancé le 14 mars 2012 pour retenir les services d'une firme pour assurer la destruction des documents confidentiels générés en majorité par le Service de police de la Ville de Montréal. 11 arrondissements et 4 services centraux ont exprimé des besoins en ce sens. Les autres unités d'affaires et les arrondissements de la Ville de Montréal devront le cas échéant, utiliser cette entente cadre.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM05 0439 (22 juin 2005) - Octroyer un contrat à Confidentiel Déchiquetage de documents Inc., pour la destruction de documents confidentiels, pour une période approximative de 7 ans, au prix total approximatif de 1 009 055\$ - appel d'offres public 05-8384 (1 soum.).

DESCRIPTION

Le dernier contrat venait à échéance en juin 2012, pour assurer les services jusqu'à l'octroi d'un nouveau contrat, la Direction de l'approvisionnement a procédé à la prolongation du contrat jusqu'au 31 janvier 2013, telle que décrite à l'article 8.1 des clauses administratives particulières de l'appel d'offres public 05-8384. Cette clause stipule que « sur avis écrit du directeur donné au moins dix (10) jours ouvrables avant la fin du contrat et sur accord de l'adjudicataire, le présent contrat peut se prolonger de mois en mois, en tout ou en partie, aux mêmes termes et conditions. Chacune des parties peut mettre fin à cette prolongation sur simple préavis de cinq (5) jours ouvrables adressé à l'autre.» Cette clause de prolongation permet au SPVM de se conformer à l'article 73 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels du Québec.

Service sur demande, de déchiquetage de documents confidentiels et de destruction de divers

documents et supports informatiques principalement reliés aux activités du service de police de la Ville de Montréal. Les autres unités d'affaires et les arrondissements de la Ville de Montréal pourront profiter de cette entente.

Pour ce dossier, 11 arrondissements (voir pièce jointe) et 4 services centraux incluant le SPVM, ont signifié leur participation à la Direction de l'approvisionnement. Les quantités mentionnées au bordereau de soumission sont fournies à titre indicatif seulement, elles sont basées sur des besoins estimés et sont utilisées aux fins d'un scénario permettant de déterminer les meilleures propositions de prix en vue de la conclusion d'une entente seulement.

Toutefois, cette entente sera basée sur les prix unitaires soumis et sa durée sera pour une période de cinq (5) ans selon les exigences du cahier des charges de l'appel d'offres 12-11853, à partir de la date d'émission de l'entente sans limitation quant aux quantités ou valeur monétaire exprimées. Le contrat prévoit une clause de renouvellement pour une prolongation d'un an qui respectera l'intégralité des termes du présent appel d'offres 12-11853. Une clause de renouvellement était incluse dans le dernier contrat.

JUSTIFICATION

Élaboration d'une entente cadre pour les services de destruction de documents confidentiels et de supports informatiques par déchiquetage pour l'ensemble des unités d'affaires de la Ville de Montréal. La conclusion de cette entente cadre permet de faire bénéficier d'économie de volume profitable pour l'ensemble des services et des arrondissements tout en assurant qualité et constance des services.

Afin de se conformer aux règles du CRPQ et de préserver la confidentialité des informations policières contenues sur les documents papiers que certaines unités du Service de police disposent, la destruction sécuritaire de ces documents est requise.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 885 308 \$, taxes incluses, pour un contrat de 60 mois. Cette estimation était basée sur les prévisions de consommation fournies par les arrondissements et services centraux regroupés et du prix calculé en utilisant les derniers prix du dernier contrat.

Pour les articles de l'appel d'offres la moyenne de l'écart entre l'estimé des prix et les prix obtenus est à la baisse de 54,3 % (voir pièce jointe). L'estimation a été réalisée selon les prévisions reçues et les prix du dernier contrat applicables en 2012 pour le SPVM. Le dernier contrat incluait une clause de majoration de prix. Ces mêmes prix ont été utilisés pour l'estimation de la destruction de documents non-confidentiels hors site.

Les documents non-confidentiels pour destruction hors site, ont été soumissionnés à 0.00\$ par le plus bas soumissionnaire conforme, celui-ci désirant offrir ce service gratuitement afin de s'assurer d'obtenir la plus basse soumission. En dépit de cette gratuité, la Ville est assurée d'obtenir les services prévus au contrat. Tous les autres soumissionnaires ont appliqué la même structure de prix que pour la destruction de documents confidentiels. Si ces mêmes prix avaient été appliqués par le plus bas soumissionnaire conforme, sa soumission totale aurait été à 446 600\$. L'écart avec le deuxième plus bas soumissionnaire aurait été de 52 675 \$, soit 11.8% au lieu de 26%.

Firmes soumissionnaires	Montant avant taxes	Total avec les taxes (TPS 5% et TVQ 9.5%)
Confidentiel Déchiquetage	397 675.00 \$	457 226.83 \$

Groupe Gagnon	499 275.00 \$	574 041.43 \$
Shred-it International	554 750.00 \$	637 823.81 \$
Les Fibres J.C. Inc.	812 000.00 \$	933 597.00 \$
Dernière estimation réalisée	770 000.00 \$	885 307.50 \$
Coût moyen des soumissions conformes (total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)		650 672.27 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100		42%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)		476 370.17 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100		104%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme - estimation)		(428 080.67) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100		-48%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)		(116 814.60) \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100		-26%

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire. Les achats seront effectués sur demande au fur et à mesure des besoins à combler. Les dépenses de consommation seront imputées aux budgets des services ou des arrondissements participants. Les taxes applicables (TPS et TVQ) seront ajustées selon les taux en vigueur au moment de l'émission des bons de commande. Cette entente pourrait encourir des dépenses d'agglomération.

Les prix unitaires obtenus pour l'appel d'offres 12-11853, présentent une économie moyenne de 48% par rapport au montant total estimé. La réduction de prix est de 45% pour le contenu d'un cabinet (documents confidentiels) et de 86% pour le contenu d'une boîte de carton (documents confidentiels) pour des services comparables à ceux de l'appel d'offres précédent en 2005. L'augmentation des quantités, le nombre de firmes offrant ces services, ainsi que l'application de la nouvelle politique d'approvisionnement ont influencé favorablement cette baisse de prix. Cette stratégie d'approvisionnement s'avère efficace.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La politique environnementale de la firme Confidentiel déchetage a une influence bénéfique sur les prix, leurs camions sont équipés de GPS, et une supervision constante est assurée afin de réduire les déplacements au maximum dans leurs routes de travail. De plus, leurs camions seront munis de générateur, ce qui réduira de 50% la consommation d'essence et par le fait même les gaz à effet de serre.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Par ailleurs, la destruction des documents contenant des informations personnelles dans le cadre des opérations policières est prescrite par l'article 73 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels du Québec, laquelle stipule que « Lorsque les fins pour lesquelles un renseignement personnel a été recueilli ou utilisé sont accomplies, l'organisme public **doit le détruire**, sous réserve de la Loi sur les archives (chapitre A-21.1) ou du Code des professions (chapitre C-26) ». L'absence

d'adoption du présent dossier aurait comme impact, de ne pas se conformer à cette loi, car la prolongation du dernier contrat ne peut être répétée indûment.
De plus, la Ville ne pourrait bénéficier des économies de volumes réalisées par le regroupement des besoins par cet appel d'offres.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Suite à l'octroi du contrat, une opération de communication se retrouvera sur le site intranet de la Ville.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'octroi du contrat est prévu pour la mi-décembre 2012 par le comité exécutif et le début des opérations pour la fin décembre 2012.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

**Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles -
Direction de l'approvisionnement**

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres no 12-11853

Titre: DÉCHIQUETAGE DE DOCUMENTS CONFIDENTIELS ET AUTRES

Date de lancement: 14 mars 2012

Date d'ouverture: 2 avril 2012

Preneurs du cahier des charges (10): Confidentiel Déchiquetage de documents Inc.

Cintas Gestion de documents

Groupe Gagnon

Iron Mountain

Les fibres JC

Gestion Environnementale Éconord

Recyshred

Shred-it International

Recall - Gestion complète de l'information

Kruger Inc. / Division recyclage

Soumissionnaires (4): Confidentiel Déchiquetage de documents Inc.

Groupe Gagnon

Shred-it International

Les fibres JC

Analyse des soumissions:

Cet appel d'offres incluait une clause relative à l'absence de collusion, manoeuvres frauduleuses ou malversation. Le présent dossier est également conforme à la politique de gestion contractuelle et à la politique d'approvisionnement.

Tel que mentionné aux documents d'appels d'offres, l'octroi s'effectue en entier au plus bas soumissionnaire conforme. S'il est de l'intérêt de la Ville, celle-ci se réserve le droit d'annuler un ou plusieurs articles du bordereau de soumission. L'adjudicataire recommandé est le plus bas soumissionnaire conforme.

Tableau de prix: Voir pièce jointe

L'octroi du contrat est conforme aux politiques et règlements régissant l'acquisition des biens et services autres que professionnels dont l'estimation des coûts est supérieure à 100 000 \$.

Remarques:

**Montant estimé de l'entente: 397 675.00 \$ + TPS (5%) 19 883.75 \$ + TVQ (9.5%)
39 668.08 \$ = 457 226.83 \$**

Adjudicataire recommandé:

de conclure avec Confidentiel Déchiquetage de documents Inc., plus bas soumissionnaire conforme pour les services de déchiquetage de documents confidentiels et de destruction de divers documents et supports, pour une période de (60) soixante mois avec possibilité de prolongation d'un an, une entente-cadre aux prix unitaires de leur soumission, conformément à l'appel d'offres public # 12-11853 et au tableau des prix reçus.

Note: L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes) relève du service demandeur.

Cette entente-cadre collective d'une durée de soixante mois à compter de la date de son émission suite à l'adoption de la résolution du comité exécutif.

Sur 10 preneurs du cahier des charges, quatre (4) offres conformes ont été reçues.

Voici les raisons de non dépôt de soumissions des preneurs du cahier des charges:

Gestion Environnementale Éconord: Le devis technique est trop spécialisé, les délais de livraisons sont hors d'atteinte.

Recyshred: N'ont pas donné de raisons

Recall - Gestion complète de l'information: Ne font pas de déchiquetage sur place

Kruger Inc. / Division recyclage: Ne font pas de déchiquetage sur place

Iron Mountain: N'ont pas donné de raisons.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Benoît ROBITAILLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne LANGLOIS

Agente Approvisionnement Niveau 2

Tél : 514 868-5957

ENDOSSÉ PAR

Danielle CHAURET

C/s ress.matérielles

Tél : 514-872-1027

Télocop. : 514 872-2519

Télocop. : 514 872-2519

Date d'endos. : 2012-11-14

Dossier # :1125085002



Dossier # : 1123447003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services - Collectif , Section de l'approvisionnement stratégique - collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Maxi-Métal inc., une entente-cadre collective d'une durée de 4 ans, pour la fourniture et l'installation de grues diverses sur des châssis de camions 10 roues avec plate-forme ou benne basculante, suite à l'appel d'offres public 12-12364 (3 soum.) (Montant estimé: 1 670 760,37\$)

Il est recommandé :

1- de conclure une entente-cadre d'une durée de 4 ans à compter de son émission, pour la fourniture et l'installation de grues diverses sur des châssis de camions 10 roues avec plate-forme ou benne basculante;

2- d'accorder à Maxi-Métal inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour une période de 4 ans, le contrat pour la fourniture et l'installation de grues diverses sur des châssis de camions 10 roues avec plate-forme ou benne basculante, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public 12-12364 et au tableau de prix reçus ci-joint;

3- d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des services corporatifs et des arrondissements, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par : Jacques A. ULYSSE

Le 2012-10-23 16:11

Signataire :

Jacques A. ULYSSE

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

Dossier # :1123447003

IDENTIFICATION

Dossier # :1123447003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services - Collectif , Section de l'approvisionnement stratégique - collectif
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme Maxi-Métal inc., une entente-cadre collective d'une durée de 4 ans, pour la fourniture et l'installation de grues diverses sur des châssis de camions 10 roues avec plateforme ou benne basculante, suite à l'appel d'offres public 12-12364 (3 soum.) (Montant estimé: 1 670 760,37\$)

CONTENU

CONTEXTE

Fourniture et installation de grues diverses sur des châssis de camions 10 roues avec plateforme ou benne basculante. Ces équipements sont requis principalement pour le transport et la manutention de rampes de barricades en béton, de tuyaux et de connecteurs d'aqueduc, de poteaux de signalisation, de bacs à arbres et à fleurs ainsi que tout autre usage connexe. L'entente faisant l'objet du présent dossier vise à combler les besoins occasionnels des différents arrondissements et de la Direction du matériel roulant et des ateliers, pour l'acquisition de nouveaux équipements pour l'optimisation des opérations et le remplacement d'équipements ayant atteint ou dépassé la limite de leur vie utile pour ainsi réduire la moyenne d'âge des équipements du parc de véhicules.

Il y a eu une publication dans le système électronique d'appel d'offres « SÉAO » approuvée par le gouvernement pour l'application de la Loi sur les contrats des organismes publics (chapitre C-65.1) et dans le journal « La Presse » qui est diffusé sur le territoire de la municipalité. Le délai de réception des soumissions est de 43 jours incluant les dates de publication et d'ouverture des soumissions.

La période de validité des soumissions indiquée à la demande de soumissions publiques est de cent cinquante (150) jours calendriers suivant la date fixée à l'ouverture des soumissions.

Durant la période de sollicitation, deux addendas ont été produits :

- Addenda no 1, émis le 29 août 2012. Des modifications techniques aux devis.

· Addenda no 2, émis le 7 septembre 2012. Report de la date de fermeture de 2 semaines, ainsi qu'une modification de la clause d'indexation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM06 0377 - 19 juin 2006 - Octroi d'un contrat pour la fourniture et l'installation de grues articulées avec plates-formes et accessoires sur des châssis de camions fournis par la Ville, pour une durée pouvant atteindre trois ans.- Appel d'offres public 06-10022 (3 soum.)

DESCRIPTION

L'appel d'offres a été constitué de prévisions des besoins pour ces véhicules, effectuées par la Direction du matériel roulant et des ateliers lors des rencontres du comité de planification et de suivi du matériel roulant. À chacune de ces rencontres, les utilisateurs experts de tous les arrondissements ainsi que des représentants de la Direction de l'approvisionnement sont invités à y participer.

Ces prévisions correspondent approximativement à 11 équipements et sont établies en tenant compte des besoins des arrondissements et du programme de remplacement des véhicules établi par la Direction du matériel roulant et des ateliers.

JUSTIFICATION

Renouvellement de l'entente pour la fourniture et installation, sur demande, de grues diverses sur des châssis de camions 10 roues avec plate-forme ou benne basculante, pour une période de 4 ans suite à l'appel d'offres public 12-12364. La conclusion de l'entente-cadre permet d'assurer la facilité d'approvisionnement tout en réduisant les délais et les coûts rattachés aux appels d'offres répétitifs.

Nous ne pouvons établir de comparaison avec l'entente précédente qui se terminait en 2009, puisque les configurations d'aménagements sont différentes. Toutefois, en comparaison avec un appel d'offres réalisé en 2011 pour des produits similaires à ceux demandés, indexé de 2 %, selon la moyenne annuelle de l'indice des prix à la consommation, les prix unitaires subissent une variation moyenne à la hausse de 1,35 % en raison de l'évolution de ce marché ainsi que de la fluctuation des matériaux de l'acier et de l'aluminium.

AO 11-11676		Indexation	Estimation du marché	Prix soumissionné	Variation
		2,0 %			
Grue articulée et plate-forme	126 822,68 \$	2 536,45 \$	129 359,11 \$	131 509,00 \$	1,7 %
Grue articulée et benne basculante	125 729,26 \$	2 514,59 \$	128 243,85 \$	129 530,00 \$	1 %

Soumissions conformes	Total taxes incluses
Maxi-Métal inc.	1 670 760,36 \$
Les Équipements Twin ltée	1 724 515,37 \$
Wajax Équipement	1 750 212,69 \$
Dernière estimation réalisée (\$)	1 648 741,50 \$
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)	1 715 162,81 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes la plus basse) / la plus basse x 100)	2,7 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)	79 452,33 \$

Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse x 100)	4,8 %
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse conforme - estimation)	22 018,86 \$
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) ((la plus basse conforme - estimation) / estimation x 100)	1,3 %
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (\$) (la deuxième plus basse - la plus basse)	53 755,01 \$
Écart entre la plus basse et la deuxième plus basse (%) ((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse x 100)	3,2 %

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction du matériel roulant et des ateliers a effectué un estimé préalable de la dépense à 1 648 741,50 \$, avec taxes, pour la période de l'entente (4 ans), représentant environ l'installation de 11 équipements et accessoires. Il existe un écart de 1,3 % entre l'estimation initiale et le montant soumissionné. La valeur monétaire utilisée comme estimé reflète le coût d'acquisition obtenu lors de l'appel d'offres antérieur pour des produits similaires. Les quantités sont utilisées afin de déterminer les meilleures propositions de prix en vue de la conclusion de l'entente-cadre.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture et l'installation de grues diverses sur des châssis de camions 10 roues avec plate-forme ou benne basculante. Les achats seront effectués sur demande. Tous les services corporatifs et arrondissements de la Ville pourront faire appel à cette entente-cadre; elle pourrait donc encourir des dépenses d'agglomération. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une approbation de crédits.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ne pas conclure cette entente-cadre alourdirait le processus d'approvisionnement pour ces produits en obligeant la négociation à la pièce en plus de faire perdre à la Ville la possibilité d'économies de volume.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise afin d'informer les différentes unités d'affaires de la Ville de la conclusion de l'entente-cadre ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission de l'entente-cadre collective à la suite de l'adoption de la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

**Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles -
Direction de l'approvisionnement**

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no 12-12364

**Titre : ENTENTE D'APPROVISIONNEMENT 4 ANS - FOURNITURE DE GRUES DIVERSES
INSTALLÉES SUR CHÂSSIS DE CAMION 10 ROUES AVEC PLATE-FORME OU BENNE**

BASCULANTE

Date de lancement : 13 août 2012

Date d'ouverture : 24 septembre 2012 - Addenda no 2

Preneurs du cahier des charges (8) :

Équipements FDS inc.
Équipements SBI inc.
Hiab Québec
Industries Wajax
Les Équipements Twin Itée (1980)
Maxi-Métal inc.
Métallomax inc.
Poudrier et Frères

Soumissionnaires (3) :

Industries Wajax
Les Équipements Twin Itée (1980)
Maxi-métal inc.

Raisons de non-dépôt de soumissions :

- Équipements FDS inc. : En dehors de leur fabrication courante.
- Équipements SBI inc. : Filiale de la firme Maxi-Métal inc. et installateur des grues.
- Hiab Québec : Distributeur de grues, sous-traitant de Maxi-Métal inc.
- Métallomax : En dehors de leur fabrication courante.
- Poudrier et Frères : Fabrication carrosserie, sous-traitant de la firme Wajax

Analyse des soumissions :

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et de la fraude).

Lors de l'analyse des soumissions reçues, nous constatons que la proposition de la firme Maxi-Métal inc. est conforme aux conditions du cahier des charges de l'appel d'offres 12-12364, suite à l'étude de conformité administrative des soumissions présentées.

Par conséquent, nous recommandons l'octroi de ce contrat, au prix de sa soumission, conformément à la clause 7 des clauses administratives particulières : « Le contrat sera en entier, sur la base des prix unitaires soumis au plus bas soumissionnaire conforme. ».

Tableau des prix reçus: Voir en pièce jointe

Montant estimé de l'entente:

1 453 151,00 \$ + 72 657,55 \$ TPS (5 %) + 144 951,82 \$ TVQ (9,5 %) = 1 670 760,37 \$

Adjudicataire recommandé :

Conclure avec la firme Maxi-Métal inc., une entente-cadre collective d'une durée de 4 ans , au montant approximatif de **1 670 760,37 \$, incluant les taxes**, pour la fourniture et l'installation de diverses grues, le tout conformément à l'appel d'offres public no 12-12364.

Note : L'établissement de l'imputation budgétaire et des calculs s'y référant (taxes, financement, ristournes, etc.) relèvent du service demandeur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Renée VEILLETTE

Agente d'approvisionnement II

Tél : 514 872-1057

Télécop. : 514 872-8140

ENDOSSÉ PAR

Denis LECLERC

Chef de section

Tél : 514-872-5241

Télécop. : 872-8140

Date d'endos. : 2012-10-19

Dossier # :1123447003



Dossier # : 1122837001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Direction , Section finances et plan d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Automobiles Léveillé inc., pour la fourniture de neuf (9) voitures hybrides neuves de marque Toyota, modèle Prius C 2013, pour une somme maximale de 214 391,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12372 - 1 soumissionnaire.

Il est recommandé :

1. d'accorder au seul soumissionnaire Automobiles Léveillé inc., ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture de neuf (9) voitures hybride neuves, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 214 391,10 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel public 12-12372;
2. d'autoriser le paiement de la taxe TVQ applicable sur les véhicules de masse nette de moins de 4000 kg, à la Société de l'assurance automobile du Québec au montant de 18 600,14 \$;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financière inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par : Chantal MORISSETTE

Le 2012-10-25 13:39

Signataire :

Chantal MORISSETTE

Directeur principal - service de l'eau
Eau , Direction

Dossier # :1122837001

IDENTIFICATION

Dossier # :1122837001

Unité administrative responsable :	Eau , Direction de l'eau potable , Direction , Section finances et plan d'affaires
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Alimentation en eau et assainissement des eaux
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Automobiles Léveillé inc., pour la fourniture de neuf (9) voitures hybrides neuves de marque Toyota, modèle Prius C 2013, pour une somme maximale de 214 391,10 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12372 - 1 soumissionnaire.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de leur fonction, un certain nombre d'employés de la Direction de l'eau potable (DEP) sont appelés à se déplacer fréquemment sur l'ensemble du territoire de la Ville de Montréal. Ces déplacements se font, soit par l'utilisation de leur voiture personnelle, moyennant une allocation d'automobile ou le remboursement des kilomètres parcourus, soit par l'utilisation des voitures de la Ville.

Actuellement, la DEP possède une flotte de onze voitures conventionnelles pour répondre aux déplacements de ses employés. Toutefois, devant une importante augmentation de ses activités pour les prochaines années, ce nombre de véhicules est devenu insuffisant. De ce fait, nous voulons assurer qu'un parc de véhicule suffisant soit disponible pour répondre aux besoins de déplacement des employés de la Direction de l'eau potable.

Conséquemment, il est recommandé d'acquérir neuf (9) nouvelles voitures, dont deux (2) voitures en vue d'absorber la croissance des effectifs et sept (7) voitures pour rationaliser les allocations d'automobile en retirant celles-ci à un certain nombre d'employés, générant des économies au budget de fonctionnement. Soulignons que la rationalisation des dépenses de fonctionnement, notamment par la réduction des allocations d'automobile pour les employés, permettra une économie récurrente d'approximativement 2 400 \$ pour chaque allocation automobile retirée. Nous prévoyons retirer 25 allocations automobiles, pour un total annuel de 60 000 \$, ce qui représente une économie globale de 600 000 \$ sur la durée de vie prévue de ces véhicules (10 ans).

Enfin, il est également recommandé d'opter pour un modèle de véhicule hybride puisque la Ville encourage l'acquisition de véhicule vert pour diminuer les gaz à effet de serre et améliorer la qualité d'air.

L'appel d'offres public a été publié dans le système électronique d'appel d'offres (SÉAO) et dans le journal La Presse le 15 août 2012. Les offres dûment reçues ont été ouvertes le 5

septembre 2012. Aucun addenda n'a été émis durant l'appel d'offres.

La durée de validité des soumissions est de 120 jours.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

S.O.

DESCRIPTION

Ce présent dossier vise à accorder un contrat à Automobiles Léveillé inc. pour la fourniture de neuf (9) voitures hybrides ayant les caractéristiques suivantes :

Fabricant : Toyota;

Modèle : Prius C 2013;

Type : Hybride - hayon cinq (5) portes,

Moteur : quatre (4) cylindres à essences de 1,5 litre;

Boîte de vitesse : automatique.

Le tout conformément au devis portant le no 15312B11.

JUSTIFICATION

À la suite de l'appel d'offres public, il y a eu trois (3) preneurs du cahier des charges sur le site SÉAO. De ce nombre, un (1) seul a déposé sa soumission, soit Automobiles Léveillé inc., ce dernier est jugé conforme par la Direction de l'approvisionnement (voir l'intervention de la Direction de l'approvisionnement). On résume les raisons pour lesquels les 2 autres preneurs des documents n'ont pas déposé d'offre à l'effet qu'ils trouvaient que le délai de soumission et d'octroi ou encore que le délai de livraison des véhicules demandés ne leur convenait pas. Pour des détails supplémentaires, vous référer à la grille d'analyse du seul soumissionnaire dans l'intervention de l'approvisionnement.

Firmes soumissionnaires	Prix de base (Taxes incluses)	Autre (préciser)	Total (Taxes incluses)
Automobiles Léveillé inc.	214 391,10\$	- \$	214 391,10 \$
Dernière estimation réalisée	232 824,38 \$	- \$	232 824,38 \$
Coût moyen des soumissions conformes <i>(total du coût des soumissions conformes / nombre de soumissions)</i>			214 391,10 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) <i>((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0,00 %
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) <i>(la plus haute conforme - la plus basse conforme)</i>			0,00 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) <i>((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse) x 100</i>			0,00 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) <i>(la plus basse conforme - estimation)</i>			- 18 433,22 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) <i>((la plus basse conforme - estimation) / estimation) x 100</i>			-7,91 %
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (\$) <i>(la deuxième plus basse - la plus basse)</i>			0,00 \$
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse (%) <i>((la deuxième plus basse - la plus basse) / la plus basse) x 100</i>			0,00 %

L'écart favorable de 7,91% est lié au fait que nous avons basé notre estimation en utilisant le prix affiché sur le site internet du fabricant multiplié par le nombre de véhicules requis. Notre estimation ne tenait pas compte des escomptes liés à l'acquisition de plusieurs véhicules ainsi que les rabais institutionnels.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût d'acquisition de ces véhicules est de 214 391,10 \$, taxes incluses. Cette dépense représente un coût net de 205 067,72 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale. Cette dépense est prévue au PTI 2013-2015 de la Direction de l'eau potable du Service de l'eau.

Cette dépense est financée par la réserve de l'eau de l'agglomération.

En résumé le financement de ce projet est le suivant :

(en milliers \$)	Total
Investissements nets	205
Réserve de l'eau de l'agglomération	205
Emprunt net	0

Cette commande s'effectuera en 2012 et la dépense se fera en 2013.

Le taux de taxe de vente 2012 (TVQ) de 9,5 % a été utilisé aux fins du présent dossier.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération puisqu'elle concerne la production de l'eau potable qui est une compétence d'agglomération en vertu de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations*.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Dans son plan de développement durable, la Ville s'engage à améliorer la qualité de l'air et à réduire les émissions de gaz à effet de serre. L'achat de véhicules à la Direction de l'eau potable permet ces actions en augmentant la performance environnementale de son parc de véhicules conventionnels et en substituant les véhicules personnels à moteur à essence par des véhicules hybrides appartenant à la Ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où le dossier serait refusé ou encore reporté de façon indéfinie, la nouvelle équipe d'optimisation pourra difficilement effectuer les relevés et implanter ces zones sur le territoire de l'agglomération de Montréal. Notons à cet effet que cette nouvelle équipe devra se déplacer sur l'ensemble du territoire et que présentement elle ne dispose d'aucune automobile pour effectuer ces déplacements.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, en accord avec la direction des Communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi de contrat : 29 novembre 2012

Livraison des véhicules : mars 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses dans les instructions aux soumissionnaires.

Le dossier respecte les encadrements suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Politique verte en matériel roulant, Deuxième génération 2012-2015.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Eau , Direction de l'eau potable (Sylvie L GOUPIL)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement
(Pierre CHARLEBOIS)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction du matériel roulant et des
ateliers municipaux (Lucie MC CUTCHEON)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-François MATHIEU
conseiller en gestion des ressources
financières

Tél : 872-2648

Télécop. : 872-3597

ENDOSSÉ PAR

Babak HERISCHI
Directeur de l'eau potable

Tél : 514 872-3411

Télécop. : 514 872-8623
Date d'endos. : 2012-10-17

Dossier # :1122837001



Dossier # : 1125892002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Écocentre
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services en architecture, en architecture du paysage et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) à la firme Héroïse Thibodeau architecte, Dessau ingénierie et Plania, architecture du paysage, pour la réalisation des plans et devis et les travaux de surveillance liés au projet du nouvel écocentre Sud-Ouest, pour une somme maximale de 729 649,75 \$ taxes et contingences incluses - Appel d'offres public numéro 12-12080 (4 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 875 156,59 \$, taxes incluses, pour la réalisation de plans et devis ainsi que la surveillance du chantier dans le cadre de la construction du nouvel écocentre Sud-Ouest;
2. d'approuver un projet de convention par lequel la firme Héroïse Thibodeau architecte, Dessau ingénierie et Plania, architecture du paysage, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 729 649,75 \$, taxes et contingences incluses, conformément aux documents d'appel d'offres public numéro 12-12080 et selon les termes et conditions stipulés au projet de convention;
3. d'imputer ces dépenses conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par : Michel NADEAU

Le 2012-10-24 09:30

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1125892002

IDENTIFICATION

Dossier # :1125892002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 a) promouvoir la réduction à la source, le réemploi, le recyclage et la valorisation
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	Écocentre
Objet :	Accorder un contrat de services professionnels comprenant les services en architecture, en architecture du paysage et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) à la firme Héloïse Thibodeau architecte, Dessau ingénierie et Plania, architecture du paysage, pour la réalisation des plans et devis et les travaux de surveillance liés au projet du nouvel écocentre Sud-Ouest, pour une somme maximale de 729 649,75 \$ taxes et contingences incluses - Appel d'offres public numéro 12-12080 (4 soumissionnaires) - Approuver un projet de convention à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

À la suite de la construction de l'échangeur Turcot, l'écocentre situé au 5380 rue Eadie dans l'arrondissement Sud-Ouest, est en partie exproprié par le ministère des Transports du Québec (MTQ). Le décret 889-210 concernant l'acquisition par expropriation de certains biens pour la construction ou la reconstruction d'une partie de l'échangeur Turcot, sur des parties de l'autoroute 15 situées sur le territoire des villes de Montréal, de Montréal-Ouest et de Westmount, a été adopté et publié le 27 octobre 2010 par le gouvernement du Québec. La Ville de Montréal a reçu la signification de l'avis d'expropriation le 14 mars 2011. La dissociation d'espaces expropriés par rapport aux espaces utilisés rend les parties résiduelles inopérables. Par conséquent, l'écocentre et la cour de services qui desservent l'arrondissement le Sud-Ouest doivent être relocalisés sur un nouveau site.

Le présent dossier vise à octroyer le contrat pour les services d'une équipe de professionnels en architecture, en architecture du paysage et en ingénierie en vue d'exécuter la mise en oeuvre du projet de l'écocentre Sud-Ouest.

Le mandat comprendra, entre autres, la prestation de services professionnels en architecture, en architecture du paysage et en ingénierie, comme prévu à la convention des services professionnels.

Un appel d'offres public a été publié dans La Presse, sur le site internet de la Ville ainsi que

dans le SÉAO (Système électronique d'appel d'offres) pendant 41 jours calendrier, soit du 11 juillet au 20 août 2012. La période d'appel d'offres a été prolongée en raison des vacances de la construction.

La soumission est valide pendant les cent quatre-vingts (180) jours calendrier suivant la date de l'ouverture des soumissions. Trois addendas ont été émis, le 9, le 13 et le 17 août. Le premier addenda a été émis afin d'autoriser la formation de consortium, les autres addendas servaient à clarifier les services de bases ainsi que d'autres points relevant des instructions complémentaires. Ces informations étaient utiles aux soumissionnaires afin qu'ils puissent soumettre le juste prix pour les services demandés. Concernant le troisième addenda, celui-ci a été émis pour une enveloppe tardive, afin de référer ce dernier à différents points déjà inscrits dans les documents de l'appel d'offres, cet addenda n'a eu aucun impact sur les autres soumissionnaires.

Les ressources internes de la DSTI sont insuffisantes pour faire la conception (esquisses, préliminaire, dossier définitif et d'appels d'offres) et le suivi durant la période de construction (chantier et période de garantie) car le projet doit être mis en oeuvre avec un échéancier serré.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1099, (2012-07-04) - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services d'une équipe de professionnels en architecture, en architecture du paysage et en ingénierie (mécanique, électricité, structure, et génie civil), dans le cadre de la construction du nouvel écocentre Sud-Ouest et approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions (Dossier # 1125892001).

CE10 0062, (2010-01-13) - Mandater la DSTI pour l'acquisition de gré à gré d'un site aux fins de relocaliser l'écocentre Sud-Ouest. Mandater conjointement le Service de concertation des arrondissements et des ressources matérielles et le Services des finances à identifier le financement requis au programme triennal d'immobilisation, en respectant le cadre financier de la Ville de Montréal des prochains exercices financiers.

CE09 1027, (2009-06-09) - Approuver la Politique de développement durable pour les édifices de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise à accorder un contrat de services professionnels à Héloïse Thibodeau et architecte, Dessau ingénierie et Plania, architecture du paysage. Les firmes auront à rendre des services professionnels en architecture, en architecture du paysage et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) selon les normes LEED et notamment :

- les études préparatoires, les relevés et les estimations des travaux;
- les plans, devis et cahier des charges;
- la coordination de l'équipe professionnelle attitrée au programme;
- l'élaboration du budget de construction;
- la participation à l'appel d'offres pour construction;
- la demande de permis, la présentation au CCU;
- la surveillance des travaux et la préparation des ordres de changements;
- les services d'accompagnement en matière de développement durable (LEED), suivi de la certification LEED;
- les services durant la période de garantie.

Tout au long de sa prestation, la firme retenue sera encadrée par des professionnels internes de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

Le pourcentage des contingences est de 15 % et n'est pas inscrit au bordereau.

Les services professionnels seront rémunérés selon les méthodes décrites à la convention des services professionnels notamment à pourcentage pour les services de base.

JUSTIFICATION

Le comité de sélection recommande de retenir les services de la firme Héloïse Thibodeau architecte, Dessau ingénierie et de Plania en architecture du paysage, qui a obtenu le plus haut pointage après la deuxième étape, selon les critères d'évaluation préalablement établis; contrat octroyé au plus bas soumissionnaire conforme. Selon la Direction de l'approvisionnement, le nombre de preneurs de cahier des charges s'élève à 23, quatre (4) ont déposés leurs bordereaux de soumission, un soumissionnaire a obtenu un pointage intérimaire de 68,63 %, menant au rejet de la soumission. La majeure partie des preneurs de cahier des charges se sont avérés être des firmes d'ingénieurs, or ceux ci se sont regroupés afin de pouvoir soumissionner avec les bureaux d'architectes et d'architecture de paysage, preneurs de cahier des charges. Ce qui explique la disparité entre le nombre de preneurs de cahiers des charges et le nombre de soumissionnaires. Pour plus de renseignements, veuillez vous référer à l'intervention de la Direction de l'approvisionnement ainsi qu'au tableau résumé ci-dessous :

Firmes soumissionnaires	Note intérimaire	Note Finale	Prix	Contingences	Total
Héloïse Thibodeau architecte	73,25	1,943	634 478,04	95 171,71	729 649,75
Les architectes FABG	74,50	1,760	705 606,17	105 840,93	811 447,10
Régis Côté et associés	76,13	1,460	865 692,77	129 853,92	995 546,69
Estimation			564 527,25	84 679,09	649 206,34
Coût moyen des soumissions reçues (total du coût des soumissions reçues / nombre de soumissions)					845 547,84
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) (((coût moyen des soumissions - la plus basse) / la plus basse x 100)					15,88%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (\$) (la plus haute - la plus basse)					265 896,94
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme (%) (((la plus haute - la plus basse) / la plus basse x 100)					36,44%
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (\$) (la plus basse - estimation des professionnels)					80 443,41
Écart entre l'estimation des professionnels et la plus basse conforme (%) (((la plus basse - estimation des professionnels) / estimation x 100)					12,39%

Les honoraires avaient été évalués à 564 527,25 \$, taxes incluses, le montant des contingences s'élève à 84 679,09 \$ ce qui représente un montant total de 649 206,34\$. Les honoraires du plus bas soumissionnaire se sont avérés supérieurs de 12,39 % par rapport à l'estimation ce qui s'explique par le fait que selon la valeur actuelle du marché le pourcentage d'honoraires pour les services architecturaux a été supérieur à ce qui avait été évalué. En effet, parce que le marché s'avérait favorable lors du lancement de l'appel d'offre, le taux utilisé lors de l'estimation avait été révisé à la baisse.

L'estimation des coûts de construction du projet a été faite par la DSTI. La comparaison des soumissions a été faite avec des appels d'offres publics pour des types de projets semblables exécutés par le passé par la Direction de l'environnement et du développement durable.

Le pourcentage des incidences s'élève à 19,4 % , il représente un montant de 126 555,20 \$ plus taxes et se détaille comme suit : dépenses générales, expertises laboratoire, étude géotechnique et arpentage.

Cette information est disponible dans l'estimation des coûts en pièce jointe.

Un budget de contingences d'honoraires professionnels est ajouté pour faire face, selon l'évolution du marché, à une éventuelle augmentation des coûts de la construction. Les honoraires payés sont déterminés en fonction des pourcentages soumis sur le coût réel des travaux.

Ce budget couvre également les services supplémentaires prévisibles, tels que définis dans la convention de services professionnels. Parmi ces services, citons les expertises nécessaires concernant l'aménagement paysager, le suivi pour la déconstruction sélective ainsi que la surveillance par des spécialistes de la construction de la toiture verte.

Ce contrat doit être accordé dans les meilleurs délais de façon à ce que la prestation de services professionnels débute dès décembre 2012, comme prévu à l'échéancier.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les honoraires prévus pour ce projet représentent un montant de 729 649,75 \$ (incluant les taxes et les contingences) décrits ci dessous.

Les honoraires se répartissent par disciplines selon les services professionnels décrits ci-dessous :

Services de base	Coûts en dollar canadien \$
Architecture	263 200,00
Ingénierie (électromécanique)	91 840,00
Services de base Ingénierie (charpente et civil)	156 800,00
Sous total services de bases :	511 840,00
Services supplémentaires	
Déconstruction/démolition LEED	15 000,00
Surveillance toiture	2 500,00
Aménagement paysager	22 500,00
Sous total services supplémentaires :	40 000,00
Sous total services de base et supplémentaires :	551 840,00
Contingences (15% des honoraires)	82 776,00
Taxes sur les produits et services (TPS) et taxes de vente provinciale (TVQ)	95 033,75
Total contrat	729 649,75
Montant total du contrat à octroyer :	729 649,75

Le montant des incidences à approuver est de 145 506,84 \$ (taxes incluses).

Les sommes nécessaires au présent projet sont prévues au PTI 2012-2014 de la Direction des stratégies et transactions immobilières,

Cette dépense sera assumée à 100 % par l'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Conformément à la politique de développement durable de la Ville, cette nouvelle construction vise l'obtention de l'accréditation LEED de niveau or. Les professionnels devront mener le projet afin de respecter cette exigence.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le processus d'octroi de contrats aux firmes de professionnels en architecture, en architecture du paysage et en ingénierie (mécanique, électricité, structure et génie civil) devra être complété dans les meilleurs délais afin de mettre en place les conditions de mise en oeuvre du projet. Tout retard dans ce processus pourrait entraîner le non-respect de l'échéancier prévu avec un arrêt de services pour la clientèle de l'écocentre, suite à l'expropriation de ce dernier par les travaux de l'échangeur Turcot.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

À la présente étape du dossier, il n'y a pas d'opération de communication. Une opération de communication sera élaborée par la Direction de l'environnement et du développement durable, lors de l'octroi de contrat pour les travaux de construction, afin d'informer les citoyens de la relocalisation des services de l'écocentre Eadie au nouvel écocentre Sud-Ouest.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Services professionnels en architecture, en architecture du paysage et en ingénierie.

Contrat : 16684 -1- 001

Mandat: 16684

Octroi de contrat :	Novembre 2012
Début de la mission :	Décembre 2012
Plans et devis :	Décembre 2012 à juin 2013
Demande d'autorisation d'appel d'offres pour les travaux :	Juillet 2013
Période d'appel d'offre pour les travaux :	Aôut à septembre 2013
Ouverture des soumissions :	Septembre 2013
Octroi du contrat :	Décembre 2013
Réalisation des travaux :	Mars 2014
Mise en service:	Novembre-Décembre 2014

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le processus d'appel d'offres public a respecté la politique de gestion contractuelle. Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges.

Le processus d'octroi du contrat a été appliqué pour retenir le plus bas soumissionnaires conforme.

La Ville de Montréal a adopté le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et la DSTI demande à tous les professionnels de travailler dans cette optique.

Le présent dossier respecte les encadrements suivants: «Gestion des estimations des contrats» et «Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Pierre L'ALLIER)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement et du développement durable (Éric BLAIN)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nathalie ORTEGA

GEST.IMMOB.

Tél : 514-872-6963

Télécop. : 514-280-3597

Danielle LAVIGNE
Chef de section - Section
administration
immobilière - agglomération
Tél. : 514-872-7977

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Chef de division - Gestion immobilière

Tél : 514 872-3957

Télécop. : 514 280-3597

Date d'endos. : 2012-10-23

Dossier # :1125892002



Dossier # : 1120541018

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Confirmer le choix du scénario de travaux de réfection du pont d'étagement Rockland pour le maintien de la structure sur un horizon de 15 ans et approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal relative au projet de réfection du pont d'étagement Rockland. Projet DPT: 11-19

Je recommande :

1. de retenir le scénario de travaux de réfection pour maintenir le pont d'étagement Rockland fonctionnel sur un horizon de 15 ans ;
2. d'approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal relative au projet de réfection du pont d'étagement Rockland ;
3. d'autoriser le maire et la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville.

Signé par : Claude CARETTE

Le 2012-10-23 17:42

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

Dossier # :1120541018

IDENTIFICATION

Dossier # :1120541018

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division des ponts et tunnels
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	Programme de réfection des structures routières
Objet :	Confirmer le choix du scénario de travaux de réfection du pont d'étagement Rockland pour le maintien de la structure sur un horizon de 15 ans et approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal relative au projet de réfection du pont d'étagement Rockland. Projet DPT: 11-19

CONTENU

CONTEXTE

Le pont d'étagement Rockland a été construit en 1966 et est localisé en partie sur le territoire de la Ville de Mont-Royal et de la Ville de Montréal (arrondissement d'Outremont). Ce pont relie le chemin Rockland au nord (Ville de Mont-Royal) avec les avenues Rockland et McEachran au sud de l'arrondissement d'Outremont et permet de franchir les voies ferrées du Canadien Pacifique. Cet ouvrage d'art constitue un lien important pour le réseau routier. Le pont est à responsabilité partagée entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal. Ce pont d'étagement offre quatre voies de circulation, soit 2 voies par direction séparées par une bande médiane en béton avec un trottoir aménagé du côté ouest. Le tablier comporte 12 travées et est constitué de dalles structurales évidées en béton armé. Il mesure 246 m de long par 18,3 m de largeur.

Bien que cet ouvrage d'art ait fait l'objet de travaux antérieurs (1987, 1999, 2007 et 2008), le rapport d'inspection générale de la structure émis en mai 2011 indique que plusieurs éléments structuraux et secondaires sont détériorés ou déficients. L'indice d'état de ce pont est "critique".

Au cours des dernières années, différentes études ont été menées pour différents projets de réaménagement de ce lien routier. Une étude de réaménagement de la surface du tablier menée en 2006 a clairement démontré que pour accueillir le débit de circulation il était nécessaire de maintenir deux voies de circulation automobile dans chaque direction. D'autre part, compte tenu de la géométrie actuelle du tablier, il a été démontré qu'il n'était pas possible de réduire la largeur des voies de circulation suffisamment pour prévoir une bande cyclable ou un trottoir additionnel.

Par la suite, en 2008 des études ont été menées pour réaménager ce lien routier, mais aucun nouveau concept d'aménagement n'a été choisi. Étant donné l'importance de ce lien routier et des enjeux qui y sont associés, une concertation entre les différents intervenants est nécessaire (Ville de Mont-Royal, arrondissement d'Outremont, Chemin de fer du Canadien Pacifique, Université de Montréal, etc.). De plus, des études complémentaires sont requises

pour permettre d'élaborer un nouveau concept. L'établissement du nouveau concept sera donc échelonné sur plusieurs années. Entre-temps, il est nécessaire d'effectuer des travaux de réfection sur le pont d'étagement d'ici à ce qu'un nouveau concept d'aménagement soit établi.

Trois scénarios de travaux de réfection ont été étudiés dont l'objectif est de maintenir le pont d'étagement fonctionnel sur un horizon de 5, 15 ou 30 ans. Également, l'objectif de ces scénarios est de préserver la capacité portante du pont et d'améliorer le niveau de sécurité des usagers. D'après les résultats de l'analyse des scénarios d'intervention, les représentants de la Ville de Mont-Royal et de la Ville de Montréal se sont entendus pour recommander à leurs instances respectives le scénario de travaux de réfection pour maintenir le pont d'étagement Rockland sur un horizon de 15 ans. En marge de l'analyse des scénarios d'intervention, une analyse de l'aménagement de la surface du tablier a été faite et de légères modifications pourraient être apportées afin d'améliorer le déplacement des cyclistes et des piétons. Ainsi, il est possible de relocaliser la bande médiane, ce qui permettrait d'élargir le trottoir quelque peu et d'équilibrer les largeurs de voie de circulation dans chaque direction afin d'améliorer le déplacement des cyclistes à même les voies de circulation.

Le choix de maintenir l'ouvrage sur un horizon de 15 ans repose sur l'obligation de maintenir le lien fonctionnel compte tenu de son importance et sur le rapport d'inspection générale de l'ouvrage mentionné précédemment, rapport qui présente également une analyse des besoins concernant le maintien de l'ouvrage ainsi que l'analyse du coût de réfection en considération du prolongement de l'intégrité de l'ouvrage selon l'horizon souhaité. Ce choix repose également sur le souhait de la Ville de revoir l'aménagement de ce lien routier en tenant compte du projet de nouveau Campus d'Outremont de l'Université de Montréal.

Une entente intermunicipale entre la Ville de Montréal et la Ville de Mont-Royal a été préparée conjointement afin d'établir les conditions et modalités de partage des responsabilités de chacun pour la réalisation de ce projet. Un tableau établissant ledit partage est inclus dans les pièces jointes. Conformément aux conditions et modalités de l'entente, la Ville de Montréal agira à titre de donneur d'ouvrage dans le cadre de la réalisation du projet de réfection de cet ouvrage. Il est planifié que les travaux débuteront en 2013 et seront complétés en 2015.

L'ensemble des travaux est estimé à une somme de l'ordre de 10 M\$, toutes taxes incluses. Ces travaux englobent tous les contrats, soit de la planification à la réalisation des travaux. La totalité des coûts relatifs au projet de réfection de cet ouvrage sera répartie à parts égales entre les villes de Mont-Royal et de Montréal selon les conditions et les modalités de l'entente.

Les tableaux ci-dessous présentent les grandes étapes du dossier :

Étape à autoriser dans le présent dossier

	Date de début prévue	Date de fin prévue
Confirmer le choix du scénario retenu relatif aux travaux de réfection de la structure et approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal	Mai 2012	Novembre 2012

Étapes à venir ultérieurement

	Date de début prévue	Date de fin prévue du projet
• Octroi de l'appel d'offres pour des	Janvier 2013	2015

services professionnels (avant-projet définitif, plans et devis, assistance technique). <ul style="list-style-type: none"> ● Octroi d'un mandat de surveillance. ● Octroi de contrat de réalisation des travaux. 	Octobre 2013 Novembre 2013	
--	-------------------------------	--

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Aucune

DESCRIPTION

Il s'agit de confirmer le choix du scénario de travaux de réfection pour le maintien du lien routier sur un horizon de 15 ans et d'approuver l'entente intermunicipale entre la Ville de Mont-Royal et la Ville de Montréal concernant le projet de réfection du pont d'étagement Rockland.

Le projet de réfection du pont pour son maintien sur un horizon de 15 ans comprend toutes les activités requises pour réaliser les travaux, soit les activités tant de services professionnels que de réalisation de travaux. Les principales étapes sont l'avant-projet définitif, la conception des plans et devis, la réalisation des travaux et la surveillance. Mentionnons également qu'à titre de services complémentaires au projet de réfection, il est prévu de réaliser l'inspection générale de l'ouvrage. Pour son maintien sur un horizon de 15 ans, les travaux de réfection du pont comprennent principalement :

- la réparation du tablier et des unités de fondation ;
- le remplacement de certains appareils d'appui ;
- le remplacement des joints de dilatation et des dispositifs de retenue ;
- le remplacement du trottoir et de la bande médiane ;
- le remplacement du système d'éclairage ;
- l'installation d'une membrane d'étanchéité et la mise en place d'un nouvel enrobé sur la dalle du tablier ;

et tous les autres travaux nécessaires à la réalisation du projet de réfection de l'ouvrage.

JUSTIFICATION

Conformément à la *Loi sur les compétences municipales* qui précise que lorsqu'une voie publique est divisée par la limite des territoires de deux municipalités, de telle façon que la responsabilité de la gestion de cette voie doit être assumée par une seule municipalité, les municipalités concernées doivent conclure une entente intermunicipale d'une part et, d'autre part, en vertu de la *Loi sur les cités et villes*, toute municipalité peut conclure une entente avec une autre municipalité dans le but d'accomplir en commun l'obtention des services, l'exécution des travaux ou la demande de soumissions pour l'adjudication de contrats. Ainsi, l'approbation d'une entente intermunicipale est requise pour réaliser le projet de réfection. En ce sens, conjointement avec Ville Mont-Royal, il est recommandé de procéder à la réfection du pont d'étagement Rockland pour le maintien de l'ouvrage sur un horizon de 15 ans étant donné l'état de cet ouvrage et le souhait de maintenir ce lien routier fonctionnel. Ce choix repose sur l'analyse du coût de réfection en fonction du prolongement de l'intégrité de l'ouvrage selon l'horizon souhaité jusqu'à ce qu'un projet de réaménagement soit réalisé et le désir de maintenir et optimiser le lien.

Le projet de réfection du pont d'étagement Rockland s'inscrit dans le cadre du 18e chantier « Entretien et compléter le réseau routier de l'île » du Plan de transports.

La réalisation des travaux, en partenariat avec la Ville de Mont-Royal, permet de minimiser les

impacts sur la circulation, de mettre à profit les ressources de la Ville de Montréal ainsi que celles de la Ville de Mont-Royal, de l'arrondissement d'Outremont et de diminuer globalement les coûts reliés à certaines dépenses, tels que l'organisation de chantier, le maintien de la circulation ainsi que les dépenses reliées à la gestion du projet.

Dans ce contexte, une entente intermunicipale est requise pour établir les conditions et modalités de partage des responsabilités de chacun.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Conformément à l'entente, les frais reliés aux améliorations que la Ville de Montréal souhaite apporter, de concert avec la Ville de Mont-Royal, seront assumés conjointement à parts égales par les deux villes. L'octroi des contrats de services professionnels ainsi que de la réalisation des travaux feront l'objet de décisions futures, lesquelles se conformeront au processus indiqué dans l'entente intermunicipale.

Le coût estimé de la réalisation du projet est de l'ordre de 10 M \$. Ce montant sera précisé lors de l'étude d'avant-projet définitif qui viendra confirmer l'ampleur des travaux à réaliser. Cette dépense sera assumée à parts égales par la ville centre et Ville Mont-Royal. Il s'agit d'un engagement financier de la Ville à participer au projet jusqu'à concurrence de 5 M\$, toutes taxes incluses.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de réfection du pont d'étagement Rockland permettra d'obtenir une meilleure qualité de vie pour les citoyens et une amélioration du niveau de sécurité. De plus, la réparation du dessous du tablier et la construction de nouveaux parapets et dispositifs de retenue sur le tablier rehaussera la sécurité des utilisateurs (piétons et automobilistes) de la structure lors de leur passage. L'investissement permettra de maintenir l'actif de la Ville sur un horizon de 15 ans.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Des économies seront réalisées en raison du partage des coûts avec la Ville de Mont-Royal. La réfection de cet ouvrage corrigera des éléments affectant la sécurité des usagers et améliorera l'état de cet actif de la Ville de Montréal et, par conséquent, ceux de la Ville de Mont-Royal. Les inconvénients liés au chantier seront minimisés pour les citoyens et usagers puisque les travaux seront réalisés en partenariat avec la Ville de Mont-Royal et non pas avec des échéanciers distincts. Au moment des travaux, les voies de circulation sur le pont seront réduites de 2 voies à une voie par direction. Enfin, des travaux affectant la circulation sous le pont sont à prévoir. À cet effet, des chemins de détour seront prévus de même que des voies de déviation ou des voies alternatives.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2013 : Octroi mandat services professionnels pour étude d'avant-projet définitif, plans et devis, assistance technique.

Octobre 2013 : Octroi de mandat de surveillance.

Novembre 2013 : Octroi de contrat de réalisation de travaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Il y a deux(2) politiques de gestion contractuelle applicables, soit celle de Montréal et celle de Mont-Royal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA
CARVALHO)

Avis favorable avec commentaires :
Outremont , Bureau du directeur d'arrondissement (Pierre A. CHAPUIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Johanne MARTIN

Agente technique principale

Tél : 514-872-7927

Télécop. : 514 872-4965

Dossier préparé par Guylaine
Beudoin
Conseillère - analyse et contrôle
de gestion
514 872-9407

ENDOSSÉ PAR

Lyse RENAUD

Ingénieure - Chef de division par intérim

Tél : 514-868-4776

Télécop. : 514 872-4965

Date d'endos. : 2012-10-18

Dossier # :1120541018



Dossier # : 1121195009

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Approuver une promesse d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de Construction ICO inc. l'immeuble situé au 3552-3588, rue Saint-Patrick dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant le lot 1 573 865 du cadastre du Québec, pour le prix de 3 500 000 \$, plus les taxes applicables dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de l'échangeur Turcot et de la relocalisation de l'écocentre Sud-Ouest. N/Réf. : 31H05-005-7168-01

Il est recommandé :

· d'approuver une promesse d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de Construction ICO inc. l'immeuble situé au 3552-3588, rue Saint-Patrick dans l'arrondissement du Sud-Ouest, formé du lot 1 573 865 du cadastre du Québec, dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de l'échangeur Turcot et de la relocalisation de l'écocentre Sud-Ouest, pour le prix de 3 500 000 \$, plus les taxes applicables, selon les termes et conditions stipulés à la promesse d'achat.

Signé par : Michel NADEAU

Le 2012-10-19 15:04

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1121195009

IDENTIFICATION

Dossier # :1121195009

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Élimination et la valorisation des matières résiduelles
Projet :	-
Objet :	Approuver une promesse d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de Construction ICO inc. l'immeuble situé au 3552-3588, rue Saint-Patrick dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant le lot 1 573 865 du cadastre du Québec, pour le prix de 3 500 000 \$, plus les taxes applicables dans le cadre de la mise en oeuvre du projet de l'échangeur Turcot et de la relocalisation de l'écocentre Sud-Ouest. N/Réf. : 31H05-005-7168-01

CONTENU

CONTEXTE

L'écocentre Sud-Ouest situé au 1868, rue Cabot ainsi que la cour de services Eadie située au 5380, rue Eadie dans l'arrondissement du Sud-Ouest sont en partie expropriés par le ministère des Transports du Québec (MTQ). Le décret 889-210, concernant l'acquisition par expropriation de certains biens pour la construction ou la reconstruction d'une partie de l'échangeur Turcot sur des parties de l'autoroute 15 sont situés sur le territoire des villes de Montréal, Montréal-Ouest et Westmount, a été adopté et publié le 27 octobre 2010 par le gouvernement du Québec.

La Ville de Montréal (Ville) a reçu signification de l'avis d'expropriation le 14 mars 2011. Toutefois, malgré que l'expropriation ne concerne qu'une partie des espaces utilisés, autant pour l'écocentre que pour la cour de services Eadie, cela rend inopérable la partie résiduelle, puisque la partie non expropriée n'est pas suffisamment grande pour maintenir les activités. Par conséquent, l'ensemble du site occupé par l'écocentre et la cour de services qui desservent l'arrondissement du Sud-Ouest doit être relocalisé.

À cet effet et en vertu de la résolution CE12 0062, la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) a reçu le mandat de négocier l'acquisition d'un terrain destiné à relocaliser l'écocentre. Après des mois de recherche et de négociation, le choix s'est arrêté sur l'immeuble situé au 3552-3588, rue Saint-Patrick. L'immeuble est montré, à titre indicatif, sur les plans A, B, C et P ci-joints. En conséquence, le présent sommaire est soumis pour l'approbation de la promesse d'achat de cet immeuble.

Quant à la cour de services Eadie, elle sera relocalisée au 4000-4008, rue Saint-Patrick, et ce, à la suite de la résolution du conseil municipal portant le numéro CM11 1026 de l'acquérir de gré à gré ou par expropriation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1099 - 4 juillet 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels dans le cadre de la construction du nouvel écocentre Sud-Ouest.

CE12 0062 - 18 janvier 2012 - Mandater la Direction des stratégies et des transactions immobilières pour l'acquisition de gré à gré d'un site aux fins de relocaliser l'écocentre Sud-Ouest.

DESCRIPTION

Approuver la promesse d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de Construction ICO inc. l'immeuble situé au 3552-3588, rue Saint-Patrick, dans l'arrondissement du Sud-Ouest, connu et désigné comme étant le lot 1 573 865 du cadastre du Québec, au prix de 3 500 000,00 \$, plus les taxes applicables pour la relocalisation de l'écocentre Sud-Ouest. Le terrain a une superficie de 12 218,3 m² (131 516,6 pi²). Le bâtiment industriel a une superficie de 3 995,58 m² (43 008 pi²). Le bâtiment est actuellement occupé par douze (12) locataires, dont le revenu annuel brut est de 450 000 \$.

JUSTIFICATION

La valeur foncière de l'immeuble, sujet à l'exercice financier 2011-2013 et dont le marché de référence est juillet 2009, est établie à 1 600 000 \$. La valeur marchande estimée par la Section expertise et évaluation immobilières de la Ville oscille entre 2 850 000 \$ et 3 000 000 \$, alors que le coût potentiel d'expropriation minimal est évalué à 3 750 000 \$ excluant les taxes.

À noter que l'immeuble situé au 3552-3588, rue Saint-Patrick n'était pas à vendre sur le marché libre. Ce n'est qu'après avoir échoué dans l'acquisition de l'immeuble voisin, sis au 3540, rue Saint-Patrick, que le propriétaire concerné par la présente transaction a été contacté pour connaître ses intentions face à la possibilité de vendre son immeuble à la Ville. Le prix demandé était alors de 3 600 000 \$. Cependant, après plusieurs mois de négociation, le propriétaire a accepté de vendre l'immeuble au prix de 3 500 000 \$ avec l'obligation de libérer l'immeuble de l'ensemble des douze (12) locataires, et ce, avant la signature de l'acte de vente prévue au mois d'avril 2013.

L'approbation de la promesse d'achat par la Ville permettrait au propriétaire d'envoyer dans un délai raisonnable un avis à ses locataires afin que ces derniers libèrent l'immeuble au plus tard le 31 mars 2013. En effet, les baux de tous les locataires sont assujettis à une clause permettant au propriétaire de mettre fin à tous les baux avant échéance, et ce, moyennant un avis de trente (30) jours.

En considérant les aspects suivants :

- la rareté des terrains disponibles sur le marché libre répondant aux critères d'un écocentre;
- l'acquisition de l'immeuble est faite dans un contexte de libre marché;
- l'acquisition de cet immeuble, de gré à gré, au prix de 3 500 000 \$ représente une opportunité pour la Ville afin de pouvoir relocaliser l'écocentre, et ce, sans recourir à l'expropriation;
- le prix payé est en deçà du coût potentiel d'expropriation, soit 3 500 000 \$;

- la localisation de l'immeuble répond aux critères de la Direction de l'environnement, comme en témoigne leur intervention;

Conséquemment, la promesse d'achat est soumise aux autorités municipales compétentes pour approbation.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution numéro CG11 0082, le présent dossier sera soumis à ladite commission pour étude, parce qu'il s'agit d'une transaction immobilière de plus de deux millions de dollars et qu'elle est conclue de gré à gré à un montant différent de la juste valeur marchande.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'expropriation de l'écocentre de la Ville par le MTQ prévoit le remboursement d'une partie des coûts de relocalisation encourus par la Ville. Une décision du Tribunal administratif du Québec (TAQ) accorde à la Ville sa demande d'expropriation totale datée du 29 septembre 2011 (copie en pièce jointe).

La Ville recevra du MTQ une indemnisation pour l'expropriation de l'écocentre Sud-Ouest. L'indemnité payable par le MTQ pourra rembourser en partie les coûts de l'acquisition du site par la Ville pour la relocalisation de l'écocentre exproprié par le MTQ.

Les montants requis sont prévus au PTI 2013 de la DSTI.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le nouvel écocentre sera construit selon les normes LEED OR. De plus, la nature même des opérations de ce nouvel écocentre contribueront aussi au développement durable.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux de l'échangeur Turcot obligent la Ville à libérer dès 2013 le site logeant l'écocentre Sud-Ouest. Pour respecter l'échéancier du MTQ, l'acquisition d'un terrain pour relocaliser l'écocentre doit se faire rapidement afin de maintenir l'offre de service à la population. À défaut de donner suite à la recommandation, Construction ICO inc. ne sera pas en mesure d'envoyer un avis aux locataires pour mettre fin aux baux en vigueur respectifs d'ici le 31 mars 2013 date à laquelle la Ville doit soumettre le projet d'acte pour approbation et signature.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication sera élaborée en regard du projet de relocalisation et de construction du nouvel écocentre Sud-Ouest en collaboration avec la Direction de l'environnement et du développement durable, l'arrondissement du Sud-Ouest et de la Direction des communications avant le début des travaux de construction.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

L'acte de vente fera l'objet du sommaire décisionnel distinct et sera présenté au conseil d'agglomération du mois de février 2013 dans la mesure où le conseil d'agglomération accepte la promesse d'achat.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier décisionnel est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs, notamment la politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction de l'environnement et du
développement durable (Éric BLAIN)

Avis favorable avec commentaires :
Le Sud-Ouest , Direction des travaux publics (Sébastien LÉVESQUE)

Avis favorable avec commentaires :
Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain (Richard NIORE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Andrée BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Maxwell JUSTIN

Conseiller en immobilier

Tél : 514-872-3069

Télécop. : 514-872-8350

Denis Sauvé, chef de section
Tél. : 514-872-2125

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS

Chef de division

Tél : 514- 872-5493

Télécop. : 514-872-8350

Date d'endos. : 2012-09-13

Dossier # :1121195009



Dossier # : 1121368012

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Développements Préfontaine inc. un immeuble situé dans le quadrant sud-ouest des rues Rachel et Marcel-Pepin, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, au prix de 2 618 000 \$, plus les taxes, si applicables. / Fermer et retirer du domaine public toutes les parcelles des lots 3 635 817 et 4 728 132 du cadastre du Québec qui pourraient être encore inscrites dans le registre du domaine public. N/Réf. : 31H12-005-1471-01

Il est recommandé :

1. de fermer et retirer du domaine public toutes les parcelles des lots 3 635 817 et 4 728 132 du cadastre du Québec;
2. d'approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Développement Préfontaine inc. un immeuble situé au quadrant sud-ouest des rues Rachel et Marcel-Pepin, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, connu et désigné comme étant le lot 3 635 817 du cadastre du Québec, d'une superficie totale de 7 327,5 m² et pour le prix de 2 618 000 \$ plus les taxes, si applicables, le tout sujet aux termes et conditions stipulés au projet d'acte;
3. de renoncer à l'une des conditions prévues dans la proposition de l'acquéreur relativement à l'aménagement par ce dernier d'un sentier piétonnier qui fait l'objet d'une servitude réelle et perpétuelle en faveur de la Ville, considérant l'intervention de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie
4. d'imputer cette recette conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par : Michel NADEAU

Le 2012-10-24 09:26

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1121368012

IDENTIFICATION

Dossier # :1121368012

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Évaluation_transactions et services immobiliers , Transactions et services immobiliers-2
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Approuver un projet d'acte par lequel la Ville vend à Développements Préfontaine inc. un immeuble situé dans le quadrant sud-ouest des rues Rachel et Marcel-Pepin, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, au prix de 2 618 000 \$, plus les taxes, si applicables. / Fermer et retirer du domaine public toutes les parcelles des lots 3 635 817 et 4 728 132 du cadastre du Québec qui pourraient être encore inscrites dans le registre du domaine public. N/Réf. : 31H12-005-1471-01

CONTENU

CONTEXTE

Suite à l'analyse et à l'établissement des paramètres de vente à considérer entre 2006 et 2009 et à un appel public de propositions lancé au mois de septembre 2009 pour la vente d'un terrain construit situé au 3100, rue Rachel et d'un terrain situé dans le quadrant sud-est des rues Rachel et Marcel-Pepin, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, respectivement constitués des lots 3 635 817 et 4 728 132 du cadastre du Québec, le comité exécutif a entériné, par la résolution CE10 0761, datée du 2 juin 2010, la recommandation du comité d'évaluation de retenir la proposition de Conceptions Rachel-Julien inc. pour la vente et la mise en valeur de ces terrains.

Conceptions Rachel-Julien inc. (ci-après désignée : l'« Acheteur ») a dès lors débuté des démarches auprès de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie pour permettre la réalisation de son projet de développement. Le 6 septembre 2011, le conseil d'arrondissement a adopté un règlement permettant à Conceptions Rachel-Julien inc. de réaliser son projet de construction d'unités en copropriété, à la suite des recommandations de l'Office de consultation publique de Montréal. Les 5 et 24 octobre 2011, le comité exécutif et le conseil municipal ont respectivement approuvé ce règlement, sans changements.

Le présent sommaire vise la vente relativement à la phase 1 de la transaction, soit le terrain constitué du lot 3 635 817 du cadastre du Québec, à Développements Préfontaine inc., une compagnie liée au proposant retenu, soit Conceptions Rachel-Julien inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0748 - 7 juin 2012 - Autoriser Conceptions Rachel-Julien inc. à débiter des travaux sur une partie du lot 3 635 817 du cadastre du Québec, selon les termes et conditions stipulées à la demande d'autorisation.

CE12 0051 - 27 janvier 2012 - Autorisation permettant à Conceptions Rachel-Julien inc. d'ériger un bureau des ventes et de déposer les demandes requises de même que la documentation appropriée auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs afin d'obtenir les autorisations nécessaires à la réalisation de son projet de développement.

CM11 0830 - 24 octobre 2011 - Adoption, sans changement, du règlement intitulé « Règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) ».

CE10 0761 - 2 juin 2010 - Retenir la proposition de « CONCEPTIONS RACHEL-JULIEN INC. » pour la vente et la mise en valeur de deux terrains situés en front à la rue Rachel, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie.

CE09 1534 - 26 août 2009 - Autorisation du lancement de l'appel public de propositions.

DESCRIPTION

La Ville de Montréal est propriétaire de deux terrains d'une superficie totale de 8 786,9 m², soit respectivement de 7 327,5 m² et 1 459,4 m², lesquels sont situés dans les quadrants sud-ouest et sud-est des rues Rachel et Marcel-Pepin, dans l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie et sont constitués des lots 3 635 817 et 4 728 132 du cadastre du Québec, tel que montrés sur les plans A, B, C et P ci-joints. Un bâtiment est érigé sur le lot 3 635 817. Ce dernier a pendant de nombreuses années été identifié par le « Centre Raymond-Préfontaine ». Le lot 4 728 132 a pour sa part autrefois été utilisé par la Ville comme carrière. Ces sites étant devenus inoccupés, la Ville de Montréal a procédé à un appel public de propositions afin de vendre ces terrains.

Plusieurs propositions ont été soumises à un comité de sélection pour analyse. Ce comité de sélection a retenu la proposition de la compagnie Conceptions Rachel-Julien inc. et le comité exécutif a approuvé ce choix au mois de juin 2010. Un processus de modification de zonage a par la suite été initié par l'Acheteur afin de permettre la réalisation de son projet sur ces 2 lots.

La proposition de l'Acheteur prévoit une transaction de vente en 2 phases, soit dans un premier temps l'acquisition du lot 3 635 817, qui fait l'objet du présent sommaire, pour la construction d'un minimum de 185 unités d'habitation, et par la suite l'acquisition du lot 4 728 132, la seconde phase de la transaction devant être conclue dans un délai d'au plus 12 mois suivant la signature de l'acte de vente pour la phase 1.

Lors de la remise de sa proposition, l'Acheteur a versé à la Ville la somme de 10 000 \$ à titre de dépôt, puis lorsque le comité a confirmé la proposition retenue, Conceptions Rachel-Julien inc. a remis à la Ville une lettre de crédit bancaire au montant de 90 000 \$. La proposition de l'Acheteur prévoit le versement d'une somme représentant 25 % de la portion du prix de vente attribuée à chacune des phases de la transaction à la signature de chacun des deux actes de vente et la différence, représentant 75 %, doit être remise à la Ville par l'Acheteur dans un délai d'au plus 12 mois suivant la signature de chacun de ces actes de vente.

Le prix de vente de la première phase est établi par la multiplication du nombre d'unités d'habitation prévu au projet de l'Acheteur pour cette phase, soit 187 logements, par une valeur de 14 000 \$ par unité, représentant la somme totale de 2 618 000 \$, le tout tel que prévu dans la proposition de l'Acheteur. Le prix de vente de la seconde phase de la transaction est la différence entre le prix de vente total, soit 3 500 000 \$, et le prix de vente de la première phase, cette différence étant de 882 000 \$. Le dépôt de 10 000 \$ de même que la lettre de crédit bancaire de 90 000 \$ seront imputés lors de la signature du deuxième acte de vente.

Voici d'autres précisions concernant la transaction de vente de ces terrains :

- Les valeurs de ces terrains qui apparaissent au rôle foncier pour l'année 2011 sont

établies respectivement à 2 424 000 \$ et 525 400 \$, représentant la somme totale de 2 949 400 \$.

- La fourchette établie par la Section de l'expertise et de l'évaluation immobilières de la Direction des stratégies et transactions immobilières au mois de septembre 2009, lors du lancement de l'appel public de propositions, se situe entre 4 540 000 \$ à 5 135 000 \$.
- Le prix minimum demandé lors du lancement de l'appel public de propositions a été fixé au prix de 2 000 000 \$ considérant les coûts reliés à la décontamination de la section ouest de l'immeuble, à la démolition du bâtiment excédentaire, à l'enlèvement de l'amiante, au renforcement de la structure du corps central du bâtiment et à l'enlèvement d'une partie des déchets de la section carrière (terrain est), lesquels ont été estimés à plus de 1 000 000 \$ selon une évaluation sommaire préparée par un expert ainsi qu'aux surcoûts pour la conservation et la restauration du corps central du bâtiment existant, lesquels coûts ont été estimés entre 500 000 \$ et 1 000 000 \$ selon une étude préparée par une firme externe.
- 6 propositions conformes ont été reçues au début de l'année 2010 dans lesquelles le prix de vente offert variait entre 3 500 000 \$ et 5 000 000 \$, excluant les surcoûts reliés à la réhabilitation des sols ainsi que tous les autres coûts mentionnés au paragraphe précédent.
- Une conduite souterraine appartenant à la Ville de même qu'un sentier pédestre d'une largeur de 2 mètres à être aménagé par l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie font l'objet d'une nouvelle servitude à être créée en faveur de la Ville lors de la signature de l'acte de vente pour la phase 1 qui est concerné par le présent sommaire.
- Des obligations spécifiques relativement à la construction des nouveaux bâtiments, à la préservation et au recyclage du corps central du centre Raymond-Préfontaine de même qu'aux aménagements sont prévus dans la proposition de l'Acheteur, cette dernière étant annexée aux présentes.
- L'une des obligations prévues à la proposition de l'Acheteur est modifiée, tel que prévu à l'intervention complétée par l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie, relativement à un sentier piétonnier qui sera aménagé par la Ville et non par l'Acheteur.
- L'Acheteur a notamment l'obligation de construire et/ou de rénover sur les terrains vendus une ou des bâtisses comportant un minimum de 185 logements sur le lot 3 635 817, soit relativement à la phase 1 de la transaction;
- L'Acheteur devra avoir terminé les travaux requis pour la réalisation de son projet tel que prévu dans sa proposition dans un délai d'au plus 2 ans suivant la signature de chacun des deux actes de vente.
- Les obligations de l'Acheteur prévues dans ces actes de vente sont garanties notamment par un droit de résolution en faveur de la Ville.
- l'Acheteur pourra demander une mainlevée de la clause résolutoire et des autres garanties prévues dans sa proposition lorsque la totalité des sommes dues, soit le solde du prix de vente et les intérêts dus, aura été payée, et que les fondations, incluant la dalle structurale du rez-de-chaussée du ou des bâtiments qui seront érigés sur le terrain de la phase 1, seront terminées, le tout après avoir soumis à la Ville une demande écrite de mainlevée accompagnée d'une copie de l'offre de financement hypothécaire.

JUSTIFICATION

La Direction des stratégies et transactions immobilières recommande cette vente pour les motifs suivants :

- le prix de vente de 2 618 000 \$ a été fixé proportionnellement au nombre d'unités de logement qui seront construits dans la première phase en multipliant par une valeur de 14 000 \$ par unité, tel que prévu dans la proposition de l'Acheteur;
- le prix de vente se situe à l'intérieur de la fourchette de prix proposés par les 6 proposant qui ont soumis une proposition au début de l'année 2010, en considérant les surcoûts détaillés à la section « Description » du présent sommaire, lesquels seront assumés par l'Acheteur;
- la transaction n'a pu être complétée avant l'année 2012 étant donné que le projet a

- nécessité une modification au règlement de zonage et la préparation de descriptions techniques pour les servitudes à être créées au moment de la transaction de vente;
- permet une revitalisation de ce secteur de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie;
 - elle est appuyée par les intervenants municipaux de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie;
 - l'Acheteur doit respecter plusieurs obligations, notamment de préserver le corps central du centre Raymond-Préfontaine et de construire un minimum de 185 logements sur le lot 3 635 817 ainsi qu'un minimum de 10 logements de 3 chambres et plus, dans un délai d'au plus 2 ans à compter de la date de la signature du premier acte de vente, laquelle obligation est garantie par une clause résolutoire; et
 - la vente est réalisée sans garantie et aux risques et périls de l'Acheteur.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La transaction concernée par le présent sommaire représente une entrée de fonds pour la Ville de 2 618 000 \$. Conformément à sa proposition, l'Acheteur remettra 25 % du prix de vente à la signature de l'acte de vente, soit la somme de 654 500 \$ et la différence, soit la somme de 1 963 500 \$, dans les 12 mois suivant la signature de cet acte de vente, le tout sans intérêt. Les dépôts reçus de l'Acheteur, soit une somme de 10 000 \$ reçue lors du dépôt de sa proposition, ainsi que la somme de 90 000 \$ reçue par lettre de crédit bancaire lors de la confirmation du choix du proposant par le comité de sélection, seront imputés lors de la signature de l'acte de vente pour la phase 2.

Cette vente est taxable et la responsabilité relative au paiement des taxes est supportée par l'Acheteur.

La valeur aux livres du lot 3 635 817 du cadastre du Québec est de 0 \$.

Le produit de la vente au montant de 2 618 000 \$, plus taxes applicables, sera comptabilisé dans le budget de fonctionnement au compte de la Direction stratégies et transactions immobilières suivant :

- Cession - Propriétés destinées à la revente - Arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie.

La vente du terrain concerné par le présent sommaire aura des retombées fiscales annuelles d'environ 650 000 \$ par année lorsque le bâtiment aura été construit.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet de développement que réalisera l'Acheteur sur les terrains mentionnés au présent sommaire prévoit minimiser le ratio d'espaces de stationnement afin de favoriser les moyens de transport alternatif.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette vente permettra la construction de bâtiments comprenant 187 unités de copropriétés divisées, ce qui contribuera à la revitalisation de ce secteur de l'arrondissement de Rosemont - La Petite-Patrie et apportera des retombées fiscales annuelles pour la Ville d'environ 650 000 \$.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est requise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Procéder à la deuxième phase de la transaction de vente dans un délai d'au plus 12 mois suivant la conclusion de la vente de la première phase, tel que prévu à la proposition de l'Acheteur.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS

ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville, notamment à la Politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Dominique BALLO)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (David MARCAURELLE)

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Pierre MORISSETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises (Pierre-Paul SAVIGNAC)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale (Patrick FLUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzie DESMARAIS

Conseillère en immobilier

Tél : 514 872-6292

Télécop. : 514 872-8350

Denis SAUVÉ
Chef de section
Tél.: 514 872-2125
Télécop.: 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR

Sylvie DESJARDINS

Chef de division

Tél : 514 872-5493

Télécop. : 514 872-8350

Date d'endos. : 2012-08-17

Dossier # :1121368012



Dossier # : 1113809001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain , Division portefeuille de projets #3
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	PICQ 01/06-3: Projets avec incidences économiques urbaines ou régionales
Objet :	Accorder un soutien financier spécial non récurrent totalisant la somme maximale de 360 000 \$, aux propriétaires des six bâtiments ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, en vue de la mise aux normes de leurs installations électriques, conformément à la Loi sur les compétences municipales.

Il est recommandé :

1. d'accorder un soutien financier spécial non récurrent totalisant la somme maximale de 360 000 \$, aux propriétaires des bâtiments ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux :

ADRESSE ET PROPRIÉTAIRE	MONTANT
99, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	60 000 \$
111, rue Chabanel Ouest - Groupe Tidan	60 000 \$
125, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	60 000 \$
225, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	60 000 \$
333, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan	60 000 \$
9310, boulevard Saint-Laurent - Cancorp	60 000 \$

2. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par : Nancy SHOIRY

Le 2012-10-23 17:36

Signataire :

Nancy SHOIRY

Directrice principale
Mise en valeur du territoire , Direction

Dossier # :1113809001

IDENTIFICATION

Dossier # :1113809001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain , Division portefeuille de projets #3
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	-
Compétence d'agglomération :	Aide destinée spécifiquement à une entreprise
Projet :	PICQ 01/06-3: Projets avec incidences économiques urbaines ou régionales
Objet :	Accorder un soutien financier spécial non récurrent totalisant la somme maximale de 360 000 \$, aux propriétaires des six bâtiments ci-après désignés, pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, en vue de la mise aux normes de leurs installations électriques, conformément à la Loi sur les compétences municipales.

CONTENU

CONTEXTE

En 2009, la Ville de Montréal a réalisé un projet d'aménagement du domaine public le long de la rue Chabanel, entre la rue Meilleur et le boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Dans la foulée de ce projet, Hydro-Québec a mandaté la Commission des services électriques de Montréal afin qu'elle réalise, en 2012, certains travaux liés à l'enfouissement projeté des fils électriques le long de la rue Chabanel. Puisqu'une augmentation de la puissance électrique de 12 à 25 kilovolts (kV) est prévue dans la rue Chabanel, l'ensemble des propriétaires riverains doivent mettre aux normes leurs installations électriques.

Par ailleurs, en 2009, la Ville de Montréal a adopté le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023). Ce règlement s'applique dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, dans la rue Chabanel entre la rue Meilleur et le boulevard Saint-Laurent, ainsi que dans certaines rues transversales de ce secteur. Selon ce règlement, les travaux suivants sont admissibles à l'octroi d'une subvention :

- les travaux obligatoires de rénovation du système électrique du bâtiment qu'entraîne la modification du raccordement;
- les travaux obligatoires pour l'aménagement de l'accès dans le cas d'un enfouissement de fils électriques ou de déplacement de fils électriques hors rue;
- les travaux nécessaires pour se conformer aux règlements.

La Ville de Montréal peut aussi participer financièrement au déplacement ou à l'enfouissement

de tout réseau de télécommunication ou de distribution d'énergie, de même qu'à l'installation d'équipements devant servir à cette distribution, comme le stipule l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG10 0379 - 28 octobre 2010 - Adoption d'un Règlement modifiant le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023).

CG09 0367 - 27 août 2009 - Adoption du Règlement sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023).

DESCRIPTION

Il s'agit d'accorder un soutien financier aux propriétaires de six bâtiments de grand gabarit situés du côté nord de la rue Chabanel, entre la rue Meilleur et le boulevard Saint-Laurent, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, pour la mise aux normes de leurs installations électriques. La somme maximale de 60 000 \$ est prévue pour chacun des bâtiments, pour un total de 360 000 \$, en vertu de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1). Ce soutien financier est accordé en complément de la somme de 30 000 \$ prévue pour chacun des bâtiments conformément au Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023). Les adresses et propriétaires concernés sont les suivants :

- 99, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan;
- 111, rue Chabanel Ouest - Groupe Tidan;
- 125, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan;
- 225, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan;
- 333, rue Chabanel Ouest - Groupe Dayan;
- 9310, boulevard Saint-Laurent (à l'angle de la rue Chabanel) - Cancorp.

JUSTIFICATION

Le Règlement d'agglomération sur la subvention à la modification du raccordement du service électrique de certains bâtiments (RCG 09-023) est bien adapté aux commerces de quartier ainsi qu'aux propriétés résidentielles. Toutefois, ce règlement convient moins aux bâtiments de grand gabarit situés du côté nord de la rue Chabanel, dont la superficie moyenne est de près de 100 000 mètres carrés (1 000 000 pieds carrés). La bonification de l'aide financière proposée en vertu de l'article 90 de la Loi sur les compétences municipales (L.R.Q., c. C-47.1) vise donc à permettre aux propriétaires des six bâtiments dont la superficie est de plus de 46 450 mètres carrés (500 000 pieds carrés) de réaliser les travaux de mise aux normes de leurs installations électriques.

Ces travaux de raccordement permettront à Hydro-Québec d'amorcer les travaux de filage et de branchement souterrain des bâtiments. Une fois ces travaux terminés, Hydro-Québec procédera au démantèlement du réseau électrique aérien et à l'enlèvement des poteaux le long de la rue Chabanel. La Ville de Montréal complétera par la suite ses travaux d'éclairage par l'installation de 36 lampadaires du côté sud de la rue Chabanel, finalisant ainsi son projet d'aménagement du domaine public.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Pour donner suite à ce dossier, il y a lieu d'autoriser une dépense maximale de 360 000 \$. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération. Les crédits nécessaires pour l'approbation du dossier sont prévus au budget de fonctionnement du Service de la mise en valeur du territoire. Le détail de la provenance et de l'imputation des crédits est présenté à l'intervention de la Direction de l'administration.

L'aide financière aux propriétaires visés sera versée uniquement sur présentation des pièces justificatives, à la fin des travaux et conditionnellement à la conformité de ces derniers aux exigences d'Hydro-Québec.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce soutien financier permettra aux propriétaires de bâtiments de grand gabarit de réaliser les travaux de mise aux normes de leurs installations électriques. Dès lors, Hydro-Québec pourra enfouir son réseau aérien dans la rue Chabanel, ce qui permettra de compléter le projet d'aménagement du domaine public de la rue Chabanel commencé en 2009.

Il est important que le présent dossier soit approuvé dans les délais impartis, car le budget nécessaire pour accorder ce soutien financier ne sera plus disponible après le 31 décembre 2012.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue en lien avec le présent dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif : novembre 2012

Conseil municipal : novembre 2012

Conseil d'agglomération : novembre 2012

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Direction générale , Administration (Pierre LACOSTE)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale (Véronique BELPAIRE)

Avis favorable avec commentaires :
Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Gilles CÔTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain (Roger CROTEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marc BRETON

Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-2148

Télécop. : 514 872-1598

ENDOSSÉ PAR

Alain TRUDEAU

Directeur associé - portefeuille de projets d'envergure

Tél : 514 872-3683

Télécop. : 514 872-7726

Date d'endos. : 2011-07-20

Dossier # :1113809001



Dossier # : 1125054003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division de la gestion des grands parcs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc., pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de 36 mois (2013 à 2016) pour une somme maximale de 5 838 542,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12218 - (2 soumissionnaires).

Il est recommandé :

1- d'accorder à Opsis Gestion d'infrastructures Inc., soumissionnaire ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, pour une période de 36 mois, le contrat pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest et pour la pépinière municipale au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 838 542,01 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public no 12-12218;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 95,66 % par l'agglomération, pour un montant de 5 585 284,29 \$ taxes incluses, et à 4,34 % par la ville centre, pour un montant de 253 257,72 \$, taxes incluses.

Signé par : Mario CICIOLI

Le 2012-10-30 16:09

Signataire :

Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

Dossier # :1125054003

IDENTIFICATION

Dossier # :1125054003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division de la gestion des grands parcs , -
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 c) favoriser l'accessibilité aux activités et aux équipements collectifs
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc., pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de 36 mois (2013 à 2016) pour une somme maximale de 5 838 542,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12218 - (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Depuis la création des parcs-nature, les travaux d'entretien des sites et des infrastructures ainsi que le support aux activités sont délégués à l'entreprise privée. Le contrat en cours, d'une durée de 36 mois, se terminera le 30 mars 2013. Les contrats de service d'entretien et d'opération sont requis pour assurer une utilisation sécuritaire des aménagements des parcs-nature par le public. La Direction des grands parcs et du verdissement doit donc octroyer en 2013 un nouveau contrat d'entretien et d'opération pour les trois secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature ainsi que pour la pépinière municipale située à l'Assomption, pour une période de 36 mois.

En ce qui concerne la stratégie de sollicitation du marché, cette dernière s'est faite via un appel d'offres public, et ce, en conformité avec la L.C.V. art. 573.1 prévue pour les contrats dont la dépense est de 100 000 \$ ou plus. En continuité avec les deux précédents contrats, l'appel d'offres intégrait les trois secteurs (est, centre et ouest) et la pépinière dans un même appel d'offres et ce, afin de s'assurer d'un service homogène à travers tous les parcs-nature et la pépinière. Nous nous sommes assurés également, d'une part d'avoir un délai suffisant entre la fin du contrat le 31 mars 2013 prochain et le moment du lancement de l'appel d'offres, et d'autre part de lancer l'appel d'offres au retour plutôt qu'en période de vacances estivales.

Ainsi, l'appel d'offres a été publié du 20 août au 19 septembre 2012 dans le journal La Presse et sur le site électronique d'appel d'offres SÉAO ainsi que le site internet de la Ville. La durée de la publication a été de 30 jours.

L'addenda, qui a été émis le mardi 18 septembre 2012, a été transmis à tous les preneurs de cahiers des charges, et ce, suite à des questions techniques du preneur de cahier de charges

Opsis Gestion d'infrastructures inc. reçues le vendredi 14 septembre. Les questions portaient, entre autres, sur le nouveau taux de taxe TVQ à partir de 2013, sur le fait de savoir si les accès Internet étaient disponibles sur les sites de la Ville, sur les logiciels requis dans le cadre du contrat, sur une précision quant aux quantités au bordereau de soumission, si le véhicule du technicien incluant le lettrage devait être inclus au taux horaire demandé et sur les curriculum vitae à fournir. Il n'a pas été jugé opportun de reporter la date d'ouverture des soumissions puisque les réponses aux questions d'Opsis Gestion d'infrastructures inc. étaient pour la plupart déjà incluses dans les documents d'appels d'offres, que les réponses ne changeaient ou ne modifiaient la nature du contrat et également parce que la durée de publication était déjà d'une durée de 30 jours, soit 15 jours de plus que la durée minimum obligatoire de 15 jours, et huit jours de plus que le contrat précédent.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1062 - 27 juin 2012 - Autoriser la Direction de l'approvisionnement à lancer un appel d'offres public pour la rétention de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une durée de 36 mois (2013 - 2016) et approuver la grille d'évaluation des soumissions. Appel d'offres no public 12-12218.

CE11 0719 - 11 mai 2011 - Augmenter le budget de fonctionnement de la DGPV d'un montant brut de 100 000 \$ (65 000 \$ au net) pour 2013, et ce, de façon récurrente, pour l'entretien du parc Bois-de-Saraguay.

CG10 0096 - 25 mars 2010 - Accorder à OPSIS, Gestion d'infrastructures inc. pour une période de trois ans débutant le 1er avril 2010 et se terminant le 31 mars 2013, le contrat d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et la pépinière municipale à l'Assomption, au montant total approximatif de 5 473 278,39 \$, taxes incluses - appel d'offres public 10-11192 - 4 soumissionnaires.

CE10 0043 - 13 janvier 2010 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention de services d'entretien et d'opération pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature ainsi que pour la pépinière municipale selon les critères de sélection et leur pondération spécifiés au devis.

CG07 0026 - 1er mars 2007 - Octroyer un contrat d'entretien et d'exploitation (temps et matériel) à OPSIS, Gestion d'infrastructures inc. pour les secteurs administratifs est, centre et ouest des parcs-nature et la pépinière, pour une durée de trois (3) ans - (2007-2010), pour un montant total approximatif de 4 437 732,33 \$ (incluant les taxes) - contrat no 600 03 06-055 - 2 soumissionnaires.

CE04 0555 - 24 mars 2004 - Octroyer les contrats à OPSIS, gestion d'infrastructures inc. pour l'exécution des travaux d'entretien et d'exploitation (temps et matériel) pour les parcs-nature des secteurs est, centre et ouest (2004-2007) no 600 03 740-Plan pour un montant de 475 038,52 \$ (taxes incluses) et no 600 03 741-Plan pour un montant de 709 140,85 \$ (taxes incluses) 3 soumissionnaires.

DESCRIPTION

Il comprend tous les travaux d'entretien, de nettoyage et de réparations mineures des bâtiments, des équipements et des infrastructures des parcs-nature ainsi que le support à la gestion de la faune et aux activités « grand public ». Tous les éléments antérieurs sont maintenus dans le présent contrat tels que la main-d'oeuvre à taux horaire, les équipements et travaux à prix unitaire (véhicule de service, débroussailleuse, etc.) ainsi que le poste « matériaux, outils et sous-contrats », le tout étant nécessaire aux travaux d'entretien et d'opération des bâtiments, des structures, des équipements et du milieu naturel. De plus, au cours de 2013, on prévoit ouvrir un nouveau parc-nature, soit le parc-nature Bois-de-Saraguay.

L'élément important qui a changé dans le présent contrat par rapport au précédent contrat est

le fait qu'il est d'une durée de trois ans ferme sans indexation alors que le précédent pouvait avoir une durée variable d'un, deux ou trois ans accompagnés d'une clause d'indexation à l'indice des prix à la consommation. L'objectif visé par la Ville via un contrat ferme d'une durée de trois ans sans indexation est d'obtenir de meilleurs prix. En effet, étant donné que le précédent contrat avait une durée variable, la Ville pouvait, selon les termes de la clause de prolongation, mettre fin au contrat après un ou deux ans et ce, à son unique discrétion et sans aucune indemnité pour dommages à l'égard de l'adjudicataire. En conséquence, les soumissionnaires du précédent contrat pourraient avoir soumissionné des prix plus hauts pour contrer le risque associé à la possibilité de devoir se retirer du contrat après un ou deux ans seulement. La Ville préférerait s'adjoindre la possibilité de mettre fin au contrat après un ou deux ans étant donné la valeur importante du contrat d'entretien et d'opération et pour contrer le risque que le service rendu puisse ne pas être satisfaisant. Toutefois, la Ville ne s'est jamais prévalu de la clause permettant de mettre fin au contrat.

La Ville fait utilisation courante de contrat à durée ferme de trois ans, par exemple les contrats de tonte de gazon, de déneigement et de ramonage de cheminées. Nous considérons que l'objectif visé par la Ville d'obtenir de meilleurs prix via un contrat à durée ferme a été rencontré puisque le contrat n'a augmenté que de 6,7 % comparé aux précédents contrats qui avaient augmenté de 22 % et de 25 % lors des deux précédents contrats.

Comme pour les contrats précédents et tels qu'indiqué aux documents d'appel d'offres, la Ville pourra faire exécuter des travaux de même nature, que ceux du contrat visé par cette autorisation de lancement d'appel d'offres, par des organismes collaborateurs à but non lucratif jusqu'à concurrence de 10 % du montant total du contrat.

JUSTIFICATION

La Ville de Montréal a pour mandat d'assurer la sécurité et l'entretien du réseau des parcs-nature au bénéfice de la clientèle et des générations futures. Ce réseau de parcs-nature, divisé en trois secteurs administratifs (Est, Centre et Ouest), inclut neuf parcs-nature et totalise une superficie de 1 400 hectares dont 924 sont ouverts au public. Dans les parcs-nature, nous retrouvons 54 bâtiments, près de 100 kilomètres de sentiers, 25 stationnements, 22 aires de pique-nique, 3 plages naturelles, 657 hectares de boisés, 488 hectares de champs et 15 hectares de marais.

Six des neuf parcs-nature accueillent plus d'un million de visiteurs dans une année et offrent une programmation de 250 activités libres ou encadrées.

Sur cinq preneurs du cahier des charges, dont la liste complète se retrouve dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement du Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles, deux ont déposé une soumission et trois se sont désistés, soit une proportion respective de 40 % et 60 %. En ce qui concerne les motifs de désistement, un premier répondant a indiqué ne pas offrir le service demandé, un deuxième répondant a indiqué qu'il a manqué de temps en raison d'une période trop achalandée alors que le troisième répondant a pour sa part répondu que le devis technique était trop spécialisé par rapport aux services qu'il offrait, que le fait que le devis était trop spécialisé n'était pas la résultante de l'addenda et que par conséquent il ne rencontrait pas les spécifications demandées.

En ce qui concerne le nombre de preneurs de cahier de charges, le fait que cinq entrepreneurs se sont procuré le cahier des charges démontre un intérêt de la part du marché et représente un nombre raisonnable basé sur l'expérience passée. En effet, il y a eu respectivement pour les trois précédents contrats, quatre soumissionnaires sur sept preneurs de cahier des charges, deux soumissionnaires sur 11 preneurs de cahier des charges, et trois soumissionnaires sur quatre preneurs de cahier des charges.

Le tableau suivant résume les résultats du contrat octroyé à la suite d'un système de pondération à une enveloppe incluant le prix:

--	--	--	--	--

Soumissions conformes	Note	Prix de base (taxes incluses)	Contingences (taxes incluses)	Total (taxes incluses)
Opsis Gestion d'infrastructures inc.	91 %	5 838 542,01 \$	0 \$	5 838 542,01 \$
Paysagiste Solarco inc.	45 %	9 012 631,62 \$	0 \$	9 012 631,62 \$
Dernière estimation réalisée		6 676 389,06 \$	0 \$	6 676 389,06 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (<i>l'adjudicataire - estimation</i>)				- 837 847,05 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (<i>(l'adjudicataire - estimation) / estimation</i>) x 100				- 12,5 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleur note et l'adjudicataire (\$) (<i>2^{ème} meilleure note - adjudicataire</i>)				3 174 089,61 \$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note et l'adjudicataire (%) (<i>(2^{ème} meilleure note - adjudicataire) / adjudicataire</i>) x 100				54 %

L'adjudicataire en est à son quatrième octroi de contrat consécutif pour l'entretien et l'opération des parcs-nature. Le présent octroi de contrat, au montant de 5 838 542,01 \$ taxes incluses, est 12,5 % (837 847,05 \$) moins élevé que le montant de l'estimation, mais représente une augmentation de 365 263,62 \$ (6,7 %) comparé au précédent contrat, le montant du précédent contrat étant de 5 473 278,39 \$ taxes incluses pour trois ans.

Parmi les raisons qui peuvent expliquer les écarts, notons:

- que le présent contrat sera d'une durée ferme de trois ans ce qui a permis d'obtenir de meilleurs prix de soumissions du marché;
- l'estimation prévoyait une augmentation moyenne de 14,5 % des taux horaires de la main d'oeuvre par rapport au précédent contrat, alors qu'en fait l'adjudicataire n'a augmenté les taux horaires que de 2 % en moyenne. Cette faible augmentation de 2 % peut s'expliquer par le fait que la liste d'outillage et d'équipement ayant été rationalisée, conséquemment les taux horaires ont baissé. En effet, la liste d'outillage et d'équipement fait partie intégrante des taux horaires de la main-d'oeuvre;
- les coûts de mobilisation ainsi que les coûts d'achat de l'outillage et de l'équipement peuvent avoir été réduits étant donné que l'adjudicataire en est à son quatrième octroi de contrat;
- la liste d'outillage et d'équipement que l'adjudicataire doit fournir dans le cadre du contrat a été rationalisée comparativement au précédent contrat;
-

Nous considérons les deux écarts (-12,5 % par rapport à l'estimation, + 6,7 % par rapport au précédent contrat) raisonnables et que les coûts de la soumission de Opsis Gestion d'infrastructures inc. semblent refléter le juste prix puisque cette compagnie a une connaissance précise des exigences du contrat et de l'état de nos installations, ayant déjà été l'adjudicataire des trois précédents contrats.

L'offre de la compagnie Opsis Gestion d'infrastructures inc. ayant obtenu le plus haut pointage, en fonction des critères de sélection préétablis dans l'appel d'offres et approuvés par le Comité exécutif, est retenue pour recommandation par le comité de sélection.

Les validations requises ont été faites, selon lesquelles l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec.

En vertu du Règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur

l'examen des contrats, le dossier sera soumis à ladite Commission pour étude puisqu'il rencontre un des deux critères de sélection ainsi que deux conditions du Règlement, comme suit:

- o critère rencontré: "contrat de biens et services de plus de 2 M\$";
- o conditions rencontrées: 1) "l'adjudicataire en est à son troisième octroi de contrat consécutif pour un contrat récurrent"; 2) "il existe un écart de prix de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 5 838 542,01 \$ taxes incluses et de 5 584 637,16 \$ lorsque diminué de la ristourne fédérale. Le montant du contrat n'inclut pas de montant pour les contingences ni pour les incidences, car non-applicable.

Cette dépense est assumée à 95,66 % par l'agglomération parce qu'elle concerne les parcs-nature qui sont une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations, et à 4,34 % par le budget de la ville centre parce qu'elle concerne la pépinière municipale.

Ainsi, les montants totaux assumés par l'agglomération et la ville centre sont respectivement de 5 585 284,29 \$ taxes incluses (5 342 393,03 \$ net de ristourne fédérale), et de 253 257,72 \$ taxes incluses (242 244,13 \$ net de ristourne fédérale).

Les crédits proviendront du budget de fonctionnement du Service de la qualité de vie et le budget proviendra du budget de fonctionnement de la Division de la gestion de l'entretien et des opérations des parcs de la Direction des grands parcs et du verdissement.

Le détail des informations budgétaires et comptables ainsi que la provenance des crédits sont décrits dans l'intervention de la Direction générale, Administration.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les contrats d'entretien et d'opération permettent, par l'accès aux citoyens aux espaces verts et aux équipements de loisir, de valoriser Montréal comme milieu de vie familial, de tirer profit des infrastructures vertes en milieu urbain et d'offrir une meilleure qualité de vie aux citoyens. La Ville de Montréal a d'ailleurs le mandat d'assurer la sécurité et l'entretien du réseau des parcs-nature au bénéfice de la clientèle et des générations futures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ce contrat est essentiel à la sécurité des usagers et au maintien de l'accessibilité aux parcs-nature alors que le contrat en opération prendra fin à la fin mars 2013. Un report, voire un refus, compromettrait de façon importante la sécurité et les opérations des parcs-nature et de la pépinière et entraînerait leurs fermetures.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucune opération de communication, tel que convenu avec la Direction des communications.»

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Comité exécutif pour mandater la Commission: 21 novembre 2012;
Commission d'examen des contrats: décembre 2012;
Comité exécutif: 9 janvier 2013;
Octroi du contrat par le Conseil d'agglomération: janvier 2013;
Début du contrat: 1er avril 2013.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses de la déclaration des liens d'affaires et les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses aux documents de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les politiques et les encadrements suivants:

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Eddy DUTELLY)

Avis favorable avec commentaires :

Direction générale , Administration (Habib NOUARI)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Marc LACHANCE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Celine D'AOUST

Conseillère analyse et contrôle de gestion
Division de la gestion de l'entretien et des
opérations grands parcs

Tél : 514 872-4938

Télécop. : 514 280-6787

ENDOSSÉ PAR

Guylaine PARR

Chef de division

Tél : 514-280-6721

Télécop. : 514 280-6787

Date d'endos. : 2012-10-19

Dossier # :1125054003



Dossier # : 1126075006

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à PCD Solutions Inc, pour la fourniture d'une licence IBM « Snap-Mirror », pour une somme maximale de 61 375,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation # 12-12410 - (1 soumissionnaire)

Il est recommandé :

1- d'accorder au seul soumissionnaire **PCD Solutions Inc**, ce dernier ayant présenté une soumission conforme, le contrat pour la fourniture d'une licence IBM «Snap-Mirror» aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 61 375,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres sur invitation # 12-12410;

2- d'imputer cette dépense, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera assumée à 52.70% par l'agglomération, pour un montant de 32 345,13 \$.

Signé par : Michel ARCHAMBAULT

Le 2012-11-13 09:33

Signataire :

Michel ARCHAMBAULT

Directeur
Technologies de l'information , Direction

Dossier # :1126075006

IDENTIFICATION

Dossier # :1126075006

Unité administrative responsable :	Technologies de l'information , Direction , Division Réalisation de projets TI
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à PCD Solutions Inc, pour la fourniture d'une licence IBM « Snap-Mirror », pour une somme maximale de 61 375,95 \$, taxes incluses - Appel d'offres sur invitation # 12-12410 - (1 soumissionnaire)

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre d'un exercice de rationalisation et d'harmonisation des technologies, le Service des Technologies de l'information (STI) optimise ses infrastructures en consolidant plusieurs serveurs sur des unités centrales de stockage. Le projet Gestion des capacités des serveurs (# investi 70900) vise le rehaussement de la capacité centrale de stockage.

Afin de permettre la réplication des données entre la salle de serveurs Viger et salle de serveurs au 2580 St-Joseph (sites informatiques), assurant ainsi la continuité opérationnelle en cas de perte de données à l'un des sites, un lien doit être ajouté entre eux. Présentement aucune réplication n'est effectuée entre les deux sites. C'est pour cette raison, que le STI désire acheter une licence IBM « Snap-Mirror » qui sera déployée au site du 2580 St-Joseph.

Pour cette demande, l'appel d'offres sur invitation (# 12-12410) a été lancé par la Direction de l'approvisionnement le 9 septembre 2012. Huit fournisseurs ont été invités à y participer. L'appel d'offres a pris fin le 19 septembre 2012 ce qui a laissé 13 jours aux soumissionnaires pour préparer et déposer leurs réponses. La validité des soumissions est de 120 jours. À la fin, une soumission a été reçue et celle-ci est jugée conforme.

Le présent dossier vise à accorder à PCD Solutions inc., le seul soumissionnaire conforme, le contrat pour la fourniture d'une licence IBM « Snap-Mirror », pour une somme maximale de 61 375,95 \$, taxes incluses.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

La licence IBM «Snap Miror» pour une unité de stockage IBM n6060, de type 2858 servira à la réplication de base de données entre le site de Viger et le site du 2580 St-Joseph.

JUSTIFICATION

Sur les 8 firmes invités, 1 seul soumissionnaire a déposé sa soumission, ce qui représente 12.5% par rapport au nombre total des preneurs du cahier des charges.
En ce qui concerne les raisons pour lesquelles certaines firmes n'ont pas soumissionné le lecteur peut se référer à l'intervention de la Direction de l'approvisionnement.

Firmes soumissionnaires/Soumissions conformes	Prix de base	Total
PCD Solutions Inc.	61 375,95 \$	61 375,95 \$
Dernière estimation réalisée (Voir les explications ci-dessous)	44 840,25 \$	44 840,25 \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (<i>la plus basse conforme – estimation</i>) (Voir les explications ci-dessous)	16 535,70 \$	16 535,70 \$
	37 %	37 %
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) (<i>(la plus basse conforme – estimation) / estimation</i>) x 100		

Le montant estimé est basé sur le modèle courant sur le marché, soit le modèle SAN N6240. Le modèle utilisé présentement est le modèle SAN N6060 qui est de génération précédente, mais toujours valable pour plusieurs années.

Le prix des logiciels sur les équipements d'ancienne génération est toujours un peu plus cher, ce qui explique la différence de coûts.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

La dépense totale de 61375,95 \$, taxes incluses sera imputée au Programme triennal d'investissement (PTI) 2012 du Service des technologies de l'information (STI) au projet de Gestion des capacités des serveurs (# Investi : 70900), division Réalisation des projets TI, section Programme infrastructure.

Cette dépense mixte d'investissement liée aux activités mixtes d'administration générale sera imputée à l'agglomération dans une proportion de 52.70 %. Ce taux représente la part relative du budget d'agglomération sur le budget global de la Ville tel que défini au Règlement sur les dépenses mixtes.

Les frais récurrents d'entretien et de soutien technique sont prévus au contrat avec IBM Canada Ltée (CE12 1795), et seront imputés au budget de fonctionnement du STI pour la période du 1 janvier 2013 au 31 décembre 2015.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La non autorisation de ce sommaire entraînerait le risque élevé de pertes permanentes de données informatiques qui assurent la continuité opérationnelle de la Ville.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Octroi du contrat: en novembre 2012
Réception de la licence : fin novembre 2012
Déploiement du logiciel: à partir du 1 décembre 2012

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier respecte également les encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Encadrement "Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats (C-OG-DG-D-12-010);

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude ont été incluses au cahier des charges ou dans les instructions aux soumissionnaires.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Brigitte LALIBERTÉ)

Avis favorable avec commentaires :
Technologies de l'information , Direction (Martine GÉLINAS)

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Lucy BILODEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Mohamed MAATALLAH

Conseiller en système de gestion

Tél : 514-872-1252

Télécop. : 000-0000

ENDOSSÉ PAR

Alain TONTHAT

Chef de division

Tél : 514-280-6922

Télécop. : 514 280-0414

Date d'endos. : 2012-11-08

Dossier # :1126075006

**Dossier # : 1125317002**

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services - Collectif , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme TransMontaigne Marketing Canada inc. (37 319 781.24\$) une entente-cadre collective pour la fourniture, sur demande, de diesel non coloré (clair) et biodiesel B5 pour une période de trois ans avec possibilité de deux renouvellements annuels suite à l'appel d'offres public 4284-06-12-54 (3 soum.) piloté par la STM dans le cadre du regroupement d'achats.

Il est recommandé :

1. de conclure une entente-cadre d'une durée de trois (3) ans avec deux (2) options de prolongation de un (1) an chacune pour la fourniture sur demande de diesel non coloré (clair) et biodiesel B5.
2. d'accorder à TransMontaigne Marketing Canada inc., firme ayant obtenu le plus haut pointage final, le contrat à cette fin, aux prix unitaires de sa soumission, conformément aux documents de l'appel d'offres public # 4284-06-12-54 piloté par la STM, et au tableau de prix joint au rapport du directeur;
3. d'imputer les dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs et des villes liées, et ce au rythme des besoins à combler.

Signé par : Jacques A. ULYSSE**Le** 2012-11-21 16:18**Signataire :**

Jacques A. ULYSSE

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de
l'approvisionnement

Dossier # :1125317002

IDENTIFICATION

Dossier # :1125317002

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Division de l'acquisition de biens et services - Collectif , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Conclure avec la firme TransMontaigne Marketing Canada inc. (37 319 781.24\$) une entente-cadre collective pour la fourniture, sur demande, de diesel non coloré (clair) et biodiesel B5 pour une période de trois ans avec possibilité de deux renouvellements annuels suite à l'appel d'offres public 4284-06-12-54 (3 soum.) piloté par la STM dans le cadre du regroupement d'achats.

CONTENU

CONTEXTE

Les carburants sont des produits nécessaires à la production de l'énergie mécanique qui sert à répondre aux besoins opérationnels de la Ville. Souvent dérivés du pétrole, ces produits deviennent stratégiques dans l'économie de nombreux secteurs d'activité. L'augmentation des prix du pétrole et la perspective d'un épuisement de la ressource ont incité les gros utilisateurs de carburants à mettre en place de nouvelles stratégies d'approvisionnement en carburant et le recours à l'utilisation des d'alternatives propres, sûres et renouvelables. Les besoins en carburants de la Ville sont comblés par l'entremise de deux regroupements d'appel d'offres. Le premier regroupement est piloté par la Direction de l'approvisionnement de la Ville de Montréal pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard. Ce regroupement comprend les services corporatifs, les arrondissements de la Ville ainsi que les onze villes liées qui ont signifié leur participation à ce projet (Beaconsfield, Côte-St-Luc, Dollard-Des Ormeaux, Dorval, Hampstead, Montréal-Est, Montréal-Ouest, Mont-Royal, Pointe-Claire, Sainte-Anne-de-Bellevue et Westmount).

Le deuxième regroupement, qui fait l'objet du présent sommaire, est piloté par la STM. Ce regroupement est composé de la Société de transport de Laval (STL), le Réseau de transport de Longueuil (RTL), le Réseau de transport de la Capitale (RTC), la Société de transport de l'Outaouais (STO), la Société de transport de Sherbrooke (STSherbrooke), la Société de transport du Saguenay (STSaguenay), la Société de transport de Lévis (STLévis), la Société de transport de Trois-Rivières (STTR) et la Société de transport de Montréal (STM) et la Ville de Montréal.

La Ville de Montréal y participe pour servir son regroupement afin de profiter du grand volume

de consommation en diesel non coloré (clair) et en biodiesel B2 et B5 occasionné par leur flotte d'autobus.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0451 décembre 2011- Conclure des ententes-cadres collectives pour une période de deux ans, avec possibilité de deux renouvellements annuels, avec TransMontaigne Marketing Canada inc. et Ultramar ltée pour la fourniture, sur demande, d'essence super sans plomb, régulière sans plomb, mazout, diesel coloré pour génératrice, diesel arctique, et diesel coloré standard - Appel d'offres public 11-11737 (2 soum.)

CE11 1181-10 août 2011- Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la fourniture de mazout, d'essence, de diesel coloré et de diesel arctique pour une période de 48 mois. Autoriser la Ville de Montréal à participer à un appel d'offres public conjointement avec le regroupement STM pour la fourniture de biodiesel B5 et de diesel non coloré.

CG07 0486-20 décembre 2007- Conclure une entente cadre avec Groupe Pétrolier Olco inc. pour la fourniture de mazout, de diesel arctique et d'essences, pour une durée de deux ans avec 2 options de renouvellement de 1 an - appel d'offres public 07-10503 (1 soum.) / Confirmer l'entente cadre avec Groupe Pétrolier Olco inc. pour la fourniture de diesel non coloré et de biodiesel B5 pour une période de deux ans avec 3 options de renouvellement de 1 an - appel d'offres public 3352-04-07-37 du regroupement de la Société de transport de Montréal (2 soum.) - RASOP.

CG06 0500 -15 décembre 2006 - Octroyer un contrat à Petro-Canada pour la fourniture d'essence régulière sans plomb et diesel coloré pour une période de 12 mois.

DESCRIPTION

Le présent dossier décisionnel vise la conclusion d'une entente-cadre pour combler les besoins en diesel non coloré (clair) et de biodiesel B5 pour une période de trois ans avec deux options de prolongation d'une année chacune.

JUSTIFICATION

Les carburants cités au présent document sont requis afin d'assumer les besoins opérationnels de la Ville. Environ 8 millions de litres de diesel et biodiesel B5 sont requis annuellement pour les opérations de la Ville de Montréal.

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution (CG11 0082), le dossier sera soumis à ladite commission pour étude. Il s'agit d'un contrat de services d'approvisionnement en biens d'une valeur de plus de 10 M\$.

Soumissions conformes	Note finale	Diesel non coloré (annuel)	Biodiesel B5 (annuel)	Total pour la durée du contrat (durée de 3 ans)
TransMontaigne Marketing Canada inc.	100%	8 153 280,00 \$	631 200,00 \$	26 353 440,00 \$
Pepco	93.4449%	8 581 920.00 \$	780 480.00 \$	28 087 200,00 \$
Dernière estimation réalisée		7 891 536,00 \$	473 424,00 \$	25 094 880,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)				1 258 560,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100				5.01%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$)				1 733 760.00 \$

<i>(2^{ème} meilleure note finale – adjudicataire)</i>	
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) <i>((2^{ème} meilleure note finale – adjudicataire) / adjudicataire) x 100</i>	6.57%

Notes : 1- Le montant total n'inclus pas les taxes d'accise, de transport ainsi que la TPS et TVQ.

2- La firme Ultramar ltée a été déclarée non conforme étant donné que la provenance de son carburant biodiesel B5 ne rencontre pas les spécifications exigées dans le document de l'appel d'offres (clause 2.6) (voir la pièce jointe). C'est pour cette raison que nous ne tenons pas compte des prix fournis par Ultramar ltée dans le calcul des écarts du tableau précédent.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Il s'agit d'une entente-cadre sans imputation budgétaire pour la fourniture de diesel non coloré (clair) et de biodiesel B5. Les achats seront effectués sur demande. Tous les services corporatifs, les arrondissements ainsi que les villes liées participantes pourront faire appel à cette entente, elles pourront donc encourir des dépenses d'agglomération. Chaque bon de commande devra faire l'objet d'une appropriation de crédit.

Conformément à l'article 477.4 de la Loi sur les cités et villes, la Direction de l'approvisionnement a effectué un estimé préalable de la dépense s'élevant à 36 256 505.58\$ (taxes incluses) sur 3 ans pour la fourniture de diesel non coloré (clair) et biodiesel B5. Cette estimation est basée sur les prévisions de consommation des participants transmises à la Direction de l'approvisionnement et le prix moyen par produit et par semaine établi selon les fluctuations de prix effectuées au cours de l'année en cours.

Dans l'ensemble, le regroupement de la Ville de Montréal a eu une augmentation moyenne de 2.93% par rapport à la valeur estimée pour la durée de l'entente (voir la pièce jointe). Cette augmentation est justifiée par la fluctuation de l'OBG (Oil Buyers Guide) de +3.05% entre la date de l'établissement de l'estimé et la date de référence fournie dans le document de l'appel d'offres (31 août 2012).

L'Oil Buyers Guide (OBG) est une publication de données économiques du secteur pétrolier de la société Bloomberg. On y retrouve les prix des différents produits pétroliers de la même façon qu'on retrouve les cotes de la bourse dans d'autres de leurs publications. Les données de l'OBG sont utilisées comme référence par toute l'industrie pétrolière. La Régie de l'énergie du Québec l'utilise notamment dans sa fixation des prix minimum pour certains carburants. L'ensemble des organismes publics s'y réfèrent dans leurs appels d'offres. Il s'agit d'un indice fiable et indépendant reconnu par l'industrie puisqu'il s'agit du portrait fidèle du marché à un moment précis.

L'utilisation de l'OBG dans l'appel d'offres pour la fourniture de carburants pour le regroupement de la STM est au cœur la stratégie d'approvisionnement. Dans le but de comparer les soumissions, il a été mentionné dans les documents d'appel d'offres que le soumissionnaire doit baser ses prix sur les indices des prix minimaux à la rampe de chargement de Montréal selon ce que publie l'OBG du vendredi 31 août 2012 après 13 h pour la semaine du 3 au 9 septembre 2012 (date de référence qui correspond au premier vendredi après le lancement de l'appel d'offres). Cette exigence est requise pour deux raisons. Premièrement nous pouvons ainsi comparer les soumissions sur un pied d'égalité entre-elles afin de déterminer les meilleures soumissions pour recommandation d'octroi. Deuxièmement ces indices servent d'étalon de référence pour la fixation des prix tout au long du contrat.

Par rapport à l'entente précédente, le regroupement de la Ville de Montréal a bénéficié d'un meilleur escompte sur l'OBG de + 0.0010\$ par litre pour le diesel non coloré (clair). Toutefois, la majoration sur le B100 a augmenté de + 0.2990\$/litre pour le biodiesel B5 ainsi que les coûts de transport (+ 0.003\$ par litre).

La Ville de Montréal et son regroupement pourra selon le cas bénéficier d'un escompte de paiement rapide de: 0.0015\$/litre si le paiement est effectué dans un délai de 48 heures; 0.0013\$/litre si le paiement est effectué dans trois jours et 0.0010\$/litres si le paiement est effectué dans dix jours.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Certains des carburants acquis par le biais de ce regroupement avec la STM répondent aux préoccupations de développement durable de la Ville entre autres le biodiesel B5. En effet, une des orientations du Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 vise l'amélioration de la qualité de l'air en réduisant les émissions de gaz à effet de serre (GES) notamment par son objectif de réduire de 30 % les émissions de gaz à effet de serre de la collectivité montréalaise d'ici 2020 par rapport à 1990. L'action 4 de cette orientation consiste à augmenter la performance environnementale du parc de véhicules conventionnels de la Ville par un engagement à remplacer 300 automobiles sous-compactes qui auront atteint leur durée de vie utile de 10 ans d'ici 2015 par des véhicules éco-énergétiques ou utilisant des carburants de remplacement dont le bénéfice environnemental est reconnu.

Des carburants de remplacement tel que le biodiesel (B5) et (B2) que pourront utiliser ces véhicules et qui correspondent à la Politique verte du matériel roulant, chapitre 3 : Volet carburant de remplacement sont donc requis afin de faciliter la transition graduelle vers des carburants alternatifs.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'absence d'une entente-cadre pour l'approvisionnement en carburants pourrait entraîner des coûts supplémentaires d'approvisionnement pour la Ville et ses partenaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une communication sera transmise aux utilisateurs pour les informer de la conclusion des ententes ainsi que des modalités d'achat convenues.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Présentation de ce dossier devant la commission d'examen des contrat en décembre;
- Octroi du contrat au conseil d'agglomération en fin décembre;
- Émission d'une entente avec les firmes retenues suite à la résolution.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Société de transport de Montréal

Direction chaîne logistique

Analyse des soumissions et recommandation d'octroi de contrat (Biens et services)

Appel d'offres public no : 4284-06-12-54 (STM)

Titre : Fourniture de carburants diesel non coloré (clair) et biodiesel B5 (achats regroupés)

Date de lancement : 6 septembre 2012

Date d'ouverture : 28 septembre 2012

Preneurs du cahier des charges : (3)

Ultramar Itée
Pepco

Soumissionnaires : (3)

TransMontaigne Marketing
Canada inc.
Ultramar Itée
Pepco

Tableau de prix : (voir pièces jointes)

Analyse des soumissions :

Le présent dossier respecte la politique de gestion contractuelle, la politique d'approvisionnement ainsi que les encadrements (gestion des estimations des contrats).

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence (prévention de la collusion et la fraude).

Remarques :

Comme le prévoyaient les termes et conditions de l'appel d'offres de la STM, le contrat est adjugé en entier au plus bas soumissionnaire conforme ayant obtenu le pointage total le plus élevé pour l'ensemble des Sociétés de transports et la Ville de Montréal, conformément à la résolution du 5 septembre 2012 (CA-2012-243). Le pointage de 99.5 points est accordé en fonction du prix total pour du biodiesel B5. Les soumissionnaires ayant déposé une offre de biodiesel B5 provenant du GAHU (gras animal et huile usée) obtiendront automatiquement un pointage de 0.5 point. (voir en annexe la résolution de STM pour l'autorisation de la grille de pointage).

Évaluation et pondération :

L'évaluation des offres s'effectue de la façon suivante:

a) **Pondération du prix (99.5 points/100)** : Les points accordés à chacune des Soumissions conformes seront calculés selon la formule suivante pour chaque Société:

X : étant le prix total le plus bas offert de tous les Soumissionnaires.

Y : étant le prix total offert du Soumissionnaire.

$$A1: (X/Y) * 99.5$$

b) **Critère biodiesel provenant du GAHU (0.5 points/100)** : Les Soumissionnaires ayant déposé une offre de biodiesel provenant du GAHU obtiendront automatiquement un pointage de 0.5 points de plus (A2).

* Calcul du pointage final : Une fois les divers éléments évalués et pondérés, les résultats seront additionnés comme suit : Pointage total = A1 + A2 = 100 points

Conclusion: (voir le calcul de grille de pondération)

Transmontaigne Marketing Canada Inc. a obtenu un pointage de 100 points et Pepco obtient un pointage de 93.4449 points. Par contre, Ultramar a déposé une soumission comprenant un biocarburant fabriqué à partir d'huile de palme provenant du sud-est asiatique, se rendant ainsi non conforme en regard de l'article 2.6 du document d'appel d'offres qui stipule " **Les**

huiles végétales provenant de la culture de palmier à l'huile, communément appelé huile de palme hydrogénée de l'extérieur du Canada ou des États-Unis, ne seront pas retenues pour cet appel d'offres et la proposition sera rejetée"

Cet appel d'offres inclut les clauses traitant des dispositions générales visant à favoriser la transparence.

Les prix au litre des articles en cours de contrat seront ajustés à tous les vendredis en fonction de la variation du prix publié dans le "**Oil Buyer's Guide**" et le prix établi pour la période précédente. Le prix, fourni au litre, incorpore tous les éléments de coûts quels qu'ils soient autres que la TPS et TVQ (taxes sur le carburant et transport).

Montant estimé de l'entente :

TransMontaigne Marketing Canada inc. :

32 459 040.00 \$ + TPS (5 %) 1 622 952.00 \$ + TVQ (9,5 %) 3 237 789.24,00 \$ = 37 319 781.24 \$

Adjudicataire recommandé:

Il est recommandé de conclure avec la firme ci-après désignée, suite à l'appel d'offres public 4284-06-12-54, piloté par la STM dans le cadre du regroupement d'achats, une entente-cadre d'une durée 36 mois avec deux (2) options de prolongation de un an chacune pour la fourniture et le transport, sur demande, de diesel non-coloré (clair) et biodiesel B5.

Firme	Articles	Montant estimé de l'entente (incluant les taxes)
TransMontaigne Marketing Canada inc	Diesel non coloré (clair) et biodiesel B5	37 319 781,24 \$

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

El Mostafa RAKIBE

Conseiller en approvisionnement

Tél : 514-872-5306

Télécop. : 514-872-2519

ENDOSSÉ PAR

Pierre GATINEAU

Chef de section

Tél : 514 872-0349

Télécop. : 514 872-2519

Date d'endos. : 2012-11-14

Dossier # :1125317002



Dossier # : 1124822022

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception et réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9129-2201 Quebec Inc. (Les Entreprises Bentech), pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans le boulevard Pie-IX, de la rue Beaubien à la rue Bélanger. - Arrondissement: Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 5 672 865,95 \$ (Contrat: 5 141 865,95 \$ + Incidences: 531 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 225901 - 11 soumissionnaires

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense totale de 5 672 865,95 \$, taxes incluses, pour des travaux de reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans le boulevard Pie-IX, de la rue Beaubien à la rue Bélanger. - Arrondissement: Rosemont-La Petite-Patrie, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à 9129-2201 Quebec Inc. (Les Entreprises Bentech) plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, aux prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 5 141 865,95 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 225901;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville-Centrale.

Signé par : Chantal AYLWIN

Le 2012-11-28 07:49

Signataire :

Chantal AYLWIN

Directrice infrastructures
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures

Dossier # :1124822022

IDENTIFICATION

Dossier # :1124822022

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures , Division conception et réalisation des travaux
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 h) soutenir une gestion responsable des ressources, notamment en matière de gestion de l'eau
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à 9129-2201 Quebec Inc. (Les Entreprises Bentech), pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans le boulevard Pie-IX, de la rue Beaubien à la rue Bélanger. - Arrondissement: Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 5 672 865,95 \$ (Contrat: 5 141 865,95 \$ + Incidences: 531 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 225901 - 11 soumissionnaires

CONTENU

CONTEXTE

Le Service de l'eau a pour mandat, entre autres, d'identifier et de prioriser les travaux de renouvellement d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts secondaires sur le territoire de la Ville de Montréal.

Ces travaux s'inscrivent dans la stratégie de la gestion de l'eau des infrastructures performantes. Ils font partie des interventions qui contribuent à améliorer les infrastructures collectives et la qualité de vie des citoyens.

Suite à différentes analyses et inspection télévisée et considérant leur âge avancé, la conduite d'égout unitaire et la conduite d'eau secondaire dans le boulevard Pie-IX ont été identifiées par la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE), comme prioritaires pour ce qui est de leur remplacement, la technique de réhabilitation n'ayant pas été retenue.

La Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (DGSRE) a mandaté la Direction des infrastructures afin de réaliser les travaux mentionnés à l'objet du présent dossier.

Le projet s'inscrit dans un projet plus large. Il est préalable à l'aménagement d'une voie réservée pour un service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie IX, de Henri-Bourassa à Notre-Dame.

Étapes faisant l'objet du présent dossier:	Coût	Date de début	Date de fin
Reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans le boulevard Pie-IX, de	5 672 865,95\$	Mars 2013	Novembre 2013

la rue Beaubien à la rue Bélanger

Étapes à venir:	Date de début prévue	Date de fin prévue
Aménagement d'une voie réservée pour un service rapide par bus (SRB) sur le boulevard Pie IX, de Henri-Bourassa à Notre-Dame		
Tronçon Rosemont / Jean-Talon (inclut segment Beaubien - Bélanger)		
- plans et devis Gaz Métro	2013	2013
- plans et devis CSEM	2013	2013
- plans et devis Ville - AMT	2014	2014
- travaux préparatoires Gaz Métro et CSEM	printemps 2014	automne 2014
- début des travaux Ville-AMT	2015	2017
- mise en service SRB	2017	2017

En vertu de la loi 76, l'appel d'offres a été publié du 1^{er} au 24 octobre 2012. La soumission est valide pendant les cent vingt (120) jours qui suivent sa date d'ouverture.

L'appel d'offres a été publié dans le journal Le Devoir et sur le site électronique d'appel d'offres SEAO. La durée de publication a été de 24 jours, ce qui est conforme au délai minimal requis par la Loi sur les cités et villes.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 1968 - Le 7 décembre 2011 - Autoriser le lancement des appels d'offres publics pour réaliser des travaux sur les conduites secondaires d'égout et d'aqueduc sur le territoire de la Ville de Montréal, et fournir, lorsque requis, les services professionnels s'y rattachant, tel que mentionné au dossier décisionnel.(1113878003)

DESCRIPTION

Les travaux de ce contrat consistent en la reconstruction de 1 385 mètres d'égout unitaire (combiné) de diamètres variant de 375 mm à 750 mm, ainsi que la reconstruction de 1 515 mètres de conduite d'eau secondaire de diamètre variant de 200 mm à 300 mm dans le boulevard Pie-IX, entre la rue Beaubien et Bélanger.

Dans le présent dossier, l'enveloppe de contingences est déterminée à 467 442,37 \$ (taxes incluses), soit 10 % du coût des travaux, tel qu'inscrit au bordereau d'appel d'offres.

Les dépenses incidentes peuvent comprendre des dépenses en matière d'utilités publiques, de communication et de gestion des impacts, de marquage et signalisation, ainsi que les frais de laboratoire pour le contrôle qualitatif des matériaux et pour la gestion des sols contaminés. Le détail de l'enveloppe d'incidences applicables au présent projet apparaît au document «Incidences et ristourne» en pièce jointe.

Le processus d'appel d'offres public # 225901 s'est déroulé du 1^{er} au 24 octobre 2012. Sur vingt-un (21) preneurs du cahier des charges dont la liste complète se retrouve en pièce jointe, onze (11) ont déposé une soumission et dix (10) se sont désistés, soit une proportion respective de 52 % et 48 %. Aucun fournisseur (100%) n'a motivé son désistement à soumissionner.

JUSTIFICATION

La justification d'octroi du contrat se retrouve dans l'intervention de l'unité requérante ci-jointe.

Le tableau des résultats de soumission suivant résume la liste des soumissionnaires et prix

soumis, les écarts de prix entre les soumissions reçues et l'écart entre l'estimation des professionnels et le montant de l'octroi :

RÉSULTATS DE SOUMISSION		<i>(taxes incluses)</i>		
FIRMES SOUMISSIONNAIRES CONFORMES		PRIX	CONTINGENCES	TOTAL
1	Les Entreprises Bentech (9129-2201 Québec inc.) (Licence RBQ #8297-3835-11) (Attestation Revenu Québec délivrée le 31 octobre 2012)	4 674 423,58 \$	467 442,37 \$	5 141 865,95 \$
2	Nordexco inc.	5 694 596,76 \$	569 459,68 \$	6 264 056,44 \$
3	Catalogna et Frères Itée.	5 757 425,67 \$	575 742,57 \$	6 333 168,24 \$
4	Pavages D'Amour inc.	5 978 700,00 \$	597 870,00 \$	6 576 570,00 \$
5	Construction Garnier Itée.	6 337 480,64 \$	633 748,06 \$	6 971 228,70 \$
6	Gestion En Construction D.C.M. inc.	6 374 903,85 \$	637 490,39 \$	7 012 394,24 \$
7	TGA Montréal inc.	6 513 632,69 \$	651 363,27 \$	7 164 995,96 \$
8	Louisbourg SBC, s.e.c.	6 532 189,65 \$	653 218,97 \$	7 185 408,62 \$
9	Paysagiste S. Forget inc.	7 181 070,61 \$	718 107,06 \$	7 899 177,67 \$
10	Les entreprises Catcan inc.	7 903 570,05 \$	790 357,01 \$	8 693 927,06 \$
Estimation des professionnels (\$)		6 140 084,65 \$	614 008,47 \$	6 754 093,12 \$
Coût moyen des soumissions reçues			(\$)	6 924
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme			(%)	279,29 \$ 34,7%
Écart entre la plus haute et la plus basse conforme			(\$) (%)	3 552 061,11 \$ 69,1%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation			(\$) (%)	-1 612 227,17 \$ -23,9%
Écart entre la deuxième plus basse et la plus basse			(\$) (%)	1 122 190,49 \$ 21,8%

Veuillez noter que le montant de la soumission de Catalogna et Frères Itée. a été corrigé dû à l'erreur de calcul pour l'item "Fourniture et pose de tuyaux en béton armé étanches y compris l'excavation et le remplissage en pierre prémélangée - 455 mm diam. classe IV" dans le bordereau du sous-projet 1261250111, ainsi que pour l'item "Chambre de vanne rectangulaire (1165X1800MM) préfabriquée y compris le couvercle et le cadre ajustable - 200 mm diam" dans le bordereau du sous-projet 1261250140. Le montant total est passé de 6 333 182,78 \$ à 6 333 168,24 \$.

Par ailleurs, le soumissionnaire CTI Construction (9153-7209 Qc inc.) n'a pas fournis les documents légaux requis suivants: soit le cautionnement de soumission ainsi que la lettre

d'engagement. Celui-ci est déclaré non conforme et rejeté. Le montant de cette soumission, soit 5 199 158,00 \$ (taxes incluses), est donc exclu du tableau des résultats.

L'estimation des professionnels de la Division de l'économie de la construction (DEC) est établie à partir des documents d'appel d'offres, pendant la période d'appel d'offres, et selon les prix des matériaux, des taux d'équipements et de la main d'oeuvre réels du marché actuel. L'écart entre la plus basse soumission conforme et la dernière estimation, soit celle des professionnels de la DEC, est de 1 612 227,17 \$ (-23,9 %). L'explication de cet écart, le cas échéant, se retrouve dans l'intervention de la Division de l'économie de la construction.

Ce dossier sera soumis à Commission permanente sur l'examen des contrats. En effet, le projet vise un contrat d'exécution de travaux d'une valeur de plus de 2 M\$ et il présente un écart de plus de 20% entre l'estimation interne effectuée pendant le processus d'appel d'offres et la soumission de l'adjudicataire ainsi qu'un écart de plus de 20 % entre l'adjudicataire et le deuxième plus bas soumissionnaire conforme.

Les validations requises à l'effet que l'adjudicataire recommandé ne fait pas partie de la liste des entreprises à licences restreintes de la Régie du bâtiment du Québec ont été faites. Une attestation valide délivrée par Revenu Québec fut déposée avec sa soumission, laquelle sera revalidée au moment de l'octroi du contrat.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le coût total du contrat à octroyer est de 5 141 865,95 \$ (taxes incluses) incluant un montant de 4 674 423,58 \$ (taxes incluses) pour les travaux et un montant de 5467 442,37 \$ (taxes incluses) pour les contingences.

La dépense totale est donc de 5 672 865,95 \$ (taxes incluses) car le montant requis pour couvrir les dépenses incidentes est de 531 000,00 \$ (taxes incluses). Cette dépense est assumée à 100% par la Ville centrale et représente un coût net de 5 426 165,97 \$ lorsque diminuée de la ristourne fédérale.

DÉPENSES ASSUMÉES PAR LA VILLE CENTRALE - DGSRE

La dépense totale est assumée à 100 % par le budget de la Ville Centrale de la DGSRE et représente un coût net pour cette dernière de 5 426 165,97 \$, lorsque diminuée de la ristourne fédérale et un coût de 5 672 865,95 \$, taxes incluses.

Les coûts sont financés par le règlement d'emprunt 11-029. Ces travaux sont subventionnables et 100 % admissibles au programme de la TECQ (taxe sur l'essence Canada Québec).

Cette dépense est prévue au budget triennal d'immobilisations 2013-2015 de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

Le détail des informations budgétaires et comptables se retrouve dans l'intervention de la Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau du Service de l'eau.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le remplacement des conduites d'eau et d'égouts secondaires vise à diminuer le nombre de fuites d'eau potable et à assurer l'étanchéité des réseaux.

En vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, il est nécessaire d'obtenir un certificat d'autorisation du ministère du développement durable de l'environnement et des Parc (MDDEP) pour la réalisation de ces travaux.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant le cas où l'octroi du contrat serait refusé, le Service de l'eau nous informe que le fait de ne pas procéder aux travaux dans un délai relativement rapproché implique une détérioration accrue des conduites existantes. De plus, si les travaux sont réalisés dans un

délai ultérieur, ceci risque de provoquer une augmentation des coûts de la main d'œuvre et des matériaux.

Advenant le cas où l'octroi du contrat est reporté à une date ultérieure au 21 février 2013, soit la date d'échéance du cautionnement de soumission, le plus bas soumissionnaire conforme ainsi que tous les autres soumissionnaires pourraient alors retirer leur soumission. Il faudrait donc procéder à un autre processus d'appel d'offres et défrayer les frais associés.

La réalisation de ce projet est préalable au futur projet du SRB Pie-IX (système rapide par bus sur Pie IX). Afin de pouvoir réaliser le projet du SRB dans un horizon à court terme, tous les travaux préalables sont requis. Donc, afin d'assurer la durabilité et une qualité optimale des ouvrages, les travaux d'une durée d'environ huit (8) mois doivent obligatoirement débuter vers le début mars 2013 pour se terminer entièrement vers le début novembre 2013 et ce, afin d'éviter les conditions hivernales pour les travaux de réfection de trottoirs et de pavage.

Retarder l'octroi du présent contrat au delà de janvier ou février 2013, aura alors un impact majeur sur le projet du SRB puisque les travaux préparatoires de Gaz Métro et CSEM dans ce secteur doivent suivre ensuite au printemps-été 2014.

L'impact sur la circulation est décrit dans la pièce jointe intitulée «Principes de gestion de la circulation».

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

DATES VISÉES:

Commission permanente sur l'examen des contrats: Décembre 2012 ou janvier 2013

Octroi du contrat : Suite à l'adoption du présent dossier par les instances décisionnelles visées

Début des travaux : Mars 2013

Fin des travaux : Novembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les clauses particulières en prévention de la collusion et de la fraude sont incluses aux clauses administratives particulières de l'appel d'offres.

Ce dossier respecte les encadrements suivants:

- Politique d'approvisionnement;
- Politique de gestion contractuelle.

Le présent dossier répond à l'un des critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente sur l'examen des contrats.

L'adjudicataire est le plus bas soumissionnaire conforme soit:

9129-2201 Quebec Inc. (Les Entreprises Bentech)

2980 Montée St-François

Laval (Quebec) H7E 4P2

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Stéphane BROSSAULT)

Avis favorable :

Rosemont - La Petite-Patrie , Direction des travaux publics (Pierre MORISSETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Eau , Direction de la gestion stratégique des réseaux d'eau (Lucie M PICARD)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable :

Eau , Direction (Alain DUBUC)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Renu MATHEW)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Yvon GAUTHIER

Ingénieur

Tél : 514-872-9731

Télécop. : 514-872-2874

Isabel BOULAY, ing.
Chef de section
Tél. : 514 872-0597
Télécop. : 514 872-2874

ENDOSSÉ PAR

Yvan PÉLOQUIN

Chef de division - Conception des travaux

Tél : 514-872-7816

Télécop. : 514-872-2874

Date d'endos. : 2012-11-01

Dossier # :1124822022

**Dossier # : 1120626001**

Unité administrative responsable :	Finances , Direction de la gestion financière , Division de la comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 192 320 \$, taxes incluses, pour des modifications à apporter au système des caisses de retraite (Ariel)/Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Morneau Shepell Ltée le 16 mars 2011 (CE11 0326) majorant ainsi le montant total du contrat de 8 659 959 \$ à 9 852 279 \$, taxes incluses.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense additionnelle de 1 192 320 \$, taxes incluses, pour des modifications à apporter au systèmes des caisses retraites (Ariel);
2. d'approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue entre la Ville de Montréal et la firme Morneau Shepell Ltée (CE11 0326), majorant ainsi le montant total du contrat de 8 659 959 \$ à 9 852 279 \$, taxes incluses;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. La portion agglomération de cette dépense mixte d'activité d'administration générale est incluse dans la charge d'administration imputée au budget du Conseil d'agglomération. (réf. Règlement sur les dépenses mixtes (RCG 06-054)).

Signé par : Robert LAMONTAGNE**Le** 2012-12-05 08:46**Signataire :**

Robert LAMONTAGNE

Directeur principal et trésorier
Finances , Bureau du directeur principal**Dossier # :1120626001**

IDENTIFICATION

Dossier # :1120626001

Unité administrative responsable :	Finances , Direction de la gestion financière , Division de la comptabilisation et du contrôle des caisses de retraite
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes d'administration générale
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense additionnelle de 1 192 320 \$, taxes incluses, pour des modifications à apporter au système des caisses de retraite (Ariel)/Approuver un projet d'addenda modifiant la convention de services professionnels intervenue avec la firme Morneau Shepell Ltée le 16 mars 2011 (CE11 0326) majorant ainsi le montant total du contrat de 8 659 959 \$ à 9 852 279 \$, taxes incluses.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal (la Ville) procède, depuis mars 2011, à l'implantation d'un progiciel pour l'administration de ses régimes de retraite. La firme Morneau Shepell Ltée et son produit "Ariel" ont été sélectionnés suite à l'appel d'offre public (#10 11362). La Ville avait jusqu'au 31 mars 2012 pour délester le système actuel "Sésame" et jusqu'au 31 décembre 2012 pour implanter le nouveau système "Ariel".

Aujourd'hui, la majorité des travaux sont terminés et plusieurs livrables sont exploités.

Au départ du projet, le comité directeur du projet a pris la décision de paramétrer et de développer avec les conditions des régimes à cette date. Toutes modifications seraient alors traitées comme une demande de changement et non incluse dans la portée du projet.

Aujourd'hui, il est demandé d'augmenter le contrat entre la Ville et la firme Morneau Shepell Ltée afin de faire réaliser des demandes de changement.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 0326 - 16 mars 2011 - Accorder un contrat de services professionnels à Morneau Shepell Ltée pour le paramétrage d'un progiciel et la fourniture de ce progiciel pour une durée de cinq ans, pour une somme maximale de 8 659 959 \$, taxes incluses - Appel d'offres public (#10 11362), un seul soumissionnaire.

CE10 1500 - Le 22 septembre 2010, le comité exécutif a autorisé le lancement d'un appel d'offres public pour l'octroi de services professionnels relatifs au système supportant l'administration des régimes de retraite et approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions.

DESCRIPTION

Les demandes de changements constituent des composantes non incluses dans le produit de base de notre fournisseur ou bien des modifications importantes aux dispositions des régimes. Les modifications au système d'administration connues à ce jour, sont les suivantes :

- **Terminer le développement afin de refléter l'entente d'harmonisation des régimes de retraite des fonctionnaires (Ville et ex-CUM)**

Les activités restantes à faire sont évaluées par la firme à environ 170 097\$ en excluant les demandes ad hoc.

- **Débuter le développement afin de refléter les changements aux régimes des cols bleus**

Suite à l'entente de principe pour la nouvelle convention collective des cols bleus de la Ville de Montréal. La date de l'application pour les majorités des modifications aux régimes de retraite est soit à la date de signature, d'ici la fin de novembre 2012 ou au 1^{er} janvier 2013.

En résumé, les changements des dispositions aux régimes de retraite des cols bleus de la Ville de Montréal qui découlent de la nouvelle convention collective sont les suivants :

1. Modification de la formule de cotisations salariales
2. Changements aux modalités de rachat touchant les demandes à compter de la signature de l'entente
3. Changement de la date de retraite sans réduction (retraite sans réduction à compter de 55 ans avec 30 ans de participation)
4. Changement de la date de retraite avec réduction et du taux de réduction (retraite à compter de 55 ans avec une réduction de 5% par année avant l'âge de 60 ans)
5. Admissibilité à la rente viagère additionnelle de 10% du salaire qui passe de 28 ans à 30 ans de participation pour la participation à compter du 1^{er} janvier 2013
6. Création du fonds de stabilisation (solde supplémentaire de cotisations à gérer dans la base de données)

Ces nouvelles dispositions ne font pas parties de l'appel d'offres initial et nécessitent un changement de paramètre au système. Elles nécessitent de toucher presque à toutes les fonctions utilisées dans l'outil Ariel, par exemple: le module de calcul de l'outil, les relevés d'événement (retraite, cessation, décès) ainsi que le module de rachats. Ces frais incluent la gestion de projet reliée à cette demande, l'analyse des modifications, le développement et les tests. Ces tâches sont toutes effectuées par le fournisseur.

Les nouvelles dispositions ne faisaient pas partie de l'appel d'offres et nécessite une modification de système. Le coût pour de ces modifications est de 150 000\$. Afin d'éviter des travaux rétroactifs, une partie de la demande devrait être faite en 2012 (création d'un champ dans la base de données et modification à l'interface des cotisations).

- **Effectuer sur demande les modifications au système afin de refléter les changements d'hypothèses actuarielles**

De nouveaux rapports d'évaluation actuarielle ont été déposés en cours de projet pour 5 régimes de la Ville. Le dépôt des évaluations de ces rapports engendre des changements au niveau des hypothèses actuarielles utilisées dans le calcul de prestation.

Les nouvelles hypothèses ne faisait pas partie de l'appel d'offres initiale et nécessite une modification de système. Le coût par demande pour ces modifications est de 34 613 \$.

- **Toutes autres demandes suite aux modifications futures des dispositions ou des règles administratives liées aux régimes de retraites des employés de la Ville.**

•
Voici le tableau récapitulatif des demandes de changement connues à ce jour :

Demandes	Gestion de projet	Analyse	Programmation	Implantation	Coût total de la demande
	nombre d'heure	nombre d'heure	nombre d'heure	nombre d'heure	
Terminer régimes fonctionnaires (reste à faire)	81	239	374	65.48	170 097\$
Modifications Cols Bleus (évaluation par la ville avant signature de la convention collective des cols bleus)	75	225	300	64.5	150 000\$
Changements d'hypothèses actuarielles	22.5	15	112,5	15	34 612.50 \$
Réserves autres demandes					
Taux horaire	267 \$	227 \$	200 \$	200 \$	
Total (demandes connues à ce jour)					354 709.5 \$

JUSTIFICATION

Au moment de l'octroi du contrat entre la Ville et Morneau-Shepell en mars 2011, 114 000\$ (avant taxe) étaient réservés pour les demandes de changement. Lors du déroulement du projet en 2011 et 2012, la Ville a simplifié son processus informatisé de rachat pour ainsi obtenir du fournisseur un crédit de 70 000\$.

Avec ces 184 000\$, la Ville a fait réaliser les demandes de changement suivantes :

- **Développement afin d'avoir l'affichage du nom de l'utilisateur sur le relevé de prestation**

Afin d'offrir un service personnalisé auprès des participants au régime de retraite, nous avons fait développer par notre fournisseur la fonction d'inclure automatiquement le nom de l'utilisateur

du système qui produit un calcul d'événement. Cette spécification ne faisant pas partie du devis technique de l'appel d'offres et cette option n'étant pas disponible dans le produit de base, il a nécessité un développement de système de la part du fournisseur. Le coût pour l'implantation de cette option est de 47 400 \$.

- **Développement afin de produire des lettres de décès après la retraite du système**

Pour des causes de logistique reliée à la définition de conjoint présente dans les règlements des régimes de la Ville de Montréal, nous avons modifié le processus de production. La qualification de conjoint est établie au moment du décès du participant et non à la retraite comme la majorité des régimes de retraite sur le marché, nous avons dû faire produire par le système une lettre demandant les preuves nécessaires afin de d'initier le dossier et modifier la seconde afin de clore le dossier. Cette spécification ne faisant pas partie du devis technique de l'appel d'offres et cette option n'étant pas disponible dans le produit de base, il a nécessité un développement de système. Le coût pour l'implantation de cette option est de 28 130 \$

- **Début du développement afin de refléter l'entente d'harmonisation des régimes de retraite des fonctionnaires (Ville et ex-CUM) - (non terminé)**

L'entente d'harmonisation entre le syndicat des fonctionnaires de la Ville de Montréal et la Ville de Montréal a été signée en décembre 2011, soit en cours de projet. La date de l'application pour les majorités des modifications aux régimes de retraite était le 1er janvier 2012, soit avant la date de livraison finale de l'outil.

En résumé, les changements des dispositions aux régimes de retraite des fonctionnaires de la Ville de Montréal qui découlent de l'entente sont les suivants :

1. Ajout d'une date de retraite sans réduction (62 ans avec 15 ans de participation)
2. Ajout d'une date de retraite avec réduction (55 ans avec âges et participation totalisant 80)
3. Nouvelle formule de rente pour la participation à compter du 1^{er} janvier 2012
4. Possibilité de changer rétroactivement la formule d'indexation IMI-3% et IMI-4% pour une formule à taux fixe, soit respectivement 1% et 0,5% (ex-CUM et Ville)
5. Indexation additionnelle des rentes des retraités suite au partage de surplus
6. Implantation de mesure transitoire offrant les anciennes dispositions pendant une certaine période
7. Fusion des dispositions des employés de la l'ex-CUM avec celles de la Ville
8. Nouvelles modalités de rachat touchant les demandes à compter de la signature de l'entente

Ces nouvelles dispositions ne font pas partie de l'appel d'offres initial et nécessitent un changement de paramètre au système. Elles nécessitent de toucher presque à l'entièreté des fonctions utilisés dans l'outil Ariel, par exemple : le module de calcul de l'outil, les relevés d'évènement (retraite, cessation, décès), les relevés annuels, le calcul du facteur d'équivalence ainsi que le module de rachats. Ces frais incluent la gestion de projet, l'analyse, le développement et les tests. Ces tâches sont toutes effectuées par le fournisseur. A ce jour, seulement les travaux urgents qui avaient déjà été réalisés et ont été repris pour une somme de 128 027\$.

Au 31 décembre 2012, à la suite de la réalisation du projet et des demandes de changement mises en place, la valeur maximale du contrat sera atteinte. La Division de la gestion des rentes de la Direction de la gestion financières du Service des finances demande de majorer de 20% le montant initial du projet afin que le système Ariel puisse être ajusté suite aux modifications des régimes de retraites.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce dossier décisionnel a pour but d'augmenter la valeur du contrat. Les crédits attachés aux demandes feront l'objet de d'autres dossiers décisionnels ou seront pris à même les budgets existants.

La majoration du contrat comble les besoins actuels ainsi que les besoins d'ici la fin du contrat. Il est à noter que le coût total des besoins actuels est de 354 710\$ (soit 170 097\$ + 150 000\$ + 34 613\$). Les besoins actuellement connus seront réalisés en 2012 ou 2013. Toutefois, si les travaux sont faits en 2012, ils pourront être payés à même l'argent résiduel du projet "Caisse Retraite".

Ce dossier ne requiert pas l'intervention de la part de la Direction de la comptabilité et du contrôle financier ni de la Direction du budget en vertu de courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Advenant que ce dossier soit refusé, les nouvelles dispositions des régimes de retraites ne pourront être intégrées dans le système Ariel, les déductions de rachats ne pourront pas être calculées, les calculs des rentes pour les nouveaux retraités seront erronés, les indexations des rentes seront inexactes et la valeur des cotisations sera fausse.

Par conséquent, si la décision d'augmenter la valeur du contrat du présent fournisseur est refusée et que le système Ariel adapté au nouvelles clauses des régimes, la Ville ne pourra pas répondre à ses obligations légales en matière des régimes de retraites. Un manquement au niveau des obligations de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite pourrait mettre en péril l'enregistrement de la caisse de retraite auprès des instances légales.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Clôture du projet décembre 2012

- Première exécution des interfaces pour les facteurs d'équivalence - janvier 2013
- Fin de la demande de changement pour les cols blancs mars 2013
- Fin de la demande de changement pour les cols bleus juin 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier respecte également les encadrements administratifs suivants :

- Politique de gestion contractuelle;
- Politique d'approvisionnement;
- Encadrement "Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats (C-OG-DG-D-12-010).

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUMET)

Avis favorable avec commentaires :

Technologies de l'information , Direction (Pascal GAGNÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriel MORIN

C/d - gestion des rentes

Tél : 514-872-8378

Télécop. : 514-872-3145

ENDOSSÉ PAR

Jacques MARLEAU

Directeur / Financement Trésorerie & Gestion des caisses de retraite

Tél : 514-872-3155

Télécop. : 514 872-1855

Date d'endos. : 2012-11-13

Dossier # :1120626001



Dossier # : 1125309007

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	Plan de transport
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Dessau, Aecom et Cima +, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation pour une somme maximale respective de 1 250 000 \$, 750 000 \$ et 500 000 \$ (Appel d'offres public No 12-12112 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est recommandé :

1. de conclure trois ententes-cadres d'une durée prévue de 3 ans, pour la fourniture sur demande de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation;
2. d'approuver les projets de convention de services professionnels par lesquels les firmes ci-après désignées ayant obtenues les plus hauts pointages en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour les sommes maximales inscrites à l'égard de chacune d'elles, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public No 12-12112 et au tableau de prix reçus joint au rapport du directeur et selon les conditions stipulées au projet de convention;

Firmes	Montant maximal (taxes incluses)
Dessau	1 250 000 \$
Aecom	750 000 \$
Cima+	500 000 \$

3. d'imputer ces dépenses à même les budgets de la Direction des transports, et ce, au

rythme des besoins à combler.

Signé par : Claude CARETTE

Le 2012-10-23 16:55

Signataire :

Claude CARETTE

Directeur des transports
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports

Dossier # :1125309007

IDENTIFICATION

Dossier # :1125309007

Unité administrative responsable :	Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports , Division de l'exploitation du réseau artériel
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 24 d) favoriser les modes de transport collectif et actif ainsi que les autres modes de transport ayant pour effet de limiter l'usage de la voiture en milieu urbain en vue de réduire la pollution atmosphérique et les émissions de gaz à effet de serre
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	Plan de transport
Objet :	Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Dessau, Aecom et Cima +, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation pour une somme maximale respective de 1 250 000 \$, 750 000 \$ et 500 000 \$ (Appel d'offres public No 12-12112 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Systèmes de transport intelligents

Dans le cadre du Plan de transport de la Ville de Montréal adopté en 2008, plusieurs objectifs ont été mis de l'avant afin d'améliorer la mobilité et la qualité de vie des citoyens. Une des interventions proposées par ce plan est l'adoption d'un Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents (STI) (référence Plan de transport, Partie III, chapitre E: Innovation, pages 168-171). Les STI désignent une vaste gamme de techniques appliquées aux transports pour rendre les réseaux plus sûrs, plus efficaces, plus fiables et plus écologiques. De plus, ces technologies permettent une utilisation optimale des infrastructures routières existantes. Le Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents a été élaboré en concertation avec les partenaires municipaux et propose des projets qui permettent d'assurer un déploiement optimal des STI dans la région montréalaise afin d'assurer un service accru pour les citoyens.

1. Le 22 février 2011, le Plan stratégique sur les systèmes de transports intelligents a été présenté au comité corporatif de gestion des projets d'envergure. Ce dernier a donné son aval pour que le projet soit présenté au comité de monitoring.
2. Le 16 mars 2011, à l'issue de la présentation du Plan stratégique des STI, le comité de monitoring a autorisé le dossier à suivre son cours auprès des instances de la Ville.

3. Le Plan stratégique STI a été approuvé par le comité exécutif, à la séance du 29 mars 2011 (CE11 0428).

Ce plan propose onze (11) projets à mettre en œuvre dans un horizon d'approximativement 10 ans.

1. Diffusion des informations du transport en commun et de la circulation (STI-1)
2. Géobase Montréal (STI-2)
3. Droit de passage prioritaire pour les véhicules d'urgence et le transport en commun (STI-3)
4. Centre de gestion de la mobilité urbaine (STI-4)
5. Gestion et coordination des urgences (STI-6)
6. Gestion des paiements électroniques (STI-8)
7. Système de communication intégré pour la mobilité et la sécurité des déplacements (STI-11)
8. Gestion des opérations de construction et d'entretien (STI-5)
9. Gestion du transport collectif (STI-7)
10. Surveillance et contrôle de l'environnement (STI-9)
11. Gestion des données archivées (STI-10)

À court terme, les projets 1 à 7 sont à prioriser.

La Division de l'exploitation du réseau artériel a pour mandat la réalisation de ces projets.

Études en circulation

D'autre part, la division de l'exploitation du réseau artériel a pour mandat la réalisation d'études en circulation. Que ce soit pour de nouveaux projets ou des modifications aux infrastructures existantes, des études sont requises afin de minimiser les impacts sur le réseau routier. Comme exemple de projet, l'on retrouve entre autres la mise en place de mesures prioritaire bus aux intersections et l'implantation de voies réservées pour autobus sur quelque 400 km, la mise en place d'une voie réservée pour autobus en site propre sur le boulevard Pie-IX et le déploiement de mesures favorables aux piétons et aux mal voyants. Par ailleurs, de nombreux grands projets de développement et de réaménagement urbain prévus sur le territoire de l'agglomération de Montréal vont nécessiter aussi plusieurs expertises de la part de la Division de l'exploitation du réseau artériel. Parmi ceux-ci, mentionnons le réaménagement de l'autoroute Bonaventure, le CHUM, le CUSM ainsi que de l'échangeur Turcot.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0933 - 13 juin 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres de services professionnels pour le soutien technique aux activités de la division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en œuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents ainsi que pour la réalisation d'études en circulation et d'approuver les critères de sélection et leur pondération à être utilisés pour l'évaluation des soumissions.

CE11 0428 - 29 mars 2011 - Prendre acte du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents à Montréal, effectué en partenariat avec l'ensemble des intervenants en transport sur l'île de Montréal, et ce, afin de répondre aux interventions du Plan de transport et mandater la Direction des transports pour coordonner le déploiement de ce plan.

G10 0291 - 26 août 2010 - Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes GENIVAR, CIMA+, AECOM Tecslut Inc., SNC-Lavalin Inc. et Le Groupe S.M.International Inc., pour le soutien technique aux activités de la Direction des transports pour la mise en œuvre du Plan de transport pour une somme maximale respective de 1 600

000\$, 1 300 000\$, 1 000 000\$, 700 000\$ et 400 000\$ / Appel d'offres public No 10-11321 - 8 soumissionnaires / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CG08 0362 - 19 juin 2008 - Approuver le contenu du Plan de transport de Montréal en vue de son adoption par le conseil municipal et le conseil d'agglomération ainsi que deux rapports de réponse aux recommandations de la Commission permanente du conseil municipal sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif et de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'environnement, le transport et les infrastructures.

DESCRIPTION

Pour permettre la réalisation des différents projets du Plan stratégique des systèmes de transport intelligents ainsi que celles des nombreux projets de développement sur le territoire de l'agglomération, la Division de l'exploitation du réseau artériel aura besoin de confier des mandats à des firmes d'experts en systèmes de transport intelligents et en circulation afin de faire exécuter des études en transport et en circulation, des avant-projets, des plans et devis ainsi que des études connexes en support à ses activités. Le contrat-cadre est prévu et dimensionné afin de répondre aux besoins en STI et en circulation de la Direction des transports.

Dans le cadre de cet appel d'offres, la Ville exclut la possibilité des regroupements d'entreprises (consortiums). Les documents d'appel d'offres sont disponibles, au besoin, auprès du porteur de dossier.

En résumé, les trois contrats ont été classés selon la procédure à deux enveloppes. Douze (12) firmes ont pris le cahier des charges et cinq (5) ont déposé une offre. Les trois contrats seraient octroyés dans l'ordre à Dessau inc., Aecom consultant inc. et Cima+ s.e.n.c. Le détail des pointages est illustré dans l'intervention de la Direction de l'approvisionnement.

JUSTIFICATION

L'expertise recherchée dans le présent appel d'offres concerne principalement la réalisation d'études de concept, d'opportunité, de faisabilité et d'avant-projet touchant les systèmes de transport intelligents nécessaires pour la mise en oeuvre des projets visés par le Plan stratégique des STI et pour effectuer les études de circulation reliées aux projets particuliers qui en résulteront, ainsi que pour les projets qui relèvent de son mandat dans le cadre des activités normales de la Division. Ces services doivent être obtenus à l'extérieur puisque la Division de l'exploitation du réseau artériel ne dispose pas de certaines expertises techniques de pointe et aussi pour permettre de disposer de suffisamment de ressources techniques pour réaliser un lot d'activités non récurrentes à long terme dans les délais requis. De plus, le contrat-cadre actuellement en vigueur à la Direction des transports est épuisé à 86 % (solde résiduel de 600 000 \$).

Voici 3 tableaux concernant les ententes à conclure.

Bien que cette différence semble élevée, elle ne l'est pas tellement. En effet, le montant dans le tableau comparatif est un montant maximal prévu et non une estimation absolue. Ce montant représente le maximum que les firmes peuvent facturer. Notre expérience démontre que les firmes soumissionnent environ 5 à 10% plus bas que le taux maximum. Toutefois, nous avons remarqué que les taux soumissionnés en 2012 sont plus bas que les taux soumissionnés en 2010. Cette différence est de l'ordre de 10%. Nous expliquons cette agressivité des soumissionnaires par le fait que l'équipe STI de la compagnie Dessau n'a pas eu de contrat avec la Ville de Montréal depuis 2010. En effet, cette firme n'a obtenu aucun contrat lors du dernier appel d'offres de contrat-cadre. De plus, la Ville de Montréal déploie présentement de prestigieux projets en matière de STI et les firmes travaillant dans ce domaine y voit une opportunité d'affaires ainsi qu'une vitrine. C'est pour cela que nous croyons que les firmes ont été si agressives dans leur offre.

Entente # 1 - Dessau inc. 1 250 000\$

Soumissions	Note	Note		Autre	
-------------	------	------	--	-------	--

conformes	Intérim	finale	Prix de base	(préciser)	Total
Dessau Inc.	79,25	1,38	936 158,18		936 158,18
Aecom consultant Inc.	80,63	1,30	1 004 735,71		1 004 735,71
Cima+ s.e.n.c.	79,63	1,25	1 033 832,61		1 033 832,61
Génivar	71,13	1,21	1 003 249,16		1 003 249,16
Dernière estimation réalisée			1 197 234,35		1 197 234,35
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-261 076,17\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-21,80 %
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					68 577,53\$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					7,33%

Entente # 2 - Aecom consultant Inc. - 750 000\$

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Aecom consultant Inc	80,63	2,17	601 465,15		601 465,15
Cima+ s.e.n.c	79,63	2,09	619 014,48		619 014,48
Génivar	71,13	2,02	600 731,32		600 731,32
Dernière estimation réalisée			716 437,24		716 437,24
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-114 972,09\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-16,05%
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)					17 549,33\$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100					2,92%

Entente # 3 - Cima+ s.e.n.c. - 500 000\$

Soumissions conformes	Note Intérim	Note finale	Prix de base	Autre (préciser)	Total
Cima+ s.e.n.c	79,63	3,16	409 803,09		409 803,09
Génivar	71,13	3,04	398 229,76		398 229,76
Dernière estimation réalisée			473 694,62		473 694,62
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (l'adjudicataire - estimation)					-63 891,53\$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) ((l'adjudicataire - estimation) / estimation) x 100					-13,48%

Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (\$) (2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire)	-11 573,33\$
Écart entre la 2 ^{ème} meilleure note finale et l'adjudicataire (%) ((2 ^{ème} meilleure note finale - adjudicataire) / adjudicataire) x 100	-2,82%

À titre d'information, il y avait 12 preneurs de cahier des charges et 5 ont déposé des offres. L'appel d'offres était axé sur les systèmes de transport intelligents avec une expertise en circulation. Seules quelques firmes peuvent se vanter de détenir cette expertise. C'est donc pour cela que seulement 5 firmes ont déposé. Toutes les firmes ont déposé 3 offres, une par contrat, à l'exception de SNC-Lavalin qui a soumissionné seulement sur le troisième contrat.

Preneurs du cahier des charges (12) :

AECOM Consultants Inc.
BPR - Infrastructure Inc
Cima+ s.e.n.c.
DESSAU Inc.
GENIVAR INC
Groupe IBI/DAA inc.
SNC-Lavalin Inc.
IBM Canada ltée
Le Groupe Petrone Inc
Les Consultants S.M. Inc.
ROCHE LTÉE, GROUPE-CONSEIL
TechnoConseil Inc.

- Soumissionnaires (5)

AECOM Consultants Inc.
Cima+ s.e.n.c.
DESSAU Inc.
GENIVAR Inc.
SNC-Lavalin Inc

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG 11-008) et de la résolution CG11 0082, le contrat #1 du présent dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce qu'il s'agit d'un contrat de services professionnels supérieur à 1 M\$ et que l'écart entre l'estimation et le prix soumis par l'adjudicataire est supérieur à 20%.

Il est à noter que certains addendas ont été publiés en cours d'appel d'offres afin de clarifier certains points. Au total, quatre addendas ont été apportés dont trois afin de répondre aux questions des soumissionnaires.

Addenda 1 (29 juin 2012) : Ajout d'un document en format word et correction d'un numéro de section

Addenda 2 (25 juillet 2012) : Réponses à certaines questions de soumissionnaire notamment afin de préciser si un ingénieur junior pouvait faire partie de l'équipe de travail

Addenda 3 (30 juillet 2012) : Réponses à certaines questions de soumissionnaires concernant les documents à présenter.

Addenda 4 (30 juillet 2012) : Précision concernant la réponse de l'addenda 3

L'appel d'offres a été lancé le 27 juin 2012 et l'ouverture des enveloppes a eu lieu le 6 août 2012, pour une période totale de soumission de 40 jours

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Provenance des crédits:

Il s'agit d'ententes-cadres sans imputation budgétaire pour la fourniture de services professionnels concernant des mandats divers. Les différents mandats seront effectués sur demande de la Division de l'exploitation du réseau artériel qui assurera la gestion des dits services.

Chacun des mandats confiés aux différentes firmes devra faire l'objet d'une autorisation de dépenses, à l'aide d'un bon de commande, en conformité avec les règles prévues aux différents articles du règlement de délégation de pouvoir en matière de contrat-cadre. Les ententes pourraient encourir des dépenses d'agglomération. Ces mandats seront rémunérés selon les termes du devis, soit selon 2 méthodes possibles. (forfaitaire ou horaire avec plafond)

Les dépenses d'honoraires professionnels représenteront un coût approximatif maximal de 2 500 000,00 \$ réparti de la façon suivante:

3 consultants	Montant de l'enveloppe
Dessau inc.	1 250 000 \$
Aecom consultant inc.	750 000 \$
Cima+ s.e.n.c.	500 000 \$

Enveloppe brute 2 500 000,00 \$

Les fonds requis pour réaliser les mandats proviendront des budgets déjà affectés aux différents projets de la Direction des transports, d'autres Directions du SITE ou d'autres unités municipales pour lesquels la Division de l'exploitation du réseau artériel offre ses services en appui. Il n'y a donc pas de budget ou de dépenses spécifiques liés à l'octroi de ces 3 mandats. Les crédits sont prévus au budget PTI 2013-2015 ou au budget de fonctionnement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Gérer la mobilité des personnes et des marchandises de manière efficace et sécuritaire est un enjeu de taille pour une Ville de dimension aussi importante que Montréal. Dans un contexte de développement durable, les villes doivent prendre en compte les aspects économiques, sociaux et environnementaux inhérents au développement des réseaux de transport.

Les coûts socio-économiques de la congestion sont en progression constante ces dernières années. De plus, les émissions de gaz à effet de serre générées par les activités de transport représentent près de 40 % des émissions. L'optimisation des déplacements par les systèmes de transport intelligents et les feux de circulation permet de minimiser les impacts environnementaux liés aux transports:

- la réduction des arrêts fréquents et par conséquent une réduction d'émission des gaz à effet de serre;
- l'amélioration de la régularité des services du transport en commun;
- la diminution des débordements dans le réseau local.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le fait de disposer d'un contrat de services professionnels avec des firmes expertes en systèmes de transport intelligents et en circulation pour la réalisation de plans et devis et pour le soutien technique permet à la Division de l'exploitation du réseau artériel de soutenir efficacement la réalisation du Plan stratégique en systèmes de transport intelligents et celle de

nombreux projets de développement sur le territoire de l'agglomération.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucun enjeu de communication ne peut être défini à cette étape-ci.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conseil d'agglomération: décembre 2012

Signature des ententes: janvier 2013

Services professionnels dispensés de 2013 à 2016 inclusivement

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques et encadrements administratifs. Les clauses concernant la collusion et la fraude ont été incluses à l'appel d'offres.

Le présent dossier est également conforme à la politique de gestion contractuelle.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement (Robert NORMANDEAU)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hugues BESSETTE

Ingénieur

Tél : 514 872-5798

Télécop. : 514-872-9458

ENDOSSÉ PAR

Son Thu LÊ

CHEF DE DIVISION

Tél : 514 872-4830

Télécop. : 514 872-9458

Date d'endos. : 2012-09-19

Dossier # :1125309007



Dossier # : 1120589005

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Santé_mieux-être et administration , Santé et mieux-être
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation de l'entente-cadre (CG09 0468) conclue avec la firme Morneau Shepell Ltée, pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une somme maximale de 690 848,88 \$, taxes incluses et pour une période maximale de douze (12) mois, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, majorant ainsi le montant de l'entente-cadre de 2 792 542 \$ à 3 483 390,88 \$

Il est recommandé :

1. d'autoriser la prolongation de l'entente-cadre (CG09 0468) conclue avec la firme Morneau Shepell Ltée, pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une somme maximale de 690 848,88 \$, taxes incluses et pour une période maximale de douze (12) mois, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, majorant ainsi le montant de l'entente-cadre de 2 792 542 \$ à 3 483 390,88 \$;
2. d'imputer ces dépenses de consommation à même les budgets des arrondissements, des services corporatifs, et ce, au rythme des besoins à combler.

Signé par : Jean-Yves HINSE

Le 2012-12-06 15:12

Signataire :

Jean-Yves HINSE

Directeur principal
Capital humain et des communications , Direction principale

Dossier # :1120589005

IDENTIFICATION

Dossier # :1120589005

Unité administrative responsable :	Capital humain et des communications , Santé_mieux-être et administration , Santé et mieux-être
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Autoriser la prolongation de l'entente-cadre (CG09 0468) conclue avec la firme Morneau Shepell Ltée, pour la fourniture sur demande de services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une somme maximale de 690 848,88 \$, taxes incluses et pour une période maximale de douze (12) mois, du 1er janvier 2013 au 31 décembre 2013, majorant ainsi le montant de l'entente-cadre de 2 792 542 \$ à 3 483 390,88 \$

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de sa Politique en matière de Programme d'aide aux employés (CE06 2055), la Ville a l'obligation d'offrir à tous ses employés actifs, à l'exception des policiers, par le biais d'un maximum de cinq rencontres, une gamme de services leur permettant d'obtenir un soutien pour des problématiques de nature personnelle, familiale ou professionnelle. De plus, cette obligation est conventionnée pour certains groupes d'employés.

La Ville de Montréal offre également à tous ses gestionnaires des services d'intervention post-traumatique ainsi que des services-conseils et d'accompagnement afin de mieux supporter ceux-ci lorsque surviennent des problématiques de nature conflictuelle ou de violence dans le milieu de travail.

Le contrat-cadre de services professionnels actuel détenu par la firme Jacques Lamarre et associés inc., qui a débuté le 1^{er} janvier 2010, vient à échéance le 31 décembre 2012. Le 30 septembre 2011, la firme Jacques Lamarre et associés inc. a été achetée par la firme Morneau Shepell.

Le 20 juin 2012, le comité exécutif a autorisé le lancement d'un appel d'offres public (CE12 1004) pour l'octroi d'un contrat-cadre visant l'obtention de services d'aide professionnelle à l'ensemble du personnel de la Ville.

Le 25 octobre 2012, le comité exécutif, après avoir pris connaissance du dossier visant l'octroi du contrat, mandate la Commission permanente sur l'examen des contrats afin d'étudier ce dossier (mandat SMCE120889003).

Le 14 novembre 2012, le comité exécutif, à la suite du rapport de la Commission, a résolu de ne pas donner suite à cet appel d'offres.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1875 - 14 novembre 2012 - Rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats (dossier 11220889003) de ne pas donner suite à l'appel d'offres public no 12-12053.
CE12 1004 - 20 juin 2012 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'une firme (contrat parapluie) pour le renouvellement du Programme d'aide aux employés - volet personnel (PAE) et soutien à la gestion pour une période de trois ans (2013, 2014 et 2015), pour un montant maximum de 2 475 357,75 \$ taxes incluses avec un renouvellement optionnel de deux autres années et d'approuver les critères de sélection et leur pondération qui seront utilisés lors de l'évaluation des soumissions, conformément à l'appel d'offres public 12-12053.

CG09 0468 - 3 décembre 2009 - Approuver l'entente-cadre par laquelle la firme Jacques Lamarre et associés inc. s'engage à fournir à la Ville de Montréal, les services professionnels externes requis dans le cadre du Programme d'aide aux employés pour une somme maximale de 2 792 542 \$, taxes incluses, conformément à l'appel d'offres public 09-11085, pour les années 2010, 2011 et 2012.

CE09 1307 - 5 août 2009 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour la rétention de services professionnels relatifs au Programme d'aide aux employés, volet individuel et soutien à la gestion, pour une période de trois ans, soit du 1er janvier 2010 au 31 décembre 2012, selon les critères de sélection et leur pondération spécifiés au devis.

CE06 2055 - 29 novembre 2006 - Adopter une politique municipale sur le Programme d'aide aux employés et approuver un projet de convention par lequel la firme Jacques Lamarre & associés inc., firme-conseil ayant obtenu le plus haut pointage final, s'engage à fournir à la Ville les services professionnels requis à cette fin, pour une somme maximale de 2 570 659,68 \$, taxes incluses, pour les années 2007, 2008 et 2009.

DG061599001 - 11 août 2006 - Autoriser le lancement d'un appel d'offres public pour retenir les services professionnels d'une firme (contrat parapluie) pour le renouvellement du Programme d'aide aux employés - volet personnel (PAE) et soutien à la gestion pour les années 2007, 2008 et 2009, pour un montant maximum de 3 167 668 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

La présente prolongation du contrat à la firme Morneau Shepell, pour une durée maximale de douze (12) mois, a pour but d'assurer la poursuite du Programme d'aide aux employés, conformément à la Politique de la Ville de Montréal (CE06 2055) et aux conventions collectives de certains groupes d'employés afin de permettre la reprise du processus d'appel d'offres dès janvier 2013. Les services couverts par ce contrat sont prévus dans la Politique de la Ville de Montréal en matière de programme d'aide aux employés et s'adressent à l'ensemble des employés des services corporatifs (à l'exception des policiers) et des arrondissements participants. La prolongation du contrat se fait aux mêmes termes et conditions contenus dans le contrat actuel. La Ville pourra donc y mettre fin en tout temps au cours de la prochaine année soit, dès l'octroi du nouveau contrat suite au futur appel d'offres, en acquittant les frais réellement encourus.

JUSTIFICATION

Ce dossier est présenté à la suite de la décision du comité exécutif, le 14 novembre dernier (CE12 1875), de ne pas donner suite à l'appel d'offres public no 12-12053. Il est donc prévu de retourner en appel d'offres dès le début du mois de janvier 2013. La présente demande de prolongation est pour une durée maximale de douze (12) mois. En effet, selon les spécialistes de la Direction de l'approvisionnement, un appel d'offres de cette nature nécessite au minimum cinq (5) mois avant d'être mené à son terme et ce si tout se déroule parfaitement. De plus, en tenant compte d'une des recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats, il est possible que l'appel d'offres public no 12-12053 soit scindé en deux parties (une partie pour les interventions individuelles et une partie pour les interventions organisationnelles. Donc, afin d'éviter de devoir refaire une nouvelle demande

de prolongation si jamais des imprévus majeurs devaient subvenir, il est préférable de demander un délais plus long afin de parer à toute éventualité.

Le maintien des services du Programme d'aide aux employés est d'autant plus justifié que les données rapportées par des organismes de santé publique font état d'un accroissement des problématiques liées à la santé psychologique dans les années à venir. En effet, selon le rapport sur les maladies mentales au Canada (Santé Canada, mai, 2006), près d'une personne sur cinq souffrira d'une maladie mentale au cours de sa vie. De même, des données épidémiologiques révèlent que chaque année, près de 3 % des Canadiens connaîtront une grave maladie mentale et que plus de 17 % en seront atteints de façon légère à modérée. (Source : *De l'ombre à la lumière*, rapport final du Comité sénatorial permanent des affaires sociales, des sciences et de la technologie, gouvernement du Canada, mai 2006). Ces statistiques ne tiennent pas compte du fait qu'un nombre encore plus important de personnes seront touchées par des problèmes émotionnels temporaires, source d'une détresse psychologique importante. Au niveau du travail, la maladie mentale est la principale cause d'invalidité au Canada et elle représente près de 30 % des prestations d'assurance-invalidité.

À la Ville de Montréal, les données colligées corroborent ces chiffres puisque le pourcentage des absences pour cause de santé psychologique était de 31 % en 2011. L'enjeu est donc de taille et l'ignorer irait à l'encontre des objectifs prioritaires du Service du capital humain et des communications tels que l'amélioration du climat de travail, la réduction de l'absentéisme ainsi qu'une plus grande performance des équipes de travail.

Le Programme d'aide aux employés de la Ville de Montréal, dans sa forme actuelle, répond à un réel besoin de la part des employés puisqu'il est de plus en plus connu et utilisé. En effet, son taux d'utilisation est passé de 4,8 % en 2007 à 7,1 % en 2011. Il est à noter que ce taux est légèrement inférieur au taux d'entreprises similaires qui se situe habituellement entre 8 % et 10 %.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Comme il s'agit d'une prolongation de l'actuel contrat qui se termine le 31 décembre 2012, les taux horaires pour les différents services individuels et organisationnels offerts pour la Firme Morneau Shepell demeurent absolument les mêmes (voir: engagement de la Firme à cet effet). Le coût total du dossier incluant les taxes est de 690 848,88 \$. Ce coût est pour un contrat d'une durée de douze (12) mois et sera valide du 1^{er} janvier 2013 au 31 décembre 2013 et tient compte d'une légère augmentation du pourcentage d'utilisation pour les services de consultation individuelle et d'une augmentation plus substantielle pour les services de consultation organisationnelle.

La Ville de Montréal débourse uniquement pour les services professionnels qui seront effectivement réalisés par la firme Firme Morneau Shepell Ltée, à partir d'un taux horaire qui inclut toutes autres dépenses.

La totalité des coûts de ce programme sera répartie, en fonction du principe de l'utilisateur-payeur, à tous les arrondissements participants ainsi qu'à tous les services administratifs, à l'exclusion des policiers qui possèdent déjà leur propre programme d'aide.

Tous les services corporatifs et arrondissements de la Ville pourront faire appel à cette entente-cadre; elle pourrait donc encourir des dépenses d'agglomération.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le refus de prolonger le présent contrat obligera chacune des unités d'affaires (arrondissement, service corporatif, société paramunicipale, etc) à conclure un contrat de gré à gré jusqu'à concurrence de 24 999 \$, dépenses nettes, avec une firme intéressée, au prix que cette dernière voudra convenir, effectif à compter du 1er janvier 2013.

Il sera alors de première importance, pour chaque unité d'affaires, de fournir à tous ses

employés le numéro de téléphone de la firme qui sera retenue. Nous savons à quel point ce numéro est essentiel en cas d'urgence ou de détresse. Conformément au PAE, chaque unité d'affaires demeure responsable d'informer ses employés et ses gestionnaires quant aux services offerts et aux moyens d'accès à ces services. Le numéro unique et central du PAE, propriété de la Ville, ne pourra plus être utilisé.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué sera publié afin d'annoncer la prolongation du présent contrat et la continuité du service offert par le même fournisseur, permettant ainsi de sensibiliser encore davantage tous les employés et tous les cadres à l'existence du programme d'aide. D'ailleurs, une campagne de promotion du programme avec un nouveau visuel a déjà débuté et se poursuivra au cours des prochains mois.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Capital humain et des communications , Santé_mieux-être et administration (Joëlle LAPOINTE)

Avis favorable avec commentaires :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Bernard TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne DESJARDINS

Directrice - Santé mieux-être et administration

Tél : 514 872-7117

Télécop. : 514 872-5236

ENDOSSÉ PAR

Suzanne DESJARDINS

Directrice - Santé mieux-être et administration

Tél : 514 872-7117

Télécop. : 514 872-8430

Date d'endos. : 2012-12-03

Dossier # :1120589005



Dossier # : 1121035017

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession du contrat de services professionnels intervenu entre la Ville et Pierre Delisle architecte (CE11 0173) en faveur de Archipel architecture inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions. / Approuver un projet de convention à cet effet.

Il est recommandé :

d'approuver un projet de convention de cession entre Pierre Delisle architecte et Archipel architecture inc., auquel interviennent la Ville de Montréal, SDK et associés inc. et Génivar inc., par lequel Pierre Delisle architecte cède à Archipel architecture inc. tous ses droits, titres et intérêts dans le contrat de services professionnels pour la mise aux normes de la caserne 75 (CE11 0173), selon les termes et conditions stipulés audit projet de convention.

Signé par : Michel NADEAU

Le 2012-12-05 09:39

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1121035017

IDENTIFICATION

Dossier # :1121035017

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser la cession du contrat de services professionnels intervenu entre la Ville et Pierre Delisle architecte (CE11 0173) en faveur de Archipel architecture inc. pour le reste de l'entente, selon les mêmes conditions. / Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La caserne 75 a été construite en 1902 et est située au 40, avenue Saint-Just dans l'arrondissement d'Outremont.

Depuis sa construction, il y a 108 ans, les besoins du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM) ont changé et l'actif immobilier que représente la caserne a été maintenu à un seuil minimum de fonctionnement. Le contrat de services professionnels de Pierre Delisle architecte, Énergénie inc. et SDK est nécessaire afin de déterminer si les besoins opérationnels du SIM peuvent être rencontrés moyennant une rénovation majeure du bâtiment actuel réalisée à un coût économiquement acceptable. Dans le cas contraire, une nouvelle construction devra être envisagée.

Voici l'échelle du temps contractuelle concernant la cession de contrat.

En date du 1er septembre 2010, à la suite d'un appel d'offres public, Pierre Delisle architecte dépose l'offre de services professionnels avec Énergénie inc. et SDK pour le contrat 13115.

En date du 23 novembre 2010, Archipel architecture inc. a été fondé comme société par actions. Avec cette nouvelle société, cela permettra à Pierre Delisle d'avoir des actionnaires.

En février 2011, la Ville de Montréal octroyait à Pierre Delisle architecte, Énergénie inc. et SDK le contrat 13115 de services professionnels pour la mise à niveau et la mise aux normes de la caserne n° 75 du Service de sécurité incendie de Montréal (SIM).

En date du 16 octobre 2012, Pierre Delisle architecte demande l'autorisation de la Ville de Montréal afin de céder le contrat 13115 à Archipel architecture inc.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 0173 - 23 février 2011 - d'approuver un projet de convention par lequel Pierre Delisle architecte, Énergénie et SDK et associés, firmes ayant obtenu le plus haut pointage final en fonction des critères de sélection préétablis, s'engagent à fournir à la Ville les services professionnels requis pour la mise à niveau et la mise aux normes de la caserne n° 75, comprenant tous les frais accessoires, le cas échéant, pour une somme maximale de 423 679,73 \$.

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour objet d'autoriser la cession en faveur d'Archipel architecture inc. du contrat de services professionnels pour la mise à niveau et la mise aux normes de la caserne n° 75 du Service de sécurité incendie de Montréal.

JUSTIFICATION

Le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière de la Ville de Montréal et Pierre Delisle architecte ont élaboré une convention de cession afin de finaliser les conditions pour officialiser la transaction permettant à Archipel architecture inc. de faire affaire avec la Ville de Montréal dans la poursuite du contrat de Pierre Delisle architecte. Une copie de la convention est jointe à l'intervention du Service des affaires juridique et de l'évaluation foncière. Celle-ci sera signée par la greffière adjointe lorsque les instances auront entériné la présente cession. La firme Pierre Delisle architecte est maintenue temporairement pour finaliser le transfert de contrat avec la Ville de Montréal. Archipel architecture inc. a repris tous les actifs de l'entreprise individuelle de Pierre Delisle architecte et poursuit le travail de la firme avec la même équipe et les mêmes ressources.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette cession n'a aucun impact au niveau budgétaire pour la Ville, puisque les mêmes conditions contractuelles s'appliquent.

Tableau des décaissements

2011	32 307,45 \$
2012	45 546,86 \$
2013 ¹	310 517,13 \$
2014 ¹	203 782,12 \$

Note¹ : Les honoraires professionnels de 2013 et 2014 seront payés au pourcentage des travaux. Le coût réel des travaux sera connu en début d'année 2013. Une majoration de contrat est à prévoir afin de terminer le projet avec la même équipe de professionnels.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Il n'y a aucun impact majeur pour la Ville, Pierre Delisle architecte continue de fournir sa prestation de services. Les impacts sont pour la firme elle-même.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les usagers seront informés de la cession du contrat de services professionnels lorsque celle-ci sera effective.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Émission du nouveau contrat de services professionnels à Archipel architecture inc.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'appel d'offres public pour services professionnels a respecté toutes les lois et règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la politique de gestion contractuelle ainsi que les

clauses particulières en prévention de la collusion et la fraude ont été incluses au cahier de charge ou aux instructions aux soumissionnaires.

La Ville de Montréal a adopté le plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015 et la Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) demande à tous les professionnels de travailler dans cette même optique.

Le présent dossier respecte les encadrements suivants : « Gestion des estimations des contrats » et « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles (Carole GUÉRIN)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Marie-Chantal VILLENEUVE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-Francois M MATHIEU

Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-5515

Télécop. : 514 280-3597

Danielle LAVIGNE
Chef de section - Administration
immobilière - Agglomération
Tél. : 514 872-7977
Télécop. : 514 280-3597

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Chef de division

Tél : 514 872-3957

Télécop. : 514 280-3597

Date d'endos. : 2012-11-01

Dossier # :1121035017



Dossier # : 1124306003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Approuver la promesse d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de la compagnie « Édifice 9500 (2001) inc. », un terrain d'une superficie de 60 095,3 m ² , avec bâtisse dessus érigée, situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à l'est de la rue de l'Esplanade, au nord de la rue Chabanel Ouest et au sud de la rue de Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux fins de l'implantation d'une cour de services ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour le prix de 13 100 000 \$, plus taxes applicables, le cas échéant.

Il est recommandé :

d'approuver la promesse d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de la compagnie « Édifice 9500 (2001) inc. », un terrain avec bâtisse dessus érigée, d'une superficie de 60 095,3 m², situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent et à l'est de la rue de l'Esplanade, au nord de la rue Chabanel Ouest et au sud de la rue Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, connu et désigné comme étant les lots 1 487 577 et 1 999 283 cadastre du Québec, aux fins d'implantation d'une cour de services ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour la somme de 13 100 000 \$, plus taxes applicables, le cas échéant.

Signé par : Michel NADEAU

Le 2012-11-07 09:14

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1124306003

IDENTIFICATION

Dossier # :1124306003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Stratégies immobilières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Approuver la promesse d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de la compagnie « Édifice 9500 (2001) inc. », un terrain d'une superficie de 60 095,3 m ² , avec bâtisse dessus érigée, situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à l'est de la rue de l'Esplanade, au nord de la rue Chabanel Ouest et au sud de la rue de Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux fins de l'implantation d'une cour de services ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour le prix de 13 100 000 \$, plus taxes applicables, le cas échéant.

CONTENU

CONTEXTE

La Direction des stratégies et transactions immobilières (DSTI) a été mandatée par l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, afin de négocier l'acquisition, au meilleur coût possible, du site retenu, plus précisément, l'immeuble situé au 50 à 150 rue de Louvain Ouest, 9405 à 9483 de l'avenue Esplanade et 9500 boulevard Saint-Laurent. L'emplacement de ce site correspond parfaitement à la relocalisation et au réaménagement de la cour de services de l'arrondissement, il répond de façon optimale au plan de l'efficacité et de l'efficience de besoins opérationnels, tel que la circulation adéquate des équipements et du déplacement des ressources.

En vue de cette acquisition, pour protéger ses intérêts (arrêt d'émission des permis, suspension de signature de nouveau bail à long terme, etc.) la Ville de Montréal a décrété l'imposition d'une réserve sur l'immeuble, qui a été publiée au bureau de la publicité et des droits le 11 août 2011 sous le numéro 18 388 030.

Suite à des négociations de gré à gré avec le propriétaire, la compagnie « Édifice 9500 (2001) inc. », il a été convenu d'une promesse d'achat qui vise l'acquisition, par la Ville de Montréal, de l'immeuble ci-haut mentionné, connu et désigné comme étant les lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec, avec bâtisse dessus érigée. Cette promesse d'achat reflète la volonté de la Ville d'acquérir cet immeuble, au meilleur coût, assortie des délais et conditions adéquates pour chacune des parties.

Une fois acquis, l'immeuble sera destiné principalement à l'implantation de la nouvelle cour de services de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville. Il est prévu de déconstruire le bâtiment existant pour permettre, ultérieurement, l'aménagement de plusieurs installations

municipales.

Les plans A, B et C, annexés en pièces jointes, illustrent par un liséré continu, l'emplacement et les dimensions de l'immeuble à acquérir. Le plan P représente une vue aérienne du même immeuble.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0509 - 21 juin 2011 : Accepter, conformément à l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la demande de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville pour la gestion globale de relocalisation de la cour de services; décréter l'imposition d'une réserve à des fins de cour de services municipaux, sur les lots 1 487 577 et 1 999 283 du cadastre du Québec, tels qu'identifiés à la description technique et au plan E-38 Bordeaux, préparés par Benoît Dermine, arpenteur-géomètre, et datés du 11 mai 2011; mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin; mandater la Direction des stratégies et transactions immobilières afin de négocier l'acquisition, aux meilleurs coûts possibles, des sites retenus.

CA11 090135 - 6 juin 2011 : Mandater, en vertu de l'article 85 de la *Charte de la Ville de Montréal*, la Direction des stratégies et transactions immobilières pour la gestion globale du projet de relocalisation et de regroupement sur le territoire de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, des fonctions de cour de services municipaux à une même adresse; mandater la Direction pour imposer une réserve sur la propriété qui a été identifiée; mandater la DSTI pour procéder à la fermeture des trois cours actuelles, une fois les services déménagés, et procéder à la disposition des immeubles excédentaires.

DESCRIPTION

L'immeuble à acquérir par la Ville, suite à l'acceptation de la promesse d'achat, est constitué d'un terrain d'une superficie de 60 095,3 m² (646 860 pi²) et d'un bâtiment industriel et commercial, construit en 1946, ayant une superficie approximative de 36 763 m², lequel est divisé en plusieurs locaux. Présentement, les locaux sont en partie loués. Le plus grand local, rénové en 2005, est occupé par la compagnie « Les Industries de Plastique Transco Ltée ». Le premier actionnaire de la compagnie « Édifice 9500 (2001) inc. », propriétaire vendeur de l'immeuble, est la compagnie « Les Industries de Plastique Transco Ltée », locataire principal. Les autres locaux loués ont des baux à court terme et des loyers qui semblent largement en bas de la valeur locative du marché. Par ailleurs, il est à noter que la Ville n'a jamais obtenu copie des baux existants.

Les négociations de gré à gré se sont concrétisées dans une promesse d'achat approuvée par le vendeur, sujet à l'approbation des autorités municipales. Cette promesse d'achat prévoit un prix d'acquisition de 13,1 M\$, assortie d'une date pour la signature de l'acte de vente prévue au plus tard le 31 décembre 2013. Le propriétaire vendeur s'engage à libérer complètement l'immeuble, lequel devra être exempt de toutes activités industrielles, au plus tard le 28 février 2013 et exempt de toutes autres activités et totalement vacant au plus tard le 30 avril 2013. Conséquemment, la compagnie « Les Industries de Plastique Transco Ltée. », locataire principal, arrêtera sa production polluante dans les délais ci-haut mentionnés.

De plus, le vendeur s'engage à donner suite à ses obligations légales concernant la qualité de l'environnement. Ainsi, le vendeur devra, à ses entiers frais, réhabiliter les sols contaminés de l'immeuble afin de les rendre conformes aux exigences de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs et de la *Loi sur la qualité de l'environnement* pour les usages existants, le tout à l'entière satisfaction de la Ville.

Dès que les conditions prévues dans la promesse d'achat seront réalisées par les parties, l'acte de vente rédigé par le notaire de la Ville, devra être entériné par les autorités municipales et signé au plus tard le 31 décembre 2013.

Il y a lieu de mentionner que la compagnie « Les Industries de Plastique Transco Ltée », locataire principal, fabricant de pellicules de plastique imprimées, est poursuivie par la Ville

dans le dossier numéro C.M.M. 310-257-780 pour non-respect du règlement 90, concernant la pollution atmosphérique, due au processus technologique qu'elle utilise (flexographie). Cette compagnie devrait investir un montant de 1,5 M\$ à 2,0 M\$ pour se rendre conforme à la réglementation en vigueur. Dans le cadre de l'entente d'acquisition de l'immeuble dans lequel la compagnie « Les Industries de Plastique Transco Ltée » est locataire principal, la Ville ne peut prendre aucun engagement relativement au sort des poursuites pénales encourues par cette dernière. Ce sont d'ailleurs les procureurs de la Direction des poursuites pénales et criminelles qui s'occupent de cet aspect du dossier, lesquels ont été avisés des démarches en cours relativement à l'acquisition de cette propriété. La promesse d'achat prévoit qu'avant la signature de l'acte de vente, le vendeur devra s'assurer que son locataire a rempli les conditions requises pour l'arrêt définitif de toute procédure. Dans le cas où les procédures ne sont pas réglées avant la signature de l'acte de vente, le vendeur devra aviser la Ville qui, à sa discrétion, pourra annuler la présente promesse d'achat.

Le 24 octobre dernier, dans un article publié dans le journal « La Presse », la compagnie « Les Industries de Plastique Transco Ltée » a annoncé qu'elle mettra fin à sa production à partir du 18 janvier 2013. Ses meilleurs équipements seront déménagés dans une usine appartenant au groupe américain AEP Industries, aux États-Unis. Conséquemment, la compagnie mettra fin à la pollution atmosphérique après la fermeture de l'usine, prévue pour le 18 janvier 2013.

JUSTIFICATION

En vertu du Règlement sur la commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007) et de la résolution CM11 0170, le dossier sera soumis à ladite commission pour étude parce que cette promesse d'achat engage la responsabilité de la Ville dans une transaction immobilière de plus de 10 M\$, et qu'il s'agit ainsi d'une transaction immobilière de plus de 2 M\$, conclue de gré à gré à un montant différent de la valeur marchande.

Il est justifié d'approuver la présente promesse d'achat considérant les points suivants :

- L'acquisition de l'immeuble est conforme au mandat, afin de permettre la gestion globale de la relocalisation de la cour de services.
- L'acquisition relève d'une demande de l'arrondissement à l'effet de la nécessité d'acquérir ce site, principalement pour l'implantation de la nouvelle cour de services de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales.
- L'acquisition de cet immeuble représente l'option la moins coûteuse et la plus viable. Plusieurs immeubles, visés par la Ville, ont été vendus sur le marché libre à de forts prix, assortis souvent de conditions inacceptables. Le bon emplacement et la rareté des sites potentiels orientent de façon non équivoque le choix de l'immeuble à acquérir.
- La Ville a l'opportunité d'acquérir cet immeuble, dans le cadre d'une entente de gré à gré, étant donné que le propriétaire, la compagnie « 9500 Building (2001) inc. » a décidé de vendre son immeuble, et ce, sans que l'on soit confronté à des procédures d'expropriation pouvant augmenter sensiblement les coûts de cette acquisition.
- Le prix d'acquisition de l'immeuble a été négocié et établi à un montant de 13 100 000 \$ plus taxes, si applicables, ce qui représente un taux unitaire de 218 \$/m² (20,25 \$/pi²) pour terrain et bâtiment.
- La valeur marchande de l'immeuble à acquérir a été établie à 9 200 000 \$ au moment de la négociation.
- La valeur marchande ainsi que la valeur au propriétaire, ci-haut mentionnées, ont été estimées par la « Section expertise et évaluation immobilières » de la Ville au mois

d'octobre 2011. Ces valeurs considèrent que les titres sont clairs, bons et valides, elles correspondent à la valeur d'un terrain dont les caractéristiques géotechniques et environnementales permettent son développement à des fins industrielles et correspondent à la valeur d'un bâtiment exempt de matière contaminée. Ces valeurs estimées ne considèrent pas les baux en vigueur (il n'a pas été possible d'obtenir une copie des baux non publiés) et excluent les équipements spéciaux sur le site, tel que les silos appartenant au locataire, « Les Industries de Plastique Transco Ltée ».

· L'opinion du coût potentiel d'expropriation estimé est de l'ordre de 23 600 000 \$, soit un taux unitaire d'environ 393 \$/m² (36,48 \$/pi²) pour terrain et bâtiment

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette transaction reflète la fourchette de la valeur au propriétaire de l'immeuble (terrain et bâtiment) établie à un montant de 13 100 000 \$ au moment de la négociation. Cette valeur estimée ne considère pas les baux en vigueur et exclut les équipements spéciaux sur le site, tel que les silos, appartenant au locataire principal, la compagnie « Les Industries de Plastique Transco Ltée ».

Pour le projet de relocalisation et de réaménagement de la cour de services de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, l'analyse de rentabilité est en cours de réalisation par la DSTI, en collaboration avec l'arrondissement, en tenant compte du prix d'achat et des autres conditions prévues dans la promesse d'achat.

Lors de l'exercice budgétaire du PTI 2013-2015, la Direction des stratégies et transactions immobilières du SCARM, a prévu de traiter ce dossier en priorité, tel que mentionné dans « Intervention - Concertation des arrondissements et ressources matérielles, Direction stratégies et transactions immobilières ».

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implantation de la nouvelle cour de services de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, l'aménagement de plusieurs installations municipales ainsi que la déconstruction du bâtiment existant, seront réalisés en conformité avec la *Politique de développement durable* pour les projets immobiliers qui sont réalisés par la Ville pour son propre parc immobilier. Conséquemment, tout bâtiment neuf de plus de 500 m² à construire devra obtenir la certification LEED-OR (minimal).

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Le vendeur demande une résolution d'acceptation ainsi que la signature par la Ville, de la promesse d'achat, pour commencer les démarches nécessaires en vue de rendre l'immeuble totalement vacant, exempt de toutes activités industrielles ou autres et démarrer, à ses entiers frais, la réhabilitation des sols contaminés de l'immeuble, afin de les rendre conformes aux exigences de la *Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés* du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et de la *Loi sur la qualité de l'environnement*.

Advenant que l'avis de réserve enregistré sur cet immeuble ne soit pas suivi de l'acquisition tel que prévu dans la promesse d'achat, suite à un désistement ou un abandon de la réserve, cela pourrait avoir comme conséquence que la Ville fasse l'objet d'un recours en dommages.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune action de communication requise à ce stade.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

· La signature de l'acte de vente est prévue au plus tard le 31 décembre 2013, à partir de cette date, la Ville deviendra propriétaire et prendra possession de l'immeuble.

· La déconstruction des bâtiments existants est planifiée dès le début de l'année 2014.

- La relocalisation de la cour de services est prévue pour le début de l'année 2016.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent dossier est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs de la Ville, notamment à la *Politique de gestion contractuelle*.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Robert COULOMBE)

Avis favorable avec commentaires :

Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :

Ahuntsic-Cartierville , Direction du développement du territoire (Gilles CÔTÉ)

Avis favorable avec commentaires :

Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Nathalie LAPOINTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Gabriela BEREZEANU

Conseillère en immobiliers

Tél : 514 872-8816

Télécop. : 514 872-8350

ENDOSSÉ PAR

Denis SAUVÉ

Chef de section et chef de division par intérim en remplacement de Sylvie Desjardins

Tél : 514-872-2125

Télécop. : 514-872-8350

Date d'endos. : 2012-10-23

Dossier # :1124306003

IDENTIFICATION**Dossier # :1123903042**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Approuver l'acte de modification de l'assiette de la servitude de passage sur le lot 1 389 083.

CONTENU**CONTEXTE**

À la demande de la Direction générale, Direction du greffe, une demande d'intervention doit être faite auprès de la Direction des infrastructures, Division de la géomatique afin de valider l'aspect technique de ce dossier.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Sylvie BLAIS)

Autre intervenant et sens de l'intervention**RESPONSABLE DU DOSSIER**

Nancy LEMAIRE
Secrétaire de direction
Tél : 514-624-1231
Télécop. : 514 624-1333

Dossier # :1123903042



Dossier # : 1123903042

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Approuver l'acte de modification de l'assiette de la servitude de passage sur le lot 1 389 083.

Demander au Comité exécutif d'approuver l'acte de modification de l'assiette de la servitude de passage en faveur de la Ville sur le lot 1 389 083, préparé par Me Josée Marquis, notaire.

Signé par : Jacques CHAN

Le 2012-11-01 16:06

Signataire :

Jacques CHAN

Directeur d'arrondissement
Pierrefonds-Roxboro , Bureau du directeur d'arrondissement

Dossier # :1123903042

IDENTIFICATION

Dossier # :1123903042

Unité administrative responsable :	Arrondissement Pierrefonds-Roxboro , Direction des travaux publics , Division des infrastructures
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Approuver l'acte de modification de l'assiette de la servitude de passage sur le lot 1 389 083.

CONTENU

CONTEXTE

La propriété sise sur le lot 1 389 083 a été bâtie en 1959. En 1978, un acte de servitude préparé par Me Georges-H. Garneau, notaire, a été publié sous le numéro 2929600, permettant à la Ville de Pierrefonds d'installer et maintenir des tuyaux d'égout sur le lot 49-27 (certificat de localisation portant la minute 1727-7, préparé par John O'Gallagher, arpenteur géomètre) et constituant des servitudes de passage pour leur réparation et entretien.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Le 7 mai 2012, à la demande du propriétaire, un certificat de localisation a été préparé par Luc Leblanc, arpenteur-géomètre, numéro de minute 110 540. Ce dernier démontre que le bâtiment a un empiètement de 15 cm dans la servitude de passage initiale. En fait, la description préparée par l'arpenteur O'Gallagher en 1978 comportait probablement une erreur de mesure puisque le bâtiment existait déjà au moment de la préparation de l'acte de servitude et que l'intention des parties était qu'elle contourne le bâtiment. En vue de corriger la situation, un acte de modification de l'assiette de servitude a été préparé par Me Josée Marquis, notaire (document ci-joint). La description technique préparée par l'arpenteur-géomètre Luc Leblanc, portant le numéro de minute 110 582 et daté du 8 juin 2012, accompagne l'acte de modification proposé.

JUSTIFICATION

Régulariser une erreur de description.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun, le citoyen assume les coûts de l'acte.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Aucun.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Signature de l'acte

- Publication de l'acte

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Pierrefonds-Roxboro , Direction du bureau d'arrondissement (Suzanne CORBEIL)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction principale (Patrick FLUET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy LEMAIRE

Secrétaire de direction

Tél : (514) 624-1231

Télécop. : (514) 624-1333

ENDOSSÉ PAR

Sylvain MARCOUX

Chef de division infrastructure

Tél : 514 624-1541

Télécop. : 514 624-1137
Date d'endos. : 2012-08-02

Dossier # :1123903042



Dossier # : 1121696002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Loisirs et pratiques culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totalisant 99 999 \$ en contributions financières à neuf organismes pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme <i>Inclusion et innovation</i> 2013, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:

- d'autoriser le versement total de 99 999 \$ en contributions financières à neuf organismes pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme *Inclusion et innovation* - 2013, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications, selon la répartition suivante:

Projets	Organismes	Contributions financières	Premiers versements 75 %	Deuxièmes versements 25 %
Création d'un cours de danse intégrée destiné aux enfants de 7 à 12 ans	Corpuscule Danse	13 935 \$	10 451,25 \$	3 483,75
Oïkos	Les compagnons de Montréal	12 526 \$	9 394,50 \$	3 131,50 \$
Média/tri/cité	Coopérative de Solidarité Mosaïques	12 900 \$	9 675,00 \$	3 225,00\$
Ateliers de danse sur la sensibilisation à l'intimidation et à la violence	Événements Prima Danse	10 000 \$	7 500,00 \$	2 500,00 \$
Projet Long Board	Association Les	3 638 \$	2 728,50\$	909,50 \$

	Chemins du Soleil inc.			
BURGZ Stories	Projet LOVE : Vivre sans violence	10 000 \$	7 500,00 \$	2 500,00 \$
La musique dans la peau, ateliers créatifs	Société pour la promotion des bienfaits de l'apprentissage de la musique	15 000 \$	11 250,00 \$	3 750,00 \$
Les intersections sauvages	Cactus Montréal (Cirque Hors Piste)	14 000 \$	10 500,00 \$	3 500,00 \$
Découvre-toi	Services de loisirs Saint-Jacques de Montréal	8 000 \$	6 000,00 \$	2 000,00 \$
	Total	99 999 \$	74 999,25 \$	24 999,75 \$

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par : Jean-Robert CHOQUET

Le 2012-12-03 16:45

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

 Directeur
 Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

Dossier # :1121696002

IDENTIFICATION

Dossier # :1121696002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Loisirs et pratiques culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 20 d) soutenir le développement et la diversité des pratiques culturelles
Projet :	-
Objet :	Autoriser une dépense totalisant 99 999 \$ en contributions financières à neuf organismes pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme Inclusion et innovation 2013, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications du Québec.

CONTENU

CONTEXTE

À l'axe 2, Accès à la culture, de l'Entente sur le développement culturel de Montréal 2012-2015, la Ville de Montréal et le ministère de la Culture et des Communications (MCC) reconnaissent que le loisir culturel et la pratique artistique amateur sont d'importants outils d'initiation aux arts et à la culture. Le programme *Inclusion et innovation* permet de soutenir la réalisation de projets qui favorisent la pratique artistique amateur des Montréalais.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0676 – 9 mai 2012

Accorder un soutien financier total de 64 721 \$ aux dix organismes ci-après désignés pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme *Inclusion et innovation - 2012*, de l'Entente 2012-2015 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

CE11 1880 – 23 novembre 2011

Accorder un soutien financier total de 78 434 \$ aux organismes ci-après désignés, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme *Inclusion et innovation - 2012*, de l'Entente 2011-2012 sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

CE11 0843 - 8 juin 2011

Autoriser le versement total de 110 177 \$ en contributions financières à 8 organismes et 12 775 \$ en soutien technique à deux arrondissements, pour la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur, dans le cadre du programme *Inclusion et innovation - 2011*, de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre la Ville de Montréal et le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine.

DESCRIPTION

Le 4 septembre 2012, la Direction de la culture et du patrimoine lançait, auprès des arrondissements et des organismes montréalais, un appel pour des projets devant être réalisés entre le 1^{er} janvier et le 30 juin 2013 dans le cadre du programme *Inclusion et innovation*. Trente trois projets ont été reçus totalisant des demandes de 520 790 \$. Un jury, composé de représentants du MCC, du milieu de la culture professionnelle, du milieu du loisir, du milieu de l'éducation et de la Direction de la culture et du patrimoine, a analysé ces projets.

Les membres du jury ont évalué les projets à partir des critères énoncés dans le programme : la concordance des objectifs du projet avec les objectifs du programme, les impacts anticipés sur les participants et leurs milieux, la qualité des activités de pratique artistique amateur proposées, la faisabilité du projet et le profil du personnel affecté au projet. Chacun de ces cinq critères comptait pour 20 % de la note finale. En fonction du budget disponible pour cet appel de projets, neuf projets ayant obtenu le plus haut pointage ont été retenus.

Le jury recommande de soutenir les projets suivants :

1- *Création d'un cours de danse intégrée destiné aux enfants de 7 à 12 ans* –

Corpuscule Danse

Par ce projet, Corpuscule Danse mettra en place un programme de danse intégrée pour des enfants de 7 à 12 ans. Après avoir développé une approche adaptée aux enfants handicapés physique, une série de onze ateliers de danse intégrée permettront à près d'une cinquantaine de participants vivant avec un handicap de mieux accepter leur corporalité atypique tout en découvrant leur potentiel créatif par la danse.

2- *Oïkos* – Les compagnons de Montréal

De janvier à juin 2013, rejoignant une centaine de participants, six ateliers par semaine seront proposés à des groupes de 8 à 10 personnes vivant avec une déficience intellectuelle et à des familles défavorisées de l'arrondissement Rosemont-Petite-Patrie. Adaptées aux capacités et aux difficultés de chacun, ces ateliers en arts visuels, métiers d'art et arts urbains leur permettront de développer leur créativité à partir de matériel recyclé. En plus ceux-ci auront la possibilité de participer à une œuvre collective extérieure de grande envergure. Le projet sera clôturé par une exposition présentant les réalisations des participants devant un public composé de parents, d'amis et des résidents du quartier.

3- *Média/tri/cité* – Coopérative de Solidarité Mosaïques

Ce projet permettra à une cinquantaine d'adolescents d'expérimenter les disciplines artistiques que sont l'écriture littéraire, les arts médiatiques et la musique. Pendant seize semaines les jeunes bénéficieront d'ateliers théoriques et pratiques sur des sujets aussi variés que l'écriture, le stop motion, la vidéo, les ombres chinoises et la musique. Le projet culminera vers la création collective d'une œuvre multimédiatique qui fera l'objet d'une présentation publique et sera diffusée sur le réseau internet.

4- *Ateliers de danse sur la sensibilisation à l'intimidation et à la violence* –

Événements Prima Danse

Une soixantaine de jeunes âgés entre 13 et 18 ans, issus de trois quartiers défavorisés de Montréal, soit Mercier-Hochelaga, Saint-Henri et Pointe-Saint-Charles, bénéficieront de huit ateliers de danse. Par groupe d'une quinzaine de jeunes, deux danseurs professionnels iront dans leurs milieux, les feront danser et créer une chorégraphie sur des musiques de styles urbain et contemporain. L'approche sera ludique malgré la gravité des sujets traités, soit la violence et l'intimidation, phénomène que les jeunes côtoient à tous les jours. Tout en étant initiés aux techniques de base de la danse, les participants pourront développer leur créativité et sens de l'interprétation. Le projet sera complété par une présentation devant leurs parents et leurs amis.

5- *Projet Long Board* – Association Les Chemins du Soleil inc., arrondissement Ville-Marie

Développé à la demande des jeunes, le projet Longboard permettra seize jeunes âgés de 12 à 18 ans de fabriquer leur propre planche à roulette personnalisée. Dans une première étape, les jeunes apprendront les techniques de base de la menuiserie et participeront à toutes les étapes de la confection de la planche, de la conception à l'assemblage. Par la suite, accompagnés par un artiste Graff, lors d'ateliers de création, les jeunes auront à concevoir et réaliser le dessin qui ornera leur planche. Une exposition des créations réalisées aura lieu lors du souper bénéfique de l'organisme.

6- BURGS Stories – Projet LOVE : Vivre sans violence

Le projet BURGS Stories permettra à une trentaine d'adolescents de participer à toutes les étapes de la création d'un vidéo leur permettant d'exprimer leurs expériences de vie. Pendant deux sessions de dix semaines, par petits groupes, les jeunes auront l'opportunité lors d'ateliers théoriques et pratiques d'acquérir des habiletés nécessaires dans des domaines tout aussi variés que l'écriture, la scénarisation, les techniques du son, de l'image et du montage. Les œuvres finales seront diffusées dans plusieurs écoles et groupes communautaires. Certaines œuvres présélectionnées feront aussi l'objet de présentation lors du Festival du Nouveau cinéma et du volet jeunesse du Festival du court métrage.

7- La musique dans la peau, ateliers créatifs – Société pour la promotion des bienfaits de l'apprentissage de la musique

Ce projet de création musicale rassemblera une vingtaine de jeunes âgés entre 12 et 17 ans, issus de milieux défavorisés de l'arrondissement Rivière-des-Prairies-Pointe-aux-Trembles. À tous les samedis, pendant vingt semaines, les jeunes se réuniront par groupes de cinq pour développer leur propre création musicale. Encadrés par des musiciens professionnels, ceux-ci développeront leurs habiletés dans l'écriture d'une chanson, de la composition musicale, de l'interprétation et de la présence scénique. Ils auront à participer également à toutes les étapes de l'organisation du spectacle prévu à la fin du projet. Ils présenteront alors leurs œuvres à un public composé de parents, d'amis et de résidents du quartier.

8- Les intersections sauvages – Cactus Montréal (Cirque Hors Piste)

Une douzaine de jeunes adultes âgés entre 18 et 30 ans ayant un parcours de vie marginalisé seront initiés à diverses disciplines en art du cirque et en arts dramatiques, les amenant à la création d'un spectacle multidisciplinaire. Accompagné par une instructrice de cirque, un musicien et une scénographe, le groupe de création puisera à même sa marginalité pour créer un spectacle audacieux et ouvert aux interactions. Après une période de rodage dans des écoles du Centre-Sud, il sera présenté au grand public lors de l'événement *L'Écho d'un fleuve*, en juin.

9- Découvre-toi – Services de loisirs Saint-Jacques de Montréal, arrondissement Ville-Marie

Encadré par la Société des arts médiatiques, une vingtaine de jeunes âgés entre 12 et 17 ans, résidant principalement aux habitations Jeanne-Mance, participeront à la création d'œuvres dans les deux disciplines des arts urbains que sont le DJing (création sonore en direct) et en VJing (créations visuelles à partir d'éléments vidéo). Des ateliers de formation, échelonnés sur quinze semaines, leur permettront d'acquérir les différentes techniques et concepts nécessaires à la création numérique. Lors d'un spectacle extérieur, les jeunes auront la possibilité de présenter leurs œuvres à la population du quartier.

JUSTIFICATION

Le programme *Inclusion et innovation* a été développé en étroite collaboration avec les arrondissements. Par ce programme, le MCC, la Direction de la culture et du patrimoine et les arrondissements souhaitent susciter des initiatives permettant :

- de soutenir la réalisation de projets novateurs en pratique artistique amateur pour favoriser l'inclusion culturelle de clientèles ayant des intérêts spécifiques ou vivant des situations particulières, sur l'ensemble du territoire montréalais;
- de favoriser la qualité de l'intervention en pratique artistique amateur à Montréal.

Vous trouverez en pièce jointe un tableau présentant les contributions financières reçues par les organismes retenus depuis le début du programme *Inclusion et innovation* en 2008.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien accordé aux organismes se fera sous forme de contributions financières.

Celles-ci seront remises en deux versements :

75 % au début du projet

25 % à la remise du rapport final

Les critères d'attribution des contributions financières du programme *Inclusion et innovation* précisent que la contribution maximale est limitée à 25 000 \$ par projet. De plus, celle-ci ne peut excéder 75 % des dépenses admissibles, soit celles liées au développement, à la mise en place et à la réalisation des activités de pratique artistique amateur du projet. Les dépenses pour l'achat d'équipement et pour le fonctionnement des organismes ne sont pas admissibles.

Après avoir analysé les prévisions budgétaires des neuf projets retenus, les membres du jury recommandent l'octroi des montants suivants :

Projets	Organismes	Contributions financières	% Soutien Ville/budget total des projets	Premiers versements 75 %	Deuxièmes versements 25 %
Création d'un cours de danse intégrée destiné aux enfants de 7 à 12 ans	Corpuscule Danse	13 935 \$	74,4 %	10 451,25 \$	3 483,75
Oikos	Les compagnons de Montréal	12 526 \$	50,3 %	9 394,50 \$	3 131,50 \$
Média/tri/cité	Coopérative de Solidarité Mosaïques	12 900 \$	75,0 %	9 675,00 \$	3 225,00\$
Ateliers de danse sur la sensibilisation à l'intimidation et à la violence	Événements Prima Danse	10 000 \$	67,4 %	7 500,00 \$	2 500,00 \$
Projet Long Board	Association Les Chemins du Soleil inc.	3 638 \$	62,3 %	2 728,50\$	909,50 \$
BURGZ Stories	Projet LOVE : Vivre sans violence	10 000 \$	38,5 %	7 500,00 \$	2 500,00 \$
La musique dans la peau, ateliers créatifs	Société pour la promotion des bienfaits de l'apprentissage de la musique	15 000 \$	60,0 %	11 250,00 \$	3 750,00 \$
Les intersections sauvages	Cactus Montréal (Cirque Hors Piste)	14 000 \$	70,2 %	10 500,00 \$	3 500,00 \$
	Services de				

Découvre-toi	loisirs Saint-Jacques de Montréal	8 000 \$	35,9 %	6 000,00 \$	2 000,00 \$
	Total	99 999 \$	-	74 999,25 \$	24 999,75 \$

Budget de fonctionnement

Imputer la dépense comme suit:

Imputation	2012	2013
Entente MCCCCF-Ville - / Volet Loisir culturel / Contribution financière 2101 0010000 101064 07103 619000 016491	74 999,25 \$	24 999,75
TOTAL	99 999,00 \$	

Demande d'achat no: 288409

Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le programme *Inclusion et innovation* vise à susciter la participation active des Montréalais à la vie culturelle par la pratique artistique amateur, objectif partagé par l'*Agenda 21 de la Culture*. Celui-ci reconnaît qu'en pratiquant une discipline artistique, les citoyens développent un sentiment d'appartenance à leur communauté et à leur milieu. Ainsi la pratique artistique amateur contribue à établir une relation vivante et durable entre la culture, la communauté et les individus qui la composent. Tout comme le *Plan d'action 2007-2017 Montréal, métropole culturelle*, l'*Agenda 21C* vise à faire de la culture une dimension essentielle du développement durable du territoire.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La Ville et le MCC conjuguent leurs efforts pour favoriser la participation culturelle en offrant aux Montréalais des activités novatrices en pratique artistique amateur tout en permettant l'inclusion culturelle des Montréalais dans leur milieu de vie.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les organismes qui reçoivent un soutien financier devront respecter le protocole de communication publique prévu dans le cadre de l'Entente sur le développement culturel de Montréal entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Montréal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Déc. 2012: décision du Comité exécutif

Déc. 2012: annonce des résultats aux organismes et octroi du premier versement de la contribution financière aux organismes

Du 1^e janvier au 30 juin 2013: réalisation des projets par les organismes

Été 2013: octroi du deuxième versement de la contribution financière aux organismes sur réception du rapport final

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif en lien avec les subventions de moins de 50 000 \$ par projet.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Direction générale , Administration (Francine LEBOEUF)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Régis BÉLANGER

Conseiller en planification

Tél : 872-2014

Télécop. : 872-0981

ENDOSSÉ PAR

Anne PONTBRIAND

Chef de Divison loisir et pratique culturelle

Tél : 872-8562

Télécop. : 872-0981

Date d'endos. : 2012-11-07

Dossier # :1121696002



Dossier # : 1120015005

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre Segal des arts de la scène et verser une aide financière de 50 000 \$ en provenance du budget de fonctionnement de la Direction de la culture et du patrimoine, afin d'appuyer les activités de la saison 2012-2013 du Centre Segal et de développer un partenariat avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

1. d'accorder une contribution financière de 50 000 \$ à cet organisme pour appuyer les activités de la saison 2012-2013 du Centre Segal;
2. d'approuver le projet de protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre Segal des arts de la scène établissant les modalités et conditions de versement d'une contribution à l'organisme;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par : Jean-Robert CHOQUET

Le 2012-11-30 11:00

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

Dossier # :1120015005

IDENTIFICATION

Dossier # :1120015005

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Division de l'action culturelle et des partenariats
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Approuver le protocole d'entente entre la Ville de Montréal et le Centre Segal des arts de la scène et verser une aide financière de 50 000 \$ en provenance du budget de fonctionnement de la Direction de la culture et du patrimoine, afin d'appuyer les activités de la saison 2012-2013 du Centre Segal et de développer un partenariat avec l'arrondissement de Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce.

CONTENU

CONTEXTE

La Ville de Montréal soutient la programmation du Centre Segal, à travers son partenariat avec les deux maisons de la culture de l'arrondissement Côte-des-Neiges/Notre-Dame-de-Grâce. Situé sur le chemin de la côte Sainte-Catherine, le lieu a été entièrement réaménagé en 2007, afin d'offrir une programmation pluridisciplinaire (théâtre, musique, danse, cinéma) auprès de la jeunesse montréalaise et du grand public. À cet effet, le Centre Segal accueille désormais plus de 70 000 spectateurs par saison. Depuis 1999, la Ville de Montréal soutient les activités du Centre Segal des arts de la scène à hauteur de 50 000 \$.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE11 2091 14 décembre 2011 : accorder un soutien financier de 50 000 \$ à Segal Centre for Performing Arts / Centre Segal des arts de la scène afin d'appuyer les activités de la saison 2011-2012.

CE10 2022 15 décembre 2010 : accorder un soutien financier à Segal Center for Performing Arts de 50 000 \$ afin d'appuyer les activités de la saison 2010-2011.

DESCRIPTION

Dans un effort de synergie entre les différents intervenants culturels œuvrant pour le bien-être de la population montréalaise, l'administration municipale souhaite soutenir les activités du Centre Segal des arts de la scène en échange d'une collaboration plus étroite avec les organismes municipaux, particulièrement avec les maisons de la culture de Côte-des-Neiges et de Notre-Dame-de-Grâce. Le partenariat avec le Centre Segal des arts de la scène permet à ces deux Maisons de la culture d'offrir à la population de leur arrondissement quatre productions d'importance par année, particulièrement auprès des jeunes publics. L'Entente permet également de soutenir la programmation des arts de la scène du Centre.

Le budget annuel du Centre Segal totalise 5 633 582 \$. Les recettes de billetterie couvrent 24% des dépenses du Centre Segal. La levée de fonds totalise 61% du budget annuel alors que le fonds de dotation du Centre finance 10% des activités de l'année. Les subventions

publiques représentent 5% du financement annuel.

JUSTIFICATION

Les deux Maisons de la culture de l'arrondissement ne disposant pas actuellement de salles leur permettant d'offrir des spectacles nécessitant un grand plateau, cette entente leur permet de répondre à ce besoin.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les subventions des quatre dernières années attribuées par la Ville de Montréal au Centre Segal, incluant la subvention du présent sommaire, sont les suivantes:

NOM DE L'ORGANISME	2012	2011	2010	2009
Centre Segal des arts de la scène	50 000 \$	58 000 \$	50 000 \$	50 000 \$

L'aide financière de 50 000 \$ provient du budget régulier de la Direction de la culture et du patrimoine. La somme octroyée par la Ville pour cette Entente représente environ 1% du budget global du Centre Segal des arts de la scène.

Demande d'achat no 287663 au montant de 25 000 \$ pour 2012. Un bon de commande sera émis en 2013 pour un autre montant de 25 000 \$.
Cette dépense est entièrement assumée par la ville centrale.

Le présent dossier est conforme au budget selon la définition apparaissant au courrier budgétaire numéro 22.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La complémentarité des acteurs culturels qui est au coeur de ce partenariat culturel s'inscrit dans la logique du développement durable à Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette collaboration contribue à mieux faire connaître la qualité et la diversité des activités des arts de la scène du Centre Segal et à élargir son public. Elle permet également une bonification des programmations culturelles des deux Maisons de la culture de l'arrondissement pour l'année en cours.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte pas d'enjeux tel que convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

décembre 2012 Premier versement de la subvention au Centre Segal des arts de la scènes
janvier 2013 à novembre 2013 Réalisation des activités prévues et deuxième versement de la subvention au Centre Segal des arts de la scène
décembre 2013 Dépôt du bilan

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif de la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Direction générale , Administration (Francine LEBŒUF)

Avis favorable avec commentaires :

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Christine LAROCQUE

COMMISSAIRE

Tél : 514 872-6295

Télécop. : 514 872-0981

ENDOSSÉ PAR

Paul LANGLOIS

CHEF DE DIVISION

Tél : 514 872-5592

Télécop. : 514 872-0981

Date d'endos. : 2012-10-31

Dossier # :1120015005



Dossier # : 1124739002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Loisirs et pratiques culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver la signature d'une convention de partenariat d'une durée de trois ans (2013-2014-2015) avec l'Association montréalaise pour le développement des loisirs des tout-petits (AMD L Tout-petits) et octroyer une contribution financière annuelle de 12 175 \$ pour un montant total de 36 525 \$, à même le budget de la ville centrale, pour la réalisation d'un programme de formation à l'intention des intervenants municipaux qui travaillent auprès de la petite enfance.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

- d'autoriser le directeur de la Direction de la culture et du patrimoine, M. Jean-Robert Choquet, à signer, pour et au nom de la Ville, la Convention de partenariat d'une durée de trois ans (2013-2014-2015) avec l'Association montréalaise pour le développement des loisirs des tout-petits
- d'autoriser le versement total de 36 525 \$ en contribution financière à l'Association montréalaise pour le développement des loisirs des tout-petits pour la réalisation d'activités de formation aux intervenants du milieu du loisir montréalais qui travaillent avec la petite enfance dans le cadre d'une convention de partenariat de 3 ans (2013-2014-2015) avec le Bureau du loisir, selon la répartition suivante :

Contribution financière AMDL Tout-petits 2013-2014-2015				
	2013	2014	2015	Contribution totale
1er versement	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	
2e versement	2 175 \$	2 175 \$	2 175 \$	
Total	12 175 \$	12 175 \$	12 175 \$	36 525 \$

% Soutien VdeM	85 %
-----------------------	-------------

- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centrale.

Signé par : Jean-Robert CHOQUET

Le 2012-11-21 09:15

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur - Culture et Patrimoine
Qualité de vie

Dossier # :1124739002

IDENTIFICATION

Dossier # :1124739002

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Loisirs et pratiques culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 a) soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de services diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif
Projet :	-
Objet :	Approuver la signature d'une convention de partenariat d'une durée de trois ans (2013-2014-2015) avec l'Association montréalaise pour le développement des loisirs des tout-petits (AMDL Tout-petits) et octroyer une contribution financière annuelle de 12 175 \$ pour un montant total de 36 525 \$, à même le budget de la ville centrale, pour la réalisation d'un programme de formation à l'intention des intervenants municipaux qui travaillent auprès de la petite enfance.

CONTENU

CONTEXTE

L'Association montréalaise pour le développement des loisirs des tout-petits est partenaire de la Ville de Montréal depuis 1983. Cet organisme montréalais offre divers services aux intervenants du milieu du loisir qui travaillent avec les 0 à 6 ans dans les 19 arrondissements. Sa programmation en animation cible les groupes de tout-petits du milieu du loisir et son programme de formation s'adresse aux intervenants qui travaillent auprès de cette clientèle. L'organisme fournit aux intervenants du milieu du loisir des formations spécialisées, leur permettant d'offrir aux tout-petits des services de qualité. En plus d'offrir des services à l'ensemble des arrondissements, l'AMDL Tout-petits, qui est hébergée au Centre communautaire Gabrielle-et-Marcel-Lapalme de l'arrondissement de Rosemont-La-Petite-Patrie, a développé des liens avec les organismes communautaires situés à la même adresse et avec les autres organismes de cet arrondissement.

Les relations de partenariat entre le Bureau du loisir de la Direction de la culture et du patrimoine et l'AMDL Tout-petits sont encadrées depuis 2007 par des conventions. Le Bureau du loisir assure à l'échelle montréalaise la valorisation, le développement et la diffusion du loisir, du loisir culturel et de la pratique artistique amateur. Au cours de l'été 2012, des rencontres ont eu lieu entre les représentants du Bureau du loisir et de l'AMDL Tout-petits afin d'établir les bases du renouvellement de l'entente de partenariat pour les 3 prochaines années (2013-2014-2015). Il a été convenu par les deux parties que le mandat confié l'AMDL Tout-petits dans le cadre de cette convention se limiterait au programme de formation de l'AMDL Tout-petits, puisqu'il répond à des besoins importants chez les intervenants municipaux.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE09 1955 – 11 novembre 2009 : octroyer, pour une période de 3 ans, un soutien financier

annuel de 16 600 \$ à l'Association montréalaise pour le développement des loisirs des tout-petits pour sa programmation annuelle de services de formation et d'animation en loisir pour les tout-petits offerts aux 19 arrondissements.

- CE07 0292 - 7 mars 2007: approuver la signature d'une convention de partenariat avec contribution financière d'une durée de trois ans (2007, 2008 et 2009) avec l'Association montréalaise pour le développement des loisirs des tout-petits (AMDL Tout-petits) et octroyer une contribution financière annuelle de 16 600 \$ pour des services de formation et d'animation spécialisés en loisir pour la petite enfance offerts aux 19 arrondissements.
- Entre 1983 et 2007, le soutien accordé par la Ville à l'AMDLTP se faisait sous la forme de contrats de service pour leur offre d'activités de formation et d'animation dans le réseau municipal.

DESCRIPTION

Pour le convention de 2013-2014-2015, le mandat à réaliser par l'AMDL Tout-petits portera sur le programme de formation à l'intention des intervenants municipaux. Dans le cadre de cette entente, l'AMDL Tout-petits réalisera les tâches suivantes :

- Élaborer chaque année une programmation variée répondant à différents besoins de formation des intervenants ;
- Informer les intervenants du milieu du loisir œuvrant sur le territoire des 19 arrondissements de la Ville de Montréal de la tenue des activités de formation en diffusant le contenu de sa programmation;
- Faire connaître aux intervenants du réseau municipal les tarifs préférentiels qui leur sont offerts;
- Gérer les inscriptions;
- Fournir aux participants des formations leur permettant d'acquérir les connaissances pratiques et théoriques nécessaires à l'animation de groupes de tout-petits du milieu du loisir ;
- Faire compléter aux participants les formulaires d'évaluation des formations;
- Mettre à la disposition des participants les documents de formation produits par l'organisme.

Le soutien financier accordé par la Ville de Montréal permettra à l'AMDL Tout-petits d'offrir des formations d'une durée de 6 heures à 30 intervenants par année et des formations de 3 heures à 25 intervenants par année. Cinquante-cinq intervenants pourront donc profiter de ces formations chaque année durant 3 ans.

JUSTIFICATION

Le Bureau du loisir a pour mission de favoriser la qualité de l'offre municipale en loisir et en loisir culturel dans les 19 arrondissements. Les formations de l'AMDL Tout-petits répondent aux exigences de la Ville de Montréal et aux valeurs du loisir municipal. Fondée sur le jeu, l'approche de cet organisme fait appel autant à l'imagination qu'aux capacités psychomotrices, cognitives et sociales des enfants. En outillant adéquatement les intervenants municipaux, les formateurs de l'AMDL Tout-petits contribuent au développement global des jeunes enfants qui fréquentent les centres de loisir. Ils permettent aussi aux intervenants de renouveler leurs méthodes d'animation et de les adapter en fonction des besoins spécifiques des milieux où ils travaillent (ex. : milieux défavorisés, multiculturels, familles monoparentales, etc.). De plus, la contribution financière accordée à l'AMDL Tout-petits lui permet d'offrir ses formations à un coût abordable pour les organismes de loisir.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le soutien annuel de 12 175 \$ accordé à l'organisme sera réparti comme suit :

- Formations de 6 heures à 30 intervenants : 5 400 \$
- Formations de 3 heures à 25 intervenants : 2 250 \$
- Gestion des inscriptions aux formations : 3 025 \$
- Promotion des activités : 1 500 \$

Total pour 3 ans : 36 525 \$

Le soutien financier sera accordé sous la forme de contributions financières qui seront remises chaque année en deux versements : au début de chaque année et au dépôt de chaque rapport annuel.

Contribution financière AMDL Tout-petits 2013-2014-2015				
	2013	2014	2015	Contribution totale
1er versement	10 000 \$	10 000 \$	10 000 \$	
2e versement	2 175 \$	2 175 \$	2 175 \$	
Total	12 175 \$	12 175 \$	12 175 \$	36 525 \$
% Soutien VdeM				85 %

Budget de fonctionnement

Imputation	2013	2014	2015
AF Gén. Ville / Budget rég. / Loisirs culturels / Act. récréa. - Soutien tech. et fonct. - A répartir / Contrib. autres org. / Autres org	12 175 \$	12 175 \$	12 175 \$

Des bons de commande seront émis lorsque le budget 2013 sera disponible.

Cette dépense est entièrement assumée par la Ville centrale.

Contribution financières antérieures à l'AMDL Tout-petits				
Années	2010	2011	2012	Total
Contribution financière Ville	16 600 \$	16 600 \$	16 600 \$	49 800 \$
% Contribution Ville	90%	90%	90%	
Années	2007	2008	2009	Total
Contribution financière Ville	16 600 \$	16 600 \$	16 600 \$	49 800 \$
% Contribution Ville	90%	90%	90%	

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les formations offertes aux intervenants municipaux spécialisés en animation d'activités pour les tout-petits contribuent à la qualité de vie des Montréalais. Des milieux de vie où les

parents peuvent compter sur des services de loisir de proximité et adaptés aux besoins des jeunes enfants sont un facteur d'attraction et de rétention pour les jeunes familles. De plus, les activités de loisir préparent les tout-petits à intégrer le réseau scolaire et sont d'excellents moyens d'intégration des jeunes enfants issus des communautés culturelles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les organismes de loisir montréalais qui proposent des activités aux jeunes enfants bénéficient depuis plusieurs années des services de formation de l'AMD L Tout-petits. Ils apprécient son expertise et se réfèrent à sa programmation annuelle pour former leurs intervenants. Le Bureau du loisir compte sur ce partenaire pour remplir sa mission en ce qui concerne la clientèle des 0 à 6 ans.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Le calendrier des formations offertes par l'AMD L Tout-petits sera disponible sur leur site web et sur le site CultureLoisirRéseau du Bureau du loisir. L'organisme envoie l'information sur ses formations à une liste d'une centaine d'organismes qui travaillent avec les tout-petits. Le Bureau du loisir diffuse cette information dans le réseau municipal par le biais de la Table d'échanges en loisir culturel et de la Table des camps de jour municipaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Janvier 2013 : promotion des activités de formation
Février à décembre 2013 : réalisation des activités de formation
Décembre 2013 : rapport annuel
Janvier 2014 : promotion des activités de formation
Février à décembre 2013 : réalisation des activités de formation
Décembre 2014 : rapport annuel
Janvier 2015 : promotion des activités de formation
Février à décembre 2015 : réalisation des activités de formation
Décembre 2015 : rapport annuel

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En conformité avec les pouvoirs du comité exécutif en lien avec les contributions financières de moins de 50 000 \$ par projet.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Direction générale , Administration (Francine LEBŒUF)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUMET)

Avis favorable :
Rosemont - La Petite-Patrie , Direction de la culture_des sports_des loisirs et du développement social (Martin MOUSSEAU)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Suzanne DUBUC

Conseiller(ere) en planification

Tél : 514-872-6725

Télécop. : 514 872-0981

ENDOSSÉ PAR

Anne PONTBRIAND

Cadre sur mandat(s)

Tél : 514-872-8562

Télécop. : 514 872-0981

Date d'endos. : 2012-11-02

Dossier # :1124739002

**Dossier # : 1120956001**

Unité administrative responsable :	Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles , Affaires institutionnelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$, à Maison Saint-Gabriel, dans le but de soutenir les activités du 350e anniversaire de l'arrivée des Filles du Roy en Nouvelle-France, pour la période du 1er janvier 2013 jusqu'à la fin de la réalisation de la programmation . Approuver un projet de convention à cet effet.

1- d'accorder une contribution financière non récurrente de 50 000 \$, à Maison Saint-Gabriel, dans le but de soutenir les activités du 350e anniversaire de l'arrivée des Filles du Roy en Nouvelle-France, pour la période du 1er janvier 2013 jusqu'à la fin de la réalisation de la programmation.

2- d'approuver un projet de convention entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la ville centrale.

Signé par : Normand LAPOINTE **Le** 2012-12-04 12:51**Signataire :** Normand LAPOINTE

Directeur principal - Affaires institutionnelles et adjoint au directeur général
Affaires institutionnelles , Direction

Dossier # :1120956001

IDENTIFICATION

Dossier # :1120956001

Unité administrative responsable :	Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles , Affaires institutionnelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	375e Anniversaire de Montréal
Objet :	Accorder un soutien financier non récurrent de 50 000 \$, à Maison Saint-Gabriel, dans le but de soutenir les activités du 350e anniversaire de l'arrivée des Filles du Roy en Nouvelle-France, pour la période du 1er janvier 2013 jusqu'à la fin de la réalisation de la programmation . Approuver un projet de convention à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

La Maison Saint-Gabriel, musée d'histoire, propose un programme d'envergure pour souligner avec éclat *Le 350e anniversaire de l'arrivée des Filles du Roy en Nouvelle-France*. La célébration de cet anniversaire se veut une reconnaissance de l'importance de cet événement historique dans l'édification de la société québécoise et du rôle que ces jeunes femmes, venues de France, y ont joué. Elle se veut également une reconnaissance du lieu de mémoire que représente la Maison Saint-Gabriel, lieu qui accueille les Filles du Roy en attendant de « prendre mari ».

La Maison Saint-Gabriel veut mieux faire connaître les 36 premières Filles du Roy à l'échelle nationale et internationale. De fait, à ce jour, aucun lieu en France n'a célébré leur mémoire. La Maison Saint-Gabriel entend pallier cette lacune.

Mission de la Maison Saint-Gabriel : une mission éducative par l'histoire

La Maison Saint-Gabriel doit jouer les rôles suivants :

- § Être une vitrine qui présente et explique :
 - le rôle de Marguerite Bourgeoys dans le développement de la métairie de Pointe-Saint-Charles ainsi que dans l'œuvre des Filles du Roy;
 - le début de l'implantation de la colonie dans cette partie de l'île de Montréal;
 - la vie en milieu rural du 17^e au 19^e siècle et son héritage culturel, religieux et social.
- § Être un lieu où le visiteur (local, régional, provincial, national et international) peut communier à l'esprit des bâtisseurs du pays et à leurs valeurs.
- § Être un lieu de rassemblement des groupes et organismes intéressés à l'histoire et au patrimoine (surtout en ce qui a trait à la vie rurale traditionnelle au Québec), et ce,

principalement en ce qui a trait à la vie montréalaise et à l'histoire de l'horticulture.

Clientèles cibles :

- § les familles montréalaises;
- § les publics scolaires;
- § les enseignants et les travailleurs du milieu culturel;
- § les groupes d'affinités – Sociétés d'histoire – de généalogie;
- § les communautés culturelles;
- § les associations de familles souches du Québec;
- § les publics touristiques du Québec, du Canada et des États-Unis.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais :

CE12 0716 (16 mai 2012) - Accorder un soutien financier totalisant 192 000 \$ aux quatorze organismes ci-après désignés, pour 2012 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2012 de l'Entente MCCCCF-Ville 2012-2015 : soutien financier de 15 000 \$ à Maison Saint-Gabriel
CE110790 (1er juin 2011) Accorder un soutien financier totalisant 225 000 \$ aux 18 projets ci-après désignés, pour 2011 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2011 de l'Entente MCCCCF-Ville 2008-2011 : soutien financier de 15 000 \$ à Maison Saint-Gabriel (Projet Les deux font la paire)

CE100747 (19 mai 2010) Accorder un soutien financier totalisant 189 795 \$ aux 17 projets ci-après désignés, pour 2010 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2010 de l'Entente MCCCCF-Ville 2008-2011 : soutien financier de 15 000 \$ à Maison Saint-Gabriel (Projet Girouettes et vire-vents)

CE090768 (13 mai 2009) -Accorder un soutien financier totalisant 220 480 \$ aux 19 projets ci-après désignés, pour 2009 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2009 de l'Entente MCCCCF-Ville 2008-2011 : soutien financier de 15 000 \$ à Maison Saint-Gabriel (Projet Verre et re-verre)

CE080809 (14 mai 2008) - Accorder un soutien financier totalisant 222 000 \$ aux 24 projets ci-après désignés, pour 2008 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2008 de l'Entente MCCCCF-Ville 2008-2011 : soutien financier à Maison Saint-Gabriel: 10 000 \$ (Projet Ça vaut son pesant d'or), 7 000 \$ (Projet 10e anniversaire de la Semaine des quêteux)

CE070860 (30 mai 2007) - Accorder un soutien financier totalisant 171 600 \$ aux 20 projets ci-après désignés, pour 2007 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2007 de l'Entente MCCCCF-Ville 2004-2007 : soutien financier à Maison Saint-Gabriel: 5 000 \$

CE060908 (7 juin 2006) - Accorder un soutien financier totalisant 172 000 \$ aux 20 projets ci-après désignés, pour 2006 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2006 de l'Entente MCCCCF-Ville 2004-2007 : soutien financier à Maison Saint-Gabriel: 10 000 \$

CE052138 (26 octobre 2005) - Accorder un soutien financier totalisant 172 000 \$ aux 22 projets ci-après désignés, pour 2005 et pour le montant indiqué en regard de chacun d'eux, dans le cadre du Programme de soutien à la diffusion du patrimoine montréalais 2005 de l'Entente MCCCCF-Ville 2004-2007 : soutien financier à Maison Saint-Gabriel: 10 000 \$

Service de développement culturel :

CE111666 (19 octobre 2011) - Accorder un soutien financier de 25 000 \$ - (Projet d'éclairage du bâtiment Catherine-Crolo sur le site de la Maison Saint-Gabriel)

DESCRIPTION

En plus de programmer une série d'activités et d'événements tout au long de l'année de la commémoration, le projet du *350e anniversaire de l'arrivée des Filles du Roy en Nouvelle-France* permettra de laisser des empreintes durables dans l'arrondissement du Sud-Ouest (legs). Les prestations artistiques et culturelles prendront diverses formes telles des spectacles, des conférences et des tables rondes sur l'étude de ces pionnières d'un point de vue généalogique, historique et littéraire.

Objectifs poursuivis

- § rappeler le rôle majeur des Filles du Roy dans l'implantation d'une colonie en Nouvelle-France et plus particulièrement à Ville-Marie;
- § souligner l'importance de la contribution des Filles du Roy dans le domaine de la maternité, de l'éducation et de la santé;
- § favoriser une meilleure connaissance de l'histoire de Montréal et de ses premières familles;
- § susciter, par le biais d'activités éducatives, un intérêt pour cette partie de l'histoire de la Nouvelle-France notamment auprès des jeunes et des communautés d'origines diverses;
- § célébrer, à partir d'activités à caractère événementiel, les débuts de la Nouvelle-France;
- § interpeller, sur la base d'une recherche généalogique créative, les descendantes et les descendants des Filles du Roy;
- § oeuvrer de concert avec la France – qui a également élaboré un programme d'activités de l'autre côté de l'Atlantique – à donner un rayonnement international à la programmation;
- § inciter le milieu de l'éducation à s'associer aux événements à caractère historique organisés dans le cadre de cette commémoration.

Clientèles visées :

- § descendantes et descendants des Filles du Roy y compris ceux de la diaspora qui ont essaimé partout en Amérique du Nord (Québec, Canada, États de la Nouvelle-Angleterre, etc.);
- § communauté montréalaise;
- § jeunes;
- § communautés d'origines diverses;
- § régions françaises concernées.

Activité proposée

La programmation du *350e anniversaire de l'arrivée des Filles du Roy en Nouvelle-France* comporte une quinzaine d'événements à caractère historique. La programmation complète peut être consultée dans la pièce jointe à cet effet.

Partenaires impliqués

Ville de Montréal, Gouvernement du Québec, Gouvernement du Canada, Arrondissement du Sud-Ouest, Conseil des Montréalaises, Gaz Métro, Commission scolaire de Montréal, École Saint-Gabriel, CEGEP André-Laurendeau, Mu, Orchestre symphonique Pop de Montréal, pool de chercheurs et de conférenciers : (Jacques Lacoursière, historien, Éric Michaud, conteur, etc.) dont les conférences sont prévues au calendrier de la programmation.

JUSTIFICATION

La programmation du *350e anniversaire de l'arrivée des Filles du Roy en Nouvelle-France* s'inscrit dans la foulée du rapport de l'Office de consultation publique de Montréal portant sur les résultats de la démarche d'interpellation citoyenne menée par le Bureau du 375^e en 2011.

Ce projet de commémoration et de médiation culturelle rencontre plusieurs des thématiques identifiées dans le rapport dont celles de donner une place centrale à l'histoire et au patrimoine de manière à offrir des activités accessibles, de raconter l'histoire de façon ludique et dynamique. Il s'inscrit également dans la *Politique de développement culturel de la Ville de Montréal 2005-2015 – Montréal, métropole culturelle* qui, depuis 2005, a fait de la médiation culturelle une action prioritaire afin de favoriser l'accès à la culture pour tous les citoyens et citoyennes.

À ce moment-ci et d'ici 2017, pour les organisateurs des célébrations du 375^e, le voyage est aussi important que la destination. Le projet du *350^e anniversaire de l'arrivée des Filles du Roy en Nouvelle-France* incarne cette volonté et constitue un élément de préparation structurant des célébrations, d'autant plus qu'il porte au sein de sa programmation la *série Les Bâtisseuses de la Cité* qui, pour sa 3^e édition, honorera les Filles du Roy.

Le soutien de la Ville contribuera à consolider le projet et ainsi offrir une programmation et des legs de grande qualité.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant total et non récurrent octroyé par le Bureau du 375^e au soutien du projet du *350^e anniversaire de l'arrivée des Filles du Roy en Nouvelle-France* décrit ci-haut est de 50 000 \$, dont 10 000 \$ dédiés au Grand événement *Les Filles du Roy : Bâtisseuses de la Cité*. La valeur de la contribution de la Ville par rapport au budget global est de 5 %.

C'est la première fois que la Ville octroie une subvention à l'organisme pour ce projet. Cette subvention est non récurrente.

L'aide financière sera remise en totalité à la Maison Saint-Gabriel dans les trente jours de la signature du protocole d'entente liant les deux parties, sous réserve des conditions énoncées dans ce protocole d'entente.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La Ville a manifesté une volonté ferme de reconnaître la culture comme quatrième pilier du développement durable. Le projet contribue directement à plusieurs thèmes relatifs au développement durable comme :

- la diversité et le dynamisme culturel
- la participation et la concertation
- l'accessibilité à la culture par tous.

Plus précisément, le projet proposé s'inscrit dans le *Plan corporatif de Montréal en développement durable 2010-2015* ainsi que dans le *Plan de développement durable de la collectivité montréalaise 2010-2015*, notamment dans le volet «Assurer la qualité des milieux de vie résidentiels» puisqu'il *bonifie la vie culturelle de proximité en multipliant les interventions et les projets notamment dans un lieu public.*

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans la mesure où l'organisme souhaite que les diverses activités contenues dans la programmation envisagée se réalisent, le moment où le financement sera complété est crucial. En ce sens, les réponses des bailleurs de fonds sollicités revêtent une importance capitale.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Voir pièce jointe

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2012- Présentation au comité exécutif pour approbation

Décembre 2012- Versement, dans les 30 jours après la signature de la convention

Janvier 2013- Début de la programmation selon le calendrier (voir pièce jointe)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce projet s'inscrit dans la politique de développement culturel de la Ville de Montréal.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Direction générale , Direction du greffe (Maxime TETRAULT)

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Suzana CARREIRA CARVALHO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

France LEBLANC

Conseillère en planification

Tél : 514 872-7617

Télécop. : 514 872-8806

ENDOSSÉ PAR

Céline GRENIER

Cadre en reaffectation

Tél : 514-872-2531

Télécop. : 514 872-8806

Date d'endos. : 2012-11-28

Dossier # :1120956001



Dossier # : 1121887003

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Centre de la sécurité civile , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser un soutien financier supplémentaire de 15 000 \$, taxes incluses, pour une durée d'un an à la Corporation de l'École Polytechnique pour la participation de la Ville de Montréal au projet «Évaluation et modélisation des interdépendances et des effets dominos entre réseaux de support à la vie», dans le cadre du programme «Subvention de recherche et développement coopérative du CRSNG (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada)». Approuver un projet de modification à l'entente à cet effet.

Il est recommandé :

1. d'autoriser un soutien financier supplémentaire de 15 000 \$, taxes incluses, pour une durée d'un an à la Corporation de l'École Polytechnique pour la participation de la Ville de Montréal au Projet «Évaluation et modélisation des interdépendances et des effets dominos entre réseaux de support à la vie», dans le cadre du programme «Subvention de recherche et développement coopérative du CRSNG (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada)»;
2. d'approuver la modification de l'entente intervenue entre la Ville de Montréal et cet organisme, établissant les modalités et conditions de versement de ce soutien financier;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération.

Signé par : Serge TREMBLAY

Le 2012-11-06 14:38

Signataire :

Serge TREMBLAY

Directeur
Sécurité incendie de Montréal , Direction

Dossier # :1121887003

IDENTIFICATION

Dossier # :1121887003

Unité administrative responsable :	Sécurité incendie de Montréal , Centre de la sécurité civile , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser un soutien financier supplémentaire de 15 000 \$, taxes incluses, pour une durée d'un an à la Corporation de l'École Polytechnique pour la participation de la Ville de Montréal au projet «Évaluation et modélisation des interdépendances et des effets dominos entre réseaux de support à la vie», dans le cadre du programme «Subvention de recherche et développement coopérative du CRSNG (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada)». Approuver un projet de modification à l'entente à cet effet.

CONTENU

CONTEXTE

Depuis le grand verglas de 1998, la société québécoise a réalisé l'ampleur de sa dépendance face aux réseaux de support à la vie que sont notamment l'électricité, l'eau potable, le gaz naturel, les télécommunications, etc. Le Centre de sécurité civile (CSC) de même que d'autres partenaires importants tels qu'Hydro-Québec, Bell, le ministère des Transports du Québec ont besoin de connaître davantage les interrelations entre ces réseaux afin de diminuer la vulnérabilité de la société montréalaise et d'augmenter sa résilience en cas de défaillance.

Les travaux de recherche du Centre risques et performance de l'École Polytechnique sont axés vers l'analyse des interdépendances entre ces différents réseaux de support à la vie.

La prolongation d'un an du projet «Évaluation et modélisation des interdépendances et des effets dominos entre réseaux de support à la vie», permettra de développer un prototype d'application Web de l'outil DOMINO utilisable par l'ensemble des partenaires. Cette année servira aussi à mieux cerner les défis liés au développement de cette application Web en termes de sécurité et d'interopérabilité, ainsi que d'améliorer l'interface de communication de l'outil et son appropriation par les réseaux participants. En raison du caractère innovateur et hautement opérationnel de cet outil, qui facilite le partage d'informations sensibles entre les principaux réseaux essentiels québécois et la modélisation des interdépendances et des effets domino sur le territoire des villes de Montréal et du Québec, le CSC entend continuer à appuyer ce projet pour une année supplémentaire.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG09 0328 - 27 août 2009 - Accorder un soutien financier de 60 000 \$, taxes incluses, échelonné sur quatre ans, à la Corporation de l'École Polytechnique pour la participation de la Ville de Montréal au projet «Évaluation et modélisation des interdépendances et des effets dominos entre réseaux de support à la vie», dans le cadre du programme «Subvention de recherche et développement coopérative du CRSNG (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie du Canada)».

Décision déléguée : DG051723030 - Poursuivre l'entente (4ième année) intervenue entre le Centre de sécurité civile de la Ville de Montréal et le Centre de Risques et performance de l'École Polytechnique et autoriser une dépense de 25 000 \$ pour la participation de la Ville à ce projet.

DESCRIPTION

Baptisé DOMINO, cet outil est un prototype de système expert servant à anticiper les effets domino pouvant résulter de la panne d'une ressource dans un secteur. Cet outil peut être utilisé en prévention ou en préparation pour identifier des vulnérabilités au niveau des interdépendances entre les réseaux et mettre en place des mesures d'atténuation visant à réduire les conséquences de ces défaillances ou pour planifier des exercices. Il peut aussi être utilisé en intervention ou en rétablissement pour rapidement anticiper les réseaux pouvant être affectés par une défaillance, identifier les personnes à alerter, aider à la prise de décisions relativement aux actions de protection à poser et assurer la sécurité des populations.

JUSTIFICATION

Sachant que les milieux universitaires développent des créneaux de recherche qui leur sont propres, le partenariat avec la Polytechnique est incontournable puisqu'elle est à notre connaissance la seule université au Québec à aborder la problématique des interdépendances et des effets dominos multirisques. La connaissance systémique des infrastructures essentielles existantes à Montréal effectué par l'équipe de recherche est unique et s'est bâtie grâce aux accès privilégiés à de l'information et aux gestionnaires de réseaux de même qu'aux liens de confiance établis depuis déjà plusieurs années. Il est donc souhaitable de poursuivre dans le même sens les efforts de recherche et développement avec la Polytechnique.

Cette base de connaissances est déjà accessible aux partenaires. Par contre, peu de partenaires ont eu le temps et le loisir de réellement la manipuler et de l'intégrer dans leurs activités, ce qui laisse présager une problématique liée à l'utilisation de DOMINO. Cela démontre la nécessité de renforcer l'accessibilité à l'outil et pas seulement à la base de connaissances. Une plate-forme Web devient alors une solution prometteuse.

Sous sa forme actuelle, le prototype DOMINO est disponible seulement sur un poste de travail au Centre risque & performance (CRP). La prolongation de ce projet de recherche jusqu'en septembre 2013 aurait pour but de :

<ul style="list-style-type: none">• cerner les défis liés au développement d'une application Web, en termes de sécurité, d'interopérabilité et de déploiement de l'outil;
<ul style="list-style-type: none">• améliorer l'interface de communication de DOMINO, notamment au niveau de la définition de l'événement perturbateur ;
<ul style="list-style-type: none">• produire un prototype d'application Web pour DOMINO utilisable par l'ensemble des partenaires;
<ul style="list-style-type: none">• organiser deux exercices d'appropriation de l'outil (1) et de l'interface Web (2) pour les partenaires du CRP.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Cette dépense sera assumée à 100% par l'agglomération pour un montant de 15 000 \$ et les crédits requis sont prévus au budget du Service de sécurité incendie : Programme d'aide et de

subvention.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les travaux réalisés dans le cadre de cette recherche serviront éventuellement dans le cadre du portail de sécurité civile.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le tableau ci-dessous résume les étapes subséquentes ainsi que le calendrier respectif relativement au soutien financier supplémentaire de 15 000 \$, taxes incluses :

<ul style="list-style-type: none">• cerner les défis liés au développement d'une application Web, en termes de sécurité, d'interopérabilité et de déploiement de l'outil;	septembre à décembre 2012
<ul style="list-style-type: none">• améliorer l'interface de communication de DOMINO, notamment au niveau de la définition de l'événement perturbateur;	septembre 2012 à mars 2013
<ul style="list-style-type: none">• produire un prototype d'application Web pour DOMINO utilisable par l'ensemble des partenaires;	janvier à septembre 2013
<ul style="list-style-type: none">• organiser deux exercices d'appropriation de l'outil (1) et de l'interface Web (2) pour les partenaires du CRP.	automne 2012 et été 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Sécurité incendie de Montréal , Centre de services - Ressources financières et matérielles
(Hélène MAURICE)

Document(s) juridique(s) visé(s) :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Louise BRADETTE

Chef de division

Tél : 514-280-4037

ENDOSSÉ PAR

Louise BRADETTE

Chef de division

Tél : 514 280-4037

Télocop. : 514 280-4044

Télocop. : 514 280-4044

Date d'endos. : 2012-10-19

Dossier # :1121887003



Dossier # : 1120660008

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Soconex entrepreneur général inc. pour la première phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon (292) - Dépense totale de 629 054,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5619 - 6 soumissionnaires.

Il est recommandé :

1. d'autoriser une dépense de 629 054,43 \$, taxes incluses, pour la première phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon, situé au 7070 rue Henri-Julien, comprenant tous les frais incidents, le cas échéant;
2. d'accorder à Soconex entrepreneur général inc., plus bas soumissionnaire conforme, le contrat à cette fin, au prix de sa soumission, soit pour une somme maximale de 573 840,23 \$, taxes incluses, conformément aux documents de l'appel d'offres public 5619;
3. d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par : Michel NADEAU

Le 2012-11-16 07:47

Signataire :

Michel NADEAU

Directeur
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies
et transactions immobilières

Dossier # :1120660008

IDENTIFICATION

Dossier # :1120660008

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières , Gestion immobilière et mise en oeuvre des projets , Baux et administration immobilière
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Accorder un contrat à la firme Soconex entrepreneur général inc. pour la première phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon (292) - Dépense totale de 629 054,43 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 5619 - 6 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Les six halles extérieures en béton du marché Jean-Talon, situé au 7070 rue Henri-Julien, ont été construites dans les années 1930 et 1940. Une expertise réalisée par la firme d'ingénierie Calculatec en 2006 et mise à jour périodiquement depuis a montré l'importance de faire des travaux de réfection de ces structures de façon à prévenir que des morceaux de béton se détachent du plafond au-dessus du public.

Des firmes externes en architecture, génie charpente et civile ainsi qu'en génie électromécanique ont été engagées au printemps 2012 pour rendre les services professionnels relatifs à plusieurs projets dont, notamment, cette réfection du béton au marché Jean-Talon.

De façon à diminuer l'impact des travaux sur les opérations du marché et tenir compte de la capacité de production des entrepreneurs, un échéancier de réalisation a été planifié en trois phases distinctes et d'envergure sensiblement équivalente. Chaque phase sera réalisée successivement aux hivers 2013, 2014 et 2015 par des contrats distincts qui porteront respectivement sur deux des six halles de béton. Le présent sommaire concerne l'octroi de contrat pour la première phase uniquement. Celle-ci englobe la réfection des halles 5 et 6 ainsi que les travaux connexes suivants : étanchéité d'une partie des fondations et remplacement du clapet antirefoulement du bâtiment de la boulangerie. Globalement, l'entrepreneur disposera du début janvier au 25 avril 2013 pour effectuer l'essentiel des travaux. Après cette date correspondant à l'arrivée des marchands, des pénalités significatives s'appliqueront.

Étant donné que le contrat des professionnels a été donné seulement à la fin avril 2012, la date au plus tôt pour octroyer le contrat de la première phase ne pouvait être qu'à la séance du conseil municipal de décembre 2012. En conséquence, la date au plus tôt prévisible pour donner l'ordre de débiter les travaux à l'entrepreneur, après l'émission de la résolution, sera soit le 21 décembre 2012, à la veille des vacances de la construction, ou soit au retour, le 7 janvier 2013. En tenant compte du délai nécessaire à l'entrepreneur pour qu'il donne ses sous-contrats et qu'il mette en place son chantier, la période de temps effective dont il disposera pour exécuter les travaux avant la date limite du 25 avril sera plus courte que ce dont

disposeront les entrepreneurs des phases subséquentes aux hivers 2014 et 2015. En effet, étant donné que les professionnels sont déjà au travail pour les prochaines phases, il sera possible de donner l'ordre de débiter ces contrats au début décembre 2013 et 2014 pour permettre aux entrepreneurs de commencer réellement les travaux au retour des fêtes.

En conséquence, étant donné que la phase 1 disposait de moins de temps pour la réalisation des travaux, il a été choisi de débiter par les halles #5 et #6 qui comportent moins de travaux, qui présentent moins de risques quant aux imprévus de chantier et qui, en raison de leur localisation, faciliteront la mise en oeuvre des travaux. Les halles #2 et 3 qui nécessitent des travaux plus importants seront faits la seconde année. Les conditions de réalisation des travaux imposées au devis du prochain entrepreneur pourront alors être ajustées à la lumière de l'expérience de la première phase. L'ingénieur en structure ne perçoit pas de situations dangereuses qui devraient être corrigées avant l'hiver 2014 pour les halles #2 et 3 et l'hiver 2015 pour les halles #1 et 4.

L'appel d'offres public 5619, publié dans la Presse le 15 octobre 2012, a offert aux soumissionnaires un délai de 17 jours de calendrier afin d'obtenir les documents nécessaires sur SÉAO, faire une demande pour visiter le bâtiment et déposer leur soumission. Deux addenda ont été émis. Le premier addendum émis le 18 octobre 2012 portait sur la mise à jour des conditions générales du cahier des charges. Le second addendum, émis le 25 octobre 2012, concernait la mise à jour des quantités de béton à réparer indiquées au bordereau de soumission. Les soumissions sont valides pour une période de 120 jours à compter de la date de l'ouverture.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG12 0108 - 19 avril 2012 Accorder un contrat aux firmes Beaupré Michaud et associés architectes, Dessau inc. et Nicolet Chartrand Knoll inc. pour rendre les services professionnels relatifs à certains projets, notamment celui de la réfection du béton des halles du marché Jean-Talon, pour une somme maximale de 889 791,53 \$, taxes incluses.

DESCRIPTION

Le présent dossier vise l'octroi d'un contrat à la firme Soconex entrepreneur général inc. pour la première phase des travaux de réfection du béton des halles du marché Jean-Talon (halles numéros 5 et 6) et la réalisation de quelques travaux connexes.

Les travaux de réfection du béton de ces deux halles comprennent, sans s'y restreindre, les éléments suivants :

- Enlèvement complet de l'électricité et de la plomberie des deux halles;
- Fermeture temporaire pour contrôle des poussières et permettre le chauffage en hiver;
- Dégarnissage du béton malsain;
- Réparation du béton;
- Peinture protectrice des structures;
- Réinstallation de la plomberie et de l'électricité.

Les travaux connexes visent à régler les problèmes d'infiltration d'eau dans l'édifice de la boulangerie situé sur la rue Casgrain :

- Étanchéité d'une partie des fondations;
- Remplacement du clapet antirefoulement du drain principal.

Le budget pour travaux contingents inclus au présent contrat représente 15 % du montant de la soumission.

JUSTIFICATION

Dix-huit entrepreneurs se sont procurés les documents au cours de la période d'appel d'offres.

Six soumissions ont été reçues au moment de l'ouverture le 31 octobre 2012 à l'hôtel de ville de Montréal. Les raisons évoquées par les autres preneurs de documents pour ne pas avoir déposé de soumission sont :

- soit que la portée des travaux ne les intéressait pas;
- soit que les conditions de réalisation des travaux avec échéancier serré et pénalités ne leur convenaient pas.

Les dix-huit preneurs de cahier des charges ont été :

1. 9122-2497 Québec inc. / A.C. Construction inc.
2. Armatures Bois-Francs inc. (ABF)
3. Construction Arcade
4. Construction Lavalco inc.
5. Construction Madux inc.
6. Construction NRC inc.
7. Construction ConCreate Itée
8. DCM construction inc.
9. Girard & Girard inc.
10. Groupe AECON Québec Itée
11. Le Groupe Lefebvre MRP inc.
12. Hulix construction
13. Les Constructions et Pavage Jeskar inc.
14. Les Entreprises Canbec Construction inc.
15. Les Entreprises Ventec inc.
16. Société générale de construction BPF inc.
17. Soconex entrepreneur général inc.
18. Tro-Chânes inc.

Les six preneurs de cahier de charges ayant remis une soumission sont :

1. Soconex entrepreneur général inc.
2. Construction Madux inc.
3. Groupe Aecon Québec Ltée
4. Société générale de construction BPF inc.
5. Construction Arcade
6. Le Groupe Lefebvre MRP inc

Suite à l'analyse des soumissions, le présent sommaire décisionnel propose d'octroyer un contrat au plus bas soumissionnaire lequel fut jugé conforme. Tous les soumissionnaires sont conformes. Seuls Soconex entrepreneur général inc. et Société générale de construction BPF inc. avaient des dérogations mineures. À notre demande, Soconex a transmis son attestation de validité de la résolution et sa licence d'entrepreneur après la fermeture des soumissions.

Marché Jean-Talon (292) / réfection des halles de béton - phase #1

Résultat de l'appel d'offres public LAC-PUB-1231

N	Soumissions conformes	Coût de base	Contingences	Total
1	Soconex entrepreneur général inc.	498 991,50 \$	74 848,73 \$	573 840,23 \$
2	Construction Madux inc	742 715,28 \$	111 407,29 \$	854 122,57 \$
3	Groupe Aecon Québec Ltée.	772 491,62 \$	115 873,74 \$	888 365,36 \$
4	Société générale de construction BPF inc.	780 680,25 \$	117 102,04 \$	897 782,29 \$
5	Construction Arcade	786 480,74 \$	117 972,11 \$	904 452,85 \$
6	Le Groupe Lefebvre MRP inc.	912 133,34 \$	136 820,00 \$	1 048 953,34 \$
	Dernière estimation réalisée	505 370,31 \$	75 805,55 \$	581 175,86 \$
Coût moyen des soumissions conformes reçues (\$) (total du coûts des soumissions conformes reçues / nombre de soumissions)				861 252,77 \$
Écart entre la moyenne et la plus basse conforme (%) ((coût moyen des soumissions conformes - la plus basse) / la plus basse X				50%
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (\$) (la plus haute conforme - la plus basse conforme)				475 113,12 \$
Écart entre la plus haute et la plus basse conformes (%) ((la plus haute conforme - la plus basse conforme) / la plus basse X 100)				83%
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (\$) (la plus basse conforme – estimation)				(7 335,63) \$
Écart entre la plus basse conforme et la dernière estimation (%) ((la plus basse conforme – estimation) / estimation x 100)				-1,26%
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (\$) (la deuxième plus basse - plus basse conforme)				280 282,35 \$
Écart entre la deuxième plus basse conforme et la plus basse (%) ((la deuxième plus basse - plus basse conforme) / la plus basse conforme x				49%

Les montants des soumissions et de l'estimation comprennent taxes applicables en vigueur pour 2012.

La plus basse soumission par Soconex entrepreneur général inc. est de 1 % inférieure à l'estimation fournie par les professionnels du projet incluant les addenda. L'écart entre la soumission de Soconex et celle des autres soumissionnaires pourrait être interprété comme suit. Les conditions de réalisation avec échéancier très serré et pénalités significatives en cas de dépassement ont peut-être incité tous les soumissionnaires sauf Soconex à se donner une marge de sécurité. La comparaison des soumissions montre en effet que les coûts soumis par Soconex pour le béton, l'électricité et la plomberie équivalent à ceux des autres soumissions. Les conditions générales de Soconex sont par contre nettement inférieures.

L'analyse des soumissions par les professionnels externes démontre que Soconex entrepreneur général inc. est le plus bas soumissionnaire conforme. Les professionnels recommandent en conséquence d'octroyer le contrat à cette firme (voir la recommandation des professionnels et le tableau d'analyse présenté en pièce jointe). Soconex entrepreneur général inc. ne fait pas partie de la liste des entrepreneurs à licence restreinte de la RBQ.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le montant brut de la dépense à autoriser est de 629 054,43 \$ avant la ristourne de taxes. Cela correspond à un montant total net à emprunter de 601 698,29 \$ (voir le calcul des coûts en pièces jointes). Les décaissements seront entièrement faits en 2013. Le budget pour travaux contingents et supplémentaires est de 15 % (74 848,73 \$, taxes incluses). Un tel pourcentage est requis puisqu'il s'agit de travaux de réparation de béton de structures existantes et que des conditions cachées de dégradation non relevées lors de la préparation des plans et devis pourront apparaître au début des travaux, lors du dégarnissage.

Le budget d'incidences est de 10 % (55 214,43 \$, taxes incluses). Il servira à couvrir les frais de laboratoire et autres services qui pourraient être réalisés par des tiers au cours de la

réalisation du projet.

L'objet du présent dossier est prévu au PTI 2013-2015 de la Direction des stratégies et transactions immobilières.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet ne peut pas respecter la Politique de développement durable de la Ville de Montréal selon sa formulation actuelle. Celle-ci requiert que tout projet de rénovation majeure de plus de 500 000 \$ atteigne un niveau de certification équivalent à LEED-or. Cependant, LEED requiert minimalement que les systèmes électromécaniques et l'enveloppe du bâtiment soient refaits. Il est donc impossible de respecter ces prérequis avec le présent projet puisque les halles extérieures n'ont ni systèmes électromécaniques, ni enveloppe (à l'exception de la membrane de toiture). La DSTI prépare actuellement une directive pour clarifier ce qu'est une rénovation majeure afin de tenir compte de telles exceptions.

Néanmoins, les directives de développement durable, notamment celle de la gestion des déchets, sont respectées dans le cadre du présent projet.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À l'exception des 24 et 25 décembre et des 1er et 2 janvier, le marché Jean-Talon est toujours en opération. De la fin avril à la mi-novembre, lors de la saison estivale, les halles extérieures sont pleinement occupées par les marchands. De la mi-novembre à la fin avril, lors de la saison hivernale, seule la halle centrale liant les six autres est transformée en mail d'hiver. Toutes les autres sont utilisées pour la livraison et l'entreposage et même comme dépôt à neige, faute d'espace.

Dans ce contexte d'opération régie par des baux spécifiques entre les marchands et la Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, un scénario de réalisation de travaux en conditions d'hiver, serré et contraignant pour l'entrepreneur en raison des pénalités prévues au contrat, a été imposé à l'adjudicataire. L'échéancier pour la majeure partie des travaux de cette première phase est contenu entre le 1er janvier 2013 et le 25 avril 2013. Tout dépassement de cette échéance entraînerait des réclamations de la part des marchands pour pertes financières et des plaintes du public pour privation de services.

En conséquence, si ce contrat n'est pas octroyé à la séance du conseil municipal de décembre 2012, cette première phase des travaux de réfection des structures de béton faits dans le but d'assurer la sécurité du public devra être reportée d'une année complète, de même pour les deux phases subséquentes.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

La Corporation de gestion des marchés publics de Montréal, comme son nom l'indique, gère les opérations et l'entretien notamment du marché Jean-Talon. En conséquence, elle prend tous les moyens nécessaires pour communiquer et s'entendre avec ses marchands sur les conditions de réalisation ainsi que les moyens requis pour aviser le public des travaux à venir et des inconvénients qu'ils pourraient créer.

Néanmoins, tel que prévu au cahier des charges, des écriteaux de chantier seront installés par l'entrepreneur. Leur localisation sera coordonnée au chantier avec la Corporation.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Présent contrat :

Octroi de contrat pour la phase #1 au C.M. 17 décembre 2012

Travaux dans les halles 5 et 6 début janvier au 25 avril 2013

Travaux connexes novembre 2013

Contrats distincts à venir :

Phase #2 : halles 3 et 2 hiver 2014

Phase #3 : halles 1 et 4 hiver 2015

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Le présent projet a suivi le processus normal d'appel d'offres public et d'octroi de contrat au plus bas soumissionnaire conforme.
Les documents d'appel d'offres du projet incluent les nouvelles politiques de gestion contractuelle et d'approvisionnement ainsi que les clauses de prévention de la fraude et de la collusion. Ce contrat respecte également l'encadrement concernant la gestion des contingences, incidences et déboursés.

La firme Soconex entrepreneur général inc. est située au 1450, rue Mazurette, Montréal Qc H4N 1H2.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction stratégies et transactions immobilières (Françoise TURGEON)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jacques P TREMBLAY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Patrice POULIN

Gestionnaire immobilier

Tél : 514-872-1019

Télécop. : 514-280-3597

ENDOSSÉ PAR

Carlos MANZONI

Chef de division

Tél : 514-872-3957

Télécop. : 514-280-3597

Isabelle Lussier, gestionnaire
immobilier
Tél. 514 872-7909
En remplacement d'André Cazalais,
chef de section
(Vacances du 5 au 25 novembre
2012)

Date d'endos. : 2012-11-09

Dossier # :1120660008



Dossier # : 1123642002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal de décréter l'imposition d'une réserve sur les lots 4 195 783 et 4 115 607 du cadastre du Québec à des fins de rue - Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin

JE RECOMMANDE :

De décréter l'imposition d'une réserve sur les lots 4 195 783 et 4 115 607 à des fins de rue;

De mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin.

Signé par : Huguette BÉLAND

Le 2012-08-01 08:10

Signataire :

Huguette BÉLAND

Directrice d'arrondissement intérimaire
Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises

Dossier # :1123642002

IDENTIFICATION

Dossier # :1123642002

Unité administrative responsable :	Arrondissement Mercier - Hochelaga-Maisonneuve , Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Demander au conseil municipal de décréter l'imposition d'une réserve sur les lots 4 195 783 et 4 115 607 du cadastre du Québec à des fins de rue - Mandater le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière pour entreprendre toutes les procédures requises à cette fin

CONTENU

CONTEXTE

En mai 2007, le « Plan directeur de développement du site Contrecoeur » a été préparé par la firme d'urbanisme-conseils Groupe Gauthier, Biancamano, Bolduc, de concert avec la SHDM. Le document comportait le concept d'aménagement qui présentait, entre autres, la trame de rues et les accès pour l'ensemble du site Contrecoeur. Le site est ceinturé au nord par les limites de l'arrondissement d'Anjou, au sud par la rue Sherbrooke Est, à l'est par les terrains du site de la Carrière Lafarge et à l'ouest par un quartier résidentiel existant.

En 2007, l'arrondissement a préparé, en vertu de l'article 89, un Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles (07-017) pour le site Contrecoeur.

En 2008, les travaux de construction du projet résidentiel « Faubourg Contrecoeur » sur le site Contrecoeur ont été amorcés.

Depuis 2008, la construction du réseau d'infrastructures progresse rapidement et plus de 700 unités d'habitation sont actuellement construites sur le site. Le projet à terme comportera (±) 1 800 unités d'habitation ainsi qu'un ensemble commercial, projeté dans la partie sud-est du site. En conséquence, le développement du site amène la présence de nouveaux arrivants qui, forcément, génèrent des déplacements automobiles sur le site du projet, mais également dans les secteurs résidentiels riverains.

L'arrondissement et la ville centre ont été informés des mécontentements de la part des résidants de l'arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve (quartier existant à l'ouest du projet résidentiel) et de l'arrondissement d'Anjou. Des plaintes ont été formulées au conseil d'arrondissement et au Comité de relations communautaires Contrecoeur, lequel a été spécifiquement formé pour le développement du site Contrecoeur. Les résidants riverains au projet Faubourg Contrecoeur réclament une certaine quiétude au sein de leur quartier et demandent à ce qu'un deuxième raccordement de la grille de rue du projet, à la rue Sherbrooke Est, soit réalisé. Ce raccordement n'est possible que par le prolongement de la rue

Duchesneau.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM – 16 juin 2008 - (CM08 0491) Entente relative à des travaux d'infrastructures – modifications;

CM – 22 octobre 2007 - (CM07 0699) Adoption, avec modifications, du Règlement sur la construction, la transformation et l'occupation d'immeubles situés sur le site Contrecoeur;

CM – 19 mars 2007 - (CM07 0114) Acte de vente du site Contrecoeur entre la Ville de Montréal et la SHDM (20 septembre 2007);

CM – 22 octobre 2007 - (CM07 0688) Entente relative à des travaux d'infrastructures.

DESCRIPTION

La présente demande s'appuie sur des représentations faites auprès de la ville centre et de l'arrondissement par les résidants des secteurs limitrophes au projet Faubourg Contrecoeur, mais également sur des recommandations et des documents d'orientation (Conclusion du Rapport de l'Office de consultation publique de Montréal) préparés dans le cadre de la planification et de l'analyse du projet de développement, lesquels confirment qu'il serait souhaitable de prévoir la réalisation d'un deuxième raccordement à la rue Sherbrooke Est, dans l'axe de la rue Duchesneau.

Situation actuelle

La rue Duchesneau (lot 4 061 742) présentée au plan de développement et au concept d'aménagement du projet « Faubourg Contrecoeur » se termine en tournebride à (\pm) 100 mètres de l'emprise de la rue Sherbrooke Est. Le terrain visé pour permettre le prolongement de la rue Duchesneau (4 115 607) appartient au promoteur du projet résidentiel (Construction Frank Catania et associés inc.), lequel est favorable au projet de prolongement de la rue afin de créer un deuxième raccordement à la rue Sherbrooke Est.

Pour ce faire, des modifications aux limites des lots actuels (opération cadastrale à venir) devront être effectuées sur les terrains suivants, lesquels sont compris à l'intérieur des limites du projet résidentiel (voir le plan du tracé conceptuel préliminaire en pièces jointes) :

- lot de la rue Duchesneau - domaine public (4 061 742);
- lot constructible - domaine privé (4 195 783).

Au-delà des modifications à apporter aux deux lots, l'acquisition du lot 4 115 607 sera nécessaire afin de permettre le raccordement de la grille de rue du projet résidentiel à la rue Sherbrooke Est.

Conclusion

Les lots visés par la présente demande de réserve foncière sont les suivants :

1. lot 4 195 783 du cadastre du Québec (superficie de 1 885,2 m²);
2. lot 4 115 607 du cadastre du Québec (superficie de 2 327,9 m²).

JUSTIFICATION

Si la Ville ne procède pas aux réserves de terrains requises pour la mise en oeuvre du prolongement de la rue Duchesneau, jusqu'à la rue Sherbrooke Est, les terrains riverains au lot visé par le prolongement de la rue Duchesneau, risquent de se construire selon le concept d'aménagement initialement prévu, ce qui n'est pas souhaitable car cela empêcherait la réalisation d'un deuxième raccordement à la rue Sherbrooke Est.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

L'imposition de réserve ne requiert pas de réserve budgétaire. Toutefois, lorsque la réserve n'est pas suivie d'une expropriation ou d'une acquisition de gré à gré et qu'elle a causé un préjudice, elle peut donner lieu à un recours en dommages par les réservés.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Une réserve à des fins de rue adoptée par le conseil municipal a pour effet de suspendre l'émission des permis de construction sur les lots visés par la présente demande de réserve foncière. La réserve s'applique pour une période de deux ans. À la fin de cette période, la Ville peut renouveler la réserve pour deux années supplémentaires.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un avis de réserve sera publié par la Ville après la décision du conseil municipal.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Conseil d'arrondissement : le 5 septembre 2012;
- Comité exécutif : le 10 octobre 2012;
- Conseil municipal : le 22 octobre 2012.

Suite à la présente décision, le Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière entreprendra les démarches relatives à la publication de l'avis de réserve. Par la suite, des démarches pourront être entreprises afin d'amorcer les négociations nécessaires pour l'acquisition des terrains requis.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Diane COMTOIS)

Avis favorable avec commentaires :

Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Jean-Philippe DESMARAIS)

Avis favorable avec commentaires :

Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain (Normand LUCAS)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane LAURIN

Conseiller en développement habitation

Tél : 868-4145

Télécop. : 872-2312

ENDOSSÉ PAR

Huguette BÉLAND

Directrice DAUSE et Adjointe à la directrice
d'arrondissement

Tél : 514-868-3906

Télécop. : 514 872- 2312

Date d'endos. : 2012-07-20

Dossier # :1123642002



Dossier # : 1124360001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain , Soutien initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Offrir à l'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville, les services professionnels du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, pour les travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales nécessaires à la réalisation d'un projet immobilier sur l'avenue Goulet.

Il est recommandé :

d'offrir à l'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal, les services professionnels du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement pour les travaux de réfection et de construction des infrastructures municipales nécessaires à la réalisation du projet du promoteur Touchette Automobile Itée sur l'avenue Goulet.

Signé par : Nancy SHOIRY

Le 2012-11-20 09:27

Signataire :

Nancy SHOIRY

Directrice principale
Mise en valeur du territoire , Direction

Dossier # :1124360001

IDENTIFICATION

Dossier # :112436001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain , Soutien initiatives stratégiques
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Offrir à l'arrondissement de Ville-Marie, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville, les services professionnels du Service des infrastructures, du transport et de l'environnement, pour les travaux de construction et de réfection d'infrastructures municipales nécessaires à la réalisation d'un projet immobilier sur l'avenue Goulet.

CONTENU

CONTEXTE

Conformément au Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux (08-013), une entente d'infrastructure a été signée entre l'arrondissement de Ville-Marie et le promoteur Touchette Automobile Itée relativement à la réalisation d'un projet immobilier sur l'avenue Goulet. Cette entente prévoit que la Ville réalise la construction et la réfection des infrastructures municipales nécessaires à la réalisation du projet.

Compte tenu de la nature des travaux à réaliser et du peu de ressources disponibles dans l'arrondissement de Ville-Marie, il est proposé d'autoriser le Service des infrastructures, du transport et de l'environnement (SITE) à offrir à l'arrondissement ses services professionnels pour ces travaux, en vertu de l'article 85 de la Charte de la Ville de Montréal. Cet article stipule que le « conseil de la ville peut, aux conditions qu'il détermine, fournir à un conseil d'arrondissement un service relié à une compétence relevant de ce dernier; la résolution du conseil de la ville prend effet à compter de l'adoption par le conseil d'arrondissement d'une résolution acceptant la fourniture de services ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 240530 – 5 septembre 2012 – Approbation de l'entente avec Touchette Automobile Itée pour la réalisation d'infrastructures nécessaires à la réalisation d'un développement résidentiel mixte (dossier 1124657002)

CA11 240590 – 11 octobre 2011 – Autorisation pour la construction de trois bâtiments résidentiels projetés sur les avenues Papineau et Goulet et la rue Cartier, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (dossier 1114400040)

DESCRIPTION

Le SITE offre ses services professionnels (préparation des plans et devis, gestion de l'appel d'offres et surveillance des travaux) pour la réalisation des travaux mentionnés dans l'entente d'infrastructure conclue entre l'arrondissement de Ville-Marie et le promoteur.

Les travaux consistent en :

- la construction de l'avenue Goulet projetée vers la rue Cartier – environ 43 mètres linéaires (les infrastructures sur site);
- la réfection de l'avenue Goulet existante au nord de la rue Ontario Est – environ 130 mètres linéaires (le prérequis).

JUSTIFICATION

Les travaux seront réalisés dans des rues locales et incluront des travaux qui sont de la compétence du conseil d'arrondissement de Ville-Marie.

Aussi, afin de réaliser ces travaux d'infrastructures municipales sous l'autorité du service central, le recours à l'article 85 de la Charte de la Ville est nécessaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Comme mentionné dans l'entente d'infrastructure :

- le coût des infrastructures sur site est payable par le promoteur. Lors de l'octroi des contrats pour les travaux, ce dernier devra verser par chèque visé le coût total estimé des travaux qu'il doit assumer;
- le coût du prérequis est assumé par la Ville.

Le budget nécessaire à la réalisation du prérequis sera priorisé à l'intérieur du PTI régulier 2013 de la Direction du développement économique et urbain. Les crédits seront demandés lors de l'octroi des contrats liés aux travaux.

Le projet immobilier privé ajoute une valeur marchande de 8,1 M\$ à l'assiette fiscale de Montréal par la construction de 21 unités d'habitation sur l'avenue Goulet. À terme, ces unités généreraient des revenus annuels bruts de taxes qui s'élèvent à 69 500 \$ par année. Le délai maximum de récupération est de onze ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le projet immobilier, à proximité des transports collectifs (autobus, métro), favorise la rentabilité de ces services, une vie plus active et une diminution de la consommation d'énergie.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Autoriser l'offre de services du SITE à l'arrondissement permettra la réalisation du projet immobilier. Retarder l'offre retarderait sa réalisation. Selon les informations obtenues, ne pas autoriser l'offre de service mettrait en péril la réalisation du projet, ou du moins retarderait grandement sa livraison.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à la décision.

Par ailleurs, les enjeux de communication liés aux travaux ne peuvent être identifiés à cette étape-ci. L'analyse des impacts et l'établissement d'une stratégie de communication seront effectués au moment du lancement de l'appel d'offres visant la réalisation des travaux.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

- Approbation de l'offre de services par le conseil d'arrondissement de Ville-Marie conformément à l'article 85 de la Charte de la Ville : 2013
- Appel d'offres pour la réalisation des travaux (infrastructures sur site et prérequis) : 2013
- Octroi du contrat pour la réalisation des travaux (infrastructures sur site et prérequis) : 2013
- Début des travaux : 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Direction générale , Administration (Jean-François BALLARD)

Avis favorable avec commentaires :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des infrastructures (Yvan PÉLOQUIN)

Avis favorable :
Ville-Marie , Direction des travaux publics (Michel GAGNÉ)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Claudia VIERECK

Conseillère en aménagement

Tél : 872-7541

Télécop. : 872-0049

ENDOSSÉ PAR

Guy DE REPENTIGNY

Chef de division

Tél : 514 872-3721

Télécop. : 514 872-0049

Date d'endos. : 2012-10-17

Dossier # :1124360001



Dossier # : 1124915003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle / Prolonger jusqu'au 1er janvier 2015 la déclaration du conseil de la Ville (CM10 0950) à l'effet d'être compétent pour appliquer les mesures prévues à la Politique de gestion contractuelle, le tout conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal

Il est recommandé au conseil municipal:

1. de prolonger jusqu'au 1er janvier 2015 la déclaration du conseil de la Ville prévue dans la résolution CM10 0950 à l'effet d'être compétent pour appliquer les mesures prévues à la Politique de gestion contractuelle, le tout conformément à l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, sous réserve de l'adoption par le conseil d'agglomération des modifications à ladite politique;
2. d'approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle décrites au sommaire décisionnel.

Il est recommandé au conseil d'agglomération:

d'approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle décrites au sommaire décisionnel.

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur principal
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Administration-
Conc.Arr.R.M.

Dossier # :1124915003

IDENTIFICATION

Dossier # :1124915003

Unité administrative responsable :	Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Direction de l'approvisionnement , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Approuver les modifications à la Politique de gestion contractuelle / Prolonger jusqu'au 1er janvier 2015 la déclaration du conseil de la Ville (CM10 0950) à l'effet d'être compétent pour appliquer les mesures prévues à la Politique de gestion contractuelle, le tout conformément à l'article 85.5 de la Charte de la Ville de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

En vertu de l'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes*, toute municipalité doit adopter une politique de gestion contractuelle. Cette mesure a été introduite à la suite de l'adoption en mars 2010 par l'Assemblée nationale, de la Loi 76 intitulée *Loi modifiant diverses dispositions législatives concernant principalement le processus d'attribution des contrats des organismes municipaux*. Cette loi obligeait les municipalités à se doter d'une politique de gestion contractuelle pour le 1^{er} janvier 2011.

La Ville de Montréal a donc adopté une telle politique par résolution du conseil municipal et du conseil d'agglomération les 13 et 16 décembre 2010. De plus, le conseil municipal a adopté, en vertu de l'article 85.5 de la *Charte de la Ville de Montréal*, une résolution afin que la politique s'applique à l'ensemble des arrondissements. Cette résolution était valable pour deux ans, soit jusqu'en décembre 2012. Le conseil municipal doit procéder à l'adoption d'une nouvelle résolution afin de reconduire l'application de la politique modifiée à l'ensemble de la ville (arrondissements et services corporatifs).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0251 (11 avril 2011) et CG11 0123 (14 avril 2011) -- Approuver une modification à la Politique de gestion contractuelle afin de permettre la tenue de concours d'architecture et de design.

CM10 0950 (14 décembre 2010) et CG10 0458 (16 décembre 2010) -- Adoption de la politique de gestion contractuelle de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le projet de politique soumis reprend l'essentiel du texte actuel mais comporte les modifications suivantes:

Portée :

- Ajout de la mention « *peu importe leur valeur* », au deuxième paragraphe, pour insister sur le fait que la politique ne s'applique pas uniquement aux contrats de 25 000 \$ et plus.
- le terme "employé" est utilisé isolément pour être retiré de la définition du terme "intervenant". Le but recherché est de mettre l'accent sur le fait que les dispositions de la Politique s'appliquent clairement aux employés.

Article 1.1 - Déclaration des liens personnels ou d'affaires :

- Ajout à l'effet que la Ville peut remplacer tout membre d'un comité de sélection ou d'un comité technique qui déclarerait au secrétaire du comité avoir un lien de parenté, personnel ou d'affaires avec un des soumissionnaires ou une personne qui est associée à ce dernier.

Article 1.3 - Communications des soumissionnaires avec un représentant de la Ville de Montréal :

- Retrait du mot « *lobbyiste* » du titre de l'article car le lobbying n'est pas permis dans un appel d'offres ;
- Ajout du « *Contrôleur de la Ville* » comme personne avec qui l'on peut communiquer pendant la période de soumission, si la communication vise le comportement du responsable de l'appel d'offres ou l'intégrité du processus d'octroi de contrat;
- Introduction de la définition de « *personne liée* » qui précise l'éventail des personnes visées, soit

« Pour l'application de la présente Politique, l'expression « personne liée » signifie, lorsqu'il s'agit d'une personne morale, un de ses administrateurs et, le cas échéant, un de ses autres dirigeants de même que la personne qui détient une ou des actions de son capital-actions qui lui confère(nt) un droit de vote pouvant être exercé en toutes circonstances rattaché aux actions de la personne morale et, lorsqu'il s'agit d'une société en nom collectif, en commandite ou en participation, un de ses associés et, le cas échéant, un de ses dirigeants. Sont également des personnes liées, les personnes morales ayant en commun un administrateur ou un autre dirigeant ou un actionnaire détenant une ou des actions du capital-actions de chacune des ces personnes morales, qui lui confère(nt) un droit de vote pouvant être exercé en toutes circonstances rattaché aux actions de ces personnes morales. La même règle s'applique dans le cas de deux sociétés en nom collectif, en commandite ou en participation qui ont en commun un associé ou un dirigeant. »

- Ajout de la possibilité pour la Ville de déclarer non conforme et rejeter une soumission si une communication visant l'appel d'offres a lieu pendant la période de soumission. Si cette soumission est rejetée, le soumissionnaire et toute personne qui lui est ou lui était liée six (6) mois avant le début de la période de soumission sont écartés de tout appel d'offres pendant un (1) an à compter de la date du rejet de sa soumission.
- De plus, au lieu de référer aux documents d'appel d'offres pour connaître la sanction possible en cours d'exécution de contrat, celle-ci a été intégrée dans le texte même de la Politique. Selon la nouvelle disposition, la Ville peut, à sa seule discrétion, résilier le contrat, sans préjudice de ses autres droits et recours contre son cocontractant. Le cocontractant et une personne qui lui est ou lui était liée à un moment ou l'autre depuis 6 mois avant le début de la période de soumission sont écartés de tout appel d'offres pendant un (1) an, à compter de la date de la

découverte de telle communication.

2.1 - Confidentialité :

- Ajout du mot « *intervenant* » pour préciser que toutes les personnes apparaissant à la définition sont également visées.

2.2 - Infractions passées et admissibilité :

- Reformulation de la liste des personnes visées pour englober les employés d'un sous-traitant affectés au contrat et en fonction de la notion de « personne liée » qui couvre celle des dirigeants et administrateurs, ainsi qu'un actionnaire (une ou plusieurs actions);
- La politique vise maintenant non seulement les personnes liées au soumissionnaire au moment de sa soumission mais aussi toutes celles qui lui étaient liées dans les 5 ans précédant l'appel d'offres;
- Intégration de la sanction à la Politique (avant l'octroi du contrat), à savoir que le soumissionnaire et toute personne qui lui est ou lui était liée à un moment ou l'autre pendant la période de soumission, ainsi que toute autre personne mentionnée à cet article à qui tel acte peut être reproché, sont écartés de tout appel d'offres pendant cinq (5) ans à compter de la date du rejet de cette soumission.
- Intégration de la sanction à la Politique (en cours d'exécution de contrat), à savoir que la Ville peut résilier le contrat, sans préjudice quant à ses autres droits et recours contre son cocontractant. Le cocontractant et toute personne qui lui est liée ou lui a été liée dans les six mois précédant la conclusion du contrat, ainsi que toute autre personne mentionnée à cet article à qui tel acte peut être reproché sont écartés de tout appel d'offres pendant une période de cinq (5) ans à compter de la découverte de l'infraction.
- Ajout à l'affirmation du soumissionnaire qu'aucune des personnes mentionnées à cet article n'a contrevenu à la Politique au cours des 5 ans précédant l'appel d'offres.

Article 2.3 - Pot-de-vin :

- Comme à l'article 2.2, reformulation de la liste des personnes visées pour englober les employés d'un sous-traitant affectés au contrat et en fonction de la définition de « personne liée » qui couvre celle des dirigeants et administrateurs, ainsi qu'un actionnaire (une ou plusieurs actions);
- Ajout d'une sanction si tel acte est découvert avant l'octroi du contrat, à savoir que le soumissionnaire et toute personne qui lui est liée ou lui a été liée à un moment ou l'autre pendant la période de soumission, ainsi que toute autre personne mentionnée à cet article ayant commis de tels actes sont écartés de tout appel d'offres pendant cinq (5) ans à compter de la date du rejet de cette soumission.
- Ajout de la possibilité pour la Ville, si tel acte est découvert en cours d'exécution du contrat, de résilier le contrat, sans préjudice quant à ses autres droits et recours contre son cocontractant. Le cocontractant et toute personne qui lui est liée ou lui a été liée six mois avant la conclusion du contrat, ainsi que tout autre personnes mentionnée à cet article, ayant commis un tel acte, sont écartés pendant cinq (5) ans de tout appel d'offres, à compter de telle admission ou décision.

Article 3.1 - Déclaration relative aux communications d'influence – contrats de gré à gré :

- Obligation pour la personne qui contracte avec la Ville de lui déclarer par écrit les noms des personnes qui se sont livrées à des communications d'influence et à qui ces communications s'adressaient;
- Dans le cas d'une déclaration inexacte découverte après l'adjudication du contrat, possibilité pour la Ville de résilier le contrat sans préjudice quant à ses autres droits et recours. Le cocontractant et toute personne qui lui est liée ou lui a été liée dans les six mois précédant la conclusion du contrat sont écartés de tout appel d'offres pendant un an suivant telle découverte.

Article 3.2 Déclaration relative aux communications d'influence – appels d'offres sur invitation ou publics :

- Reformulation afin d'avoir l'assurance qu'un soumissionnaire ne s'est pas livré à des communications d'influence entre le lancement de l'appel d'offres et le dépôt de sa soumission, et qu'il en sera ainsi jusqu'à l'octroi du contrat.
- Ajout que toute affirmation solennelle inexacte entraîne le rejet de la soumission. De plus, ce soumissionnaire et toute personne qui lui est liée ou lui a été liée dans les six mois précédant le début de la période de soumission sont écartés de tout appel d'offres pendant un an à compter de la date du rejet de celle-ci.
- Ajout de la possibilité pour la Ville de résilier le contrat sans préjudice quant à ses autres droits et recours, Le cocontractant et toute personne qui lui est liée ou lui a été liée dans les six mois précédant la période de soumission sont écartés de tout appel d'offres pendant un an suivant la découverte, après l'octroi du contrat, d'une déclaration inexacte.

Article 4.2 - Visite des lieux et rencontre d'information :

- Ajout de la mention « *sous réserve de certains cas d'exception prévus par la loi, le cas échéant* », en vue d'éventuels amendements à la loi en ce sens. Ainsi la Politique n'aurait pas à être à nouveau modifiée pour prévoir ces nouvelles exceptions.

Article 4.3 - Non-collusion :

- Reformulation de la liste des personnes visées pour englober les employés d'un sous-traitant affectés au contrat et en fonction de la notion de « personne liée » qui couvre celle des dirigeants et administrateurs, ainsi qu'un actionnaire (une ou plusieurs actions);
- La politique vise maintenant aussi les personnes qui étaient liées au soumissionnaire à un moment ou l'autre pendant la période de soumission et non seulement au moment de la soumission;
- Ajout d'une sanction dans la Politique: si tel acte est découvert avant l'octroi du contrat: le soumissionnaire et toute personne qui lui est liée ou lui a été liée à un moment ou l'autre pendant la période de soumission, ainsi que toute autre personne mentionnée à cet article, ayant participé à de tels actes, sont écartés de tout appel d'offres pendant cinq (5) ans à compter de la date du rejet de cette soumission. Si cela est découvert, pendant l'exécution du contrat, ou qu'une décision d'un tribunal confirme qu'il y a eu collusion pendant cette même période, la Ville se réserve le droit, à sa seule discrétion, de résilier le contrat visé, sans préjudice de ses autres droits et recours contre son cocontractant. Le cocontractant et toute personne qui lui est liée ou lui a été liée à un moment ou l'autre dans les six mois précédant la période de soumission, ainsi que toute autre personne mentionnée à cet article, ayant participé à l'un des actes visés, sont écartés de tout appel d'offres pendant une période de cinq (5) ans à compter de cette découverte.

Article 5.2 Code d'éthique:

- Les références aux codes d'éthique ont été modifiées pour référer aux titres exacts.

Article 5.3 - Ligne éthique de la Ville de Montréal:

- Retrait de cet article car la ligne d'éthique est un outil distinct de la Politique de gestion contractuelle qui a une portée plus large que les relations contractuelles.

Article 6.1 - Interdiction de retenir les services d'une personne ayant participé à l'élaboration des appels d'offres:

- Reformulation de la liste des personnes visées afin de la rendre cohérente avec celle apparaissant aux autres articles de la Politique;
- La Politique vise maintenant aussi les personnes qui étaient liées au soumissionnaire pendant la période de soumission et l'année qui la précède et non seulement au moment de la soumission;
- L'interdiction d'embaucher une personne ayant participé à l'élaboration de l'appel d'offres s'applique désormais à l'embauche de telle personne même si elle est antérieure au dépôt de la soumission et non pas seulement dans les 12 mois suivant celui-ci;
- La nouvelle disposition prévoit (avant l'octroi du contrat) que le soumissionnaire et toute personne qui lui est liée ou lui a été liée à un moment ou l'autre pendant la période de soumission, ainsi que toute autre personne mentionnée à cet article qui n'a pas respecté celui-ci, sont écartés de tout appel d'offres pendant trois (3) ans à compter de la date du rejet de cette soumission; si la découverte survient après l'octroi du contrat, la Ville se réserve le droit de résilier le contrat, sans préjudice de ses autres droits et recours contre son cocontractant. Celui-ci et toute personne qui lui est ou lui a été liée à un moment ou l'autre pendant la période de soumission et l'année qui la précède, ainsi que toute autre personne mentionnée à cet article, qui a fait défaut de respecter celui-ci, sont écartés de tout appel d'offres pendant trois (3) ans, à compter de la date de telle découverte.
- Note précisant que : « *La participation à l'élaboration des documents d'appel d'offres se définit comme toute action en vertu de laquelle une personne prépare ou produit, à la demande de la Ville, un document ou une partie de celui-ci devant servir à rédiger les documents d'appel d'offres ou à y être intégré.* »

Article 6.2 - Déclaration de liens d'affaires :

- À cet article, la possibilité d'une sanction a été ajoutée: si le soumissionnaire a fait défaut de se conformer à l'obligation de déclarer ses liens d'affaires et que tel manquement est découvert avant l'octroi du contrat, la Ville se réserve le droit de rejeter sa soumission. Ce soumissionnaire et toute personne qui lui est ou lui a été liée à un moment ou l'autre depuis le début de la période de soumission sont écartés pendant un (1) an à compter de la date du rejet de cette soumission.
- S'il est découvert après l'octroi du contrat que l'adjudicataire a fait défaut d'informer la Ville de l'apparition d'un nouveau lien d'affaires ou a fait une fausse déclaration lors de sa soumission, la Ville se réserve le droit de résilier le contrat visé, sans préjudice de ses autres droits et recours contre l'adjudicataire. Celui-ci et toute personne qui lui est ou lui a été liée à un moment ou l'autre depuis le début de la période de soumission sont écartés pendant un (1) an à compter de la découverte de tel défaut ou fausse déclaration.

Article 7.4 - Cession de contrat ou vente d'entreprise :

- Nouvelle clause visant à éviter qu'un soumissionnaire avec le lequel la Ville refuse de faire affaires parce qu'il a contrevenu à la politique, ait cédé des actifs à un autre soumissionnaire et en tire profit du fait que ce dernier obtienne un contrat avec la Ville, particulièrement si cet autre soumissionnaire est une créature du soumissionnaire évincé.

Le projet de politique a fait l'objet d'une consultation auprès des directeurs d'arrondissements et des directeurs de services corporatifs au cours des mois d'août et de septembre. Certaines des modifications énoncées précédemment émanent de cette consultation. Les unités s'étant dites d'accord ou ayant formulé des commentaires ou suggestions sont les suivantes:

- Arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville
- Arrondissement de Mercier-Hochelaga-Maisonneuve
- Arrondissement de Rivière-des-Prairies-Pointes-aux-Trembles
- Service de la mise en valeur du territoire
- Service du capital humain et des communications
- Service des infrastructures, du transport et de l'environnement
- Service de la concertation des arrondissements et des ressources matérielles
- Service de police de la Ville de Montréal
- Service de sécurité incendie de la Ville de Montréal
- Service de la qualité de vie
- Service de l'eau
- Service des technologies de l'information
- Service du contrôleur général
- Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière

Le projet de politique figure en pièce jointe dans l'intervention du Service des affaires juridiques et de l'évaluation foncière.

JUSTIFICATION

L'article 573.3.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* exige que toute municipalité se dote d'une politique de gestion contractuelle.

Puisqu'il s'agit d'une obligation légale, les clauses de la politique sont opposables et passibles de sanctions. Il est donc nécessaire que cette politique soit uniforme pour l'ensemble des arrondissements et des services corporatifs de la Ville puisque cette dernière prend fait et cause pour chacun d'eux en cas de poursuite. Par conséquent, la politique de gestion contractuelle doit être adoptée en vertu de l'article 85.5 de la Charte de la Ville.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NE S'APPLIQUE PAS.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NE S'APPLIQUE PAS.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La politique de gestion contractuelle contribue à renforcer les principes de saine concurrence, d'efficacité, d'éthique, de transparence et d'équité.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Conformément aux exigences de la *Loi sur les cités et villes*, la politique est publiée sur le site Internet de la Ville. De plus, cette politique, lors de son adoption en 2010, a fait l'objet d'une diffusion auprès des élus, du personnel de cabinet, des fonctionnaires et des employés

municipaux, de même qu'auprès des partenaires d'affaires de la Ville. Elle fait également partie intégrante des clauses administratives générales des documents d'appel d'offres contenus dans la Banque de documents normalisés d'appel d'offres.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

NE S'APPLIQUE PAS.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

En adoptant cette politique, la Ville se conforme aux obligations législatives qui lui incombent.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Document(s) juridique(s) visé(s) :

Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Danielle OUMET)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean-René MARCHAND

Adjoint à la direction

Tél : 514-872-2937

Télécop. : 514-872-0751

ENDOSSÉ PAR

Jacques A. ULYSSE

Directeur

Tél : 514-868-4433

Télécop. : 514-872-0751

Date d'endos. : 2012-10-31

Dossier # :1124915003



Dossier # : 1121696003

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Loisirs et pratiques culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Approuver l'accréditation de sept organismes oeuvrant en sport et en loisir auprès des personnes handicapées comme organismes PANAM reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes PANAM (panmontréalais).

La Direction de la culture et du patrimoine recommande:

- d'approuver l'accréditation de sept organismes oeuvrant en sport et en loisir auprès des personnes handicapées comme *organismes PANAM reconnus* dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes PANAM (panmontréalais), soit les organismes suivants:

1. Association des sports pour aveugles de Montréal
2. Théâtre aphasique
3. Association de Montréal pour la déficience intellectuelle (AMDI)
4. Corporation l'Espoir
5. Le Centre Viomax
6. Association Loisirs soleil
7. Centre d'intégration à la vie active (CIVA)

Signé par : Jean-Robert CHOQUET

Le 2012-11-20 14:16

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

Dossier # :1121696003

IDENTIFICATION**Dossier # :1121696003**

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Loisirs et pratiques culturelles
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Approuver l'accréditation de sept organismes oeuvrant en sport et en loisir auprès des personnes handicapées comme organismes PANAM reconnus dans le cadre de la Politique de reconnaissance des organismes PANAM (panmontréalais).

CONTENU**CONTEXTE**

En 2011, le conseil municipal ainsi que les 19 conseils d'arrondissements ont adopté la Politique municipale d'accessibilité universelle confirmant la volonté de Montréal de faire en sorte que les services municipaux qui touchent aux nombreux aspects de la vie quotidienne soient accessibles à tous les Montréalais. À travers un des principes directeurs de cette Politique, la Ville de Montréal s'engage à favoriser un partenariat actif avec les organismes du milieu.

En novembre 2011, le conseil municipal a adopté le règlement modifiant la Charte montréalaise. Par l'article 22 de cette Charte, la Ville de Montréal s'engage à :

- soutenir et faire connaître, avec l'appui des partenaires du milieu, une offre de service en loisir, en activité physique et en sport diversifiée et complémentaire répondant aux besoins évolutifs de la population et promouvoir un mode de vie actif;
- aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie;
- favoriser l'accessibilité aux activités en loisir, en activité physique et en sport et aux équipements collectifs.

En 2012, les 19 conseils d'arrondissements ainsi que le conseil municipal ont appuyé la Déclaration de Québec « Le loisir essentiel au développement des communautés » en reconnaissant que :

- le loisir contribue à la qualité de vie et à la santé des personnes et de leur communauté tout autant qu'à leur développement social, économique et culturel;
- le loisir contribue au développement du capital social des communautés;
- le loisir offre un environnement propice à l'apprentissage et à l'expérimentation de la participation publique, coeur de la vie démocratique.

En accordant leur appui à cette Déclaration, les 19 conseils d'arrondissements et le conseil municipal se sont engagés à poursuivre, à la mesure de leurs ressources, leurs efforts pour, entre autres, soutenir et développer les organisations et les associations en loisir de leur territoire et accroître l'accessibilité, la diversité, la créativité et la sécurité des expériences de loisir.

En septembre 2012, le conseil municipal a adopté la Politique de reconnaissance des organismes PANAM (panmontréalais) dans le but de reconnaître la contribution essentielle des organismes montréalais qui œuvrent au développement et à la réalisation d'activités en sport et en loisir adaptées aux besoins spécifiques des Montréalais ayant une déficience.

En plus de procurer une crédibilité et une valeur de marque, le statut d'organisme PANAM reconnu donne accès aux organismes reconnus à un soutien de la Ville et des arrondissements:

- soutien physique: Accès aux équipements et installations municipales dans la limite de leur disponibilité et dans le respect des politiques locales de tarification
- soutien professionnel: À la demande des organismes PANAM, un support par les professionnels du Bureau du loisir et de la Direction des sports peut être consenti. Cette assistance peut revêtir différentes formes : formation, conseils en sport et loisir, soutien au développement de programmes, etc.
- soutien technique: La Ville facilitera la promotion et la diffusion des activités en sport et en loisir offertes aux Montréalais ayant des limitations fonctionnelles par les organismes PANAM.

Il est à noter que la Ville se réserve le droit de retirer à tout moment l'accréditation à un organisme qui ne répondrait plus aux critères dû à des modifications majeures à son statut, sa mission ou à son offre de service. La perte d'accréditation annulerait automatiquement tous les privilèges reliés à celle-ci.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0848 – 24 septembre 2012

Adopter le projet de Politique de reconnaissance des organismes panmontréalais (PANAM)
Inviter tous les arrondissements à adopter ce projet de Politique d'ici la fin de l'année 2012.

CM11 0506 – 20 juin 2011

Adopter la Politique municipale d'accessibilité universelle / Inviter tous les arrondissements à adopter cette Politique d'ici la fin de l'année 2011.

DESCRIPTION

Afin d'assurer la mise en oeuvre de la *Politique de reconnaissance des organismes PANAM* (panmontréalais) suite à son adoption par le conseil municipal le 24 septembre 2012, le Bureau du loisir de la Direction de la culture et du patrimoine lançait auprès des arrondissements et des organismes montréalais œuvrant en loisir pour les personnes ayant des limitations, une invitation à déposer leur candidature pour être accrédité comme «organisme PANAM reconnu». La date limite pour le dépôt des dossiers était le 9 novembre 2012. Onze organismes ont déposé un dossier de demande d'accréditation. Un jury composé de trois représentants de la Ville (Direction des sports, Bureau du loisir et arrondissement Verdun) ainsi qu'une représentante de AlterGo, organisme partenaire qui regroupe près de 100 organisations ayant une préoccupation pour le loisir des personnes handicapées sur l'île de Montréal, a analysé ces dossiers de candidatures.

Les membres du jury ont évalué les candidatures à partir des critères énoncés dans le document de présentation de la Politique soit: être un organisme montréalais (ou une filiale) légalement constitué et en règle avec les diverses instances gouvernementales, être un

organisme spécialisé oeuvrant auprès des personnes ayant une déficience, desservir une clientèle provenant d'au moins dix arrondissements différents de Montréal, détenir des assurances responsabilités civiles, avoir un fonctionnement démocratique et offrir une programmation régulière d'activités en sport ou en loisir à des Montréalais ayant une déficience. Sept organismes répondaient à l'ensemble des critères.

Les membres du jury recommandent donc d'accréditer les sept organismes suivants:

1. Association des sports pour aveugles de Montréal
2. Théâtre aphasique
3. Association de Montréal pour la déficience intellectuelle (AMDI)
4. Corporation L'Espoir
5. Le Centre Viomax
6. L'Association Loisirs Soleil
7. Centre d'intégration à la vie active (CIVA)

JUSTIFICATION

Le statut «organisme PANAM reconnu» accorde aux organismes une reconnaissance officielle des autorités municipales pour leur contribution à l'offre montréalaise de sport et de loisir. Comme partenaire de la Ville de Montréal, elle procure une crédibilité et une valeur de marque sur le territoire pour leurs actions dans la communauté et pour leur apport à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

La reconnaissance officielle qui sera accordée aux organismes PANAM leur permettra d'établir des collaborations durables avec les nombreux intervenants montréalais en sport et en loisir. Ainsi les organismes PANAM contribueront, par leurs actions en loisir, à l'amélioration de la qualité de vie des citoyens montréalais ayant une déficience et à celle des différentes communautés où ils interviennent.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Cette reconnaissance permet aux citoyens montréalais qui souhaitent s'adonner à des loisirs malgré leur limitation fonctionnelle d'avoir un meilleur accès au sport et au loisir. En effet, cette reconnaissance permettra aux «organismes PANAM reconnus» de rendre leurs activités et leurs services plus accessibles.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une remise des accréditations aux organismes aura lieu lors d'une cérémonie officielle à l'Hôtel de Ville. Un communiqué sera émis cette même journée pour annoncer l'accréditation des organismes. Un logo identifiant l'accréditation sera également dévoilé. Par la suite, une brève sera rédigée et diffusée sur le site internet de la Ville. Elle sera expédiée à l'ensemble des organismes oeuvrant auprès des personnes handicapées et dans les bulletins électroniques d'organismes partenaires soit AlterGo et Sports et loisirs de l'île de Montréal (SLIM). L'objectif de l'opération de communication est de démontrer l'appui de la Ville de Montréal aux organismes du milieu associatif et reconnaître leur rôle et leur apport à la communauté montréalaise.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Décembre 2012: réponses aux organismes

Janvier 2013: remise officielle des certificats d'accréditation PANAM à l'Hôtel de Ville

Janvier 2013: diffusion d'un communiqué et dévoilement d'un logo «organisme PANAM reconnu»

Janvier 2013: diffusion d'une brève

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

L'accréditation de ces organismes est conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs en vigueur, notamment à la Charte montréalaise des droits et responsabilités, à la Politique municipale d'accessibilité universelle, à la Déclaration de Québec «Le loisir essentiel au développement des communautés» et à la Politique de reconnaissance des organismes PANAM.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Régis BÉLANGER

Conseiller en planification

Tél : 872-2014

Télécop. : 872-0981

ENDOSSÉ PAR

Anne PONTBRIAND

Chef de Divison loisir et pratique culturelle

Tél : 872-8562

Télécop. : 872-0981
Date d'endos. : 2012-11-20

Dossier # :1121696003



Dossier # : 1120892004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Adresser une demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin que la Ville de Montréal participe à la réalisation des projets pilotes visant à favoriser et à améliorer le taux de participation des électeurs lors de la prochaine élection générale du 3 novembre 2013

JE RECOMMANDE

d'adresser une demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin que la Ville de Montréal participe à la réalisation des projets pilotes que ce ministère compte autoriser dans le cadre de l'élection générale du 3 novembre 2013, soit d'offrir aux électeurs et aux électrices de Montréal de se prévaloir du «vote par anticipation au bureau du président d'élection» et du «vote au domicile de l'électeur».

Signé par : Yves SAINDON

Le 2012-11-26 10:58

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1120892004

IDENTIFICATION

Dossier # :1120892004

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Adresser une demande au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire afin que la Ville de Montréal participe à la réalisation des projets pilotes visant à favoriser et à améliorer le taux de participation des électeurs lors de la prochaine élection générale du 3 novembre 2013

CONTENU

CONTEXTE

Depuis quelques années déjà, à Montréal comme dans la plupart des autres municipalités du Québec, l'on doit malheureusement constater que les électeurs municipaux sont de moins en moins nombreux à exercer leur droit de vote, leur taux de participation ne dépassant guère la barre des 35 % à 40 % lors des deux dernières élections générales de 2005 et de 2009 et ce faible taux chutant davantage vers les 20 % lors d'élections partielles tenues entre-temps. À la Ville de Montréal, tout en considérant que, sous plusieurs aspects, cette problématique relève de facteurs ou d'enjeux d'ordre sociopolitique qui vont au-delà du simple processus électoral, le greffier et président d'élection a tout de même entrepris de développer et de mettre en place diverses mesures afin de favoriser davantage et d'accroître la participation des électeurs. Ainsi, aussi bien lors de la dernière élection générale de 2009 qu'à l'occasion des dix élections partielles tenues de 2007 à 2012, il a mis en œuvre les meilleurs moyens à sa disposition pour informer l'électeur de ses droits et de l'importance de les exercer (manuel de l'électeur à grand tirage, site Web, guichet téléphonique, campagne d'information, affichage public, etc.), tout autant que pour lui faciliter l'accès pour ce faire (commissions universelles de révision de la liste électorale en plus grand nombre et aux plages horaires élargies, réduction du nombre d'électeurs par section de vote, nombreux bureaux de vote dans les complexes résidentiels pour personnes âgées, etc.).

Pour l'élection générale de 2013, le greffier et président d'élection entend continuer de développer, au-delà de ses obligations légales, différents moyens pour favoriser la participation électorale. L'ensemble des mesures déployées en 2009 (campagne publicitaire, médias sociaux, mesures spéciales pour les électeurs ayant des limitations fonctionnelles, traduction du manuel de l'électeur en 11 langues étrangères, collaboration avec le Forum jeunesse de l'île de Montréal et le Conseil jeunesse de Montréal, etc.) seront reprises et même améliorées. Une plus grande partie du budget associé à la tenue de l'élection générale, qui sera soumis au comité exécutif dans les prochaines semaines, sera consacrée à la promotion de la participation électorale.

De plus et parallèlement, dès 2006, le président d'élection a entrepris diverses démarches et

fait diverses représentations auprès du MAMROT et du DGE, par le biais du comité conjoint UQM/FQM sur la démocratie municipale notamment, afin que puissent également s'appliquer et s'arrimer au niveau municipal les meilleures pratiques en usage au niveau provincial.

Une première série d'amendements en ce sens a été apportée en 2008 à la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (L.R.Q., c. E-2.2), la LERM, en vue de l'élection générale de 2009. Et toujours dans le même sens, en vue de la prochaine élection générale du 3 novembre 2013, par le projet de loi 8 récemment déposé à l'Assemblée nationale, d'autres s'y ajouteront, dont l'harmonisation avec le niveau provincial des heures d'ouverture (de 9 h 30 à 20 h) des bureaux de vote lors du vote par anticipation et le jour du scrutin. Ce qui signifie concrètement que les électeurs montréalais disposeront ainsi de 2 heures et 30 minutes supplémentaires pour voter le jour du vote par anticipation et 30 minutes supplémentaires le jour du scrutin. Ce projet de loi ne donne toutefois pas suite à l'ensemble des autres mesures demandées par le président d'élection pour favoriser le taux de participation. Ainsi parmi ces demandes qui ne sont pas retenues par le MAMROT pour l'instant, figurent celles concernant le vote des personnes en situation d'itinérante (i.e. assimiler, aux fins de la loi, un refuge à un domicile), le vote par correspondance pour les électeurs hors Québec admissibles de même que l'établissement de bureaux de vote universels mobiles («caravanes de votation»). Par ailleurs, soulignons que le projet de loi 13 (pouvant permettre, lors d'une élection provinciale, le vote hors circonscription dans les locaux des établissements d'enseignement post-secondaire), déposé le 30 novembre dernier, réfère au concept de bureaux de vote universels. Bien que le greffier et président d'élection soit ouvert à cette idée au niveau municipal, par le biais d'amendements législatifs, les effets d'une telle mesure en seraient sans doute moindres compte tenu que le vote municipal a lieu le dimanche (et non en semaine lorsque les étudiants se présentent à leurs cours).

Il est aussi important de le noter, le MAMROT, de concert avec le DGE, entend autoriser, dans le cadre de l'élection de 2013, la réalisation de projets pilotes dans certaines municipalités qui lui en feront la demande officielle par voie d'une résolution de leur conseil municipal, soit de permettre à ces municipalités d'offrir à leurs électeurs le « vote au domicile » (pour les électeurs ne pouvant se déplacer) et le « vote par anticipation (BVA) au bureau du président d'élection » (les électeurs, à l'intérieur d'une période de 5 jours, pourront se prévaloir de leur droit de vote au bureau du président d'élection de l'arrondissement où est situé leur domicile – cette période s'ajoute à la journée du vote par anticipation déjà prévue), le tout avec les adaptations nécessaires des règles et des encadrements prévalant au niveau provincial. Voir à cet égard, en pièces jointes 1 et 2 ci-après, la note du 14 novembre 2012 de Monsieur Jocelyn Savoie, Directeur général des politiques au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, ainsi que le document de référence s'y rattachant.

À plus d'un titre, cette opportunité offerte par le MAMROT est assurément des plus pertinentes et du meilleur intérêt pour la Ville de Montréal, non seulement parce qu'elle répond à des attentes déjà exprimées par le greffier et président d'élection, mais surtout parce qu'elle permet de franchir un nouveau pas, d'importance celui-là, dans l'atteinte de l'objectif prioritaire qu'il fait sien depuis plusieurs années, soit de demeurer à l'écoute des électeurs et de favoriser leur plus grande participation possible.

Quant aux conditions et aux modalités qui encadreront la réalisation de ces projets pilotes, celles-ci seront définies et établies dans une entente entre le MAMROT, le DGE et la Ville, suivant les dispositions prévues à cet effet par l'article 659.2 de la LERM.

À noter que bien que le MAMROT ait fixé au 12 décembre, la date d'échéance pour la réception de la résolution du conseil de toute municipalité intéressée à participer à ces projets pilotes, dans la cas de la Ville de Montréal, à la suite des représentations en ce sens du greffier et président d'élection auprès du ministère, il a été convenu que cette échéance pouvait être reportée de quelques semaines, soit en janvier 2013 (Voir à cet égard, les pièces jointes 3 et 4 ci-après).

C'est dans ce contexte que s'inscrit ce dossier et la recommandation favorable que le greffier et président d'élection soumet aux autorités municipales à l'effet d'adresser une demande formelle au MAMROT afin que la Ville de Montréal participe à la réalisation des projets pilotes que ce ministère compte autoriser dans le cadre de l'élection générale du 3 novembre 2013, soit le « vote par anticipation au bureau du président d'élection » et le « vote au domicile de l'électeur ».

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Ne s'applique pas

DESCRIPTION

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les coûts de ces projets pilotes seront prévus l'intérieur des prévisions budgétaires relatives à la tenue de l'élection générale du 3 novembre 2013 qui seront soumises au comité exécutif, pour approbation, en janvier prochain.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Ces projets pilotes consistent en d'importantes mesures susceptibles d'accroître la participation électorale des citoyens montréalais lors de l'élection générale du 3 novembre 2013.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Conclusion d'une entente entre le MAMROT, le DGE et la Ville de Montréal ayant pour effet d'encadrer lesdits projets pilotes

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Normand MOUSSETTE

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Conseiller spécial au président d'élection

Tél : 872-8273

Télécop. : 872-4262

Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

Tél : 514-872-6957

Télécop. : 514 872-5655

Date d'endos. : 2012-11-26

Dossier # :1120892004



Dossier # : 1120341002

Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Autoriser la vente des immeubles sis au 977 Lucien L'Allier et au 1000-1006 de la Montagne à la compagnie 9269-9388 Québec Inc. au prix de 12 300 000 \$.

Autoriser la Société d'habitation et de développement de Montréal à vendre l'immeuble sis au 977 Lucien L'Allier, soit le lot 1 851 385 du cadastre du Québec, ainsi que l'immeuble sis au 1000-1006 de la Montagne, soit les lots 1 851 394 et 2 160 021 du cadastre du Québec, à la compagnie 9269-9388 Québec inc. pour le prix de vente de 12 300 000 \$, incluant une commission de 50 000 \$ à verser au courtier de l'acheteur, soit la compagnie Groupe Immobilier Premium Inc.

Signé par : Johanne GOULET

Le 2012-12-06 14:39

Signataire :

Johanne GOULET

Directrice générale
Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction

Dossier # :1120341002

IDENTIFICATION

Dossier # :1120341002

Unité administrative responsable :	Société d'habitation et de développement de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Autoriser la vente des immeubles sis au 977 Lucien L'Allier et au 1000-1006 de la Montagne à la compagnie 9269-9388 Québec Inc. au prix de 12 300 000 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Au cours de l'été 2000, la Société de développement de Montréal, aujourd'hui la Société d'habitation et de développement de Montréal, signait la Convention afférente à la Cité du commerce électronique avec la Ville de Montréal, le ministère des Finances du gouvernement du Québec et Investissement-Québec aux fins de collaborer à la réalisation du projet. La Société devait acquérir les terrains et les céder par emphytéose au promoteur afin que celui-ci réalise les dix phases prévues du projet. Il n'y eut toutefois que la réalisation de deux phases totalisant plus de 900 000 pieds carrés. Les droits de la Société sur ces deux emphytéoses ont été vendus aux emphytéotes à l'été 2009. Toutefois, la Société détient toujours deux autres immeubles qui n'ont pas été démolis puisque la phase 3 ne s'est jamais matérialisée. La Société a financé les achats et les coûts de détention par un prêt rotatif auprès de la Caisse centrale Desjardins, prêt qui est garanti par la Ville de Montréal et par un décret du gouvernement du Québec. Le solde de ce prêt, dont l'échéance est le 31 décembre 2012, est actuellement de 6,4 M\$.

Tel que demandé par le ministère des Finances, nous avons procédé à un appel d'offres public pour vendre les deux derniers immeubles. Le résultat de l'appel d'offres est le suivant :

Broccolini Construction : 2 500 000 \$
9269-9388 Québec Inc. : 12 300 000 \$

La compagnie 9269-9388 Québec Inc. est présidée par M. Bachar Ghreiwati et elle est représentée par un courtier, le Groupe Immobilier Premium inc. et sa commission est de 50 000 \$. Le prix net offert par la compagnie 9269-9388 Québec inc. est donc de 12 250 000 \$. Le ministère des Finances a procédé aux investigations nécessaires à l'égard de l'acheteur et elle accepte la transaction.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

SHDM12-102 - Autorisation de la vente des lots 1 851 385, 1 851 394 et 2 160 021 à la compagnie 9269-9388 Québec inc. pour le prix de vente de 12 300 000 \$ (30 octobre 2012)
CE09 1202- Autorisation de vendre les lots 3 285 247 et 3 285 252 pour une somme de 12 660 000 \$ et de vendre le lot 1 851 388 pour une somme de 16 840 000 \$ (2 juillet 2009)
CO00 01686 - La Ville de Montréal accepte le projet de convention et autorise la Société de

développement à conclure cette convention (19 juin 2000)
CO00 01733 - La Ville de Montréal autorise la Société à signer un acte de prêt au montant de 70 M\$ et garantit le prêt octroyé par la Caisse centrale Desjardins (19 juin 2000)

DESCRIPTION

Vente des lots 1 851 385, 1 851 394 et 2 160 021 à la compagnie 9269-9388 Québec inc. pour le prix de vente de 12 300 000 \$ à la suite d'un processus d'appel d'offres public. Le devis d'appel d'offres ne contenait aucune condition de développement car le Ministère des Finances voulait maximiser le montant de l'offre. Toutefois, les offrants ont eu connaissance de ce qui était autorisé selon les règlements de la Ville en vigueur pour ce secteur. Le projet de développement pourrait donc être résidentiel ou commercial, soit un immeuble à bureaux.

JUSTIFICATION

La Société agit à titre de mandataire dans ce projet et l'article 2.4 de la convention afférente à la Cité du commerce électronique fait état de l'obligation de la Société à vendre des immeubles "...lorsque le MINISTÈRE lui indique de s'en départir aux conditions qu'il détermine".

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun impact financier pour la SHDM ou pour la Ville de Montréal. Puisque la Société est une société mandataire, les revenus et les dépenses de ce projet (incluant les intérêts) ne sont pas inclus dans ses états financiers.
La valeur foncière de ces immeubles est de 6 M\$ alors que leur valeur marchande est près de 9,5 M\$ selon une évaluation de la firme Poisson Prud'homme effectuée en 2010. À noter que les frais de décontamination sont évalués à 1 M\$.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'Acheteur s'engage, dans l'acte de vente, à déposer un plan de réhabilitation environnementale au ministère du Développement durable, Environnement, Faune et Parcs du gouvernement du Québec, dans des délais à convenir avec le ministère.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

N/A

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

N/A

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Vente au plus tard le 15 décembre 2012.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

La Société a procédé à un appel d'offres public pour disposer de ces immeubles.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

ENDOSSÉ PAR

Carl BOND

Directeur de la gestion immobilière

Tél : 514-380-2131

Télécop. : 514-380-2100

Carl BOND

Directeur Gestion immobilière

Tél : 514 380-2131

Télécop. : 514 380-2100

Date d'endos. : 2012-11-28

Dossier # :1120341002

**Dossier # : 1121238002**

Unité administrative responsable :	Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles , Affaires gouvernementales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2013. Dépense de 358 558.74\$ avec taxes

Il est recommandé au comité exécutif:

1- de nommer, sous réserve de la décision du conseil municipal quant à l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2013, les représentants suivants de la Ville aux différentes instances de l'UMQ :

- Au conseil d'administration, au caucus des grandes villes et au caucus des municipalités de la métropole: messieurs Michael Applebaum, Laurent Blanchard et Michel Bissonnet;
- Au comité exécutif: messieurs Michael Applebaum et Michel Bissonnet;

2- de recommander au conseil municipal :

d'autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'UMQ pour l'année 2013 et le versement de la cotisation de 358 558.74\$ avec taxes;

3- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel. Cette dépense sera entièrement assumée par la Ville centre.

Signé par : Normand LAPOINTE**Le** 2012-12-04 13:33**Signataire :**

Normand LAPOINTE

Directeur principal - Affaires institutionnelles et adjoint au directeur général
Affaires institutionnelles , Direction

Dossier # :1121238002

IDENTIFICATION

Dossier # :1121238002

Unité administrative responsable :	Affaires institutionnelles , Direction des affaires institutionnelles , Affaires gouvernementales
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Autoriser l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour l'année 2013. Dépense de 358 558.74\$ avec taxes

CONTENU

CONTEXTE

En 2004, la Ville de Montréal avait pris la décision de se retirer de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) pour des motifs principalement reliés aux contraintes qu'elle vivait dans l'expression de certains de ses points de vue ainsi qu'au calcul du montant de la cotisation annuelle qui était jugé inéquitable. À cette époque, la Ville de Longueuil ainsi que plusieurs autres s'étaient aussi retirées.

Au cours des derniers mois, des discussions entre le maire de Montréal, Gérald Tremblay, et le président de l'UMQ ont permis de trouver des solutions aux contraintes exprimées par la Ville, et ce, afin d'en venir à une entente permettant sa réintégration.

Suite à ces discussions, le comité exécutif de la Ville, lors de sa séance ordinaire du mercredi 9 mai 2012, a donné son accord de principe à l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) et a mandaté la Direction générale afin d'entreprendre les démarches nécessaires pour qu'à l'automne 2012, un dossier en ce sens soit soumis au Conseil municipal pour adoption.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0682 - Séance du 9 mai 2012 - Accord de principe à l'adhésion de la Ville de Montréal à l'Union des municipalités du Québec et mandat pour la Direction générale d'entreprendre les démarches nécessaires pour une adoption par le Conseil municipal à l'automne 2012.

DESCRIPTION

Suite à des discussions qui ont eu lieu entre la Ville de Montréal et l'UMQ, il a été entendu que la Ville réintégrerait officiellement l'organisme pour l'année 2013, lui permettant ainsi de jouer à nouveau son rôle de métropole du Québec au sein de l'Union.

Suite à la décision du conseil municipal d'adhérer à l'UMQ pour l'année 2013, le comité exécutif procédera à la nomination de ses représentants au sein des différentes instances de l'UMQ, soit :

- trois représentants au conseil d'administration. Le maire est désigné d'office. Aucun remplacement possible des administrateurs désignés;
- deux représentants au comité exécutif. Le maire est désigné d'office. Aucun

- remplacement possible des administrateurs désignés;
- trois représentants au caucus des grandes villes et à celui des municipalités de la métropole. Dans les deux cas, les élus peuvent être différents de ceux nommés aux deux premières instances et peuvent être remplacés.

Il est recommandé de nommer M. Laurent Blanchard, président du comité exécutif et M. Michel Bissonnet, membre du comité exécutif, responsable des relations gouvernementales au conseil d'administration de l'UMQ ainsi qu'au caucus des grandes villes et au caucus des municipalités de la Métropole. Il est également recommandé de nommer M. Bissonnet comme second représentant de la Ville sur le comité exécutif de l'UMQ.

Un document d'information générale sur l'UMQ expliquant l'implication nécessaire pour les représentants politiques de la Ville de Montréal est joint au présent sommaire.

JUSTIFICATION

Les nouvelles conditions proposées par l'Union des municipalités du Québec pour l'adhésion de Montréal corrigent les raisons qui l'avaient amenée à se retirer en 2004. Entre autres, l'UMQ propose :

1. Une gouvernance adaptée aux réalités de la Ville de Montréal

En vertu des récentes modifications aux règlements généraux de l'UMQ, les grandes villes qui étaient jusqu'à présent membres du Caucus des municipalités de la Métropole, seront dorénavant également membres du Caucus des grandes villes. Il en sera de même pour la Ville de Montréal.

2. Une délégation à la TQM inchangée pour Montréal

La délégation de la Ville de Montréal à la Table Québec Municipalités demeurera la même. En étant membre de l'UMQ, Montréal gardera sa place (comme maintenant); de plus, ses interventions seront mieux coordonnées face au gouvernement.

3. Un niveau de cotisation plus équitable

La cotisation annuelle de la Ville de Montréal sera déterminée non plus à partir de son nombre de citoyens, mais sur la cotisation de la deuxième ville la plus peuplée du Québec soit la ville de Québec, en y ajoutant 20 %.

Cette adhésion permettra entre autres:

- de démontrer la solidarité de Montréal avec le monde municipal;
- de soutenir les positions de Montréal, par exemple, la diversification des sources de revenus;
- de travailler à l'avancement de nombreux dossiers communs, notamment les régimes de retraite, la réforme de la fiscalité, le renouvellement des programmes d'infrastructures, le pacte fiscal, le financement du transport en commun, la création de la nouvelle richesse, etc.;
- d'accueillir à Montréal le congrès de l'UMQ.

Il est à noter que la Ville collabore déjà avec l'UMQ dans des dossiers spécifiques, notamment le partage des redevances liées à l'enfouissement des matières résiduelles, le partage des revenus du 911, la diversification des sources de revenus et, plus récemment, le rééquilibrage des régimes de retraite ainsi que le pacte fiscal. Les priorités de l'UMQ s'apparentent beaucoup à celles de la Ville. L'adhésion ainsi proposée aura un effet de levier pour les revendications de la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le calcul est basé sur la population de la deuxième ville la plus peuplée du Québec, soit la ville de Québec (515 638 habitants), en y ajoutant 20%. En mai dernier, le montant estimé présenté au comité exécutif indiquait une somme de 302 236 \$ avant taxes. Le premier octobre dernier, une lettre de l'UMQ indiquait que son Conseil d'administration avait adopté, en septembre dernier, une nouvelle grille de cotisation pour 2013 qui élevait le *per capita* à 0.504 \$ comparativement à 0.492 \$. Cette modification a pour effet de ramener le coût d'adhésion pour l'année 2013 à 311 858 \$ avant les taxes (358 558.74\$ avec taxes). Une réserve de 305 000\$ est prévue pour 2013 au chapitre corporatif - contribution à l'UMQ. L'écart engendré en 2013 par l'ajustement, sera assumé par le Service des affaires institutionnelles. Si l'adhésion est maintenue en 2014, des ajustements seront fait au chapitre corporatif - contribution à l'UMQ, de manière à assurer la correspondance des coûts.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

La représentation des élus montréalais sera sollicitée et permettra à Montréal d'assurer le leadership qui lui revient.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'annonce a été faite lors des assises de l'UMQ les 9, 10 et 11 mai 2012.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Confirmation des assignations des représentants de la Ville aux différentes instances de l'UMQ après décision du conseil de ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Normand GRAVELINE)

Avis favorable avec commentaires :
Direction générale , Direction du greffe (Maxime TETRAULT)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Jean DOMINIQUE

Chargé de mission

Tél : 514-872-3512

ENDOSSÉ PAR

Corinne BRUNELLE

Chargé de dossiers ou missions

Tél : 514-872-5881

Télocop. : 514-872-8805

Télocop. : 514-872-8805

Date d'endos. : 2012-10-15

Dossier # :1121238002



Dossier # : 1120382007

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Art public_patrimoine et toponymie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour offrir le soutien professionnel et administratif au Conseil du patrimoine de Montréal, et à cette fin, transférer les ressources humaines et financières affectées au Conseil du patrimoine de Montréal à la Direction de la culture et du patrimoine ainsi qu'ajuster la base budgétaire à compter de 2014.

La Direction de la culture et du patrimoine recommande :

- de mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour offrir le soutien professionnel et administratif au Conseil du patrimoine de Montréal, et pour assurer ce soutien;
- de transférer les ressources humaines et financières affectées au Conseil du patrimoine de Montréal à la Direction de la culture et du patrimoine à compter du 1er janvier 2013, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel après avoir opéré le virement budgétaire;
- d'ajuster la base budgétaire de la Direction de la culture et du patrimoine à compter de 2014.

Signé par : Jean-Robert CHOQUET

Le 2012-11-28 13:52

Signataire :

Jean-Robert CHOQUET

Directeur
Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine

Dossier # :1120382007

IDENTIFICATION

Dossier # :1120382007

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction de la culture et du patrimoine , Art public_patrimoine et toponymie
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour offrir le soutien professionnel et administratif au Conseil du patrimoine de Montréal, et à cette fin, transférer les ressources humaines et financières affectées au Conseil du patrimoine de Montréal à la Direction de la culture et du patrimoine ainsi qu'ajuster la base budgétaire à compter de 2014.

CONTENU

CONTEXTE

1. Statut administratif du Conseil du patrimoine

- Le Conseil du patrimoine de Montréal (CPM) est institué en vertu de l'article 83.11 de la Charte de la Ville de Montréal. La charte de la Ville indique que les membres du CPM sont nommés par le Conseil municipal, qui peut par règlement déterminer leurs fonctions, devoirs et pouvoirs.
- Contrairement aux dispositions relatives à l'Office de consultation publique de Montréal, au Conseil interculturel de Montréal ou au Conseil des arts de Montréal, la Charte de la Ville est muette quand aux aspects administratifs du Conseil du patrimoine. Ainsi, rien n'indique si les membres sont rémunérés, ni qui peut fixer cette rémunération. Il en va de même sur la capacité du CPM de s'adjoindre du personnel, sur le statut de ce personnel et sur la possibilité que la Ville puisse affecter aux fonctions du Conseil du patrimoine des employés de la Ville.
- Le règlement sur le Conseil du patrimoine (02-136) est venu suppléer, en partie, au silence de la Charte, en précisant que le conseil de la ville met à la disposition du CPM les sommes nécessaires à l'exercice de ses fonctions.
- Depuis 2003, le Conseil du patrimoine fait approuver son budget dans le cadre de l'exercice budgétaire annuel de la Ville :
 - l'enveloppe globale qui a varié entre 496 580 (2003) et 635 500 (2006) est de 521 300 en 2012, avec des prévisions similaires pour 2013. Lorsque les dépenses ont excédé l'enveloppe budgétaire, le déficit a été absorbé à partir du budget de l'ancien Service de la mise en valeur et du patrimoine;
 - les personnes affectées au CPM ont le statut d'employées de la Ville, mais

occupent des postes temporaires, qui n'apparaissent dans aucune structure administrative. Leur nombre qui est allé jusqu'à 4, était de 3 en 2012 (1 poste de secrétaire de direction, 1 poste de conseiller en planification et 1 poste de conseiller en aménagement);

- la rémunération annuelle du président avait varié jusqu'à tout récemment entre 63 000 et 125 000 selon une affectation à mi-temps, ou à plein-temps;
- M. Jacques Lachapelle, président depuis le 1^{er} septembre dernier, affecte le quart de son temps à son rôle de président, pour lequel le Conseil municipal a réservé une somme de 40 000.

2. Fonctions du Conseil du patrimoine

- Le règlement sur le Conseil du patrimoine (02-136) adopté en 2002 et modifié quelques fois par la suite, en précise les fonctions, devoirs et pouvoirs. Ainsi, le Conseil du patrimoine doit :
 - formuler des avis sur des projets relatifs à des bâtiments ou des secteurs relevant de la Loi sur le patrimoine culturel (LPC) et qui doivent être approuvés par le conseil de la ville;
 - formuler des avis sur la reconnaissance des biens culturels par la Ville en vertu de la LPC.
- De plus, le Conseil du patrimoine peut
 - formuler des avis à l'intention des arrondissements sur des projets qui touchent des bâtiments ou des secteurs relevant de la LPC et dont la gestion relève des arrondissements en vertu du règlement de la ville sur la délégation de pouvoirs;
 - formuler des avis sur des projets localisés dans des écoterritoires, ou sur des projets d'aménagement du domaine public localisés dans des territoires visés par la LPC;
 - formuler des avis sur des plans, politiques ou outils de gestion municipaux..
- De plus, le CPM fait diverses activités de promotion du patrimoine, telles que :
 - organisation d'un colloque annuel pour les employés de la Ville;
 - diffusion d'informations par le biais de l'Internet.

3. Chantier sur l'urbanisme

À l'automne 2010, la Direction générale mettait en place un chantier sur l'optimisation de la fonction « urbanisme ». L'un des sous-chantiers portant plus spécifiquement sur le rôle des comités d'experts recommandait d'optimiser les pratiques de fonctionnement du Comité d'architecture et d'urbanisme (CAU) et du CPM, et de s'assurer de la complémentarité de leurs analyses.

L'administration municipale donnait suite à cette recommandation en mai dernier par l'adoption d'un règlement constituant le Comité Jacques-Viger (en remplacement du CAU) et établissant les modalités d'examen conjoint des projets avec le Conseil du patrimoine de Montréal.

Dans l'esprit des travaux du chantier, les effectifs rattachés au Conseil du patrimoine ont commencé dès février 2011 à assurer le soutien du Comité d'architecture et d'urbanisme, soutien qui se poursuit maintenant auprès du Comité Jacques-Viger.

4. Adoption de la Loi sur le patrimoine culturel

- La Loi sur le patrimoine culturel confère des pouvoirs accrus aux municipalités qui peuvent maintenant reconnaître, en plus de bâtiments et d'ensembles bâtis, des intérieurs de bâtiments, des personnages, des événements historiques et des éléments du patrimoine immatériel. En sus de ses fonctions actuelles, le Conseil du patrimoine de Montréal, dont le rôle est inscrit dans cette nouvelle Loi, aura donc la responsabilité de conseiller la Ville dans l'exercice de ces nouveaux pouvoirs.

5. Recommandations de la présidente sortante

Madame Marie Lessard a reçu un premier mandat comme présidente du Conseil du patrimoine de Montréal en août 2007, et un second en août 2009. À la fin de son second mandat, elle a accepté de demeurer en poste jusqu'à ce que les recommandations du chantier sur l'optimisation de la fonction « urbanisme » portant sur les comités d'experts aient été mises en œuvre. À la fin de son mandat, elle a fait part à la Direction de la culture et du patrimoine d'un certain nombre d'observations sur la gestion du CPM, dont notamment :

- la difficulté et l'ambiguïté, pour le président du CPM, d'ajouter à son rôle formel des activités de gestionnaire;
- le manque de ressources et l'instabilité des ressources humaines affectées au CPM, compte-tenu du caractère temporaire des postes;
- l'intérêt d'avoir un meilleur partage d'expertise entre les ressources humaines affectées au CPM et celles des services centraux effectuant des tâches similaires.

Sur la base de ces observations, Madame Lessard recommandait :

- que les ressources humaines affectées au CPM soient rapatriés au sein de la Direction de la culture et du patrimoine, qui pourrait alors assurer le soutien administratif et professionnel requis.

6. Le budget 2013 du Conseil du patrimoine

Le cahier budgétaire 2013 du Conseil du patrimoine annonce la création d'un poste professionnel additionnel pour 2013 pour assurer le soutien aux instances, à même son enveloppe budgétaire. Le même document prévoit également l'intégration de l'équipe de soutien au sein de la Direction de la culture et du patrimoine. Un dossier décisionnel visant la création du poste supplémentaire et la transformation des postes de statut temporaire à permanent, sera fait, dès l'adoption de la présente, en conformité avec le règlement sur la délégation de pouvoir (dans ce cas-ci, l'article 8.02, délégué au fonctionnaire de niveau A).

7. Quelques constats

En ce qui a trait au statut administratif du Conseil du patrimoine de Montréal :

- depuis la nomination du nouveau président en septembre dernier, les dépenses sont approuvées par la Direction de la culture et du patrimoine, puisque les règles de délégation de pouvoir ne permettent pas que le président du CPM dispose d'un droit d'approbation dans les systèmes municipaux;
- l'assiduité des employées est gérée par la Direction de la culture et du patrimoine.

En ce qui a trait aux fonctions du Conseil du patrimoine :

Au-delà des fonctions « obligatoires » du CPM, le CPM a plusieurs fonctions conjointes ou complémentaires à celles des unités « patrimoine » de la Direction de la culture et du

patrimoine :

- Diffusion d'informations sur l'Internet
- Réalisation de recherches en patrimoine
- Organisation d'activités de sensibilisation
- Participation au Comité de toponymie
- Soutien au Comité Jacques-Viger

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0758 (1120382004) - 20 août 2012 - Nomination du président et remplacement de 2 membres au Conseil du patrimoine de Montréal

CM12 0407 (1120382002) - 14 mai 2012 - Adopter le règlement intitulé « Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine (02-136)

CM11 1053 - 19 décembre 2011 - Adoption - Règlement modifiant le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136)

CM05 0275 - 19 avril 2005 - Règlement modifiant le règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136) et nominations de membres au Conseil

CM03 0674 - 26 août 2003 - Adopter le règlement modifiant le Règlement sur le conseil du patrimoine (02-136) et le Règlement intérieur de la Ville sur la délégation de pouvoirs du conseil de la ville aux conseils d'arrondissement (02-002) et abrogeant le Règlement sur la protection des biens culturels (7272, modifié)

CM02 0653 - 20 août 2002 - Approuver et acheminer au Conseil municipal pour avis de motion, un projet de règlement intitulé "Règlement sur le Conseil du Patrimoine de Montréal" tel que proposé par le Groupe de travail sur la définition des paramètres du futur Conseil du patrimoine de Montréal, et mandater le Service du développement culturel pour assurer la mise en place du Conseil du patrimoine de Montréal et l'application dudit règlement

DESCRIPTION

· Mandater la Direction de la culture et du patrimoine pour offrir le soutien professionnel et administratif au Conseil du patrimoine de Montréal. Pour assurer ce soutien, le transfert des ressources humaines et financières affectées du Conseil du patrimoine de Montréal à la Direction de la culture et du patrimoine est nécessaire.

- Le présent sommaire a été élaboré en collaboration avec le Service du capital humain.

JUSTIFICATION

· **Sur le plan administratif :** un mandat explicite à la Direction de la culture et du patrimoine et un transfert des ressources humaines et financières auraient pour effet de confirmer et de clarifier la situation existante, puisque leur gestion est déjà, à toutes fins pratiques, effectuée par la Direction de la culture et du patrimoine.

· **Sur le plan organisationnel :** l'intégration de l'équipe de soutien aux instances à la Direction de la culture et du patrimoine permet une optimisation de ressources oeuvrant dans le domaine du patrimoine et du soutien aux comités d'experts dans le contexte d'une augmentation de la charge et d'une rareté des ressources,.

· **Sur le plan de l'indépendance du Conseil du patrimoine :** l'indépendance du Conseil du patrimoine n'est aucunement remise en cause par le fait que le soutien de ses activités soit assuré par une direction de la Ville. Tel est le cas pour l'ensemble des Comités consultatifs d'urbanisme des arrondissements, de même que pour le Comité d'architecture et d'urbanisme ; tel est également le cas dans nombre d'organismes

ayant des fonctions comparables, tels que l'ancienne Commission des biens culturels du Québec, le Toronto Preservation Board de la Ville de Toronto, et la Commission d'urbanisme et de préservation de la ville de Québec. Par ailleurs, dans la perspective de maintenir la visibilité du soutien au Conseil dans la structure, le budget 2013 de la Direction de la culture et du patrimoine prévoit que l'équipe de soutien au CPM et au Comité Jacques-Viger soit intégrée dans une section distincte dédiée à la recherche, à la diffusion et au soutien aux instances.

- **Sur le plan de la stabilité du soutien aux instances :** le Conseil du patrimoine est inscrit dans la Charte de la Ville, et ses activités sont déterminées par le Règlement sur le Conseil du patrimoine de Montréal (02-136). Il s'agit donc en ce sens d'une instance permanente, dont les activités risquent d'augmenter dans le contexte des nouvelles responsabilités récemment confiées aux municipalités par la Loi sur le patrimoine culturel. Par ailleurs, ses membres sont nommés par le Conseil municipal pour des mandats de 3 ans, qui ne peuvent faire l'objet que d'un renouvellement consécutif. Dans ce contexte, l'attribution de la responsabilité de son soutien à une Direction municipale permettrait d'envisager l'embauche de ressources permanentes, et d'assurer ainsi que le renouvellement des membres soit équilibré par une continuité et une stabilité de l'expertise au plan du support professionnel, et permet d'éviter la perte d'efficacité associée à un roulement de personnel.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget 2013 du Conseil du patrimoine au montant de 515 400 \$ sera transféré à compter du 1er janvier 2013 à la Direction de la culture et du patrimoine et ce transfert sera ainsi reflété au budget modifié 2013 du Service de la qualité de vie. Il faudra ajuster la base budgétaire à compter de 2014.

Le transfert de ressources humaines consiste au transfert de 2 postes professionnels temporaires (poste 22547 - conseiller en aménagement) et poste 40343 - conseiller en planification) et de 1 poste col blanc temporaire (poste no 40342 - secrétaire de direction).

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ce dossier ne comporte aucun enjeu de communication, comme convenu avec la Direction des communications.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux dispositions de la Charte de la ville portant sur le Conseil du patrimoine.
Conforme au Règlement sur le Conseil du patrimoine.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Direction générale , Administration (Francine LEBOEUF)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Marc LACHANCE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Isabelle DUMAS

Chef de division

Tél : 872-3953

Télécop. : 872-9222

ENDOSSÉ PAR

Isabelle DUMAS

Chef de division

Tél : 514-872-3953

Télécop. : 514 872-9222

Date d'endos. : 2012-11-12

Dossier # :1120382007



Dossier # : 1124040001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain , Urbanisme et aménagement urbain
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 687 343,75 \$, en provenance du projet 40134 - Griffintown - Infrastructures et aménagement vers le projet 40138 - Griffintown II - Phase 2/Peel - Phase 3/Sainte-Anne pour permettre d'acquérir un terrain constitué du lot 1 853 528 du cadastre du Québec situé dans le centre-ville dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

Il est recommandé :

d'autoriser un virement budgétaire de 687 343,75 \$, en provenance du projet 40134 - Griffintown - Infrastructures et aménagement vers le projet 40138 - Griffintown II - Phase 2/Peel - Phase 3/Sainte-Anne pour permettre d'acquérir un terrain constitué du lot 1 853 528 du cadastre du Québec situé dans le centre-ville dans l'arrondissement du Sud-Ouest conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

Signé par : Nancy SHOIRY

Le 2012-11-12 14:23

Signataire :

Nancy SHOIRY

Directrice principale
Mise en valeur du territoire , Direction

Dossier # :1124040001

IDENTIFICATION

Dossier # :112404001

Unité administrative responsable :	Mise en valeur du territoire , Direction du développement économique et urbain , Urbanisme et aménagement urbain
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 22 b) aménager des parcs, des infrastructures de loisir, d'activité physique et de sport de qualité, répartis équitablement en fonction des besoins évolutifs des milieux de vie
Compétence d'agglomération :	Aménagement du domaine public dans le centre-ville
Projet :	-
Objet :	Autoriser un virement budgétaire de 687 343,75 \$, en provenance du projet 40134 - Griffintown - Infrastructures et aménagement vers le projet 40138 - Griffintown II - Phase 2/Peel - Phase 3/Sainte-Anne pour permettre d'acquérir un terrain constitué du lot 1 853 528 du cadastre du Québec situé dans le centre-ville dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

CONTENU

CONTEXTE

Le secteur Griffintown constitue l'un des 26 secteurs de planification détaillée identifiés par le Plan d'urbanisme adopté en 2004. Totalisant près de 84 hectares, ce vaste secteur est entièrement localisé dans l'arrondissement du Sud-Ouest, en bordure immédiate du centre des affaires, du faubourg des Récollets et de l'arrondissement historique du Vieux-Montréal. Depuis 2010, le secteur jouit d'un intérêt sans précédent de la part des promoteurs immobiliers. Plus d'une vingtaine de projets immobiliers privés sont actuellement à divers stades d'analyse et d'encadrement par l'arrondissement du Sud-Ouest. Répartis sur l'ensemble du secteur, ces projets pourraient, à terme, représenter plus de 8 000 nouveaux logements et plus de 150 000 m² de superficie de plancher commerciale ou de bureau.

En septembre 2011, le comité exécutif mandatait l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM) pour entreprendre des échanges avec l'ensemble des acteurs intéressés en vue de dégager des orientations d'aménagement appuyées sur une vision d'ensemble du développement de Griffintown. Menés à partir de l'automne 2011, ces échanges ont notamment compris une tournée de préconsultation, un colloque et une journée portes ouvertes, une campagne d'échanges en ligne par l'entremise d'un site Internet et quatre séances d'audition de mémoires tenues en février 2012.

Au terme de cette démarche, l'OCPM rendait public son rapport de consultation le 30 avril 2012, établissant les bases de la construction d'un projet de programme particulier d'urbanisme (PPU).

Ce projet de PPU a été adopté par le conseil municipal le 22 octobre dernier. Le réaménagement du domaine public et la création de nouveaux parcs pour répondre aux

besoins de la nouvelle population attendue dans le secteur sont au centre des orientations du projet de PPU, qui identifie un ensemble de terrains devant faire l'objet d'une acquisition par la Ville à des fins de création de nouveaux parcs et places publiques. Le terrain faisant l'objet du présent sommaire décisionnel fait partie des sites identifiés par le projet de PPU.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0948 - 22 octobre 2012 (1124543001) - Adopter le projet de règlement visant à modifier le Plan d'urbanisme pour y ajouter le PPU Griffintown et mandater l'OCPM pour assurer la tenue de la consultation publique portant sur le projet de PPU.

CM12 0332 - 17 avril 2012 - Mandater conjointement la Direction du développement économique et urbain, la Direction de la culture et du patrimoine et l'arrondissement du Sud-Ouest pour examiner les mesures à mettre en place pour préserver la valeur patrimoniale du site du Horse Palace et pour poursuivre cette démarche à propos des aspects patrimoniaux du rapport de l'OCPM concernant la planification détaillée de Griffintown.

CA08 22 0083 et CA08 22 0084 - 5 février 2008 (1070960026) - Donner un avis de motion et adopter le projet de règlement modifiant le Plan d'urbanisme de la Ville de Montréal (04-047) pour y introduire le PPU Griffintown - Secteur Peel-Wellington.

DESCRIPTION

Il s'agit d'autoriser un virement budgétaire afin de permettre l'acquisition d'un terrain à des fins de parcs conformément aux orientations contenues dans le projet de PPU Griffintown. Le terrain visé sera acquis par la Ville, pour la somme de 625 000 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, de Les développements immobiliers BCG inc. Le terrain est désigné comme étant le lot 1 853 528 du cadastre du Québec, d'une superficie de 328,2 m², situé du côté sud de la rue Ottawa, à l'est de la rue de la Montagne et à l'ouest de la rue Murray, dans l'arrondissement du Sud-Ouest.

JUSTIFICATION

Aucune somme n'a été prévue au PTI en 2012 pour le projet 40138 - Griffintown II Phase 2/Peel - Phase 3/Sainte-Anne. Il est recommandé d'autoriser un virement budgétaire de 687 343,75 \$ en provenance du projet 40134 - Griffintown - Infrastructures et aménagement vers le projet 40138 - Griffintown II Phase 2/Peel - Phase 3/Sainte-Anne, considérant les aspects suivants :

- l'acquisition de ce terrain est une mesure mise en place pour préserver la valeur patrimoniale du site Horse Palace;
- l'acquisition de ce terrain permettra de répondre aux besoins d'espaces verts pour le secteur Griffintown;
- l'ensemble des intervenants s'est montré favorable à cette acquisition;
- le prix d'acquisition de 625 000 \$ est raisonnable étant donné que le recours en expropriation pourrait s'avérer plus onéreux.

Ce virement est possible, car des dépenses du projet 40134 - Griffintown - Infrastructures et aménagement sont reportées en 2013, entre autres le concours de design urbain pour la Promenade Smith, et conséquemment les services professionnels pour les plans et devis. L'acquisition d'un terrain en bordure du canal de Lachine est aussi reportée en 2013.

Ce virement est essentiel pour donner suite au projet d'acte par lequel la Ville acquiert le terrain visé.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Le budget requis pour donner suite à ce virement budgétaire est prévu au PTI 2012-2014 du Service de la mise en valeur du territoire. La somme de 687 434,75 \$ proviendrait du projet 40134 - Griffintown - Infrastructures et aménagement et serait virée au projet 40138 - Griffintown II Phase 2/Peel - Phase 3/Sainte-Anne.

Le Bureau de gestion des grands projets est favorable au virement budgétaire. L'acquisition du terrain devra être considérée lorsque le PTI du projet 40138 - Griffintown II Phase 2/Peel - Phase 3/Sainte-Anne sera préparé.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'aménagement de parcs dans le secteur Griffintown offrira à la communauté locale un meilleur accès à des espaces verts et à des équipements de loisirs, tout en contribuant au verdissement et à la gestion durable des eaux de ruissellement. Par ailleurs, la création d'un espace vert sur ce terrain contribuera à la mise en valeur du patrimoine bâti du secteur en offrant un dégagement aux écuries présentant un intérêt patrimonial et historique qui sont situées sur un lot voisin.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Si ce virement budgétaire n'est pas autorisé, l'acquisition devra être annulée et la Ville ne sera pas en mesure de respecter les engagements pris dans le cadre du projet de PPU quant à la création d'un espace vert sur le site.

La transformation de ce terrain en parc constituera la première intervention municipale de création d'espace vert dans le cadre de la mise en oeuvre du PPU Griffintown. Le terrain est localisé sur un îlot du secteur Griffintown faisant déjà l'objet de projets immobiliers résidentiels. La présence d'un espace vert sur cet îlot contribuera à assurer la cohabitation de ces nouveaux projets immobiliers avec les activités existantes et les activités hippiques se déroulant sur le lot voisin.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Aucune opération de communication n'est prévue relativement à la décision.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Acquisition du terrain.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Direction générale , Administration (Jean-François BALLARD)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Stéphane CONANT

Charge(e) de projets - urbanisme

Tél : 514-872-7713

Télécop. : 514 872-1598

ENDOSSÉ PAR

Luc GAGNON

Chef de division Urbanisme et aménagement urbain

Tél : 514-872-4095

Télécop. : 514 872-1598

Date d'endos. : 2012-10-30

Dossier # :1124040001

**Dossier # : 1126115001**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Administration , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Autoriser le virement budgétaire au montant de 6 090 995,33 \$ et la modification d'imputation permettant de récupérer les fonds de la réserve de voirie affectés en 2012 à divers projets d'investissement et autoriser la Direction des Transports à effectuer en 2012 des dépenses de fonctionnement de 1 190 995,33 \$ en provenance de la réserve de voirie locale.

Il est recommandé au Comité exécutif :

1. conformément aux informations financières du présent dossier, d'autoriser la modification de la source de financement de certains sous-projets d'immobilisation du projet 55845-Programme de réfection d'artères, au PTI 2012 de la Direction du transport, afin de récupérer les fonds de la réserve de voirie ainsi dégagés, soit 6 090 995,33 \$;
2. d'autoriser pour ce faire, le virement budgétaire en 2012 de 6 091 000 \$ du projet: 55860-Programme de réfection des rues collectrices locales vers le projet: 55845-Programme de réfection d'artères, le tout au Programme triennal d'immobilisation de la Direction du transport du Service du développement et des opérations ;

Il est recommandé au Conseil municipal :

3. d'autoriser un financement de 1 190 995,33 \$ en provenance de la réserve de voirie locale, découlant du virement budgétaire de 6 090 995,33 \$, vers la Direction des transports afin d'effectuer des dépenses de fonctionnement en 2012.

Signé par : Marc BLANCHET**Le** 2012-11-29 15:58**Signataire :**

Marc BLANCHET

Dir. principal infrastructures, transport & environnement
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction

Dossier # :1126115001

IDENTIFICATION

Dossier # :1126115001

Unité administrative responsable :	Direction générale , Administration , Division des ressources financières
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Autoriser le virement budgétaire au montant de 6 090 995.33 \$ et la modification d'imputation permettant de récupérer les fonds de la réserve de voirie affectés en 2012 à divers projets d'investissement et autoriser la Direction des Transports à effectuer en 2012 des dépenses de fonctionnement de 1 190 995,33 \$ en provenance de la réserve de voirie locale.

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la préparation du budget de fonctionnement de 2013, la Direction des transports a présenté des demandes additionnelles qui ont acceptées par la Direction des finances dans le cadre du budget 2013. Ces demandes visaient, entre autres, à financer l'opération nids-de-poule, à financer des travaux de planification et de réhabilitation des actifs de voirie (scellement et réparation des fissures actives et sciage rotatif sur le réseau artériel, diverses interventions concernant la mise aux normes des feux de signalisation, le réaménagement géométrique et la sécurisation de la circulation sur les artères) et à financer des études de faisabilité sur diverses structures routières.

Par ailleurs, au cours de l'année 2012, la Direction des transports a financé, au Programme triennal d'immobilisations, plusieurs travaux de réfection routière à même la réserve de voirie. De plus, la Direction des transports prévoit que son programme d'immobilisations ne sera pas complètement engagé d'ici la fin de l'année financière 2012.

La direction des Transports a des besoins opérationnels de 1 192 739,04 \$ de la réserve locale pour ses activités de voirie non capitalisables.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM120727 - 23 août 2012, Accorder un contrat à Louisbourg S.B.C., s.e.c, pour le planage et revêtement bitumineux, là où requis, dans les voies de services de l'autoroute 13 et de l'autoroute 40, dépense totale de 907 974,19 \$ (dossier 1126013015)

CM120529 - 21 juin 2012, accorder un contrat à Louisbourg SBC s.e.c. pour la reconstruction de chaussée flexible, de trottoirs, de bordures, de mails centraux, d'une section d'égout et d'aqueduc, dépense totale de 7 452 638,12\$ (dossier 1120266039)

CM120532 - 19 juin 2012, Accorder un contrat à Louisbourg SBC s.e.c., pour le planage de chaussée et revêtement bitumineux , là ou requis, dans les boulevards Rosemont et Saint-Michel dans les limites décrites aux bordereaux de soumission, dépense totale de 1 229 312,62 \$ (dossier 1120266037)

DESCRIPTION

Compte tenu de la volonté de l'Administration de limiter le plus possible la charge fiscale des citoyens de Montréal, il a été proposé de financer une partie des travaux de voirie non capitalisables de 2013 à même la réserve de voirie de 2012. Afin de rencontrer cet objectif tout en respectant le cadre financier de la Ville, le financement des travaux de voirie par la réserve sera remplacé par un financement par emprunt, ce qui permettra d'affecter en 2013 la réserve de voirie au financement des demandes de la Direction des transports jugées prioritaires par l'Administration municipale.

Le présent dossier vise à :

- autoriser les virements budgétaires, les virements de crédits et les modifications d'imputation qui sont requises pour changer le mode de financement des contrats octroyés pour des travaux de voirie afin d'utiliser le budget d'emprunt encore disponible de cette direction plutôt que la réserve de voirie. Ce dossier permettra de modifier l'imputation financière de 2 contrats octroyés au cours de l'année 2012.
- autoriser la Direction des Transports à effectuer en 2012 des dépenses de 1 190 995,33 \$ de la réserve de voirie locale.

JUSTIFICATION

Le présent dossier permettra de réduire l'utilisation de la réserve de voirie en 2012 et ce, afin de financer au cours de l'année 2013 des travaux de voirie prioritaires de l'Administration. Par la même occasion, la Direction des Transports sera en mesure d'effectuer en 2012 des dépenses de la réserve de voirie locale, soit la sécurisation de la circulation sur les artères, l'apaisement de la circulation, l'implantation d'un système qui diffuse des informations sur le trafic (Géo-traffic) et des factures du CN et du CP pour l'entretien des passages à niveau et des systèmes d'avertissement.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces modifications d'imputation permettront de dégager 6 090 995,33 \$ à la réserve de voirie en 2012 et d'utiliser un montant de 4 900 000 \$ pour le financement de travaux de voirie additionnels en 2013 et un montant de 1 190 995,33\$ pour des dépenses de compétence locale.

Ces dépenses se détaillent comme suit: études, diagnostics et relevés pour la sécurisation de la circulation sur les artères pour un montant de 854 260,29 \$, étude de faisabilité concernant l'implantation d'un système 511 (Géo-Trafic) à la Ville pour 120 000 \$, des factures CN de 132 919,14 \$ et des factures CP de 83 815,90 \$.

Le budget prévu pour remplacer la source de financement des projets d'investissement par l'emprunt est prévu au PTI 2012 de la Direction des transports, après avoir opéré en 2012 le virement budgétaire de 6 091 000 \$ en provenance du projet: 55860 Programme de réfection des rues collectrices locales vers le projet: 55845 Programme de réfection d'artères.

L'analyse des crédits à renverser pour la réserve de voirie est présentée par dossier décisionnel en pièce jointe.

La demande des nouveaux crédits pour 2012, la demande de virement budgétaire et l'imputation pour les dépenses de la réserve de voirie locale sont présentées dans l'intervention de la Direction générale, Administration.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Permettra de financer les travaux de voirie qui sont jugés prioritaires par l'Administration.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Direction générale , Administration (Odette NTAKARUTIMANA)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Avis favorable :
Infrastructures_transport et de l'environnement , Direction des transports (Robert KAHLE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Oana BAICESCU-PETIT

Conseiller(ere) en gestion des ressources
financieres

Tél : (514) 872-2813

Télécop. : (514) 872-6478

ENDOSSÉ PAR

Pierre BEAUDET

Adjoint au directeur principal et responsable de
l'administration

Tél : 514-872-1572

Télécop. : 514 872-0690

Date d'endos. : 2012-11-14

Dossier # :1126115001



Dossier # : 1125915013

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division des orientations et de l'expertise en parcs , Section planification
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Approuver pour inscription les projets soumis par les arrondissements (Bloc 5) : Ahuntsic-Cartierville, Lachine et LaSalle au volet régulier du PR@M-FAMILLE édition 2012 (années 2012 et 2013) - Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) et autoriser, pour ce faire, un virement budgétaire total de 636 611 \$.

Il est recommandé:

1. d'approuver pour inscription les projets soumis par les arrondissements d'Ahuntsic-Cartierville, de Lachine et de LaSalle (Bloc 5), au volet régulier du PR@M-FAMILLE édition 2012 (année 2012 et année 2013) - Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP);
2. d'autoriser un virement budgétaire total de 636 611 \$ en provenance de la Direction des grands parcs et du verdissement du Service de la qualité de vie afin de virer, lors des octrois de contrat, la portion Ville vers l'arrondissement concerné, et ce, jusqu'à concurrence du montant maximal admissible, conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel;
3. d'autoriser toute modification requise pour l'année des virements prévue au dossier, selon les dates d'octroi des contrats, sous réserve des disponibilités budgétaires du Service de la qualité de vie.

Signé par : Mario CICIOLI

Le 2012-12-04 11:57

Signataire :

Mario CICIOLI

Directeur des grands parcs et du verdissement et du bureau du Mont-Royal
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement

Dossier # :1125915013

IDENTIFICATION

Dossier # :1125915013

Unité administrative responsable :	Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement , Division des orientations et de l'expertise en parcs , Section planification
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 c) prendre des mesures visant à assurer la sécurité des citoyennes et des citoyens dans les espaces publics, notamment des parcs et des équipements collectifs et récréatifs
Projet :	-
Objet :	Approuver pour inscription les projets soumis par les arrondissements (Bloc 5) : Ahuntsic-Cartierville, Lachine et LaSalle au volet régulier du PR@M-FAMILLE édition 2012 (années 2012 et 2013) - Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) et autoriser, pour ce faire, un virement budgétaire total de 636 611 \$.

CONTENU

CONTEXTE

Le comité exécutif a adopté le *Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP)* le 19 mars 2010 (CE10 0359). Ce programme est l'une des mesures pour la famille issue du PR@M-FAMILLE et vise plus spécifiquement à améliorer la qualité de vie et la sécurité des familles montréalaises par l'aménagement et l'embellissement de ses parcs. La Direction des grands parcs et du verdissement (DGPV) est mandatée pour gérer le programme. Le PAAP comporte trois volets :

- Volet régulier (12 M\$) : vise la protection des actifs dans les parcs locaux - Arrondissements;
- Volet des projets spéciaux (2 M\$) : vise des projets liés à la problématique des quartiers déficitaires en parcs ou pour accompagner de nouveaux projets domiciliaires - Arrondissements;
- Volet des grands parcs (7 M\$) : vise la protection des actifs dans les parcs du réseau des grands parcs - DGPV.

Ce dossier concerne le volet régulier et sert de levier pour les investissements consentis par les arrondissements dans les parcs locaux.

Prévu pour s'échelonner sur trois ans, le programme en est maintenant à sa troisième année. Tout comme en 2010 et en 2011, une somme de 12 M\$ sera injectée dans le volet régulier de l'édition 2012, à la différence que les déboursés des projets sélectionnés devront s'étaler en 2012 et en 2013 et que les budgets seront virés au moment de l'octroi de contrat et non au moment de l'inscription des projets aux différents blocs.

Par rapport à la première année où la somme était partagée à 70 % (Ville) et 30 %

(Arrondissement), la somme du volet régulier est, cette année, de la même manière que l'an passé, partagé à 50 % entre la Ville et l'Arrondissement concerné.

Le sommaire décisionnel du lancement de l'édition 2012 du PAAP (CE11 2006) présente en détail les modalités du programme ainsi que les documents de support. De plus, le 20 décembre 2011, une rencontre d'information s'est tenue au bureau de la DGPV et a permis à 24 participants de 18 arrondissements de se familiariser avec les nouveautés de l'édition 2012 du PAAP.

Le présent dossier constitue le cinquième bloc et permettra de compléter l'inscription des projets à l'édition 2012 du PAAP.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 1605 - 26 septembre 2012 - Approuver pour inscription les projets soumis par l'arrondissement de Montréal-Nord (Bloc 4) au volet régulier du PR@M-FAMILLE édition 2012 (années 2012 et 2013) - Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) et autoriser, pour ce faire, un virement budgétaire total de 335 849 \$. Approuver les modifications à la liste de projets soumis par l'arrondissement de Ville-Marie au volet régulier (Bloc 2) de l'édition 2012 du PAAP.

CE12 1415 - 22 août 2012 - Approuver pour inscription les projets soumis par les arrondissements (Bloc 3) au volet régulier du PR@M-FAMILLE édition 2012 (années 2012 et 2013) - Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) et autoriser, pour ce faire, un virement budgétaire total de 2 142 559 \$. Approuver les modifications aux listes de projets soumis par les arrondissements d'Outremont, de Pierrefonds-Roxboro et de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension au volet régulier du PAAP 2010, 2011 ou 2012.

CE12 1037 - 20 juin 2012 - Approuver pour inscription les projets soumis par les arrondissements (Bloc 2) au volet régulier du PR@M-FAMILLE édition 2012 (années 2012 et 2013) - Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) et autoriser, pour ce faire, un virement budgétaire total de 1 009 785 \$. Approuver la modification à la liste de projets soumis par l'arrondissement de Villeray-Saint-Michel-Parc-Extension au volet régulier du PR@M-FAMILLE 2011 - PAAP.

CE12 0529 - 11 avril 2012 - Approuver pour inscription les projets soumis par les arrondissements (Bloc 1) au volet régulier du PR@M-FAMILLE édition 2012 (année 2012 et année 2013) - Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) et autoriser, pour ce faire, un virement budgétaire total de 7 820 913 \$. Approuver la modification à la liste de projets soumis par l'arrondissement de Verdun au volet régulier du PR@M-FAMILLE 2011 - PAAP.

CE11 2006 - 7 décembre 2011 - PR@M-FAMILLE - Approuver les modifications au Programme d'amélioration des aménagements dans les parcs (PAAP) pour l'édition 2012.

DESCRIPTION

ÉDITION 2012 DU PAAP (VOLET RÉGULIER) - INSCRIPTION DES PROJETS AU BLOC 5

Tel que défini à son adoption, le volet régulier du PAAP vise l'amélioration des parcs existants et permet d'effectuer des travaux qui contribueront au rajeunissement des installations et à la sécurité des usagers. Le présent dossier recommande l'inscription à l'édition 2012 du PAAP d'un cinquième bloc de projets soumis par les arrondissements.

Cette année, les arrondissements devaient remplir des formulaires en vue de présenter leurs projets. Ces formulaires ont fait l'objet d'une analyse par la DGPV quant à la recevabilité des projets proposés au PAAP. Le détail des projets retenus est présenté à l'annexe 1 des pièces jointes. Ces travaux peuvent porter sur :

- Le réaménagement d'aires de jeux vétustes;
- Le remplacement de fontaines à boire, de tours d'éclairage, de lampadaires,

- d'escaliers, de murets, etc.;
- Le remplacement et l'amélioration d'installations sportives comme les gradins, les arrêts-balles, les clôtures de sécurité, les surfaces de jeux naturelles et artificielles, etc.;
- La réfection des surfaces dégradées de sentiers, de chemins et de stationnements;
- Le réaménagement d'aires de détente et l'ajout de mobilier;
- La restauration de bâtiments de parc;
- La transformation de pataugeoires en jeux d'eau et la mise aux normes des pataugeoires.

Les arrondissements devaient répondre aux critères d'admissibilité suivants :

- Fournir une description des projets à réaliser incluant la justification de la priorité, ainsi que leur pertinence locale;
- Répondre aux objectifs du programme au plan de la sécurité, de l'amélioration des installations et des domaines des travaux décrits précédemment;
- Faire l'objet d'une résolution de l'arrondissement qui confirme la disponibilité du 50 % et des montants excédentaires, s'il y a lieu;
- Être déposé aux dates butoirs annoncées.

Sur un total de 19 arrondissements, trois arrondissements ont déposé des projets pour ce cinquième bloc. Bien que la DGPV n'envisage pas d'autres dépôts de projets, elle pourrait être amenée à présenter de nouveaux dossiers visant à modifier les listes de projets déjà inscrits au PAAP, et ce, suite à un changement de priorités de l'arrondissement ou autres imprévus.

Solde de l'aide financière aux arrondissements

La répartition des budgets à allouer aux projets soumis par les arrondissements a été fixée au prorata de la population et du nombre de jeunes de moins de 20 ans de chacun des arrondissements, selon les plus récentes statistiques disponibles de Statistique Canada (2006). Bien qu'un recensement ait eu lieu en 2011, les données de population n'ont pas été rendues disponibles avant le lancement de l'édition 2012 du PAAP.

Avec l'approbation de ce dossier, 11 945 715 \$ des 12 000 000 \$ auront été engagés pour le volet régulier du PAAP 2012 (voir annexe 2 des pièces jointes). Ainsi, un solde de 54 285 \$ ne sera pas utilisé pour l'édition 2012 du PAAP (années 2012 et 2013) et sera retourné au budget consolidé.

JUSTIFICATION

Les projets soumis contribuent à intégrer la priorité municipale de prendre soin des familles et d'assurer leur sécurité. De plus, ils répondent aux critères d'admissibilité du volet régulier du PAAP.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

ÉDITION 2012 DU PAAP (VOLET RÉGULIER) - INSCRIPTION DES PROJETS AU BLOC 5
Les projets soumis représentent une valeur totale de 1 937 444 \$ (TTC) et une valeur nette de 1 853 189 \$ en projets, ainsi qu'une aide financière aux arrondissements concernés d'une valeur de 636 611 \$. L'annexe 1 des pièces jointes présente la liste des projets par arrondissement.

Pour l'édition 2012, les arrondissements devront aller en octroi de contrat dans l'année en cours de sorte à engager la portion du budget disponible pour chacune des années. Les projets présentés dans le présent dossier sont tous planifiés pour l'année 2013.

Cette aide financière sera prise à même le règlement d'emprunt corporatif autorisant le

financement des travaux d'aménagement et de réaménagement des parcs. Tout montant excédentaire sera assumé par les arrondissements.

Dans le but de rendre plus efficace le travail des arrondissements et de la DGPV, un document de procédures a été acheminé aux arrondissements le 8 septembre 2011. Ce document a, depuis, été révisé et sa dernière version figure à l'annexe 3.

En plus de la procédure à suivre lors de l'octroi de contrat et de l'ajout d'une rubrique sur le traitement des décisions déléguées, le document de procédures fait également état du rapport mensuel des dépenses à produire par l'Arrondissement et à envoyer à la DGPV le premier lundi de chaque mois.

Pour les informations budgétaires, veuillez consulter l'intervention financière du Service de la qualité de vie - Direction des grands parcs et du verdissement.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le volet régulier du PAAP vise principalement à assurer une meilleure qualité de vie aux Montréalais en consolidant les parcs existants.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Dans le cas où le présent dossier ne serait pas adopté, la Ville perdrait l'opportunité de se servir de l'effet de levier instauré par le PAAP pour encourager les arrondissements à investir dans l'amélioration de la qualité des parcs montréalais et par conséquent de contribuer à l'amélioration de la qualité de vie des familles montréalaises directement visées par ce programme.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Une stratégie de communication a été approuvée par la Direction des communications pour répondre aux enjeux de communication de ce dossier.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Les arrondissements sont responsables du cheminement des projets qu'ils déposent au PAAP.

Certains arrondissements ne pourront pas aller en octroi de contrat avant le 31 décembre 2012 pour une partie ou pour la totalité du budget qui leur a été attribué pour l'année 2012 du PAAP. Ainsi, leur demande de report, incluant les montants, les projets y étant associés et la justification du retard, sera prochainement analysée par la DGPV.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Les arrondissements respecteront les politiques et les encadrements en vigueur à la Ville.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Ahuntsic-Cartierville , Direction performance_greffe et services administratifs (Sylvain GUÉRIN)

Avis favorable avec commentaires :
Qualité de vie , Direction des grands parcs et du verdissement (Marie DAGENAI)

Avis favorable avec commentaires :
LaSalle , Direction des services administratifs (Louise POITRAS-TOUCHETTE)

Avis favorable avec commentaires :

Lachine , Direction des services administratifs et du greffe (Michel BOYER)

Avis favorable :

LaSalle , Direction des services techniques (Christianne CYRENNE)

Avis favorable avec commentaires :

Finances , Direction du budget (Raymond VALADE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Sylvie BARRIAULT

Conseiller(ere) en aménagement

Tél : 514-872-1543

Télécop. : 514 872-1458

ENDOSSÉ PAR

Daniel GROULX

Cadre en reaffectation

Tél : 514-872-6762

Télécop. : 514 872-1458

Date d'endos. : 2012-11-22

Dossier # :1125915013



Dossier # : 1122714008

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa première année d'activité

Il est recommandé au conseil municipal et au conseil d'agglomération :

de prendre connaissance de la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa première année d'activité;

il est recommandé au comité exécutif de mandater :

- le Bureau du contrôleur général pour faire une analyse des écarts entre les honoraires professionnels payés par la Ville selon certains contrats, et ceux qu'elle aurait payés si elle avait utilisé les taux du Décret 1235-87 , analyse devant se faire avec l'appui des services concernés par cette question **(R-9)**;
- conjointement la Direction de l'approvisionnement et le Service des finances pour mettre sur pied un groupe de travail chargé d'étudier les avantages et inconvénients de l'introduction sur une plus large échelle de la méthode visant à tenir compte de la notion de "coût total" des biens acquis, incluant les coûts d'entretien **(R-11)**;
- conjointement la Direction du greffe et la Direction de l'approvisionnement pour étudier une formule de présentation normalisée des résultats des analyses des soumissions, laquelle pourrait remplacer les différents modèles actuellement en usage **(R-25)**;
- la Direction de l'approvisionnement, dans le cadre de ses travaux de révision de la politique de gestion contractuelle, de prendre en considération la recommandation R-28 de la commission (concernant les pratiques prévues à la Loi 35) **(R-28)**.

Signé par : Yves SAINDON

Le 2012-12-07 14:09

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1122714008

IDENTIFICATION

Dossier # :1122714008

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance de la réponse du comité exécutif aux rapports de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa première année d'activité

CONTENU

CONTEXTE

Conformément au Règlement sur la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats (11-007) et au règlement sur la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats (RCG11-008), des rapports, portant sur le bilan de la première année d'activité de la Commission, ont été produits et déposés à la séance du conseil municipal du 19 mars 2012 et à la séance du conseil d'agglomération du 22 mars 2012. Par la suite, le comité fut saisi de ces rapports à sa séance du 4 avril 2012.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CE12 0486 - Séance du 4 avril 2012 - de prendre acte des rapports et des recommandations de la Commission permanente sur l'examen des contrats portant sur le bilan de sa première année d'activité.

DESCRIPTION

Ayant pris connaissance des recommandations contenues aux rapports de la commission, le comité exécutif dépose son rapport lui ayant trait.

JUSTIFICATION

ASPECT(S) FINANCIER(S)

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Les commissions permanentes du conseil sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la *Loi sur les cités et villes* et à la *Charte de la Ville de Montréal*, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux et à favoriser la participation des citoyennes et des citoyens aux débats d'intérêt public.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conformément à la résolution CE10 1682, adoptée le 20 octobre 2010, le comité exécutif prend connaissance des recommandations contenues au rapport d'une commission et dépose un rapport ayant trait à celui-ci.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Edwige NOZA

Secrétaire recherchiste

Tél : 514 872-4259

Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division - Élections et soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957

Télécop. : 514 872-5655

Date d'endos. : 2012-12-07

Dossier # :1122714008

CE : 30.013

2012/12/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

**Dossier # : 1124711002**

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 7 459 807,95 \$ pour le projet de réfection et de mise aux normes du pavillon Hélène-de-Champlain à la firme « Les Entreprises QMD » aux prix et conditions de sa soumission datée du 15 août 2012, conformément à l'appel d'offres public #20110716, disponible au budget PTI 2012-2014 de la Société du parc Jean-Drapeau.

Devant l'urgence de préserver l'intégrité du bâtiment, le directeur général de la Société du parc Jean-Drapeau, suite à l'approbation de son Conseil d'Administration, recommande :

- d'effectuer les travaux essentiels et urgents;
- d'autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 7 459 807,95 \$ (incluant les taxes) pour le projet d'agrandissement et de mise aux normes du pavillon Hélène-de-Champlain à la firme « Les Entreprises QMD » aux prix et conditions de sa soumission datée du 15 août 2012;
- d'autoriser le report des budgets non-utilisés de 2012 à 2013;
- d'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au présent dossier.

Signé par : Daniel - Ext BLIER **Le** 2012-11-21 15:39

Signataire : Daniel - Ext BLIER

Directeur général
Société du Parc Jean-Drapeau , Direction

Dossier # :1124711002

IDENTIFICATION

Dossier # :1124711002

Unité administrative responsable :	Société du Parc Jean-Drapeau , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Parc Jean-Drapeau
Projet :	-
Objet :	Autoriser la Société du parc Jean-Drapeau à octroyer un contrat de 7 459 807,95 \$ pour le projet de réfection et de mise aux normes du pavillon Hélène-de-Champlain à la firme « Les Entreprises QMD » aux prix et conditions de sa soumission datée du 15 août 2012, conformément à l'appel d'offres public #20110716, disponible au budget PTI 2012-2014 de la Société du parc Jean-Drapeau.

CONTENU

CONTEXTE

L'immeuble Hélène-de-Champlain est situé au 200, chemin du Tour de l'Isle, sur l'île Sainte-Hélène au parc Jean-Drapeau. Datant de la fin des années 30, cet immeuble n'a jamais fait l'objet de travaux de mise aux normes ni de rénovations majeures, à part certains travaux effectués en prévision d'Expo67. L'édifice est d'ailleurs non conforme aux exigences de sécurité, de salubrité et d'exploitation, selon le Code du bâtiment. À cet égard, en 2007, le Service Incendies Montréal avait émis un avis de non-conformité pour le bâtiment en ce qui a trait aux foyers, aux hottes et aux issues de secours. D'autres problèmes ont également été identifiés relativement à la fenestration, à la maçonnerie et aux cheminées, ainsi qu'en matière d'accessibilité universelle. De plus, tous les systèmes d'électricité, de chauffage et de climatisation doivent être mis aux normes et remplacés par des appareils contemporains, plus performants. Ajoutons enfin que le bâtiment n'est pas doté de gicleurs ni d'issues de secours en nombre suffisant.

Par ailleurs, en septembre 2007, la Ville de Montréal a décrété le Règlement sur la constitution du site du patrimoine de l'île Sainte-Hélène, en vertu des articles 84 à 96 de la Loi sur les biens culturels (L.R.Q., chapitre B-4). Selon l'article 6 de ce règlement, « Tous les témoins matériels significatifs compris dans le site du patrimoine de l'Île-Sainte-Hélène et énumérés aux sections I à IV doivent être maintenus en bon état. » La section I traitant des « composantes bâties » prévoit que : «Tous travaux affectant les bâtiments municipaux de l'ancien parc municipal et les bâtiments construits pour l'Expo 67 doivent assurer le maintien de leur intégrité. Pour les fins du présent règlement, ces bâtiments comprennent : 1° les bâtiments municipaux du parc municipal de l'île Sainte-Hélène : a) le pavillon des baigneurs (Complexe aquatique de l'île Sainte-Hélène); b) le pavillon des Sports (restaurant Hélène-de-Champlain); [...]»

Depuis 1983, le bâtiment était exploité par monsieur Pierre Marcotte sous la raison sociale « Restaurant Hélène-de-Champlain », et ce, jusqu'au 31 janvier 2009. À la fin de cette exploitation, la Société du parc Jean-Drapeau (SPJD) trouve le bâtiment dans un état lamentable.

Au cours de l'année 2009, la SPJD procédera au nettoyage du bâtiment en plus de dresser l'inventaire du mobilier et d'en assurer l'entreposage. Parallèlement, la SPJD effectue des démarches auprès d'une dizaine d'entreprises pouvant potentiellement exploiter le bâtiment. En décembre 2009, elle lance un appel de propositions toutes catégories qui aurait pu résulter en un nouvel usage pour ce bâtiment. Le 26 mars 2010, trois propositions sont déposées et une seule est retenue par le conseil d'administration de la SPJD à sa séance du 13 avril 2010.

Au cours de l'année 2010, le projet de mise aux normes et d'agrandissement de ce bâtiment patrimonial traverse également toutes les étapes requises à l'obtention d'un permis de construction, et ce, en respect des règlements municipaux:

v 18 juin 2010 : Demande de projet particulier à l'arrondissement Ville-Marie

v 8 juillet 2010 : Comité consultatif d'urbanisme - AVIS FAVORABLE à l'égard de la demande de rénovation et d'agrandissement du pavillon Hélène-de-Champlain, aux conditions suivantes :

- Déposer à l'arrondissement un plan d'aménagement paysager pour l'ensemble de la propriété incluant les interventions prévues à la roseraie.

- Déposer à l'arrondissement un relevé des arbres existants et à couper, réalisé par un arpenteur-géomètre, ainsi que les mesures de protection ou de transplantation envisagées.

- Démontrer que le programme n'est pas réalisable dans l'implantation actuelle du bâtiment, notamment en rationalisant les équipements mécaniques et les espaces techniques existants, ou qu'il ne peut être limité à un agrandissement sur l'emprise de la terrasse existante.

- Effectuer une évaluation patrimoniale du bâtiment et des impacts des agrandissements projetés.

- Évaluer des mesures compensatoires ou alternatives qui pallieraient à une performance énergétique moindre de l'enveloppe du bâtiment existant, afin de favoriser la conservation de certains éléments patrimoniaux existants, notamment la fenestration d'origine, par exemple en privilégiant l'installation de systèmes mécaniques intégrés ou de géothermie.

v 12 juillet 2010 : Conseil d'arrondissement - 1^{er} projet de résolution

Résolution - CA10 240411 : Adopter le premier projet de résolution à l'effet : D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'agrandir et d'occuper le pavillon Hélène-de-Champlain portant le numéro 200, chemin du Tour-de-l'Isle, situé sur l'île Sainte-Hélène dans le parc Jean-Drapeau, et ce, en dérogation à l'article 141 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), selon les usages montrés sur les plans préparés par la firme Provencher Roy et estampillés par l'arrondissement le 28 juin 2010. (Adoptée à l'unanimité)

v 24 août 2010 : Assemblée publique de consultation

Aucun des citoyens présents à la consultation n'a fait usage de son droit d'intervention.

v 9 septembre 2010 : Comité consultatif d'urbanisme

v 10 septembre 2010 : Dépôt de la demande de permis

v 13 septembre 2010 : Présentation au Conseil du Patrimoine de Montréal, Conseil d'arrondissement - 2^e projet de résolution

Résolution - CA10 240471 : D'adopter le second projet de résolution dont le texte, tel que modifié, se lit comme suit : D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'agrandir et d'occuper le pavillon Hélène De Champlain portant le numéro 200, chemin du Tour-de-l'Isle, situé sur l'île Sainte-Hélène dans le parc Jean-Drapeau, et ce, en dérogation à l'article 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), selon les usages montrés sur les plans préparés par la firme Provencher Roy et estampillés par l'arrondissement le 28 juin 2010. (Adoptée à l'unanimité)

v 12 octobre 2010 : Conseil d'arrondissement - Adoption finale

Résolution - CA10 240539 : D'accorder, en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (CA-24-011), l'autorisation d'agrandir et d'occuper le pavillon Hélène De Champlain portant le numéro 200, chemin du Tour-de-l'Isle, situé sur l'île Sainte-Hélène dans le parc Jean-Drapeau, et ce, en dérogation à l'article 134 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement de Ville-Marie (01-282), selon les usages montrés sur les plans préparés par la firme Provencher Roy et estampillés par l'arrondissement le 28 juin 2010. (Adoptée à l'unanimité)

Le 28 octobre 2010, le conseil d'administration de la SPJD approuve le projet de bail, préparé en collaboration avec le service du contentieux de la Ville. Le 24 novembre 2010, le Comité exécutif autorise la SPJD à signer un projet de convention et d'exploitation à long terme (bail de 35 ans) avec 9222-7412 Québec inc. prévoyant la transformation de l'immeuble Hélène-de-Champlain, en un complexe de restauration de fine cuisine gastronomique. Le 9 novembre 2011, le Comité exécutif entérine la décision du conseil d'administration de la SPJD de modifier le bail relatif au restaurant Hélène-de-Champlain et approuve le remaniement du PTI de la SPJD de 5 M\$ requis aux travaux de mise aux normes du bâtiment.

C'est en septembre 2010 que débutent les travaux sur l'édifice Hélène-de-Champlain qui consistent essentiellement à la mise aux normes du bâtiment existant et à la construction de trois agrandissements arrière et latéraux. À ce moment, le chantier touche trois principaux aspects : les travaux de maçonnerie, la construction de la structure des agrandissements et la démolition intérieure comprenant le démantèlement des systèmes mécaniques.

Il y avait de l'amiante dans le bâtiment patrimonial. En 2004, 25 échantillons avaient été prélevés et l'enlèvement de l'amiante avait été évalué à 327 500 \$. La Loi amiante de 2006 modifie les exigences en termes de diagnostic technique immobilier et impose qu'un plus grand nombre d'échantillons soient prélevés; le diagnostic doit aussi s'assurer d'une prise d'échantillons dans les faux murs et les faux plafonds. Ainsi en 2010, un second diagnostic plus poussé a requis la prise de 148 échantillons en raison de la présence de nombreux faux murs et faux plafonds, à raison de deux ou trois parois superposées par endroits. Ainsi les travaux de démolition ont touché 3 000 m² de surfaces qui ont dû être dénudées jusqu'à la structure de pierre; il s'agit d'autant de surfaces de murs, planchers et plafonds, incluant les filages électriques, qui doivent être refaits. Les coûts relatifs à l'enlèvement l'amiante et aux travaux de reconstruction afférents sont de 2,1 M\$. Voir les photos de l'annexe 1.

En ce qui a trait à l'entente contractuelle, le 15 décembre 2010, la SPJD et un groupe d'exploitants signent une entente relative à la transformation du bâtiment Hélène-de-Champlain en complexe de restauration gastronomique visant une accréditation de calibre international. En décembre 2011, diverses difficultés rencontrées au cours de la phase des travaux de rénovation du Hélène-de-Champlain, ont rendu difficile la poursuite du projet, et

les parties ont convenu de mettre fin au contrat intervenu entre elles.

La fin prématurée de cette entente contractuelle place la SPJD dans la position où elle doit elle-même procéder à la complétion des travaux pour assurer l'intégrité et la pérennité du bâtiment. Pour ce faire, depuis mars dernier, la SPJD a procédé à :

- v la prise en charge des honoraires des professionnels ayant collaboré au projet;
- v la révision de la portée des travaux, ainsi que des plans et devis, en fonction d'un nouveau Programme fonctionnel et technique (PFT);
- v une nouvelle évaluation des coûts, validée par une firme indépendante;
- v la préparation et au lancement d'un appel d'offres public pour trouver un entrepreneur général, responsable de la totalité du chantier.

Le 21 septembre dernier, le Conseil d'administration de la SPJD a octroyé le contrat de 7 459 807,95 \$ à l'entrepreneur, Les entreprises QMD inc., sous réserve de l'approbation du Comité exécutif. En effet, en vertu de la convention qui la lie à la Ville de Montréal et de ses lettres patentes, la SPJD ne peut conclure de contrat dont la valeur est supérieure à 2 000 000 \$, qu'avec l'autorisation préalable du Comité exécutif de la Ville. Or, ce projet nécessite l'octroi d'un contrat excédant cette somme.

Ce contrat vise la réalisation de l'ensemble des travaux de construction qui permettront de protéger et de sécuriser le bâtiment Hélène-de-Champlain, et ce, dans le respect architectural de l'œuvre. Ces travaux permettront à un éventuel promoteur de procéder à des améliorations locatives et d'exploiter une offre de restauration.

Rappelons enfin que les travaux prévus à ce contrat sont essentiels et urgents afin d'éviter la détérioration des lieux, préserver l'intégrité et assurer la sécurité de ce bâtiment patrimonial, qui se trouve dans une situation précaire vu l'absence de chauffage à l'approche de la saison froide. Par ailleurs, il importe également de reprendre les travaux de rénovation de l'édifice avant de lancer un appel de propositions afin d'intéresser un nouvel exploitant et entamer le processus de négociation.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

- Le 24 novembre 2010 : Résolution CE10 1842 – Il est résolu d'autoriser la SPJD à signer un projet de convention et d'exploitation à long terme (bail de 35 ans) avec 9222-7412 Québec inc. prévoyant la transformation de l'immeuble Hélène-de-Champlain, situé au 200, chemin du Tour de l'Isle, sur l'île Sainte-Hélène, en un complexe de restauration de fine cuisine gastronomique, aux termes et conditions stipulés au projet de convention.

- Le 9 novembre 2011 : Résolution CE11 1799 – Il est résolu d'entériner la décision du conseil d'administration de la SPJD de modifier le bail relatif au restaurant Hélène-de-Champlain; d'approuver le remaniement du PTI de la SPJD de 5 M\$ requis aux travaux de mise aux normes du bâtiment Hélène-de-Champlain et d'autoriser la Société à procéder aux travaux et lui rembourser le coût sur présentation de pièces justificatives; d'autoriser le report au budget PTI 2012 les budgets non utilisés pour ce projet par la SPJD au terme de l'exercice 2011; d'imputer cette dépense, après avoir opéré le virement budgétaire requis, conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

- 21 septembre 2012 : Résolution CA 2012-37 du Conseil d'administration de la Société du parc Jean-Drapeau; Octroyer un contrat pour les travaux liés au projet d'agrandissement et de mise aux normes du pavillon Hélène-de-Champlain à la firme « Les Entreprises QMD inc. » aux prix et conditions de sa soumission datée du 15 août 2012, conformément à l'appel d'offres public #20120716, et autoriser une dépense totale à cette fin de 7 459 807,95 \$, comprenant toutes les taxes, sous réserve de l'approbation du comité exécutif de la Ville de Montréal.

DESCRIPTION

Le contrat de 7 459 807,95 \$ à octroyer à Les entreprises QMD inc. vise la réalisation de l'ensemble des travaux de construction qui permettront de protéger et de sécuriser le bâtiment Hélène-de-Champlain. Les travaux visés par ce contrat comprennent, de manière non limitative :

- les travaux d'enveloppe du bâtiment, incluant la maçonnerie, l'étanchéité de la toiture des agrandissements, la pose de fenêtres;
- le réaménagement d'aires intérieures;
- la mise aux normes et le réaménagement des services mécaniques, de la plomberie et de l'électricité;
- l'installation d'un système de protection incendie;
- les travaux de structure liés aux transports verticaux et aux planchers;
- l'installation des matériaux et des équipements mécaniques acquis lors de préachats, notamment les fenêtres, les ascenseurs, les monte-charge et certains équipements mécaniques.

JUSTIFICATION

Lors de l'appel d'offres publié le 16 juillet 2012, 17 documents ont été distribués par le Système Électronique d'Appel d'Offres (SE@O) et quatre (4) soumissions ont été déposées (24 %) lors de l'ouverture du 15 août 2012. « Les Entreprises QMD inc. » a déposé la plus basse soumission conforme, au coût total de 7 459 807,95 \$, incluant les taxes. (voir le procès-verbal de l'ouverture des soumissions en pièce jointe)

Soumissions conformes	Coût des travaux (avant taxe)	Total (incluant taxes)
Les Entreprises QMD Inc.	6 488 200,01 \$	7 459 807,95 \$
Le Groupe Decarel Inc.	7 390 302,25 \$	8 947 000,00 \$
Quadrax & Associés EG	7 958 251,81 \$	9 150 000,00 \$
Cosoltec Inc.	7 991 221,58 \$	9 187 907,00 \$
Dernière estimation réalisée (par firme externe)	6 010 565,78 \$	6 910 648,00 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (\$) (L'adjudicataire – l'estimation)		549 159,95 \$
Écart entre l'adjudicataire et la dernière estimation (%) (l'adjudicataire – estimation / estimation) X 100		7,9 %

L'écart entre l'estimation et le prix du soumissionnaire est en partie explicable par la période de l'année où l'appel d'offres a été lancé (juillet- août) et par le fait que le bâtiment a fait l'objet de plusieurs phases de travaux dans le passé. L'évaluation de la phase actuelle des travaux par les soumissionnaires étant rendue complexe par la quantité de plans relatifs aux phases précédentes qui étaient mis à la disposition des soumissionnaires.

Les travaux liés à ce contrat sont essentiels et urgents afin d'éviter la détérioration des lieux, préserver l'intégrité du bâtiment et assurer sa sécurité. Il importe également de reprendre le chantier afin de conclure une entente avec un futur exploitant et générer des revenus de loyer à la SPJD et de taxes à la Ville de Montréal.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce montant est disponible à même le budget PTI de la Société du parc Jean-Drapeau. Cette dépense sera entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle est liée aux activités du parc Jean-Drapeau qui sont de compétence d'agglomération.

Informations budgétaires (en dollars)

Budget PTI 2012-2014 – Agglomération 100 % :

Projet investi : 43010

Sous-projet investi : 1143010 002

2012	2013	Total
3 900 000 \$	3 235 397,95 \$	7 135 397,95 \$

Montant ci-haut net de TPS (7 459 807,95 \$ - 324 410,00 \$ = 7 135 397,95 \$)

À cet égard, nous recommandons au Comité exécutif que les budgets non utilisés en 2012 soient reportés à 2013 dans le cadre du PTI 2013-2015.

Information comptable (en dollars)

L'imputation comptable et le financement par règlements d'emprunts seront identifiés par le Service des finances de la Ville de Montréal selon l'évolution du projet et les paramètres applicables.

Cette acquisition est financée par un emprunt autorisé par le règlement RCG 10-001 « Protection d'immeuble ».

Au final, le projet de mise aux normes et d'agrandissement de ce bâtiment patrimonial totalisera 16,2 M\$.

À ce jour, 8,7 M\$ ont été dépensés de la façon suivante :

- Travaux sur le bâtiment 3,7 M\$
(restauration de la maçonnerie, démolition intérieure et démantèlement des systèmes mécaniques, enlèvement de l'amiante, etc.)
 - Agrandissement (structure d'acier) 1,3 M\$
 - Gestionnaire de projet 0,6 M\$
 - Aménagements extérieurs 1,2 M\$
 - Honoraires professionnels 1,9 M\$
- Sous-total 8,7 M\$**

Contrat pour la poursuite des travaux **7,5 M\$**

- Enveloppe du bâtiment (maçonnerie, étanchéité de la toiture des agrandissements, pose de fenêtres)
- Réaménagement d'aires intérieures
- Services mécaniques, de la plomberie et de l'électricité
- Système de protection incendie
- Travaux de structure liés aux transports verticaux et aux planchers
- Installation des matériaux et des équipements mécaniques en préachats (fenêtres, ascenseurs, monte-charge et certains équipements mécaniques)

TOTAL du projet 16,2 M\$ (incluant taxes, contingences et honoraires)

Ajoutons qu'en 2010, le projet a reçu un financement de 73 410,45 \$ du Bureau du patrimoine, de la toponymie et de l'expertise de la Ville de Montréal, pour la restauration de la maçonnerie du pavillon Hélène-de-Champlain. Aucun autre volet du projet n'a été financé par des fonds voués à la préservation du patrimoine bâti. Toutefois, à la suite de l'octroi du contrat de 7 459 807,95 \$, la SPJD effectuera de nouvelles démarches afin d'obtenir de sommes supplémentaires.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Les travaux de mise aux normes du bâtiment Hélène-de-Champlain permettront notamment de générer des économies d'énergie. En effet, les portes et certaines fenêtres de ce bâtiment, surtout l'importante fenestration de l'entrée principale et celle du rez-de-jardin, doivent être remplacées par des matériaux contemporains et écoénergétiques, toujours dans le respect architectural de l'œuvre. Aussi, les systèmes mécaniques (électriques, de chauffage et de climatisation) seront mis aux normes et remplacés par des appareils contemporains, plus performants. Ces modifications assureront une conservation maximale de l'énergie par la nouvelle fenestration jumelée aux nouveaux systèmes mécaniques, plus efficaces, le tout générant des économies énergétiques substantielles.

Les travaux de mise aux normes et d'agrandissement du bâtiment Hélène-de-Champlain permettront également de conclure une entente avec un futur exploitant qui générera des revenus de loyer à la SPJD et de taxes à la Ville de Montréal, ainsi que retombées économiques importantes pour la communauté. Cette entente permettra notamment d'accroître l'autonomie financière de la SPJD.

Par ailleurs, la SPJD s'engage à discuter avec un éventuel exploitant de la possibilité d'assurer un accès grand public au bâtiment. À titre d'exemple, l'exploitation pourrait comprendre une offre de services grand public, une activité portes ouvertes annuelle ou encore la tenue d'événements publics par la Ville.

Enfin, la rénovation et l'agrandissement de l'édifice Hélène-de-Champlain, un des joyaux du patrimoine bâti du parc Jean-Drapeau et de Montréal, en assureront la préservation et la mise en valeur, en plus de constituer un legs exceptionnel pour les générations futures.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

À la suite d'une demande d'extension, le prix proposé par l'adjudicataire, Les entreprises QMD inc., n'est valide que jusqu'au 13 décembre prochain.

De plus, un retard dans l'attribution de ce contrat pourrait d'une part compromettre l'intégrité de ce bâtiment patrimonial qui se trouve dans une situation précaire vu l'absence de chauffage à l'approche de la saison froide. D'autre part, les travaux prévus à ce contrat sont essentiels et urgents afin d'éviter la détérioration des lieux, préserver l'intégrité du bâtiment et assurer sa sécurité.

Enfin, tout retard pourrait compromettre l'échéancier de réalisation du projet, la prise de possession du restaurant par un éventuel exploitant et incidemment reporter des revenus de loyer importants pour la Société du parc Jean-Drapeau ainsi que des revenus de taxes pour la Ville de Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Des activités de communications sont prévues, en collaboration avec le futur exploitant, possiblement au moment du choix de l'exploitant et de l'ouverture du restaurant.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ouverture des soumissions 15 août 2012

Octroi du contrat au Comité de vérification et PTI 22 août 2012

Approbation du contrat au C.A. 21 septembre 2012

Approbation du contrat au C.E. 12 décembre 2012

Octroi du contrat 13 décembre 2012
Début des travaux 14 décembre 2012
Fin des travaux de la phase « base building » novembre 2013

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce projet a suivi le processus normal d'appel d'offres et d'octroi de contrats au plus bas soumissionnaire conforme de la Société du parc Jean-Drapeau.
Les clauses en prévention de la collusion et la fraude étaient incluses dans les Directives aux soumissionnaires des documents d'appel d'offres.

Le dossier respecte les encadrements suivants :

- politique de gestion contractuelle;
- politique, normes et procédures approvisionnement;
- encadrement « Gestion des contingences, incidences et déboursés dans tous les contrats ».

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Direction générale , Administration (Marie DAGENAI)

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction du budget (François MARTELLINO)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Alain - Ext DESMARAIS

Gestionnaire immobilier

Tél : 514 872-9240

Télécop. : 514 872-5691

ENDOSSÉ PAR

Gilles - Ext BALLARD

Directeur Exploitation

Tél : 514 872-7161

Télécop. : 514 872-7168

Date d'endos. : 2012-10-02

Dossier # :1124711002



Dossier # : 1125337012

Unité administrative responsable :	Finances , Direction du budget , Direction du plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires », relatifs à des projets relevant de la compétence du conseil municipal

1. d'adopter, dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, un projet de règlement d'emprunt autorisant le financement de 30 000 000 \$ pour l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires relatif à des projets relevant du conseil municipal, conditionnellement à l'approbation par le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du règlement d'emprunt mentionné au dossier.

Signé par : Robert LAMONTAGNE

Le 2012-11-09 07:29

Signataire :

Robert LAMONTAGNE

Directeur principal et trésorier
Finances , Bureau du directeur principal

Dossier # :1125337012

IDENTIFICATION

Dossier # :1125337012

Unité administrative responsable :	Finances , Direction du budget , Direction du plan de l'investissement
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Adopter dans le cadre du programme triennal d'immobilisations, le projet de règlement intitulé « Règlement autorisant un emprunt de 30 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires », relatifs à des projets relevant de la compétence du conseil municipal

CONTENU

CONTEXTE

Les services municipaux doivent procéder à l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires pour le réseau routier, et autres aménagements du domaine public qui relèvent du conseil municipal.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM12 0767 du 20 septembre 2012 portant adoption du programme triennal d'immobilisations 2013-2015 du conseil municipal

DESCRIPTION

Le présent dossier a pour but d'adopter un règlement d'emprunt à portée globale de 30 000 000 \$ afin de financer l'achat de feux de circulation, d'équipements de signalisation et de lampadaires pour le réseau routier et autres aménagements du domaine public. L'obtention de ce règlement d'emprunt permettra le financement de divers contrats futurs et, par conséquent évitera leur financement par l'adoption de règlements d'emprunt à la pièce. Il permettra par ailleurs, aux services corporatifs de réaliser ainsi plus rapidement leur programmation.

JUSTIFICATION

L'approbation du règlement d'emprunt à portée globale par le gouvernement du Québec et le conseil municipal permet de réduire les délais administratifs lors de l'octroi de contrats, et par conséquent, permet de réaliser plus rapidement les travaux d'immobilisations.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les services corporatifs devront prévoir les budgets requis pour l'achat de ces différents équipements à même l'enveloppe budgétaire du programme triennal d'immobilisations qui leur a été attribuée.

La période de financement ne doit pas excéder 20 ans.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Finances , Direction de la comptabilité et du contrôle financier (Jean-François RONDOU)

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Nicolas DUFRESNE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Youcef OUCHENIR

CONSEILLER EN RESSOURCES FINANCIÈRES

Tél : 514 872-3149

Télécop. : 514 868-4447

ENDOSSÉ PAR

Denis LABERGE

Chef de programmes

Tél : 514 872-2238

Télécop. : 514 872-0690

Date d'endos. : 2012-10-30

Dossier # :1125337012



Dossier # : 1125924005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme, du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1) et du Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction (02-065).

Il est recommandé au conseil municipal :

1- de prendre acte du procès-verbal de la séance de consultation publique tenue le 14 novembre 2012 dans l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal et de le déposer aux archives;

2- d'adopter, sans changement, le règlement intitulé « *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* » en remplacement de certaines dispositions du *Règlement sur les opérations cadastrales* (R.R.V.M., c. O-1) et du *Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction* (02-065).

Signé par : Guy OUELLET

Le 2012-11-20 15:54

Signataire :

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire
Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire

Dossier # :1125924005

IDENTIFICATION**Dossier # :1125924005**

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme, du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1) et du Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction (02-065).

CONTENU**CONTEXTE**

Le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation tenue le 14 novembre 2012 est ajouté en pièce jointe.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention****Autre intervenant et sens de l'intervention****RESPONSABLE DU DOSSIER**

Simon LEMIEUX
Conseiller(ere) en aménagement
Tél : 514-872-1919
Télécop. : 868-4076

Dossier # :1125924005

IDENTIFICATION

Dossier # :1125924005

Unité administrative responsable :	Arrondissement Le Plateau-Mont-Royal , Direction du développement du territoire , Division de l'urbanisme, du patrimoine et des services aux entreprises
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Adoption du Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal en remplacement de certaines dispositions du Règlement sur les opérations cadastrales (R.R.V.M., c. O-1) et du Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction (02-065).

CONTENU

CONTEXTE

Malgré les investissements importants réalisés dans les dernières années, les parcs de l'arrondissement ne répondent toujours pas aux attentes et aux besoins réels des citoyens. En effet, selon une étude réalisée par la Division des parcs et de l'horticulture, les investissements requis pour la mise à niveau complète des 57 principaux espaces verts de l'arrondissement sont de plus de 66,5 millions. Un investissement annuel de 4 millions pendant les 15 à 20 prochaines années permettrait donc d'améliorer les parcs de l'arrondissement.

La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme — LAU (L.R.Q., chapitre A-19.1) offre la possibilité aux municipalités de financer des travaux dans les parcs à partir d'un fonds spécial. À partir de ce fonds, les arrondissements peuvent financer tout projet d'aménagement de terrains à des fins de parcs, acheter des terrains à des fins d'espaces naturels ou acheter des végétaux et les planter sur les propriétés de la municipalité.

Les revenus obtenus en vertu de ce fonds sont, par contre, insuffisants pour faire face aux réalités particulières du Plateau-Mont-Royal puisqu'ils sont limités au projet de création de lots. Le territoire du Plateau ayant été majoritairement loti et construit au tournant du vingtième siècle, le nombre de dossiers exigeant annuellement une contribution est très faible.

Dans les faits, en 2011, un seul des 74 permis de lotissement délivré par l'arrondissement a entraîné une contribution aux fins de parcs pour un montant de 50 000,00 \$. Ce faible ratio s'explique par le fait que la réglementation actuelle exige une contribution au fonds lors de projets impliquant un morcellement alors que le développement de l'arrondissement passe surtout par la réutilisation de terrains ou de bâtiments existant.

À l'instar d'autres arrondissements (LaSalle, Pierrefonds - Roxboro, Saint-Laurent, Île-Bizard

-, Sainte-Geneviève et Lachine), Le Plateau-Mont-Royal désire se doter d'une réglementation lui permettant d'exiger une contribution lors de projet de redéveloppement. Ainsi, tout projet relatif à un bâtiment principal sur un site qui nécessite un permis de construction ou de transformation ayant pour effet la création ou l'ajout de logements entraînerait une contribution au fonds de parcs.

* Suite au retrait sine die par le comité exécutif d'une première proposition (1125924002) qui prévoyait une contribution pour fins de parc lors d'un projet de création d'une copropriété, le projet de règlement a été modifié pour s'inspirer des pratiques en vigueur dans d'autres arrondissements.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CA12 25 0201 (1125924002) le 4 juin 2012 : le conseil d'arrondissement a résolu de recommander au conseil municipal de donner un avis de motion et d'adopter un premier projet de règlement concernant le *Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal*.

Le comité exécutif, lors de sa séance du 6 juin, a retiré sine die le dossier de l'ordre du jour.

DESCRIPTION

En vertu de l'article 131 de la Charte de la Ville de Montréal, le conseil d'arrondissement a la responsabilité des compétences de la Ville en matière de lotissement, à l'exception de celles visées aux articles 117.1 à 117.16 de la LAU (dispositions relatives à la réserve pour fins de parcs, de terrains de jeux et d'espaces naturels). En raison de ce partage des pouvoirs, les modifications réglementaires proposées devront être adoptées par le conseil municipal et par le conseil d'arrondissement.

Les modifications que nous voulons apporter à la réglementation oblige le conseil municipal à faire l'abrogation pour l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal de deux règlements soit :

- les articles 6 à 9 du *Règlement sur les opérations cadastrales* (R.R.V.M., c. 0-1);
- le *Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction* (02-065).

Ces règlements sont remplacés par :

- un *règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* adopté par le conseil municipal;
- un *règlement de lotissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal* (2012-07) adopté par le conseil d'arrondissement.

Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal

Ce règlement reprend les dispositions concernant la contribution aux frais de parcs prévues aux articles 6 à 9 du *Règlement sur les opérations cadastrales* (R.R.V.M., c. 0-1) ainsi que toutes celles du *Règlement relatif à la délivrance de certains permis de construction* (02-065). Ces deux règlements incluent les sources de financement actuelles du fonds de parcs soit :

- Lors d'une opération cadastrale ayant pour effet de morceler un lot ou d'identifier une partie de lot;
- Lors d'un projet de construction sur un terrain dont l'immatriculation à titre de lot distinct n'a pas fait l'objet de la délivrance d'un permis de lotissement compte tenu du

fait qu'elle a résulté de la rénovation cadastrale, mais qui, sans cette rénovation cadastrale, aurait occasionné des frais de parcs.

À cette réglementation, nous proposons d'ajouter une contribution monétaire équivalente à 10 % de la valeur du terrain lors de tous projets de construction ou de transformation ayant pour effet la création ou l'ajout de logements.

Règlement de lotissement de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (2012-07)

Les modifications à ce règlement sont présentées dans le sommaire décisionnel 1125924005.

JUSTIFICATION

La Direction du développement du territoire recommande l'adoption d'un avis de motion en prévision de la présente modification réglementaire afin de :

1. Augmenter le financement pour l'acquisition de terrain ainsi que pour l'aménagement et la mise à niveau des parcs;
2. Comblent les besoins en parcs et espaces verts de l'arrondissement;
3. Corriger les incompatibilités avec la LAU.

En vertu du *Règlement sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU)*, aucun avis du CCU n'est requis pour ce type de modification réglementaire.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Selon une évaluation réalisée à partir des permis de construction et de transformation déposés en 2010, l'ajout d'une contribution au fonds de parcs lors de projet de redéveloppement permettrait à l'arrondissement d'obtenir près de 1 250 000 dollars annuellement. Par contre, il est très difficile d'estimer le montant qui sera obtenu lors des prochaines années puisqu'il dépendra de la vitalité du marché immobilier. Selon la LAU, ce montant peut uniquement être utilisé pour végétaliser le domaine public et pour améliorer la qualité des parcs.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'investissement de sommes importantes dans la réfection et l'ajout de parcs participe au verdissement et à la réduction des îlots de chaleur. L'accès aux espaces verts et aux équipements de loisir est ainsi facilité ce qui contribue à l'amélioration de la qualité de vie des résidents et fait du Plateau un milieu de vie mieux adapté aux familles.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Règlement relatif à la cession pour fins d'établissement, de maintien et d'amélioration de parcs, de terrains, de terrains de jeux et de préservation d'espaces naturels sur le territoire de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal:

- Fin septembre : Ficelage du dossier (la résolution sera transmise sous forme d'addenda suite au CA du 1^{er} octobre)
- CA du 1^{er} octobre : Adoption d'une résolution demandant l'adoption du règlement par le CM;
- CE du 10 octobre : Inscrire à l'ordre du jour du CM d'octobre et recommander son adoption à une séance subséquente;
- CM du 22 octobre : Avis de motion et adoption du premier projet de règlement;
- Début novembre : Avis public annonçant la tenue d'une séance de consultation publique;

- Mi- novembre : Assemblée publique de consultation tenue par l'arrondissement;
- CE du 5 décembre : Prendre acte du procès-verbal de la séance de consultation publique et adopté, avec ou sans changement au règlement;
- CM du 17 décembre : Adoption du règlement;
- Entrée en vigueur du règlement suite à la publication d'un avis public par le Greffier de la Ville.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Affaires juridiques et évaluation foncière , Direction des affaires civiles (Anne-Marie MCSWEEN)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Simon LEMIEUX

Conseiller en aménagement

Tél : 514 872-1919

Télécop. : 514 868-4076

ENDOSSÉ PAR

Guy OUELLET

Directeur - Développement du territoire

Tél : 514-872-6651

Télécop. : 514 872-0476

Date d'endos. : 2012-09-27

Dossier # :1125924005



Dossier # : 1120854007

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-141 autorisant un emprunt de sept millions quatre-vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-neuf dollars (7 086 489 \$) pour le financement du projet de prestation électronique de services billettiques par Internet - Phase 1

Il est recommandé:

d'approuver le règlement R-141 autorisant un emprunt de sept millions quatre-vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-neuf dollars (7 086 489 \$) pour le financement du projet de prestation électronique de services billettiques par Internet - Phase 1, conformément aux dispositions de l'article 123 de la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (L.R.Q., c. S-30.01)

Signé par : Sylvie - Ext TREMBLAY

Le 2012-10-16 15:31

Signataire :

Sylvie - Ext TREMBLAY

Secrétaire générale et directrice exécutive affaires juridiques
Société de transport de Montréal , Direction

Dossier # :1120854007

IDENTIFICATION**Dossier # :1120854007**

Unité administrative responsable :	Société de transport de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil d'agglomération
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Transport collectif des personnes
Projet :	-
Objet :	Approuver le règlement R-141 autorisant un emprunt de sept millions quatre-vingt-six mille quatre cent quatre-vingt-neuf dollars (7 086 489 \$) pour le financement du projet de prestation électronique de services billettiques par Internet - Phase 1

CONTENU**CONTEXTE**

Voir en pièce jointe le dossier du C. A. de la Société de transport de Montréal

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)**DESCRIPTION****JUSTIFICATION****ASPECT(S) FINANCIER(S)****DÉVELOPPEMENT DURABLE****IMPACT(S) MAJEUR(S)****OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)****CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS****VALIDATION****Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Daniele - Ext PORRET

Assistante - secrétaire

Tél : 514 280-5213

Télécop. : 514 280-6126

ENDOSSÉ PAR

Christian - Ext PORTELANCE

Secrétaire général adjoint

Tél : 514 280-5203

Télécop. : 514 280-6126

Date d'endos. : 2012-10-16

Dossier # :1120854007

CE : 40.004

2012/12/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1122418006

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Service des ressources humaines et du développement organisationnel , Planification et gestion des effectifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser des promotions de cadres policiers, à compter de la date d'affectation en fonction supérieure

Il est recommandé au comité exécutif:

d'autoriser les promotions de cadres policiers suivantes, à compter de la date d'affectation en fonction supérieure:

- Monsieur Marc Tanguay, actuellement commandant en fonction supérieure, à titre de cadre de service à la Section vigie des pratiques policières et éthique, est promu en permanence au même grade et à la même fonction.
- Monsieur Alain Bourdages, actuellement inspecteur-chef en fonction supérieure, à titre d'adjoint au chef de la Direction des opérations - Développement des processus d'innovation et des pratiques apprenantes, est promu en permanence au même grade et à la même fonction.
- Monsieur Daniel Allard, actuellement inspecteur-chef en fonction supérieure, à titre de chef de la Division de la sécurité routière et des patrouilles spécialisées, est promu en permanence au même grade et à la même fonction.
- Monsieur Daniel Touchette, actuellement inspecteur-chef en fonction supérieure, à titre d'adjoint au chef du Service des patrouilles spécialisées et des communications opérationnelles, est promu en permanence au même grade et à la même fonction.
- Monsieur Gino Dubé, actuellement inspecteur en fonction supérieure, à titre de chef du Poste de quartier 26, est promu en permanence au même grade et à la même fonction.
- Monsieur Dominic Harvey, actuellement inspecteur en fonction supérieure, à titre de cadre conseil au Service à la communauté région nord, est promu en permanence au même grade et à la même fonction.
- Monsieur Charles Mailloux, actuellement inspecteur-chef en fonction supérieure, à titre d'adjoint au chef du Service (soutien) au Service des enquêtes spécialisées, est promu en permanence au même grade et à la même fonction.
- Monsieur Bernard Lamothe, actuellement inspecteur-chef en fonction supérieure, à titre d'adjoint au chef du Service (opérations) au Service des enquêtes spécialisées, est

promu en permanence au même grade et à la même fonction.

- Madame Estelle Landry, actuellement commandant en fonction supérieure, à titre de chef de la Section des enquêtes nord, est promue en permanence au même grade et à la même fonction.
- Monsieur Mohamed Azid Bouhdid, actuellement commandant en fonction supérieure, à titre de cadre de service à la Section vigie des pratiques policières et éthique, est promu en permanence au même grade et à la même fonction.
- Monsieur Mario Frappier, actuellement commandant en fonction supérieure, à titre de cadre de service à la Section vigie des pratiques policières et éthique, est promu en permanence au même grade et à la même fonction.
- Monsieur Danik Guerrero, actuellement commandant en fonction supérieure, à titre de cadre de service à la Section vigie des pratiques policières et éthique, est promu en permanence au même grade et à la même fonction.
- Monsieur Daniel Rousseau, actuellement inspecteur-chef en fonction supérieure, à titre de chef de la Division des communications opérationnelles et information policière, est promu en permanence au même grade et à la même fonction.
- Monsieur Patrick Lamarre, actuellement inspecteur en fonction supérieure, à titre de chef de la Division du crime organisé, est promu en permanence au même grade et à la même fonction.
- Monsieur Laval Villeneuve, actuellement inspecteur en fonction supérieure, à titre de chef de la Section vigie des pratiques policières et éthique, est promu en permanence au même grade et à la même fonction.
- Monsieur Mario Fournier, actuellement inspecteur en fonction supérieure, à titre de chef de la Division du renseignement, est promu en permanence au même grade et à la même fonction.
- Monsieur Claude Bussièrès, actuellement assistant-directeur en fonction supérieure, à titre de chef au Service du soutien aux opérations policières, est promu en permanence au même grade et à la même fonction.
- Monsieur Ian Lafrenière, actuellement commandant en fonction supérieure, à titre de cadre conseil à la Section des communications corporatives, est promu en permanence au même grade et à la même fonction.
- Monsieur Sylvain Lemay, assistant-directeur, actuellement adjoint exécutif au Bureau du directeur et relations avec les élus, est promu au même grade et à la même fonction.

Signé par : Marc PARENT

Le 2012-11-13 16:07

Signataire :

Marc PARENT

Directeur
Police , Direction principale

Dossier # :1122418006

IDENTIFICATION

Dossier # :1122418006

Unité administrative responsable :	Police , Direction des opérations - Activités de soutien , Service des ressources humaines et du développement organisationnel , Planification et gestion des effectifs
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 26 e) protéger l'intégrité physique des personnes et leurs biens
Compétence d'agglomération :	Services de police et sécurité incendie
Projet :	-
Objet :	Autoriser des promotions de cadres policiers, à compter de la date d'affectation en fonction supérieure

CONTENU

CONTEXTE

Depuis 2011, plusieurs types de départs tels que: retraites, missions internationales et prêts de service ont généré plusieurs promotions qui ont été autorisés par le comité exécutif du 14 mars 2012 (CE12-0369).

De plus, certaines promotions font suite à la restructuration du Service de police de la Ville de Montréal et qui ont été autorisées par le comité exécutif du 17 octobre 2012 (CE12-1734).

Ainsi, à la demande de la direction et suite à leur qualification au processus de sélection et à une période de probation satisfaisante, il est recommandé d'autoriser les promotions suivantes, à compter de la date d'affectation en fonction supérieure:

- Monsieur Marc Tanguay, actuellement commandant en fonction supérieure, à titre de cadre de service à la Section vigie des pratiques policières et éthique, est promu en permanence au même grade et à la même fonction, et ce, suite à la réaffectation du commandant Christian Nantel à la Section armurerie, le 8 décembre 2010.
- Monsieur Alain Bourdages, actuellement inspecteur-chef en fonction supérieure, à titre d'adjoint au chef de la Direction des opérations - Développement des processus d'innovation et des pratiques apprenantes, est promu en permanence au même grade et à la même fonction, et ce, suite à l'approbation de la nouvelle structure du Service, le 17 octobre 2012.
- Monsieur Daniel Allard, actuellement inspecteur-chef en fonction supérieure, à titre de chef de la Division de la sécurité routière et des patrouilles spécialisées, est promu en permanence au même grade et à la même fonction, et ce, suite à la promotion à titre d'assistant-directeur de Stéphane Lemieux à la Direction des opérations - Activités de développement des processus d'innovation et des pratiques opérationnelles, le 14 mars 2012.
- Monsieur Daniel Touchette, actuellement inspecteur-chef en fonction supérieure, à titre d'adjoint au chef du Service des patrouilles spécialisées et des communications

opérationnelles, est promu en permanence au même grade et à la même fonction, et ce, suite à la promotion à titre d'assistant-directeur de Claude Bussières au Service des patrouilles spécialisées et des communications opérationnelles, à compter de la date d'approbation du comité exécutif.

- Monsieur Gino Dubé, actuellement inspecteur en fonction supérieure, à titre de chef du Poste de quartier 26, est promu en permanence au même grade et à la même fonction, et ce, suite à la réaffectation de l'inspecteur Simonetta Barth à la Division des ressources informationnelles (Projet M-IRIS), le 14 novembre 2011.
- Monsieur Dominic Harvey, actuellement inspecteur en fonction supérieure, à titre de cadre conseil au Service à la communauté région nord, est promu en permanence au même grade et à la même fonction, et ce, suite au départ en missions internationales de l'inspecteur Marco Carrier, le 21 février 2012.
- Monsieur Charles Mailloux, actuellement inspecteur-chef en fonction supérieure, à titre d'adjoint au chef du Service (soutien) au Service des enquêtes spécialisées, est promu en permanence au même grade et à la même fonction, et ce, suite à l'approbation de la nouvelle structure du Service, le 17 octobre 2012.
- Monsieur Bernard Lamothe, actuellement inspecteur-chef en fonction supérieure, à titre d'adjoint au chef du Service (opérations) au Service des enquêtes spécialisées, est promu en permanence au même grade et à la même fonction, et ce, suite à l'approbation de la nouvelle structure du Service, le 17 octobre 2012.
- Madame Estelle Landry, actuellement commandant en fonction supérieure, à titre de chef de la Section des enquêtes nord, est promue en permanence au même grade et à la même fonction, et ce, suite à l'affectation en fonction supérieure de l'inspecteur Guy Ouellet à la Section soutien aux enquêtes au Service des enquêtes spécialisées, le 14 mai 2012.
- Monsieur Mohamed Azid Bouhdid, actuellement commandant en fonction supérieure, à titre de cadre de service à la Section vigie des pratiques policières et éthique, est promu en permanence au même grade et à la même fonction, et ce, suite à la réaffectation du commandant Serge-Dany Marin au Poste de quartier 46, le 1er mars 2010.
- Monsieur Mario Frappier, actuellement commandant en fonction supérieure, à titre de cadre de service à la Section vigie des pratiques policières et éthique, est promu en permanence au même grade et à la même fonction, et ce, suite à la réaffectation du commandant Benoît Duval au Soutien Est, le 6 décembre 2010.
- Monsieur Danik Guerrero, actuellement commandant en fonction supérieure, à titre de cadre de service à la Section vigie des pratiques policières et éthique, est promu en permanence au même grade et à la même fonction, et ce, suite à la réaffectation du commandant Sylvie Lapierre au Soutien Nord, le 19 avril 2012.
- Monsieur Daniel Rousseau, actuellement inspecteur-chef en fonction supérieure, à titre de chef de la Division des communications opérationnelles et information policière, est promu en permanence au même grade et à la même fonction, et ce, suite à la réaffectation de l'inspecteur-chef Claude Bussières au Service du soutien aux opérations policières, le 14 novembre 2011.
- Monsieur Patrick Lamarre, actuellement inspecteur en fonction supérieure, à titre de chef de la Division du crime organisé, est promu en permanence au même grade et à la même fonction, et ce, suite à l'affectation en fonction supérieure de l'inspecteur Bernard Lamothe au Service des enquêtes spécialisées, le 19 décembre 2011.
- Monsieur Laval Villeneuve, actuellement inspecteur en fonction supérieure, à titre de chef de la Section vigie des pratiques policières et éthique, est promu en permanence au même grade et à la même fonction, et ce, suite à l'affectation en fonction supérieure de l'inspecteur-chef Daniel Rousseau à la Division des communications opérationnelles et informations policières, le 16 janvier 2012.
- Monsieur Mario Fournier, actuellement inspecteur en fonction supérieure, à titre de chef de la Division du renseignement, est promu en permanence au même grade et à la même fonction, et ce, suite à la réaffectation de l'inspecteur Yves Miron à la Division des ressources informationnelles, le 29 avril 2011.
- Monsieur Claude Bussières, actuellement assistant-directeur en fonction supérieure, à titre de chef au Service patrouilles spécialisées et des communications opérationnelles,

est promu en permanence au même grade et à la même fonction, et ce, suite au départ à la retraite de l'assistant-directeur Réjean Toutant, le 14 juillet 2012.

- Monsieur Ian Lafrenière, actuellement commandant en fonction supérieure, à titre de cadre conseil à la Section des communications corporatives, est promu en permanence au même grade et à la même fonction, et ce, suite à l'approbation de la nouvelle structure du Service, le 17 octobre 2012.
- Monsieur Sylvain Lemay, actuellement assistant-directeur en fonction supérieure, à titre d'adjoint exécutif au Bureau du directeur et relations avec les élus, est promu en permanence au même grade et à la même fonction, et ce, suite à l'approbation de la nouvelle structure du Service, le 17 octobre 2012.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DA112418009 - 22 novembre 2011: fonction supérieure au grade de commandant de M. Marc Tanguay, à titre de cadre de service à la Section vigie des pratiques policières.

DA112418009 - 22 novembre 2011: fonction supérieure au grade d'inspecteur-chef de M. Alain Bourdages, à titre de chef de la Division de la planification opérationnelle.

DA112418009 - 22 novembre 2011: fonction supérieure au grade d'inspecteur-chef de M. Daniel Allard, à titre de chef de la Division de la sécurité routière.

DA112418009 - 22 novembre 2011: fonction supérieure au grade de inspecteur de M. Daniel Touchette, à titre de d'adjoint au chef du Service des opérations policières (SSOP).

DA112418009 - 22 novembre 2011: fonction supérieure au grade d'inspecteur de M. Gino Dubé, à titre de chef du Poste de quartier 26.

DA112418010 - 12 décembre 2011: fonction supérieure au grade d'inspecteur de M. Dominic Harvey, à titre de cadre conseil au Service à la communauté région nord.

DA112418012 - 10 janvier 2012: fonction supérieure au grade d'inspecteur-chef de M. Charles Mailloux, à titre d'adjoint au chef du Service (soutien) au Service des enquêtes spécialisées.

DA112418012 - 10 janvier 2012: fonction supérieure au grade d'inspecteur-chef de M. Bernard Lamothe, à titre d'adjoint au chef du Service (opérations) au Service des enquêtes spécialisées.

DA122418001 - 2 février 2012: fonction supérieure au grade de commandant de Mme Estelle Landry, à titre de chef de la Section des enquêtes nord.

DA122418001 - 2 février 2012: fonction supérieure au grade de commandant de M. Mohamed Aziz Bouhdid, à titre de cadre de service à la Section vigie des pratiques policières.

DA122418001 - 2 février 2012: fonction supérieure au grade de commandant de M. Mario Frappier, à titre de cadre de service à la Section vigie des pratiques policières.

DA122418001 - 2 février 2012: fonction supérieure au grade de commandant de M. Danik Guerrero, à titre de cadre de service à la Section vigie des pratiques policières.

DA122418001 - 2 février 2012: fonction supérieure au grade d'inspecteur-chef de M. Daniel Rousseau, à titre de chef de la Division des communications opérationnelles et information policière.

DA122418001 - 2 février 2012: fonction supérieure au grade d'inspecteur de M. Patrick Lamarre, à titre de chef de la Division du crime organisé.

DA122418001 - 2 février 2012: fonction supérieure au grade d'inspecteur de M. Laval Villeneuve, à titre de chef de la Section Vigie des pratiques policières.

DA122418001 - 2 février 2012: fonction supérieure au grade d'inspecteur de M. Mario Fournier, à titre d'adjoint au chef de la Division du renseignement.

DA122418003 - 2 février 2012: fonction supérieure au grade d'assistant-directeur de M. Claude Bussières, à titre de chef du Service du soutien aux opérations policières.

DA122418006 - 7 mai 2012: fonction supérieure au grade de commandant de M. Ian Lafrenière, à titre de cadre conseil à la Section des communications corporatives.

DA122418018 - 22 octobre 2012: fonction supérieure au grade d'assistant-directeur de M. Sylvain Lemay, à titre d'adjoint exécutif au Bureau du directeur et relations avec les élus.

DESCRIPTION

Afin de répondre adéquatement aux besoins de la population et d'optimiser le comblement des effectifs autorisés, le Service de police de la Ville de Montréal, recommande les promotions de MM. Marc Tanguay, Alain Bourdages, Daniel Allard, Daniel Touchette, Gino Dubé, Dominic Harvey, Charles Mailloux, Bernard Lamothe, Mme Estelle Landry, Mohamed Aziz Bouhdid, Mario Frappier, Danik Guerrero, Daniel Rousseau, Patrick Lamarre, Laval Villeneuve, Mario Fournier, Claude Bussières, Ian Lafrenière et Sylvain Lemay.

JUSTIFICATION

Mettre en application l'article 17.04 des conditions de travail des officiers de direction du SPVM qui prévoit que la période d'affectation en fonction supérieure ne pourra excéder 1 an et au terme de ladite période dans le cas où l'officier de direction est effectivement promu, la promotion est rétroactive au premier jour d'affectation en fonction supérieure.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ces promotions entraînent des coûts de 2 951 573 \$.

Les crédits requis sont prévus au budget 2012.

Cette dépense est entièrement assumée par l'agglomération parce qu'elle concerne la sécurité publique / Service de police, paragraphe 8a) qui est une compétence d'agglomération en vertu de la Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

N/A

IMPACT(S) MAJEUR(S)

En fonction des règles de la convention collective des policiers de la Ville de Montréal, les remplacements seront effectués par des mouvements à l'interne.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Diffusion auprès du personnel dès l'approbation du Comité exécutif.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

N/A

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

N/A

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :
Police , Direction des opérations - Activités de soutien (Diane MAILLETTE)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Josée GAGNON

C/s ress.hum.(serv.centraux)

Tél : 514-280-3235

Télécop. : 514 280-4336

ENDOSSÉ PAR

Geneviève BEAUREGARD

Chef de division dotation et développement r.h.

Tél : 514-280-3739

Télécop. : 514 280-4336

Date d'endos. : 2012-11-08

Dossier # :1122418006



Dossier # : 1120132003

Unité administrative responsable :	Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Nomination temporaire de madame Susan Mckercher à titre d'adjointe au directeur du Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal

Il est recommandé :

De procéder à la nomination temporaire de madame Susan McKercher à titre d'adjointe au directeur du Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal.

Signé par : Serge LAMONTAGNE

Le 2012-11-28 09:44

Signataire :

Serge LAMONTAGNE

Directeur principal
Concertation des arrondissements et ressources matérielles , Administration-
Conc.Arr.R.M.

Dossier # :1120132003

IDENTIFICATION

Dossier # :1120132003

Unité administrative responsable :	Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Actes inhérents ou accessoires à une compétence d'agglomération
Projet :	-
Objet :	Nomination temporaire de madame Susan Mckercher à titre d'adjointe au directeur du Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal a été créé le 1^{er} janvier 2009. Cette entité a pour fonction de répondre à toute demande d'information formulée par un membre du conseil d'agglomération sur tout aspect de l'administration de la municipalité centrale qui intéresse l'agglomération.

Le Secrétariat de liaison obtient les réponses requises par le biais des personnes désignées par le directeur général de la municipalité centrale et les transmet au membre qui en fait la demande.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

n/a

DESCRIPTION

Me Jovette Métivier occupait, jusqu'au 11 septembre dernier, le poste d'adjoint au directeur du Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal. Suite à son départ, un affichage a été fait afin de combler temporairement ce poste.

Au terme du processus, la candidature de madame Susan McKercher, matricule 193381999, a été retenue.

JUSTIFICATION

Madame McKercher a démontré qu'elle possède les aptitudes et qualités pour occuper ce poste.

Cette nomination relève en principe du directeur du Secrétariat de liaison de l'agglomération de Montréal et ce, tel que prévu au règlement RCE02 004.

Or, puisque ce poste est vacant, la nomination doit se faire par décision du comité exécutif sur la base de l'article 34.1 (5) b) de la Charte de la Ville de Montréal qui traite de sa compétence en matière de ressources humaines. Par ailleurs, le directeur général n'a pas la possibilité de

procéder à cette nomination, n'ayant pas autorité sur le directeur du Secrétariat de liaison qui relève directement du conseil d'agglomération et dont la nomination est prévue au Décret concernant l'agglomération de Montréal (1229-2005).

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ce poste est prévu au budget de fonctionnement du Secrétariat de liaison. Les crédits sont donc disponibles.

Madame McKercher est une employée cadre en réaffectation. Son salaire annuel est de 110 500 \$ et se situe à l'intérieur de l'échelle de traitement du poste à combler :

Groupe de traitement FM07 : Minimum 77 240 \$

Maximum normal 96 550 \$

Maximum mérite 115 860 \$

DÉVELOPPEMENT DURABLE

n/a

IMPACT(S) MAJEUR(S)

n/a

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

n/a

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

n/a

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce dossier est conforme aux règlements et encadrements en vigueur.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Avis favorable avec commentaires :

Direction générale , Direction du greffe (Maxime TETRAULT)

Avis favorable avec commentaires :

Capital humain et des communications , Dotation_développement organisationnel et rémunération des cadres (Lucie DALY)

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Nancy SINCLAIR

Chef de division - Administration et adjointe au directeur

Tél : 514 872-2636

ENDOSSÉ PAR

Nancy SINCLAIR

Chef de division - Administration et adjointe au directeur

Tél : 514-872-2636

Télocop. : 514 872-5655

Télocop. : 514 872-5655

Date d'endos. : 2012-11-27

Dossier # :1120132003

CE : 50.003

2012/12/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS

CE : 60.001

2012/12/12 08:30



L'ÉTUDE DE CE DOSSIER SE FERA
À HUIS CLOS



Dossier # : 1120818006

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens
Projet :	-
Objet :	Dépôt pour information de l'avis « Montréal : et les jeunes dans ce bouillon de culture? » portant sur les politiques municipales et la participation culturelle des jeunes Montréalais.

Il est recommandé au conseil municipal de prendre acte de l'avis du Conseil jeunesse de Montréal intitulé « Montréal : et les jeunes dans ce bouillon de culture? » portant sur les politiques municipales et la participation culturelle des jeunes Montréalais.

Signé par : Gregory KUNZ

Le 2012-10-25 14:15

Signataire :

Gregory KUNZ

Adjoint à la présidence
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1120818006

IDENTIFICATION

Dossier # :1120818006

Unité administrative responsable :	Conseil Jeunesse , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 28 c) favoriser la souplesse dans les services municipaux qu'elle dispense ainsi que dans l'utilisation des espaces publics afin de répondre aux besoins variés des citoyennes et des citoyens
Projet :	-
Objet :	Dépôt pour information de l'avis « Montréal : et les jeunes dans ce bouillon de culture? » portant sur les politiques municipales et la participation culturelle des jeunes Montréalais.

CONTENU

CONTEXTE

De par son mandat, le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) est une instance consultative de la Ville de Montréal responsable de conseiller l'administration municipale sur toutes les questions relatives aux jeunes et de s'assurer de la prise en compte de leurs préoccupations dans l'élaboration des politiques de la municipalité. Le choix du thème d'un avis peut être fait à la demande du maire ou sur la base de la propre initiative des membres du CjM. Ce deuxième cas de figure a mené au choix de l'étude de l'impact des politiques municipales sur la participation culturelle des jeunes Montréalais.

Montréal vit au rythme de la culture. Les festivals ponctuent son calendrier, de nombreux lieux de diffusion enrichissent son territoire et ses créateurs la font souvent briller à l'étranger. Que l'on pense à sa nomination comme ville UNESCO de design ou à l'aménagement du Quartier des spectacles, tout semble converger vers un même constat : Montréal s'affirme de plus en plus comme une métropole culturelle.

Dans l'objectif de créer et consolider l'idée de métropole culturelle, la Ville a développé plusieurs outils, équipements et instances et mis en place des politiques municipales. Le Conseil jeunesse de Montréal (CjM) s'est toutefois demandé si l'accessibilité à la culture est la même pour l'ensemble des Montréalais. Qu'en est il donc à l'égard des jeunes? Dans quelle mesure les politiques municipales dans le domaine culturel favorisent-elles l'épanouissement culturel des jeunes? Voilà les principales questions qui ont interpellé les membres du CjM et qui ont encadré la réflexion sur ce thème.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

DESCRIPTION

Une réflexion pour la planification de l'Agenda 21 de la culture du Québec, à laquelle a participé le CjM en 2011, s'est tenue récemment. Étant présentement à mi-parcours de l'échéancier du *Plan d'action 2007-2017* et puisque l'*Entente sur le développement culturel de Montréal* doit par ailleurs être renouvelée en 2013, l'occasion est bien choisie pour effectuer un bilan des actions accomplies. Ce bilan permettra d'évaluer le chemin parcouru et de déterminer si le tir doit être corrigé à certains endroits.

Les membres du CjM ont voulu savoir dans quelle mesure les actuelles politiques municipales dans le domaine culturel favorisent elles l'épanouissement et la participation culturelle des jeunes Montréalaises et Montréalais, tant comme public que comme artistes?

Pour répondre à ce questionnement, les principales politiques et interventions en matière culturelle ont été étudiées. Ainsi, la politique de développement culturel *Montréal, métropole culturelle* et les initiatives qui en découlent, la *Politique du patrimoine*, les politiques culturelles des arrondissements et les *Priorités jeunesse de la Ville de Montréal* ont été analysées en fonction de deux catégories de jeunes : les jeunes citoyens comme public ou comme consommateurs et les jeunes professionnels du milieu de la culture. L'évaluation d'impact de ces politiques sur le comportement et la participation culturelle des jeunes a été effectuée à travers la consultation de l'étude récente de Culture Montréal *La participation culturelle des jeunes à Montréal* et la réalisation d'entrevues d'intervenants jeunesse et d'intervenants du milieu culturel.

Le CjM a pu constater que la Ville de Montréal soutient de nombreuses initiatives contribuant à l'épanouissement culturel des jeunes Montréalais. Toutefois, selon les secteurs, les initiatives qui s'adressent aux jeunes citoyens et aux jeunes professionnels du milieu de la culture sont inégalement promues. Divers freins à la participation ont été également relevés.

Devant ce constat, 14 recommandations ont été élaborées. Ayant une portée plus générales, deux recommandations encouragent la formulation d'un engagement clair vis-à-vis des jeunes quant à l'accessibilité aux arts, à la création pour les jeunes citoyens et au soutien aux jeunes professionnels du milieu de la culture, tant dans la prochaine politique de développement culturel de Montréal que dans celles de tous les arrondissements.

Sept recommandations traitant de la promotion et de la communication, des infrastructures et de l'accessibilité financière visent un impact sur la participation des jeunes citoyens consommateurs de culture. Les cinq dernières recommandations ont trait à la promotion, à la création et aux mesures d'appui aux artistes et travailleurs du milieu culturel.

JUSTIFICATION

La participation culturelle des jeunes est un enjeu de taille et elle mérite que, comme société et comme métropole culturelle, nous nous questionnons sans cesse sur les meilleures façons de la bonifier. À titre de métropole culturelle, Montréal doit continuer d'agir pour renforcer la participation culturelle des jeunes. Dans le cadre de cet avis, le CjM a énoncé plusieurs recommandations qui visent à soutenir l'épanouissement culturel des jeunes. Les membres du CjM souhaitent donc que celles-ci contribuent à nourrir la réflexion à l'égard des prochains engagements et plans d'action de la Ville en matière de culture.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Aucun

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'implication de jeunes montréalais au sein du Conseil jeunesse de Montréal permet d'assurer la prise en compte des préoccupations jeunesse dans les décisions de l'Administration municipale. Le travail de concertation réalisé, les échanges développés entre les élus et les jeunes citoyens et les recommandations soumises à travers divers avis et mémoires sont l'application des principes de développement durable et contribuent à augmenter la qualité de vie à Montréal. Dans cet avis particulier, les recommandations soumises à l'Administration peuvent avoir un impact certain sur la diversité et le dynamisme culturel de Montréal.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Un communiqué de presse sera diffusé et un envoi de l'avis auprès des services municipaux et acteurs du milieu culturel sera effectué.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Suivi des recommandations par le CjM auprès des services municipaux.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Conforme aux politiques, aux règlements et aux encadrements administratifs.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Hanane KHALAF LARHZAOUI

SECRETAIRE

Tél : 514 868-5809

Télécop. : 514 868-5810

ENDOSSÉ PAR

Gregory KUNZ

Adjoint à la présidence

Tél : 514-872-6276

Télécop. : 514 872-3844

Date d'endos. : 2012-10-22

Dossier # :1120818006



Dossier # : 1121041011

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 26 au 30 novembre 2012

Déposer le rapport sur les appels d'offres publiés au Système électronique d'appels d'offres (SÉAO) pour la période du 26 au 30 novembre 2012

Signé par : Yves SAINDON

Le 2012-12-04 13:47

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1121041011

IDENTIFICATION

Dossier # :1121041011

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division du soutien aux instances et réglementation , Gestion
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport sur des appels d'offres publiés au Système électronique d'appel d'offres (SÉAO) pour la période du 26 au 30 novembre 2012

CONTENU

CONTEXTE

Dans le cadre de la réalisation du plan d'action du directeur général visant l'action, la rapidité d'exécution, l'efficacité, l'imputabilité, la simplification des processus, la revalorisation des employés et la réalisation du PTI, des allègements à certains mécanismes décisionnels ont été convenus. Parmi ceux-ci, une nouvelle approche a été proposée au comité exécutif concernant les lancements des appels d'offres afin d'accélérer le processus tout en assurant une information adéquate pour les décideurs.

Dorénavant, seuls les contrats suivants feront l'objet d'un dossier décisionnel de lancement d'appel d'offres soumis au comité exécutif (CE) :

- Tout contrat visant un projet de développement, selon le sens habituellement reconnu au PTI;
- Tout contrat visant un programme ou un projet de protection et de réhabilitation des éléments d'actifs non prévu au PTI;
- Tout contrat à être approuvé à la suite d'une évaluation qualitative des soumissions avec une grille d'évaluation qui doit être approuvée préalablement par le CE, à moins que l'unité utilise une grille d'évaluation standard préapprouvée.

Conséquemment tous les autres contrats ne nécessitent pas une autorisation préalable de lancement d'appel d'offres par le comité exécutif.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

AUCUNE

DESCRIPTION

Afin d'informer le comité exécutif des lancements d'appel d'offres publics réalisés, un rapport d'information sera déposé régulièrement. Ce rapport est basé sur les informations provenant du Système électronique d'appel d'offres (SÉAO).

Ce rapport, couvrant la période du **26 au 30 novembre 2012** fait état de **4** lancements d'appels d'offres publics. Le détail relatif à ces appels d'offres est présenté en pièce jointe.

JUSTIFICATION

Ce rapport s'inscrit dans les activités habituelles liées au cycle de gestion, soit la planification, l'organisation, la direction et le suivi d'activités.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

NA

DÉVELOPPEMENT DURABLE

NA

IMPACT(S) MAJEUR(S)**OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION****CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)**

NA

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ce processus respecte le règlement de délégation des pouvoirs du CE aux fonctionnaires ainsi que les encadrements administratifs approuvés par le directeur général.

VALIDATION**Intervenant et sens de l'intervention**

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Despina CHRYSAGIS

Secrétaire d'unité administrative
pour M. Marc Demers
Conseiller contrôle de gestion

Tél : 514 872-4793

Télécop. : 514 872-1973

ENDOSSÉ PAR

Jean-François MILOT

Chef de division soutien aux instances et
réglementation

Tél : 514-872-2392

Télécop. : 514 872-1937

Date d'endos. : 2012-12-04

Dossier # :1121041011



Dossier # : 1121079012

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 h) maintenir, par règlement du conseil de la ville, un droit d'initiative pour les citoyennes et citoyens en matière de consultation publique
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine tenue par l'Office de consultation publique de Montréal

Il est recommandé de déposer au comité exécutif le rapport de la consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine tenue par l'Office de consultation publique de Montréal.

Signé par : Louise ROY

Le 2012-10-17 16:22

Signataire :

Louise ROY

Présidente
Office de consultation publique de Montréal , Direction

Dossier # :1121079012

IDENTIFICATION

Dossier # :1121079012

Unité administrative responsable :	Office de consultation publique de Montréal , Direction
Niveau décisionnel proposé :	Conseil municipal
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Art. 16 h) maintenir, par règlement du conseil de la ville, un droit d'initiative pour les citoyennes et citoyens en matière de consultation publique
Projet :	-
Objet :	Dépôt du rapport de la consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine tenue par l'Office de consultation publique de Montréal

CONTENU

CONTEXTE

Le 14 décembre 2011, l'Office de consultation publique de Montréal a reçu du Comité exécutif de la Ville de Montréal le mandat de « *tenir une consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal* ».

Cette consultation a été obtenue en vertu du droit d'initiative, inclus dans la *Charte montréalaise des droits et responsabilités*. Le droit d'initiative peut s'exercer sur tout objet de la compétence de la Ville, au niveau central ou au niveau des arrondissements. L'exercice de ce droit a pour effet d'obliger la tenue d'une consultation publique sur l'objet concerné. Afin que la demande soit recevable, les requérants doivent récolter un minimum de 15 000 signatures pour les objets concernant la ville dans son ensemble.

Depuis l'entrée en vigueur de la révision de la *Charte* en janvier 2010, c'est la première fois qu'un groupe se prévaut de cet outil. Pour ce faire, le Groupe de travail en agriculture urbaine (GTAU), qui réunit une quarantaine d'organismes, a amassé plus de 29 000 signatures.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

Résolution CE11 2099 14 décembre 2011 mandatant l'Office pour tenir la consultation publique sur l'état de l'agriculture urbaine à Montréal.

DESCRIPTION

Dans le cadre de cette consultation, l'OCPM a organisé plusieurs activités afin de mener à terme son mandat. Lors d'une période de préconsultation, des rencontres avec des représentants d'une quinzaine d'organismes ont été organisées dans le but d'identifier les principaux enjeux de l'agriculture urbaine à Montréal. Par la suite, l'OCPM a collaboré avec la Direction de la santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de Montréal pour proposer une conférence du Dr. Alfonso Morales, le 24 avril 2012, intitulée «*Cultivating Montreal: Community agriculture and urban renewal*». Le chercheur et professeur de l'Université du Wisconsin a présenté l'état de ses recherches, tant sur les bienfaits de l'agriculture urbaine sur la santé et le développement social que sur les défis à relever. Le 12 mai, une exposition derrière le marché Maisonneuve a permis à une trentaine d'acteurs en agriculture urbaine de présenter leurs activités. Outre l'information distribuée à leur kiosque,

les exposants ont pu donner des mini conférences et des ateliers. La semaine suivante, l'OCPM a tenu un colloque au Palais des congrès. Quinze conférenciers et panelistes ont abordé divers thèmes relatifs à l'agriculture urbaine, notamment la sécurité alimentaire, la sensibilisation en milieu scolaire, les jardins collectifs ou communautaires, ainsi que les nouvelles initiatives commerciales.

La commission a, par la suite, tenu six séances d'information (le 17 mai, puis du 5 au 14 juin) sur l'état des lieux de l'agriculture urbaine à l'échelle de la Ville et à l'échelle des arrondissements. Le GTAU, ainsi que la quasi totalité des arrondissements de la Ville de Montréal y ont présenté leur vision et le portrait de leurs actions. Puis, la commission a reçu 103 mémoires, dont 53 ont fait l'objet d'une présentation orale, et a entendu 3 présentations verbales sans dépôt de mémoire. Il y a eu sept séances d'audition des mémoires, tenues entre le 18 et le 21 juin.

JUSTIFICATION

La consultation s'est faite en vertu du droit d'initiative encadré par le Règlement 05-056-1 – Droit d'initiative en matière de consultation publique. Saisi de la demande des citoyens, le CE a donné le mandat à l'OCPM de tenir cette consultation.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Les aspects financiers n'ont pas été considérés dans le cadre de la consultation publique.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

L'examen de l'état de l'agriculture urbaine à Montréal est une question qui contribuera à faire le point sur des pratiques qui vont tout à fait dans le sens du développement durable. Les recommandations de la commission allant dans le sens de la consolidation de ces pratiques contribuent aussi au développement durable de notre ville.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

L'état des lieux mis en lumière par la consultation a permis de constater que l'agriculture urbaine est bien présente et ce, depuis longtemps, sur le territoire montréalais. Elle regroupe un ensemble de pratiques bien développées aux finalités multiples et réunit ainsi un nombre impressionnant de personnes de tous âges et de tous horizons. Elle donne lieu à un foisonnement de projets, soutenus financièrement ou non, qui souvent relèvent d'initiatives de groupes communautaires ou de citoyens engagés. Il s'agit d'un champ qui se prête bien à l'innovation, comme en témoignent les multiples techniques de culture en ville qui se sont développées au cours des dernières années et les diverses formes que prennent les projets en cours ou en développement. C'est un domaine en pleine expansion qui imprime des changements certains, autant dans la façon de s'alimenter et de consommer que dans la conception et l'organisation de la ville comme milieu de vie.

La commission a noté, tout au long de la consultation, l'enthousiasme et la passion qui habitent les personnes rencontrées. En plus d'assurer, à diverses échelles, la production, la distribution ou la transformation d'aliments produits à Montréal, les personnes engagées en agriculture urbaine semblent animées d'un souci d'inclusion, d'équité et de justice sociale. La commission constate également un certain consensus autour de la vision portée par les acteurs montréalais : ceux-ci souhaitent que l'agriculture urbaine devienne un élément phare de l'image de marque de Montréal. Lutte à la pauvreté, autonomie alimentaire, contribution au verdissement, protection de la biodiversité et de l'environnement, insertion en emploi, éducation, sont quelques-uns des effets qui ont été évoqués.

Selon la commission, Montréal a tout ce qu'il faut pour devenir un modèle en agriculture urbaine : des pratiques soutenues par la Ville, telles les jardins communautaires et collectifs; des institutions qui regorgent de professionnels, de savoir et de savoir-faire comme le Jardin botanique, les différents collectifs et groupes de recherches associés aux universités; des entreprises innovantes qui se développent selon toutes sortes de modèles pour répondre aux besoins de ce marché émergent, une configuration tridimensionnelle qui crée de nouveaux espaces cultivables sur les toits, les terrasses, les murs et autres; des terrains institutionnels qui pourraient être mis à la disposition des collectivités pour y développer des projets; et

surtout, un milieu communautaire dynamique et des citoyens mobilisés qui s'investissent.

Les acteurs de l'agriculture urbaine demandent maintenant que leur pratique soit reconnue par les autorités. Par reconnaissance, ils entendent à la fois :

- voir apparaître nommément l'agriculture urbaine dans les documents officiels qui encadrent le développement de Montréal,
- structurer le cadre réglementaire encadrant les pratiques,
- disposer d'un soutien financier adéquat, dédié et récurrent.

Les intervenants voudraient aussi que soient assurées la cohésion et la cohérence entre les services de la Ville, les arrondissements et les différents ministères concernés et ce, tant au niveau des ressources matérielles, des services, du soutien technique que du financement nécessaires au développement de l'agriculture urbaine à Montréal.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

L'OCPM aura émis un communiqué de presse lorsque le rapport aura été rendu public. Il aura été déposé sur le site de l'Office et ceux et celles qui en auront fait la demande auront reçu une copie électronique ou papier du rapport.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Le rapport sera rendu public le 17 octobre et déposé au CE le 31 octobre.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

s/o

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Luc DORAY

Secrétaire général

Tél : 2-3568

Télécop. : 2-2556

ENDOSSÉ PAR

Louise ROY

Présidente

Tél : 514-872-3568

Télécop. : 872-2556
Date d'endos. : 2012-10-17

Dossier # :1121079012



Dossier # : 1120573008

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125054003 : Accorder un contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc., pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de 36 mois (2013 à 2016) pour une somme maximale de 5 838 542,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12218 - (2 soumissionnaires).

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125054003 : Accorder un contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc., pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de 36 mois (2013 à 2016) pour une somme maximale de 5 838 542,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12218 - (2 soumissionnaires).

Signé par : Yves SAINDON

Le 2012-12-10 13:40

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1120573008

IDENTIFICATION

Dossier # :1120573008

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Ancienne compétence de la Communauté urbaine de Montréal
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125054003 : Accorder un contrat à Opsis Gestion d'infrastructures inc., pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de 36 mois (2013 à 2016) pour une somme maximale de 5 838 542,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12218 - (2 soumissionnaires).

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE125054003 reçu du comité exécutif le 28 novembre 2012, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres concernant un contrat à être accordé à Opsis Gestion d'infrastructures inc., pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de 36 mois (2013 à 2016) pour une somme maximale de 5 838 542,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12218 - (2 soumissionnaires).

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 5 décembre 2012. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres relativement à un contrat à être accordé à Opsis Gestion d'infrastructures inc., pour la fourniture de services d'entretien et d'opération (temps et matériel) pour les secteurs administratifs Est, Centre et Ouest des parcs-nature et pour la pépinière municipale, pour une période de 36 mois (2013 à 2016) pour une somme maximale de 5 838 542,01 \$, taxes incluses - Appel d'offres public 12-12218 - (2 soumissionnaires).

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pierre ROUETTE

Secrétaire recherchiste

Tél : 514-872-8556

Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957

Télécop. : 514 872-5655

Date d'endos. : 2012-12-03

Dossier # :1120573008

**Dossier # : 1120573010**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125317002 : Conclure avec la firme TransMontaigne Marketing Canada inc. (37 319 781.24\$) une entente-cadre collective pour la fourniture, sur demande, de diesel non coloré (clair) et biodiesel B5 pour une période de trois ans avec possibilité de deux renouvellements annuels suite à l'appel d'offres public 4284-06-12-54 (3 soum.) piloté par la STM dans le cadre du regroupement d'achats.

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125317002 : Conclure avec la firme TransMontaigne Marketing Canada inc. (37 319 781.24\$) une entente-cadre collective pour la fourniture, sur demande, de diesel non coloré (clair) et biodiesel B5 pour une période de trois ans avec possibilité de deux renouvellements annuels suite à l'appel d'offres public 4284-06-12-54 (3 soum.) piloté par la STM dans le cadre du regroupement d'achats.

Signé par : Yves SAINDON**Le** 2012-12-10 13:36**Signataire :**

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1120573010

IDENTIFICATION

Dossier # :1120573010

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125317002 : Conclure avec la firme TransMontaigne Marketing Canada inc. (37 319 781.24\$) une entente-cadre collective pour la fourniture, sur demande, de diesel non coloré (clair) et biodiesel B5 pour une période de trois ans avec possibilité de deux renouvellements annuels suite à l'appel d'offres public 4284-06-12-54 (3 soum.) piloté par la STM dans le cadre du regroupement d'achats.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE125317002 reçu du comité exécutif le 28 novembre 2012, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres concernant la conclusion d'une entente-cadre collective pour la fourniture, sur demande, de diesel non coloré (clair) et biodiesel B5 avec la firme TransMontaigne Marketing Canada inc. (37 319 781.24\$), pour une période de trois ans avec possibilité de deux renouvellements annuels suite à l'appel d'offres public 4284-06-12-54 (3 soum.) piloté par la STM dans le cadre du regroupement d'achats.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 5 décembre 2012. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres relativement à la conclusion d'une entente-cadre collective pour la fourniture, sur demande, de diesel non coloré (clair) et biodiesel B5 avec la firme TransMontaigne Marketing

Canada inc. (37 319 781.24\$), pour une période de trois ans avec possibilité de deux renouvellements annuels suite à l'appel d'offres public 4284-06-12-54 (3 soum.) piloté par la STM dans le cadre du regroupement d'achats.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pierre ROUETTE

Secrétaire recherchiste

Tél : 514-872-8556

Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957

Télécop. : 514 872-5655

Date d'endos. : 2012-12-03

Dossier # :1120573010



Dossier # : 1120573011

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE12482022 : Accorder un contrat à 9129-2201 Quebec Inc. (Les Entreprises Bentech), pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans le boulevard Pie-IX, de la rue Beaubien à la rue Bélanger. - Arrondissement: Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 5 672 865,95 \$ (Contrat: 5 141 865,95 \$ + Incidences: 531 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 225901 - 11 soumissionnaires.

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE12482022 : Accorder un contrat à 9129-2201 Quebec Inc. (Les Entreprises Bentech), pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans le boulevard Pie-IX, de la rue Beaubien à la rue Bélanger. - Arrondissement: Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 5 672 865,95 \$ (Contrat: 5 141 865,95 \$ + Incidences: 531 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 225901 - 11 soumissionnaires.

Signé par : Yves SAINDON

Le 2012-12-10 13:34

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1120573011

IDENTIFICATION

Dossier # :1120573011

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE12482022 : Accorder un contrat à 9129-2201 Quebec Inc. (Les Entreprises Bentech), pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans le boulevard Pie-IX, de la rue Beaubien à la rue Bélanger. - Arrondissement: Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 5 672 865,95 \$ (Contrat: 5 141 865,95 \$ + Incidences: 531 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 225901 - 11 soumissionnaires.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE124822022 reçu du comité exécutif le 28 novembre 2012, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres concernant un contrat à être accordé à 9129-2201 Quebec Inc. (Les Entreprises Bentech), pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans le boulevard Pie-IX, de la rue Beaubien à la rue Bélanger. - Arrondissement: Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 5 672 865,95 \$ (Contrat: 5 141 865,95 \$ + Incidences: 531 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 225901 - 11 soumissionnaires.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 5 décembre 2012. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres relativement à un contrat à être accordé à 9129-2201 Quebec Inc. (Les Entreprises Bentech), pour la reconstruction d'un égout unitaire (combiné) et d'une conduite d'eau secondaire dans le boulevard Pie-IX, de la rue Beaubien à la rue Bélanger. - Arrondissement:

Rosemont-La Petite-Patrie - Dépense totale de 5 672 865,95 \$ (Contrat: 5 141 865,95 \$ + Incidences: 531 000,00 \$), taxes incluses - Appel d'offres public 225901 - 11 soumissionnaires.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pierre ROUETTE

Secrétaire recherchiste

Tél : 514-872-8556

Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957

Télécop. : 514 872-5655
Date d'endos. : 2012-12-03

Dossier # :1120573011



Dossier # : 1120573009

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125309007 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Dessau, Aecom et Cima +, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation pour une somme maximale respective de 1 250 000 \$, 750 000 \$ et 500 000 \$ (Appel d'offres public No 12-12112 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125309007 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Dessau, Aecom et Cima +, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation pour une somme maximale respective de 1 250 000 \$, 750 000 \$ et 500 000 \$ (Appel d'offres public No 12-12112 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

Signé par : Yves SAINDON

Le 2012-12-10 13:38

Signataire :

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1120573009

IDENTIFICATION

Dossier # :1120573009

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Compétence d'agglomération :	Dépenses mixtes
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE125309007 : Conclure des ententes-cadres de services professionnels avec les firmes Dessau, Aecom et Cima +, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation pour une somme maximale respective de 1 250 000 \$, 750 000 \$ et 500 000 \$ (Appel d'offres public No 12-12112 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE125309007 reçu du comité exécutif le 28 novembre 2012, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus d'appel d'offres concernant la conclusion d'ententes-cadres en services professionnels avec les firmes Dessau, Aecom et Cima +, pour le soutien technique aux activités de la Division de l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation pour une somme maximale respective de 1 250 000 \$, 750 000 \$ et 500 000 \$ (Appel d'offres public No 12-12112 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CG11 0082 (2011-03-24) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats
CG10 0485 (2010-12-21) : Création de la Commission permanente du conseil d'agglomération sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 5 décembre 2012. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus d'appel d'offres relativement à des ententes-cadres en services professionnels à être accordées aux firmes Dessau, Aecom et Cima +, pour le soutien technique aux activités de la Division de

l'exploitation du réseau artériel pour la mise en oeuvre du Plan stratégique sur les systèmes de transport intelligents et la réalisation d'études en circulation pour une somme maximale respective de 1 250 000 \$, 750 000 \$ et 500 000 \$ (Appel d'offres public No 12-12112 - 5 soumissionnaires) / Approuver les projets de conventions à cette fin.

À noter que, pour les motifs explicités dans le rapport, seuls le contrat à être accordé à Dessau a fait l'objet d'un examen par la commission.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus d'appel d'offres.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pierre ROUETTE

Secrétaire recherchiste

Tél : 514-872-8556

Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957

Télécop. : 514 872-5655

Date d'endos. : 2012-12-03

Dossier # :1120573009

**Dossier # : 1120573012**

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE124306003 : Approuver la promesse d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de la compagnie « Édifice 9500 (2001) inc. », un terrain d'une superficie de 60 095,3 m ² , avec bâtisse dessus érigée, situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à l'est de la rue de l'Esplanade, au nord de la rue Chabanel Ouest et au sud de la rue de Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux fins de l'implantation d'une cour de services ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour le prix de 13 100 000 \$, plus taxes applicables, le cas échéant.

Il est recommandé de :

Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE124306003 : Approuver la promesse d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de la compagnie « Édifice 9500 (2001) inc. », un terrain d'une superficie de 60 095,3 m², avec bâtisse dessus érigée, situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à l'est de la rue de l'Esplanade, au nord de la rue Chabanel Ouest et au sud de la rue de Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux fins de l'implantation d'une cour de services ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour le prix de 13 100 000 \$, plus taxes applicables, le cas échéant.

Signé par : Yves SAINDON**Le** 2012-12-10 13:32**Signataire :**

Yves SAINDON

Greffier et directeur
Direction générale , Direction du greffe

Dossier # :1120573012

IDENTIFICATION

Dossier # :1120573012

Unité administrative responsable :	Direction générale , Direction du greffe , Division des élections et du soutien aux commissions
Niveau décisionnel proposé :	Comité exécutif
Charte montréalaise des droits et responsabilités :	Ne s'applique pas
Projet :	-
Objet :	Prendre connaissance du rapport de la Commission permanente sur l'examen des contrats dans le cadre du mandat SMCE124306003 : Approuver la promesse d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de la compagnie « Édifice 9500 (2001) inc. », un terrain d'une superficie de 60 095,3 m ² , avec bâtisse dessus érigée, situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à l'est de la rue de l'Esplanade, au nord de la rue Chabanel Ouest et au sud de la rue de Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux fins de l'implantation d'une cour de services ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour le prix de 13 100 000 \$, plus taxes applicables, le cas échéant.

CONTENU

CONTEXTE

Dans la poursuite du mandat SMCE124306003 reçu du comité exécutif le 28 novembre 2012, la Commission permanente sur l'examen des contrats a tenu une séance de travail portant sur la conformité du processus relativement à une promesse d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de la compagnie « Édifice 9500 (2001) inc. », un terrain d'une superficie de 60 095,3 m², avec bâtisse dessus érigée, situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à l'est de la rue de l'Esplanade, au nord de la rue Chabanel Ouest et au sud de la rue de Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux fins de l'implantation d'une cour de services ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour le prix de 13 100 000 \$, plus taxes applicables, le cas échéant.

DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S)

CM11 0170 (2011-03-21) : Approuver les critères de sélection des contrats à soumettre pour étude à la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats
CM10 0953 (2010-12-14) : Création de la Commission permanente du conseil municipal sur l'examen des contrats

DESCRIPTION

Le rapport (pièce jointe) fait suite à la séance de travail tenue le 5 décembre 2012. Il contient les conclusions des membres de la commission à l'égard de la conformité du processus à l'égard d'une promesse d'achat par laquelle la Ville de Montréal s'engage à acquérir de la compagnie « Édifice 9500 (2001) inc. », un terrain d'une superficie de 60 095,3 m², avec

bâtisse dessus érigée, situé à l'ouest du boulevard Saint-Laurent, à l'est de la rue de l'Esplanade, au nord de la rue Chabanel Ouest et au sud de la rue de Louvain Ouest, dans l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, aux fins de l'implantation d'une cour de services ainsi que l'aménagement de plusieurs installations municipales, pour le prix de 13 100 000 \$, plus taxes applicables, le cas échéant.

À l'égard du mandat qui lui a été confié dans le cadre de ce dossier, la Commission permanente sur l'examen des contrats constate la conformité du processus.

JUSTIFICATION

Ne s'applique pas.

ASPECT(S) FINANCIER(S)

Ne s'applique pas.

DÉVELOPPEMENT DURABLE

Ne s'applique pas.

IMPACT(S) MAJEUR(S)

Les commissions permanentes sont des instances de consultation publique instituées par le conseil municipal et le conseil d'agglomération. Conformément à la Loi sur les cités et villes et à la Charte de la Ville de Montréal, leur mission consiste à éclairer la prise de décision des élus municipaux.

OPÉRATION(S) DE COMMUNICATION

Ne s'applique pas.

CALENDRIER ET ÉTAPE(S) SUBSÉQUENTE(S)

Ne s'applique pas.

CONFORMITÉ AUX POLITIQUES, AUX RÈGLEMENTS ET AUX ENCADREMENTS ADMINISTRATIFS

Ne s'applique pas.

VALIDATION

Intervenant et sens de l'intervention

Autre intervenant et sens de l'intervention

RESPONSABLE DU DOSSIER

Marie-Pierre ROUETTE

Secrétaire recherchiste

Tél : 514-872-8556

Télécop. : 514 872-5655

ENDOSSÉ PAR

Emmanuel TANI-MOORE

Chef de division - Élections et Soutien aux commissions

Tél : 514 872-6957

Télécop. : 514 872-5655

Date d'endos. : 2012-12-03

Dossier # :1120573012